Tabl. XX 6

L'ESPRIT
DE L'HISTOIRE.

580683

L'ESPRIT
DE L'HISTOIRE,

OU

LETTRES POLITIQUES

ET MORALES

D'UN PÈRE A SON FILS,

Sur la manière d'étudier l'Histoire en général, et particulièrement l'Histoire de France.

Par ANTOINE FERRAND, ancien Magistrat.

CINQUIÈME ÉDITION, revue, corrigée et augmentée par l'Auteur, d'une Table analytique et raisonnée des Matières.

TOME QUATRIEME.

A PARIS,

Chez DÉTERVILLE, Libraire, rue Hautefeuille, n°. 8.

1809.

BIBLIOTECA

LETTRES

HISTORIQUES

D'UN PÈRE A SON FILS.

QUATRIÈME PARTIE.

LETTRE LXXX (1).

Changemens qu'opère le traité de Westphalie : état dans lequel il met l'Europe.

Je n'entreprendrai pas de suivre scrupuleusement par ordre de dates tous les événemens de cette quatrième époque. Je choisirai dans chaque Etat ceux qui sont les

(1) La multitude et la rapidité des événemens survenus dans les sept premières années du dix-neuvième siècle avoient paru à quelques personnes exiger des changemens dans plusieurs endroits de cet Ouvrage, et notamment dans cette Lettre; mais j'ai été arrêté par une réflexion que je

plus frappans, qui ont eu ou qui peuvent avoir le plus de conséquences, et dont la cause ou les effets se sont jusqu'à présent le plus fait sentir, ou doivent par la suite se faire le plus sentir en Europe.

A la fin de la guerre de trente ans, quatre grands changemens durent principalement influer sur l'état de l'Europe. Changement dans l'Empire; et la confédération germanique, qui jusqu'alors n'avoit point eu d'appui, qui n'avoit point eu de code public légalement reconnu et contradictoirement rédigé, trouva dans le traité de Westphalie et des droits authentiques, et des moyens légitimes de les faire valoir. Changement dans la puissance autrichienne; et pendant que l'Espagne perdit la Hol-

---

leur ai soumise, et à laquelle elles se sont rendues. Si dès la seconde édition j'avois voulu faire les changemens indiqués par les nouvelles circonstances, il auroit fallu en faire d'autres à chaque édition, sans savoir où l'on pourroit enfin se fixer. Cette déviation successive et indéterminée ne pouvoit convenir à un ouvrage qui, suivant mon plan, doit être lu et jugé d'après le traité de 1748, où il finit, et qui doit présenter les principes et les faits historiques, indépendamment des nouveaux événemens.

lande, l'Autriche perdit tout ce qu'elle possédoit sur la rive gauche du Rhin : par-là se trouvant moins à portée de presser l'Empire par deux de ses extrémités, elle y fut d'autant moins redoutable, que le traité de Westphalie fixa d'ailleurs des prétentions jusqu'alors arbitraires. Changement dans la monarchie espagnole, qui déjà ne comptant plus sur la Hollande, perdit dans le Portugal une usurpation de soixante ans : ce qui lui enleva en Europe de beaux ports, une grande étendue de côtes, une continuité d'Etats ; en Amérique et dans l'Inde, de riches et d'immenses possessions. Enfin, changement dans un des plus grands mobiles des malheurs de l'humanité, dans l'antipathie religieuse. Jusqu'alors elle avoit produit en Allemagne les plus grandes calamités : elle s'appaisa à la paix de Westphalie, et peu-à-peu elle s'éteignit tout-à-fait. Les deux cultes si long-temps rivaux, et rivaux implacables, se partagèrent les églises, et quelquefois se pratiquèrent dans les mêmes. Les mariages mixtes contribuèrent

beaucoup à étouffer le dernier germe de haine et d'animosité; ils devinrent presque aussi fréquens que les autres. Alors rien ne put ramener en Allemagne les guerres de religion. La politique seule mit indifféremment les armes dans les mains des catholiques ou des protestans. C'étoit l'exemple qu'avoit donné la France, lorsqu'elle s'étoit alliée avec les princes luthériens ou calvinistes, et qu'elle avoit eu soin de stipuler que l'exercice des deux religions seroit respecté. Les vestiges de l'ancienne antipathie des deux cultes ne se retrouvent plus aujourd'hui que dans le partage des électeurs, de la chambre impériale, et du conseil aulique. Le peuple germain, assez sage pour s'instruire par les malheurs, a senti que cette haine meurtrière que l'on vouloit attacher à la différence des cultes, n'étoit jamais entretenue que par l'ambition de quelques souverains; et que lorsqu'on la faisoit servir aux vues de la politique, elle rendoit les rivalités et les guerres plus sanglantes et plus interminables.

Parmi tous les changemèns survenus dans le dix-septième siècle, et que vous aurez occasion de remarquer, les uns ont précédé, les autres ont suivi le traité de Westphalie. C'est donc toujours à ce traité qu'il faut en revenir; et sur quelque partie de l'Europe continentale que s'opèrent les mouvemens que vous trouverez par la suite, c'est toujours à ce point qu'ils répondront; et c'est de-là que vous pourrez mieux en juger.

En commençant cette quatrième partie, revenons donc encore sur ce fameux traité; et en fixant notre attention sur ce qu'il a fait, tâchons de découvrir ce qui a pu en commencer, et ce qui pourra en consommer la destruction.

Plus on examine ce traité, plus on admire la sagesse et la profondeur des vues qui dirigèrent dans cette grande opération les ministres de la France. Car ce fut elle qui conçut et perfectionna ce grand édifice: elle l'avoit commencé, elle le suivit, elle l'acheva d'après les bases qu'avoit posées l'immortel Richelieu; et ces bases posées

avec un art admirable, avoient été calculées avec la plus exacte justesse.

Les ministres partirent d'abord d'un premier point qui avoit été le pivot de la politique de Richelieu. C'est qu'il falloit détruire irrévocablement la prétention de souveraineté sur toute l'Allemagne, prétention qui depuis Charles-Quint étoit soutenue comme un droit par la maison d'Autriche. En vertu de ce droit, et pour n'en pas laisser prescrire l'exercice, les successeurs de Charles-Quint avoient, à son exemple, porté l'abus de leur arbitraire autorité, jusqu'à faire arrêter de vive force, ou par trahison, des princes de l'Empire. Et cet abus ne pouvoit être réprimé qu'en plaçant légalement dans le corps germanique et dans les longues formes de sa diète, l'exercice de la souveraineté.

Richelieu, suivant l'idée favorite de Henri IV et de Sully, sentoit tous les inconvéniens des grandes masses trop rapprochées, et vouloit leur opposer l'utilité des petites puissances intermédiaires. Les

ministres mirent donc en seconde ligne une vérité bien démontrée ; c'est que l'Europe ne seroit jamais tranquille, tant que la France auroit de grandes occasions de guerre. Je m'explique. L'intérêt de son commerce, ou l'honneur de son pavillon pouvoit lui faire prendre les armes contre l'Angleterre : mais alors les mers seules, ou le Nouveau-Monde, devoient être le théâtre de leurs dissensions ; et le continent pouvoit voir avec indifférence les événemens de cette guerre, à moins qu'ils n'eussent été tels que l'on pût craindre l'anéantissement, ou même le trop grand abaissement d'une des deux puissances. Il en étoit de même, lorsque la sombre politique de Madrid obligeoit la France de défendre ses provinces méridionales, en prévenant un ennemi qui menaçoit de l'attaquer. Mais lorsqu'elle alloit attaquer cet ennemi dans les provinces belgiques ; lorsque cet ennemi trouvoit sur le trône impérial une branche de sa maison, dont il sollicitoit et obtenoit de grands secours ; lorsque la maison d'Autriche, touchant la

France par la Franche-Comté et par le Brisgau, pouvoit encore, comme chef de l'Empire, l'inquiéter sur tout le territoire qui appartenoit à différens princes, il étoit presque impossible que, depuis Besançon jusqu'à Dunkerque, il s'élevât la moindre discussion, sans que tout le reste du continent y prît part. Il étoit donc autant de l'intérêt de la France que de celui d'un grand nombre de souverains, que les prétentions de l'empereur ne fissent plus nécessairement partie de celles de l'Empire; et qu'entre Vienne et Paris, il y eût une foule d'Etats dont la tranquillité fût attachée à celle des deux premières cours de l'Europe. Richelieu n'avoit jamais voulu que la guerre d'Allemagne fût une guerre de religion. Aucun avantage apparent ou réel n'avoit pu le détacher de ce principe. Il le fit reconnoître dans tous les traités d'alliance ou de subsides nécessaires à ses projets. Il ne commença ses vastes opérations long-temps méditées, que lorsqu'il eut terminé en France les guerres de religion. Il auroit voulu extir-

per l'hérésie. Mais ne le pouvant pas, et frappé des moyens spécieux que cette hérésie avoit fournis, et pouvoit encore fournir aux prétentions autrichiennes, il conçut et exécuta le dessein de s'en servir, mais politiquement seulement, contre ces prétentions mêmes. Le succès de ce dessein traçoit aux négociateurs la marche qu'ils avoient à suivre. Il n'étoit plus question de penser à détruire des sectes, qui déjà avoient près d'un siècle et demi d'existence, et qui dominoient dans la moitié de l'Allemagne; mais il falloit se servir de toutes les forces que cette moitié avoit acquises, pour les faire tourner au profit du corps germanique, et au maintien de son indépendance. Pour cela, il n'étoit pas nécessaire d'élever un corps puissant, qui par la suite auroit pu abuser de son autorité; il ne falloit que constituer un corps légal, qui pût toujours parler au nom de la loi, réclamer contre les infractions, et appeler à son secours une force de garantie qui légitimoit et devoit faire triompher la résistance. Les négociateurs purent donc se convaincre, et

par les négociations déjà entamées, et par les événemens qui les avoient précédées, que, d'après la position des choses, l'Allemagne fédérative ne pouvoit et ne devoit jamais nuire à la France; que, pour qu'elle pût agir contre elle avec succès, il falloit qu'elle s'unît, ou plutôt se soumît aux forces autrichiennes, auxquelles elle auroit donné alors un pouvoir dont elle se fût repentie.

Ainsi du côté de la France, il lui importoit que l'Empire fût toujours partagé en souverainetés indépendantes. Du côté de l'Empire, il lui importoit que la France, qui sagement ne pouvoit jamais former le projet de le conquérir, eût toujours la force de le défendre. Du côté de l'Autriche, n'ayant pu exécuter son plan d'envahissement sur le corps germanique, il lui importoit que ce corps conservât assez de force, et qu'elle-même conservât sur lui assez de prépondérance pour pouvoir s'en servir et s'en faire un rempart au besoin.

En tirant vers le nord, on trouvoit les mêmes intérêts. La Pologne, capable d'ar-

rêter les invasions des Turcs, et qui tenoit encore la Moscovie reléguée dans ses déserts, devoit chercher à maintenir une puissance fédérative, qui alors n'auroit pas vu sans inquiétude la maison d'Autriche acquérir une augmentation de force et de territoire en passant les monts Krapacs. La Suède et le Danemarck, qui, pendant la guerre de trente ans, avoient vu les côtes de la Baltique occupées par l'Autriche, devoient desirer que tout restât dans une position qui leur avoit assuré si long-temps le commerce de cette mer. La Prusse n'étoit alors connue que comme province feudataire de la Pologne. La maison de Brandebourg ne paroissoit point encore devoir franchir les bornes de son électorat; et la Pologne, dans toute sa force, offroit d'un côté à l'Empire la même défense que la France lui présentoit de l'autre.

Cet état respectif, une fois bien déterminé par les négociateurs français, et reconnu par les médiateurs, la France n'eut plus qu'à en rendre juges les puissances qui négocioient, pour leur faire sentir que

l'Autriche étant la seule qui pût y trouver des inconvéniens, seroit inévitablement forcée à y accéder, et que c'étoit cela même qui en assuroit la convenance, la justice et la solidité.

Plus on relit tout ce qui a été écrit et allégué de part et d'autre avant la signature du traité de Westphalie, plus on est convaincu qu'il a été réellement rédigé par cette convenance réciproque, par cette raison universelle à laquelle il faut toujours finir par se rendre; et ce qui prouve bien que cette raison universelle en fut la véritable base, c'est que ce traité a survécu à toutes les guerres qui auroient dû l'anéantir; c'est que le motif ou le prétexte de la plupart de ces guerres, a été la violation ou l'interprétation de quelques-uns des articles; c'est que les grandes questions qui y furent agitées, y furent jugées sans appel, et ne se sont point renouvelées depuis. Ce n'est pas qu'il n'y ait encore des guerres longues et obstinées; mais chaque fois qu'elles se termineront, ce sera pour confirmer de nouveau l'ouvrage de Muns-

ter et d'Osnabruck. Ainsi Louis XIV voudra faire valoir les droits de la reine, et ses conquêtes dans les Pays-Bas feront craindre qu'il ne se rapproche du Bas-Rhin. Il voudra punir l'orgueil républicain de la Hollande, et l'envahissement des Provinces-Unies fera craindre qu'il ne devienne encore limitrophe vers le nord de l'Empire. En vertu des arrêts rendus par ses chambres de réunion, il s'emparera de plusieurs places ou souverainetés qui le rendent maître du Haut-Rhin, et l'Empire craindra de se trouver encore attaqué sur ce point. Le testament de Charles II mettra toute l'Europe en combustion, et l'ambition de Guillaume empêchera qu'on n'accepte d'abord les offres de Louis XIV, auxquelles il faut revenir ensuite. Enfin l'élection d'un roi de Pologne armera la France contre l'Autriche, et cette guerre finira par lui restituer la Lorraine, démembrée depuis neuf cents ans. Le traité de Westphalie se soutiendra au milieu de toutes ces variations ; et lorsqu'il faudra négocier, chaque parti en fera le fondement de ses propositions.

Mais ce qui n'est pas moins satisfaisant pour l'humanité, c'est que ce traité fut l'époque à laquelle commença le bonheur individuel de l'habitant de la Germanie. C'est depuis ce temps que devenu presque par-tout propriétaire, il a connu l'aisance d'une fortune rurale, qu'il en a joui tranquillement, et qu'on a vu s'élever ces villages, presque tous bien peuplés et bien bâtis, dont l'aspect seul annonçoit que le laborieux cultivateur étoit au-dessus des besoins, même de seconde nécessité.

Il tombera, sans doute, ce traité; il finira comme tout ce qui est l'ouvrage de l'homme; et ce sera quand les principales puissances qui y ont travaillé auront elles-mêmes subi de grands changemens, ou quand il s'en sera élevé d'autres, qui alors n'étoient pas connues.

Dès le commencement du siècle suivant, il s'éleva une puissance qui acquit en peu de temps une grande influence sur l'Allemagne. La Prusse devint un royaume et bientôt une force militaire redoutable. Le corps germanique, occupé alors d'au-

tres intérêts, ne parut point effrayé d'une excroissance qui dérangeoit toutes les combinaisons de Westphalie, et qui pouvoit en déplacer les contre-poids. Il dut même, lors des premières divisions de l'Autriche et de la Prusse, se flatter que ces divisions contribueroient au maintien de sa liberté; et sous ce point de vue, l'issue de la guerre de 1741 lui parut plus avantageuse que défavorable.

Mais dès-lors il avoit paru à l'extrémité de l'Europe une puissance presque ignorée, et qui sortoit de son berceau dans l'attitude la plus menaçante.

La Russie possède la plus grande partie des pays qui produisirent ces énormes émigrations dont j'ai parlé dans la première et dans la seconde époques. Le génie de Pierre Ier. a survécu à cet homme extraordinaire, en qui les plus grandes et les plus belles idées paroissoient entées sur tous les vices d'un peuple barbare. Ce génie n'a pas cessé de planer sur son trône; et ses Etats paroissent dessinés d'après ses plans. Sans doute des peuplades entières, venues

du nord, ou du nord-est, n'auroient pas aujourd'hui les succès qu'elles eurent autrefois. Mais des armées disciplinées, venues de ces mêmes contrées, peuvent en avoir de grands et de décisifs. Ces armées existent actuellement en Russie : elles ont une manière terrible de faire la guerre ; elles se disciplinent de plus en plus. Elles vaincroient encore au nom de Suwarow, comme elles ont vaincu sous ses ordres : et cet autre dieu de la guerre leur a révélé les secrets d'un art qu'il sembloit avoir appris de Mars lui-même.

Lors donc que cette puissance, continuant comme elle a commencé, armera ses vastes provinces de toute la force de la civilisation ; lorsque, non contente de s'établir sur la mer Baltique, sur la mer Caspienne, sur la mer Noire, elle sera encore parvenue à se faire reconnoître puissance européenne, et à prendre part à tout ce qui se passera dans le centre même de l'Empire : lorsque par des conquêtes, par des successions, par des envahissemens, la Prusse s'étendra tout-à-la-fois dans le

cœur

cœur de ce même Empire par la Franconie, à une de ses extrémités par la Westphalie et la Gueldre, à l'autre par de nombreux établissemens sur la Baltique; lorsque la Pologne, destinée par sa position à arrêter ce double torrent, aura été elle-même entamée, puis entraînée par lui; lorsque l'Autriche, voyant la Prusse et la Russie acharnées à détruire la Pologne, offrira de contribuer à sa destruction, pourvu qu'on l'admette à en profiter; lorsque la Pologne, au lieu de se réunir contre un si grand danger, se sera précipitée elle-même au-devant de lui par les vices de sa constitution; lorsqu'enfin il se sera établi entre la Russie, l'Autriche et la Prusse, un système de co-partage qui efface entièrement la Pologne de dessus la carte, et amène au milieu de l'Europe ces habitans du nord, dont l'Europe éprouva autrefois les terribles invasions; alors des puissances qui ont fait le traité de Westphalie, il ne restera plus, dans leur ancien état, que la Suède, le Danemarck et la France; et dès-lors on ne retrouvera plus cet ensemble de pro-

portions, que rien ne pourra plus rétablir. L'Empire et la constitution germaniques ne subsisteront donc plus par la force de l'acte qui avoit fixé leur consistance; ils subsisteront par une sorte de *tacite réconduction*, parce que leur destruction entière ne sera pas encore officiellement annoncée. Mais elle sera décrétée *in petto*; mais elle sera ajournée au moment le plus opportun. Et ce moment ne seroit pas éloigné, si la France changeoit à-la-fois de proportions, de systême, de gouvernement; si cette vaste monarchie, qui ne devoit plus tendre qu'à conserver, étoit violemment remplacée par une autre république romaine, qu'un effroyable volcan auroit lancée au milieu de l'Europe avertie, et cependant prise au dépourvu; si ce nouvel état, fondé par les moyens les plus terribles, se constituoit, à l'exemple de Rome, puissance exclusivement militaire; si ce que Rome ne fit pendant long-temps que dans un coin de l'Italie, et ce qui, cependant, la conduisit à subjuguer le monde, ce nouvel Etat le faisoit sur une riche et

fertile étendue de trente à quarante mille lieues carrées, avec vingt-huit ou trente millions d'habitans, des soldats aguerris, et un numéraire immense; si pendant neuf ans d'une guerre de coalition, qui ne serviroit qu'à multiplier les triomphes de la France, le machiavélisme des puissances coalisées étoit si réciproquement faux, qu'il finît par être absurde; si non seulement les événemens, mais les plans des cabinets étoient en sens inverse de tous les calculs de l'expérience et de la raison; si cette même Europe, qui, depuis le traité de Westphalie, croyoit sa liberté compromise, quand la France, dont les secours lui avoient été si utiles, s'approchoit de Mons, de Namur, de Strasbourg ou du Piémont, la voyoit tranquillement mettre une main sur le Texel, et l'autre sur le golfe Adriatique. Assurément la forte tête de Richelieu, la sage politique de Mazarin n'ont pas dû craindre un pareil avenir, n'ont pas pu lire d'avance la destruction de leur ouvrage dans des faits d'autant plus impossibles à prévoir alors, qu'ils

seroient aujourd'hui impossibles à comprendre.

L'Angleterre, qui ne prit point part au traité de Westphalie, on prendroit une grande à sa destruction, mais toujours en suivant le systême dont elle a, depuis cent vingt ans, tiré un si grand avantage. Ce systême a été de faire faire la guerre sur le continent pour s'agrandir sur mer. Jamais elle ne s'est écartée de ce plan. En 1640, elle ne possédoit hors de chez elle que Jersey et Guernesey. Tout ce qu'elle a acquis depuis sur la Méditerranée, sur l'Océan, en Afrique, en Amérique, dans l'Inde, sur le chemin de la Chine, a été enlevé par elle pendant des guerres qu'elle avoit suscitées ou prolongées en Europe. Fidelle au même systême, si elle consentoit à la destruction du traité de Westphalie, c'est qu'elle la regarderoit comme une nouvelle pomme de discorde jetée au milieu des grands Etats européens. Sa riche prépondérance dans toutes les cours la mettroit toujours à portée de faire recommencer la guerre contre la puissance continentale, à

qui elle auroit insidieusement laissé prendre une forte excroissance : et elle travailleroit sans cesse à assurer sa monarchie maritime universelle, en publiant qu'elle n'est armée que pour défendre la liberté du continent.

Lorsque ces longs et terribles bouleversemens arriveront, il n'y aura plus de traité de Westphalie. Mais ce ne sera point lui, ce ne sera point ses sages auteurs qu'il faudra accuser; il aura, pendant un siècle et demi, réglé les droits et les propriétés d'une vaste étendue du continent; il aura épargné à l'humanité le retour des désastres qui l'ont précédé, et dans lesquels elle ne retombera que pour s'être écartée de la route que ce traité lui avoit ouverte. Alors on feroit vainement des efforts pour y revenir : les temps, les choses et les personnes seroient entièrement changées; et sans ce triple accord, dont la providence est trop avare, le politique le plus sage et le plus instruit ne peut jamais faire un bien durable. Tous les Etats étant alors dans une position forcée, se heurteroient long-temps

avant de trouver leur véritable attitude. L'ancienne politique seroit oubliée; il faudroit en chercher une autre. Mais cette pénible et difficile recherche ne peut se faire qu'au milieu d'une mer de sang : à moins que la découverte ne s'en fasse tout-à-coup par une de *ces illuminations soudaines*, par un de ces génies vifs et profonds, heureux et entreprenans, chez qui la réflexion est prompte et juste comme le coup-d'œil, et qui, réunissant sous l'empire de leur pensée le passé, le présent, le futur, spéculent, devinent, projettent, exécutent tout-à-la-fois.

J'ai cru cette digression nécessaire avant de quitter le traité de Westphalie; elle vous mettra à portée d'examiner avec plus d'intérêt, et en même temps avec plus de réflexion, les événemens dont je vais vous présenter une notice. Ils sont trop multipliés, trop importans, pour que je puisse, dans ces Lettres, vous en donner un abrégé suffisant; mais je puis vous montrer comment ils doivent être étudiés. C'est ce que nous allons voir.

LETTRE LXXXI.

Tableau général de l'histoire jusqu'à la mort de Louis XIV.

Lorsque l'on commence l'étude de cette quatrième Partie (que j'appelle histoire de nos jours, et qui comprend depuis la paix de Westphalie jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, c'est-à-dire un espace de cent ans), on est embarrassé de la multitude d'historiens, tant pour les histoires générales que pour les particulières. Entreprendre de les lire tous, ne pourroit être utile qu'autant que l'on voudroit examiner leurs ouvrages avec l'esprit de critique, ce qui demande des études très-longues, auxquelles il faut se livrer exclusivement. Il vous suffira de faire un choix parmi ces écrivains, et sur-tout de lire sur les mêmes faits les historiens de deux nations différentes. C'est le moyen de mieux juger, et du mérite des auteurs, et de la

vérité de leurs récits. Ce choix est surtout essentiel à faire dans la lecture des mémoires, genre d'ouvrage qui a quelquefois répandu un grand jour sur les causes secrètes des événemens les plus importans, mais qui plus souvent a donné à l'histoire une teinte romanesque, et a déguisé ou dénaturé la vérité.

Dans cet espace de cent ans, le règne de Louis XIV en a rempli soixante et douze; il les a remplis avec un grand éclat, avec une influence presque toujours absolue sur tout ce qui s'est passé. On ne peut donc mieux connoître et juger tout ce qui s'est fait de grand et d'important dans cet intervalle, qu'en le voyant du point même où Louis XIV s'étoit élevé, et qu'en rapportant à ce point central tous les mouvemens marquans qui s'opéroient dans la circonférence. C'est de là qu'il faut voir la perspective générale de tout ce qui se passe jusqu'à la paix de Rastadt; c'est de là qu'il faut observer les révolutions et les changemens qui se passent autour de la France; c'est de là qu'il faut voir les grands hommes

qui parurent dans tous les genres ; l'éclat, l'utilité, l'ébranlement ou le soutien qu'ils donnèrent aux différens Etats. C'est de là sur-tout qu'il faut voir Louis XIV entouré de cinquante ans de victoires, et de l'ascendant d'une politique toujours soutenue, environné d'une famille et d'une postérité nombreuse, se trouvant, sur les dernières années de sa vie, aux prises avec le malheur, voyant successivement s'éteindre et disparoître tout ce qui lui étoit cher, tout ce qui promettoit à son trône de glorieux et solides appuis, et laissant enfin sa couronne sur la tête d'un enfant, reste unique de tant de flatteuses espérances.

Reprenons en peu de mots quelques groupes de ce tableau, dans lequel vous pouvez renfermer tout ce que l'histoire a de plus intéressant jusqu'à 1715.

La haine et la rivalité des cours de Versailles et de Madrid se taisent un moment devant des intérêts mieux entendus. Une infante d'Espagne avoit donné le jour à Louis XIV ; une autre vient partager son trône, lui donner des droits éventuels sur

les Pays-Bas, et préparer à son petit-fils la nomination au trône d'Espagne.

Affranchi depuis 1640 de la domination d'Espagne, le Portugal assure, par une longue guerre, son entière indépendance. Il se trouve tout-à-coup placé au rang des puissances, sans que la révolution de famille qu'il éprouve quelques années après, dérange sa situation politique; et il se maintient avec honneur, jusqu'à ce qu'une fausse spéculation le rabaisse, en 1703, au point de se constituer humblement *comptoir de l'Angleterre.*

Deux nouveaux rois se font reconnoître, un dans le Nord, l'autre dans le Midi; et ce qui leur met à tous deux la couronne sur la tête, c'est, au roi de Prusse, la fameuse guerre de la succession; au roi de Sardaigne, les suites de cette même guerre. Deux rois sont détrônés en Angleterre; l'un expire victime des factions; l'autre est proscrit par l'ambition et l'adresse de son gendre: et après un demi-siècle de crimes et de révolutions, la Grande-Bretagne achète enfin une constitution, à l'ombre de la-

quelle elle croit trouver une liberté tranquille.

Un jeune monarque, qui pouvoit devenir l'émule de Gustave-Adolphe, dont il portoit la couronne, se laisse entraîner par une imagination déréglée; et au lieu de jouer le rôle d'un grand prince, Charles XII ne joue que celui d'un aventurier fameux.

Un prince plus sage, élevé sur les glaces de la Moscovie, forme le royal projet de donner à son peuple une existence politique; il ne peut y parvenir qu'en créant tout dans un pays où la nature est encore brute. Tout ce qui tient au génie, il peut le faire par lui-même, par son exemple; mais avant tout, il faut qu'il se constitue une force militaire : il ne peut y parvenir qu'à force de revers. L'obstination de Charles XII lui fera payer cher, mais enfin lui donnera cette instruction devenue indispensable, dont la Russie profitera avec des progrès étonnans, dont Charles aura bientôt lui-même à se repentir : et quelques années verront naître tout-à-coup une

puissance formidable, là où il n'y avoit pas de peuple civilisé.

En Danemarck, une nation sage reconnoît les vices de sa constitution, et donnera tout-à-coup, au milieu de ses assemblées, le plus grand spectacle. A la vue des services sans nombre que lui aura rendus son souverain, elle sentira qu'une couronne éligible, dénuée d'un pouvoir suffisant, a été la source de tous ses malheurs passés, et de l'incertitude dans laquelle elle a toujours vécu; et par un mouvement uniforme, par une acclamation unanime, elle assurera à sa famille royale l'hérédité du trône, et le pouvoir nécessaire pour le salut et le bien publics.

Cette hérédité s'établit aussi en Hongrie, mais avec des circonstances et des suites bien différentes. Là, toujours demandée à main armée, partiellement adoptée par des troubles suscités ou entretenus avec adresse, généralement refusée, autant par une habitude aveugle que par toutes les passions irritées, elle ne triomphe enfin qu'après avoir été trop long-temps précé-

dée de conspirations vraies ou supposées, de proscriptions, de supplices; elle est proclamée à la vue des échafauds, dans une assemblée qui donne lieu à de grandes réclamations, et fait encore répandre bien du sang.

La Hollande, qui, au bout de quatre-vingts ans, avoit enfin fait reconnoître et constater son indépendance, pouvoit attacher à l'Etat la famille stathoudérienne dont elle avoit reçu tant de services, dont il falloit surveiller, mais non tromper l'ambition. Elle ne jouit pas, mais elle abuse de ce qu'elle avoit conquis ; elle confond perpétuellement l'anarchie et la liberté; elle chasse et rétablit alternativement une autorité qui pouvoit assurer son existence, et dont l'éternelle méfiance ruine cette république commerçante.

Aussi peu éclairée sur ses véritables intérêts, la Pologne reste indifférente à ce qui se passe autour d'elle. Elle voit se former un royaume de Prusse dans des provinces dont elle recevoit l'hommage; elle voit la puissance moscovite sortir de son obscu-

rité : et elle ne prévoit pas que ces nouveaux maîtres de la Baltique vont entraver son commerce; que ces deux voisins vont chercher dans sa constitution le moyen de s'agrandir à ses dépens; et la double élection de Stanislas et d'Auguste jette les premiers germes des guerres qui doivent l'anéantir.

Le commerce prend tout-à-coup dans l'Inde un accroissement rapide : trois compagnies des Indes s'établissent, à Paris, à Londres, à Amsterdam ; et ces compagnies forment en Asie de nouveaux Etats, qui répandent en Europe de nouvelles semences de discorde.

L'inquiétude réciproque que donnent tant et de si divers intérêts, la nécessité de les surveiller et de les soutenir, introduisent un grand changement dans les forces offensives et défensives des principales puissances. Chacune d'elles entretient quatre à cinq fois plus de troupes qu'elle n'en avoit jamais eu. L'art de fortifier les places se complique et se perfectionne. Ce nouvel état militaire exige une dépense habituelle,

qui excède les moyens ordinaires des puissances du troisième et même du second ordre; et alors ne pouvant plus avoir en elles-mêmes le soutien d'une politique constante, elles sont réduites à n'avoir plus d'alliés, mais à prendre au hasard des protecteurs.

Au milieu de la prodigieuse agitation que cette complication, ce rapprochement de tant et de si nouveaux intérêts produiront dans l'Europe militaire, dans l'Europe politique, dans l'Europe commerçante, et dans les nouveaux mondes découverts par elle, repeuplés ou vivifiés par elle, et cultivés par elle, il se formera dans tous les genres des hommes célèbres, des hommes fameux, des hommes extraordinaires. La gloire des uns, la célébrité des autres, répandra sur tous l'activité de l'émulation, l'inquiétude de la jalousie. Ceux qui se trouveront sur un grand théâtre voudront y jouer un grand rôle; ceux qui en seront plus ou moins éloignés, auront plus ou moins d'obstacles à vaincre pour y monter; et obligés par ces obstacles mêmes de faire

agir toute la force de leur génie, ou toute la souplesse de leur politique, ils y arriveront enfin avec des talens exercés, fiers de ce qu'ils ont déjà fait, et de ce qu'ils méditent encore.

Frédéric III trouvera dans la rivalité de la Suède de nombreuses occasions de développer de grands moyens, et de rendre de grands services au Danemarck. Il en sera récompensé par le dévouement de tout son peuple, et la postérité recueillera le fruit de sa sagesse et de sa fermeté.

La fille du grand Gustave portera avec gloire la couronne de son père; mais de fausses idées philosophiques la feront descendre d'un rang qu'elle étoit digne d'occuper. Christine établira une nouvelle branche sur le trône de Suède, et après lui avoir ainsi préparé le fléau de Charles XII, elle ira dans toutes les cours de l'Europe chercher une vaine réputation de singularité, et perdre un temps qu'elle pouvoit consacrer au bonheur de ses sujets.

Un homme profondément dissimulé, chez lequel les plus grands vices servent à déployer

déployer les plus grands talens, verra son pays en proie à tous les déchiremens des dissentions religieuses. Cromwel aura besoin d'un masque pour cacher son ambition; il prendra celui de la religion, et s'élevera ainsi sur un trône où le sang de son souverain criera encore vengeance; mais parvenu à ce dernier terme de ses desseins, il sera malheureux au milieu de cette grandeur usurpée; il sera sans cesse tourmenté par des terreurs qui augmenteront de jour en jour, parce que sans cesse il sera poursuivi non seulement par ses propres remords, mais par ceux même de la nation, qui cependant deviendra sous lui aussi formidable que sous Elisabeth.

A sa mort, un de ses anciens agens concevra le projet de réhabiliter l'honneur de sa nation, de lui rendre son gouvernement et son souverain légitime, et de la décharger de la masse de crimes qu'on lui reprochoit, pour en accabler les factions qui l'avoient égarée. Monck méditera ce plan sublime, et ne voudra d'autre confident que lui-même. Il marchera à son

but avec le secours de ceux même qui, s'ils connoissoient ce but, chercheroient à l'en détourner; et un parlement rappelera le fils de celui qu'un parlement avoit proscrit.

Charles XII, à peine roi de Suède, sortira de son pays, pour chercher, pour se faire des ennemis. Il ne sera pas conduit par la politique; mais il a besoin de combattre, et il aura l'habitude de vaincre. Il jetera tout le Nord dans une terrible confusion; et la nécessité de résister développera les talens de Pierre Ier., qui, sans Charles XII, n'eût peut-être jamais été Pierre-le-Grand.

Ce Pierre Ier. deviendra tout-à-coup un homme étonnant; il sera le *Shakespear* de la politique. Ce génie créateur portera encore toutes les empreintes du chaos dont il sort, et qu'il veut débrouiller : mais il sera environné de traits de lumière. Il s'indignera de ne pas trouver un peuple qui soit en état de l'entendre et de le seconder. Mais il aura la hardiesse de dessiner à grands traits des plans qui doivent donner

à la Russie une nouvelle création. Il aura la sagesse d'en ajourner plusieurs, et son ombre semblera encore guider ses successeurs dans l'exécution.

Sobieski s'élevera dans la Pologne, et fera connoître à cette fière république que, si elle veut prévenir les funestes effets des vices de sa constitution, elle ne doit prendre que dans son sein ceux qu'elle condamne à la gouverner. Il partira des bords de la Vistule, pour foudroyer sur le Danube le terrible ennemi venu des Dardanelles; et Vienne, entourée de deux cent mille Turcs, sera sauvée par cette noblesse polonaise, qui ne peut pas se sauver elle-même.

La commotion se fera sentir jusque dans le fond de la Transilvanie, jusque dans ces provinces dont les habitans, venus de la Scythie, conservoient encore les habitudes de leur origine. Tchekely et Ragotsky seront non seulement des princes utiles à leur pays, mais deviendront même intéressans pour l'Europe, et leurs noms se trouveront placés dans les plus fameuses négociations.

Deux ducs de Lorraine influeront sur les destins de l'Europe. Le premier se jouera perpétuellement de sa parole et de sa signature; ses éternelles variations, la juste méfiance qu'il inspirera, les précautions qu'il faudra toujours prendre contre ses attaques, sur-tout dans l'instant où on s'alliera avec lui, seront fréquemment une occasion de guerre, et toujours un des plus grands obstacles à la paix. Son fils, doué d'une ame plus grande, plus noble, plus vraie, s'attachera fortement aux ennemis de la France : il les servira avec une loyauté et une constance qui ne se démentiront jamais, pas même dans le malheur : et la juste réputation qu'il se sera acquise, l'extrême reconnoissance que lui devra la cour de Vienne, le désir qu'aura la France de transporter en Italie un voisin trop dangereux pour elle, appeleront en Toscane l'héritier des ducs de Lorraine, et le destineront à renouveler la maison d'Autriche.

Placé entre cette maison et celle de France, Emmanuel aura pour principe de jouer en Piémont les deux puissances

qui l'avoisinent, et de s'agrandir à leurs dépens; il se fera payer par Vienne, par Londres, par Versailles; il ne servira aucun de ces trois cabinets : il les trompera successivement, souvent même tous trois à-la-fois. Pour lui rien ne sera sacré, ni le droit des gens, ni la loi des traités, ni les liens du sang. S'enrichir et s'agrandir, ce sera sa seule devise; et comme il ne pourra la vérifier qu'en mettant l'Europe en feu, on sera toujours sûr de le trouver prêt à rallumer le flambeau de la guerre.

Léopold portera sur le trône impérial une politique bien différente de celle de ses prédécesseurs. Il verra tout ce qu'a perdu depuis un siècle son illustre maison; il ne cherchera pas même à le dissimuler. Jusqu'à lui, l'Autriche avoit toujours affecté vis-à-vis de l'Empire une attitude menaçante; il en prendra une autre; il voudra même paroître plus foible qu'il ne l'est en effet; il ne sera pas fâché que l'on ne croie pas qu'il puisse remonter jusqu'au point d'où il avoit paru si redoutable; il suivra cette politique avec la plus

grande attention, avec la combinaison la plus profonde. Mais ce sera pour rejeter sur Louis XIV toutes les frayeurs que l'Autriche avoit autrefois inspirées à l'Empire. Il montrera la France comme la véritable ennemie du corps germanique, et il parviendra à réunir contre elle ce corps qu'elle avoit si long-temps armé contre l'Autriche. Ce changement total produira des guerres longues, et même des animosités personnelles; et toute la vie de Léopold sera employée à susciter de nouveaux ennemis au roi de France. Il sera dans ce dessein secondé par le grand électeur de Brandebourg. Pour s'attacher de plus en plus un prince dont la puissance et le génie lui offrent de grandes ressources, il le placera au rang des rois. Il donnera à son ambition et à celle de ses descendans un nouvel aliment, et élevera imprudemment contre la maison d'Autriche un rival plus redoutable pour elle que la France même.

Mais il sera secondé sur-tout par le fameux Guillaume III. Du milieu des ca-

naux de la Hollande, ce prince préparera les tempêtes qui agiteront toute l'Europe; il en sera le directeur invisible, lorsqu'il n'en sera pas le chef avoué. Il aura tout ce qu'il faut pour remuer les empires. Il saura flatter l'orgueil républicain; et la vanité des bourgeois d'Amsterdam prodiguera les tonnes d'or, pour faire inutilement la guerre à la puissance dont la Hollande doit le plus rechercher l'amitié. Il négociera avec adresse dans la plupart des cours germaniques, et elles se condamneront à une guerre longue et ruineuse, pour rendre à la maison d'Autriche l'existence qu'elle avoit sous Charles-Quint ou sous Philippe II. Il profitera de la terreur qu'excite en Angleterre la catholicité de Jacques II; et toutes les sectes qui déchirent la Grande-Bretagne se réuniront pour l'appeler à leur défense. Il viendra détrôner son beau-père, afin d'avoir de nouvelles forces et de nouvelles flottes à opposer à Louis XIV.

Mais la reine Anne changera tous ces plans dictés par la passion plus que par la

politique; elle aura des vues sages et modérées; et la paix d'Utrecht renversera les monstrueux projets de la Hollande.

Philippe V, à peine assis sur le trône d'Espagne, aura à s'y défendre contre une ligue redoutable; il y sera maintenu par sa grandeur d'ame et par l'amour de ses sujets.

Au milieu de tous ces souverains, Louis XIV les étonnera, les surpassera tous par la hardiesse de ses entreprises, par la profondeur de ses conceptions, par la vigueur de son exécution, par la fermeté de son caractère, par la hauteur du rang où il se placera tout-à-coup, et dont rien ne pourra le faire descendre. Pendant cinquante ans il sera dans ce rang éminent, entouré de victoires, de conquêtes et de trophées; et lorsque la fortune se lassera d'une constance qu'elle n'a eue que pour lui seul, Louis XIV restera encore dans ce même rang, aussi grand, plus grand peut-être qu'il ne fut jamais. Aucune idée foible n'approchera de lui; aucun conseil honteux ne sera reçu; aucune

proposition humiliante ne sera écoutée. Il donnera aux circonstances ce qu'elles exigeront; mais il voudra toujours être ce qu'il est; il voudra toujours que la France soit ce qu'elle doit être : et il réduira ses ennemis au silence, en leur faisant accepter, après dix ans d'une guerre terrible, ce que lui-même avoit offert avant de la commencer.

Les hommes les plus célèbres dans la politique et dans la guerre auront contribué à la gloire de ce règne, soit par ce qu'ils ont fait pour la France, soit même par ce qu'ils ont fait contre elle.

Le cardinal Mazarin aura hérité des grandes vues de Richelieu, et les aura remplies dans le traité de Westphalie. Il aura lutté contre des ennemis puissans, pendant les troubles d'une minorité orageuse; et en cédant à propos, lorsqu'il aura vu que la résistance pouvoit être dangereuse, il aura enfin pacifié et réuni tout, et couronnera son ministère dans l'île des Faisans, par le traité des Pyrénées.

Le cardinal de Retz, après avoir long-

temps opposé ses intrigues à la sagesse de Mazarin, fléchira lui-même sans regret et sans retour devant l'ascendant de Mazarin et l'heureuse étoile de Louis XIV.

Le grand Condé, égaré par la fierté d'une ame ulcérée, portera dans les camps espagnols ce bras qui les fit trembler tant de fois; mais en s'armant contre son roi, ce bras semblera avoir perdu son ancienne vigueur; et il ne reprendra sa force triomphante et irrésistible, que lorsqu'après avoir arraché lui-même quelques feuilles de son histoire, il guidera encore dans les champs de l'honneur des sujets fidèles et des guerriers sans reproche.

Le vertueux Turenne aura partagé un moment une erreur trop générale; mais son repentir le rendra plus grand. Une fois rentré dans le chemin de l'honneur et de la gloire, il y marchera sans s'arrêter. La basse jalousie de Louvois, les savantes opérations de Montécuculli, il ne craindra rien, il déjouera tout; et il emportera dans le tombeau de nos rois l'admiration de ses rivaux, l'estime de ses ennemis, les

larmes de Louis XIV et les regrets de toute la France.

Rantzaw, après avoir appris dans l'armée suédoise l'art de la guerre, consacrera ses talens au service de la France. Il y perdra successivement un œil, un bras, une jambe, et laissera quelque débris de lui-même sur tous les théâtres de sa gloire.

Leuse, Nerwinde, Fleurus, Steinkerque, fourniront à Luxembourg des moissons de lauriers : il remplira nos temples des drapeaux pris sur l'ennemi; et un grand prince l'appellera le *Tapissier de Notre-Dame.*

Mayence, Turin, Collioure, verront les essais de Fabert, et annonceront ce qu'il doit être. Il ne devra rien à sa naissance : il se créera lui-même. Il acceptera le bâton de maréchal de France, parce que c'est la récompense du guerrier qui a bien servi son pays : il refusera l'ordre du Saint-Esprit, parce que cette décoration se donne à la faveur ou à la noblesse, et que le rigide et brave Fabert ne veut

ni être courtisan, ni se donner pour ce qu'il n'est pas.

Boufflers se formera sous les Créqui et les Turenne. Blessé à Voerden et à Ensheim, il réparera les désastres de Malplaquet, en faisant une retraite admirée de ses ennemis. Mais il s'immortalisera sur-tout par la belle défense de Lille. A ses rares talens, qu'il n'emploie jamais que pour le bonheur de la France, il joindra toutes les qualités, toutes les vertus d'une belle ame, d'un bon citoyen, d'un sujet fidèle et toujours dévoué, mettant avant tout le bien public et le service de son roi.

Tels seront aussi les principes du sage Catinat. Le vainqueur de Staffarde et de la Marsaille sera chéri du soldat, qui dormira tranquille dès qu'il saura que Catinat veille. Il trouvera en Italie un rival digne de lui : Eugène l'arrêtera, mais ne le vaincra pas. Les ennemis qui cherchent à lui nuire, travailleront eux-mêmes à sa gloire; et le malheur de la France condamnera à une retraite prématurée l'im-

passible héros qui avoit fixé sous ses drapeaux la victoire et la vertu.

Vendôme, digne de son nom, se consacrera tout entier à la gloire de la monarchie. Par-tout où il paroîtra, il réparera des défaites, il rappellera la victoire; et lorsque Louis XIV retirera ses troupes d'Espagne, Philippe V demandera qu'on lui envoie Vendôme, et croira n'avoir rien perdu.

Noailles et Tallard auront tout ce qui constitue l'homme de guerre et l'homme d'Etat. Aussi grands dans le fracas des batailles que dans le silence du cabinet, intrépides devant l'ennemi, impénétrables devant un négociateur, leur coup-d'œil sera toujours sûr, leur génie toujours actif, leur zèle toujours infatigable, leurs ressources toujours prêtes pour donner à la France l'avantage d'une position politique ou militaire. L'ingénieuse fidélité de Tallard trouvera même le moyen d'employer utilement sa captivité; et, prisonnier en Angleterre, il y préparera l'heureux changement de la reine Anne.

Villars aura aussi en partage ce double talent du politique et du guerrier. Toujours grand et toujours fidèle dans les négociations et à la tête des armées, comme il ne cherche qu'à être utile, il ne croira pas qu'il soit indigne de lui de venir se mesurer contre un chef de séditieux : il le poursuivra dans les Cévennes; il négociera même avec lui, et délivrera le royaume d'un ennemi dangereux. C'est à Denain qu'il mettra le comble à sa gloire, et qu'il forcera à accepter la paix ceux qui se refusoient à toutes propositions.

Ces mêmes Cévennes éprouveront aussi la valeur de Barwick, déjà vainqueur en Espagne. Il repassera les Pyrénées pour assurer le trône à Philippe V par la victoire d'Almanza et la prise de Barcelone; et ce grand homme finira comme le grand Turenne.

Vauban créera un nouvel art : son nom deviendra immortel. La France lui devra les impénétrables barrières qui assurent sa tranquillité; et le génie d'un seul homme aura formé tous ses successeurs.

Duquesne, né marin, devinera dès son enfance tous les moyens de maîtriser l'élément sur lequel il doit combattre. Il sera la terreur des flottes hollandaises et espagnoles. Ruyter tombera sous ses coups: l'Océan et la Méditerranée, l'Afrique et l'Asie seront les théâtres de sa gloire.

Tourville, formé par ses exemples, sera digne de le remplacer. Sous ses ordres, nos escadres remporteront des victoires signalées; elles partageront l'empire des mers avec ceux qui s'en disent les maîtres, jusqu'au jour fatal où la Hogue verra notre défaite vérifier la prédiction de Tourville, sans rien ôter à sa juste réputation.

Duguai-Trouin, Jean Bart parcourront la même carrière, quoique nés dans une autre classe, parce qu'ils ont des talens que Louis XIV saura distinguer. Ils s'éleveront aux plus hauts grades militaires, parce qu'en France la naissance n'est pas une exclusion pour quiconque a d'ailleurs des moyens personnels de servir utilement sa patrie; et leur exemple sera un encouragement pour tous ceux qui en partant

du même point, se sentent la force de s'élever aussi haut.

Louvois, avec des défauts que la justice de l'histoire ne peut lui pardonner, aura les grandes qualités nécessaires à un grand ministre. Son ambition tournera au profit de l'État; il suggérera quelquefois à son maître des prétentions exagérées; il l'engagera quelquefois dans des guerres qui ne sont pas nécessaires; mais il aura tout préparé d'avance pour les soutenir avec éclat et avec succès. Les instructions qu'il donnera aux généraux seront des chefs-d'œuvre que l'on ne pourra se lasser de méditer, et qu'on pouvoit regarder d'avance comme les garans assurés de la victoire.

Ces prétentions, ces guerres, cette prévoyance universelle, ces préparatifs toujours en état d'arriver à jour nommé, cet ensemble dans les plus grandes opérations, dont l'ennemi apprendra la réussite avant qu'il en ait su le projet; tout cela exigera de grandes dépenses, des fonds toujours prêts, des ressources promptes pour four-

nir

nir à tout. Un homme suffira encore à cet immense travail. Mazarin a vu Colbert, et a jugé sa jeunesse; il le recommandera à Louis XIV; et Colbert va devenir l'ame de la France. Pendant que nos ennemis croient qu'elle s'appauvrit et s'épuise par ses efforts, Colbert la revivifie par l'agriculture et par le commerce. Il la rend un objet d'admiration pour les étrangers, qui viennent en foule lui apporter leur numéraire. Le peuple, ingrat parce qu'il est peuple, méconnoît les bienfaits de Colbert, est insensible à sa perte, et veut insulter à son tombeau; mais Louis XIV a apprécié les vues et les talens de ce grand homme, et suit encore ses plans, lorsqu'il ne peut plus suivre ses conseils.

Ce qu'il ne pourra pas faire par la force de ses armes, il le fera par l'adresse de ses négociateurs. Pomponne, Davaux, Servien, Torcy, d'Estrées, d'Estrades, d'Uxelles, Polignac, poseront en principe les vrais intérêts de la France; ils ne les perdront jamais de vue; et ils conduiront toujours à une fin aussi utile que glorieuse

les négociations qui s'étoient ouvertes avec le plus de difficultés.

Ces administrateurs, ces ministres, ces généraux auront trouvé de grands obstacles : ils auront trouvé dans les ennemis de la France des rivaux dignes d'eux. Montécuculli aura été opposé à Turenne, Eugène à Catinat, Malborough à Vendôme ; la haine impolitique de la Hollande aura suscité, aura prolongé des guerres : mais les plus grands malheurs de l'Etat n'auront servi qu'à mettre ses ressources dans un plus grand jour, et qu'à en rendre le souverain plus grand aux yeux mêmes de ses détracteurs.

Après avoir ainsi distribué dans l'ordonnance de ce tableau tout ce qui peut personnifier les grands talens, les grandes vertus, les grandes passions, voyez dans le fond Louis XIV, affoibli par de longs travaux, éclairé par les derniers rayons d'un soleil couchant, s'avançant avec une noble tranquillité vers son tombeau ; obligé, pour y arriver, de passer sur celui de tous les siens, et n'ayant plus pour se sou-

tenir d'autre appui qu'un enfant de cinq ans ; et autour de sa tombe voyez s'élever et planer les immortels génies qui ont illustré son siècle.

Là c'est Bourdaloue qui foudroie l'orgueil de l'esprit, et Massillon qui développe les foiblesses du cœur. C'est Bossuet qui, dans son vol d'aigle, assigne à chaque peuple son caractère, sa durée, son rang historique ; qui défend, venge et démontre l'unité de la religion chrétienne. C'est Fénélon qui en applique les consolations, qui en pratique l'humilité, qui forme un jeune prince par les leçons enchanteresses de la sagesse même. C'est Fléchier qui, joignant les grâces d'un orateur aux mœurs d'un apôtre, ramène en persuadant, édifie pour convertir. C'est Baillet et Thomassin, dont l'érudition aussi profonde qu'éclairée confond également et la superstition et l'incrédulité. C'est d'Abbadie qui terrasse cette incrédulité par ses irréfragables raisonnemens. C'est le sage et courageux Arnaud : suivez-le dans tous ses travaux ; voyez comme, par-tout où il a passé, son élo-

quence entraîne tout ce que sa science éclaire; pressé par le désir d'être utile à ses semblables, il se hâte toujours; il réunit en lui tous les talens, toutes les vertus héréditaires de sa famille.

Ici c'est Domat qui va chercher dans le droit divin et naturel l'origine de nos lois civiles; c'est Barbeyrac qui classe, étend, restreint, corrige les créations de Grotius et de Puffendorff; c'est Molé, dont les regards désarment les séditieux; d'Argenson, dont l'industrieuse et infatigable activité crée la surveillance d'une police exacte au milieu d'une population de huit cent mille ames. C'est Bignon, Portail, Lamoignon, Séguier, Pont-Chartrain, Daguesseau, dont la Justice grave les noms sur les colonnes de son temple.

Plus loin, c'est Baluse qui s'enfonce, sans s'égarer, dans le chaos des capitulaires; c'est Calmet qui éclaire l'histoire profane et sacrée par le flambeau de la plus judicieuse critique; c'est d'Achéri, qui, sans autre guide que son érudition, va fouiller dans la nuit des temps, pour en

tirer, choisir et placer toutes les pièces les plus utiles aux écrivains modernes; c'est d'Herbelot qui le premier conçoit et exécute l'idée d'une bibliothèque orientale, et ose ouvrir une mine si richement exploitée depuis; c'est Tillemont qui répand un grand jour sur l'Empire romain; c'est Maimbourg qui explique les variations de l'Empire germanique; c'est Anselme et Mézeray qui recueillent et expliquent les monumens de l'histoire de France; c'est Cordemoi qui débrouille les deux premières races de nos rois; Mabillon, qui trace une route inconnue à travers la poussière des diplômes; Godefroy, qui fait des découvertes, éclaircit des doutes, démontre des erreurs historiques, par l'exactitude et l'immensité de ses recherches; c'est Fleuri dont l'impartiale vérité raconte et juge tous les faits de l'histoire ecclésiastique; c'est d'Orléans, Saint-Réal et Vertot, qui scrutent les révolutions des différens peuples, et qui nous en montrent les principaux moteurs; c'est Dubos, qui tient dans sa main tous les fils de la ligue de Cambrai,

qui marche d'un pas assuré dans les plus tortueux détours de Vienne, de Rome et de Madrid; qui, dans la guerre de la succession, prouve à l'Angleterre qu'elle a mal entendu ses intérêts, et lui prédit la perte de ses colonies sur le continent américain.

Plus loin, voyez le Parnasse surchargé des chefs-d'œuvre dont l'ont enrichi le sublime Corneille, l'inimitable Racine, le sévère Boileau, le bon Lafontaine, le grand Rousseau, l'ingénieux Molière, le sensible Quinault, l'aimable Chaulieu, l'audacieux Santeuil.

Autour des sciences exactes, de la philosophie, de la morale, voyez quel prodigieux concours, quelle agitation, quels rayons de lumières!

Voyez La Bruyère mettre dans ses caractères une touche délicate qui n'appartient qu'à lui; qui n'ôte rien à la force, à la vérité de l'expression. Voyez dans Nicole la suite, la profondeur du raisonnement, l'enchaînement, le développement des idées. Admirez ces maximes que La Rochefou-

cault semble avoir dérobées dans les derniers replis du cœur humain.

Quel est ce philosophe qui finit sa glorieuse carrière pendant la première jeunesse de Louis-le-Grand? C'est Descartes, qui, le premier, applique l'algèbre à la géométrie, qui a le courage d'attaquer, et la force de détruire d'anciennes erreurs défendues par la rouille des siècles; à qui seul on doit tous les progrès faits depuis cent cinquante ans; et qui, s'il n'a pu donner tout-à-coup une bonne monnaie, a rendu un service inappréciable en décriant la fausse. En opposition avec lui est le sage Gassendi, qui, aveuglé lui-même par les préjugés, veut soutenir cette fausse monnaie. De tous les coups que se portent ces deux rivaux, voyez sortir des étincelles qui répandront la lumière sur leurs successeurs. Ce penseur, qui s'enfonce dans la recherche de la vérité, c'est Malebranche; s'il ne rapporte pas l'or pur qu'il comptoit découvrir, il nous apprend l'art de mettre des idées abstraites dans un jour lumineux, et de les présenter toujours

avec une expression nette et précise. Cet astronome enlevé à l'Italie par Louis XIV, c'est Cassini, qui vient honorer l'académie des sciences, tracer une méridienne, découvrir des satellites de Jupiter. Ces deux frères, rivaux et amis, ce sont les deux Bernoully, qui devinent et perfectionnent le calcul différentiel dont le célèbre Léibnitz avoit voulu faire un secret. Enfin cet homme sur qui se tournent tous les yeux, que la mort vient moissonner au milieu des travaux qui ont déjà vieilli sa jeunesse; c'est Pascal:

« Admirez, et pleurez; il mourut à trente ans. »

Quelle foule d'artistes s'empresse pour immortaliser la gloire de ce siècle mémorable!

Le Nostre vient créer ou embellir nos jardins et nos parcs. Bernin est appelé pour travailler au Louvre. Les deux Mansards viennent dessiner la place de Louis-le-Grand, et élever aux Invalides ce dôme majestueux sous lequel le guerrier, chargé d'ans et de blessures, se préparoit, avec une édifiante piété, à la mort que tant

de fois il avoit bravée avec un héroïque courage.

Lebrun animera la toile. Il réunira l'invention de Raphaël et la vivacité des plus grands maîtres. Son pinceau religieux, terrible ou touchant, exprimera avec la même vérité les souffrances d'un Dieu crucifié, le carnage des batailles d'Alexandre, la componction de Magdeleine pénitente.

Mignard fera admirer la facilité de sa touche, la richesse de sa composition, la fraîcheur de son coloris. Lesueur aura été nourri dans l'étude des modèles de l'antiquité; il n'aura que des idées élevées, que des expressions franches et fortement prononcées. Il frappera par la vérité des attitudes et par le choix des contrastes.

Pujet ordonnera au marbre de se ployer avec élégance, de se dessiner avec sensibilité, de se développer avec énergie. Girardon prendra un bloc, et lui dira : *Sois Richelieu.* Semblable à ce sculpteur de l'antiquité, qui tomba lui-même aux genoux du Jupiter qu'il venoit d'armer de la foudre, Girardon s'étonnera avec complaisance

de voir le dieu de la politique et du gouvernement prendre sous son ciseau des formes humaines, en gardant dans son ensemble quelque chose de surnaturel; et faire naître dans Pierre-le-Grand ces transports si vrais, si nobles, ces élans inattendus qu'un grand homme éprouve lorsqu'en marchant dans la carrière de l'immortalité, il rencontre les débris mortels de ceux qui sont déjà admis dans son temple.

Voilà une esquisse de la connoissance anticipée que vous pourrez prendre des hommes les plus marquans pendant cette époque, et qui vous sera utile pour entrer avec plus de facilité dans l'étude des grands événemens qui l'ont signalée. Je vais en crayonner quelques-uns, en les rapprochant toujours le plus possible des rapports qu'ils ont avec la France.

LETTRE LXXXII.

Révolutions en Angleterre, sous Charles Ier.

Ce qui se passoit en Angleterre pendant qu'on négocioit en Westphalie, n'attira pas assez l'attention de l'Europe, occupée alors à combattre ou à traiter sur ses intérêts. Mais cette étonnante révolution, qui dura près de vingt ans, et qui coûta la vie à Charles Ier., est un de ces événemens qu'on ne peut se lasser de méditer, et que les circonstances dans lesquelles vous vous trouvez, vous obligent plus particulièrement de connoître.

L'histoire en général est toujours difficile à écrire. Celle des révolutions l'est bien davantage. C'est alors sur-tout que les mouvemens populaires, leurs succès, leurs suites, le triomphe ou la chute de telle ou telle faction, enfin, cette mobilité perpétuelle qui caractérise ces terribles

époques, tient souvent aux vues, à l'adresse, à la fourberie, à la crédulité de quelques êtres, qui n'ont pas encore eu le temps ou les moyens de se mettre en évidence; qui, s'ils y arrivent, n'y restent qu'un moment; ou qui, s'ils s'y maintiennent plus long-temps, cherchent plutôt à dérober, qu'à exposer au public ce qu'ils ont fait pour y parvenir. En outre, presque toutes les révolutions se font avec le peuple; et comme ce n'est jamais qu'en le trompant que les factieux le font agir, les motifs publics de ses insurrections sont presque toujours l'inverse de la vérité. Quelques années, et même quelques mois après, ce peuple abat l'idole qu'il avoit élevée. Mais ce n'est jamais la justice, c'est toujours une autre erreur qui le conduit; et comme en qualité de peuple, la raison, la tranquillité publique, la sûreté de l'Etat lui défendent d'agir, du moment qu'il agit il renverse tout, et ceux qui l'ont excité ne retirent du chaos que ce qu'ils croient utile pour eux de n'y pas laisser.

Si pendant la révolution il y a quelque

observateur exact qui puisse se tenir à portée d'en suivre, d'en mesurer toutes les phases, il a encore à se défendre contre le sentiment d'horreur que lui inspirent les crimes dont il est témoin, et qu'il ne faut presque jamais imputer à la populace qui s'en constitue l'exécutrice : il a à se défendre contre des sentimens d'affection pour les personnes et pour les choses, et dont la nécessité ou le bien public lui demandent le sacrifice. Lorsque cet observateur se sera mis en garde contre ces différens genres de séduction, il faudra encore, s'il veut instruire et intéresser, qu'il trouve en lui tous les genres de talens qu'exige la tâche qu'il s'impose; et il faudra qu'il écrive à une époque assez rapprochée des événemens pour pouvoir en avoir une connoissance détaillée, et cependant assez éloignée d'eux pour pouvoir en parler avec une juste impartialité.

C'est ce qui fait qu'il y a peu de révolutions dont l'histoire satisfasse entièrement le lecteur. Celles d'Angleterre ont été écrites par le père d'Orléans ; elles ont

eu une réputation méritée : et après avoir lu dans cet auteur tout ce qui regarde la révolution de Charles Ier., ainsi que la restauration de Charles II, et l'avoir comparé avec celle de Hume et de Clarendon, vous saurez tout ce que l'histoire a recueilli de plus important à ce sujet.

Les commencemens de cette révolution appartiennent aux dernières années de l'époque dont j'ai parlé dans la troisième partie; mais je les place dans celle-ci, pour ne les point séparer de ce qui en a été la suite.

Bossuet, dans son oraison funèbre de la reine d'Angleterre, assigne pour première cause de tous les malheurs, cette multitude de sectes différentes qui s'étoient introduites en Angleterre depuis Henri VIII, et sur-tout depuis Elisabeth. Et en effet, en lisant attentivement l'histoire de Jacques Ier., et celle des premières années de son fils, il est aisé de se convaincre de deux choses: 1°. que toutes ces sectes, extrêmement animées l'une contre l'autre, nourrissoient dans l'Eglise une division reli-

gieuse, qui, à mesure qu'elle augmentoit, devoit produire dans l'Etat une division politique; 2°. que cette diversité de sectes entravoit perpétuellement la marche de l'administration, et lui suscitoit mille obstacles. Il n'y avoit que deux moyens de les écarter; l'un par le parlement, l'autre par la force même de l'autorité. Le parlement, partagé lui-même entre toutes ces opinions, recevoit leurs différentes impressions, et par conséquent ne pouvoit suivre un plan uniforme et impartial. Il fallut donc recourir à l'autorité royale; et alors ce qu'elle fit, même avec justice, parut illégal à un peuple qui sembloit, depuis le règne de Jacques Ier., vouloir restreindre de plus en plus la prérogative de la couronne. Pour peu que l'on connoisse les hommes, on voit aisément quels maux ont dû naître de cette méfiance réciproque, dans un gouvernement qui ne peut marcher que par l'union de toutes ses parties.

Charles, en vertu des droits de la royauté, avoit cassé plusieurs parlemens, sans tirer aucune utilité de cette mesure,

que la loi lui permettoit d'employer, mais qui envenime toujours le mal dès qu'elle n'y remédie pas. Fatigué de retrouver toujours le même esprit de résistance et de mécontentement dans les différens parlemens qu'il convoquoit, il n'en convoqua plus. Ce moyen eût été bon, s'il eût eu la certitude de pouvoir s'en passer à l'avenir. Mais du moment que la position et les troubles de l'Etat le mettoient dans la nécessité d'en assembler un, il devoit s'attendre à retrouver, dans cette tardive convocation, bien plus d'inconvéniens que dans celles qu'il auroit faites régulièrement.

Depuis l'avénement de Jacques Ier., la Grande-Bretagne étoit composée de trois royaumes réunis par la force, mais désunis par d'anciennes habitudes. Il falloit de deux choses l'une : ou que l'autorité royale profitât avec adresse de cette ancienne désunion, en prévînt les excès, et s'en fît un moyen de gouverner avec tranquillité; ou que les troubles dont cette division devoit toujours être la source, sus-

citassent encore de nouvelles difficultés à l'autorité, déjà assaillie par celles qu'elle trouvoit dans l'Angleterre même. Charles, auquel il semble qu'on peut reprocher de n'avoir jamais eu un plan suivi de gouvernement, ne sentit pas le parti qu'il pouvoit tirer de la position respective des trois royaumes. Il avoit déjà mécontenté l'Angleterre; il ne ménagea pas l'Irlande, et encore moins l'Ecosse. C'étoit à l'Ecosse, à ce berceau des Stuart, qu'il étoit réservé de commencer, et d'aggraver les malheurs de Charles. Les Ecossois mécontens avoient rassemblé des troupes, et étoient entrés en Angleterre. Le roi avoit envoyé contre eux une armée qui devoit être, et qui fut battue. Elle étoit déjà dans de mauvaises dispositions, et ce revers ne fit qu'y ajouter encore.

Les mécontens de l'Angleterre, et il y en avoit dans tous les partis, voyoient avec une secrète satisfaction les succès de l'armée ennemie, parce que ces succès augmentoient les embarras de l'autorité royale. Ils firent circuler parmi les troupes, que

l'Ecosse n'avoit pris les armes que pour maintenir ses priviléges, et que l'Angleterre, qui chaque jour perdoit les siens, ne devoit pas confondre sa cause avec la cause personnelle du roi. Ces discours furent répandus dans une armée qui déjà étoit mal payée, et la trouvèrent par conséquent trop disposée à les écouter. Charles, convaincu de la mauvaise disposition de ses troupes, et n'ayant aucune ressource pécuniaire pour se les attacher, fut amené par la nécessité à un moyen qui devenoit redoutable pour lui, précisément parce qu'il n'en avoit pas usé depuis long-temps. Il convoqua un parlement; et dès que ce mot eût été prononcé, ce fut le signal de la révolution.

L'interruption de ces assemblées pendant douze ans, l'emprisonnement de plusieurs de leurs membres dans les dernières séances, l'établissement de quelques nouvelles impositions contre les formes usitées, l'extension de l'autorité du conseil du roi et de la chambre étoilée, et une foule de plaintes particulières, formèrent

d'abord dans ce parlement un très-grand parti, décidé à s'opposer à tous nouveaux progrès de l'autorité royale, et à revenir sur ceux qu'elle avoit déjà faits.

Le mariage de Charles Ier. fut encore dans ce moment un nouveau point de ralliement pour ses ennemis. Le nom de papiste étoit alors en Angleterre dévoué au mépris et à la haine; et l'union de Henriette de France avec Charles, union dont la cour de Rome avoit espéré de grands avantages pour la religion catholique, fit au contraire le malheur du catholicisme et de la royauté.

La situation dans laquelle se trouvoient alors les catholiques en Angleterre, étoit sans contredit pénible et embarrassante; mais leur conduite la rendit bien plus fâcheuse. Ils en méconnurent le danger, ou ils n'eurent pas l'adresse de s'en éloigner. Ils luttèrent contre des ennemis qu'il falloit au contraire éviter. En n'effrayant aucun d'eux, ils les auroient tous maintenus dans cette division que devoit produire leur diversité d'opinions. En voulant

les attaquer de front, ils leur fournirent de nouveaux prétextes, de nouveaux moyens, et sur-tout cette force d'ensemble dont les catholiques devoient finir par être les victimes.

Parmi les sectes qui divisoient alors l'Angleterre, il faut distinguer sur-tout les anglicans ou épiscopaux, et les presbytériens. Charles tenoit à la religion anglicane, parce qu'elle conservoit une hiérarchie ecclésiastique qu'il croyoit nécessaire au soutien de l'Eglise; mais cela même donna à ses ennemis un prétexte de le représenter comme étant, par les sollicitations de la reine, déterminé à rétablir le catholicisme; et cette accusation répétée et accréditée contre lui, lui enleva des partisans dans la secte même à laquelle il étoit attaché, et refroidit beaucoup le zèle de ceux qui ne se tournèrent pas contre lui. Ce fut sous ces terribles auspices que s'ouvrit l'assemblée devenue malheureusement trop célèbre sous le nom de *long parlement*. Il arriva dans cette assemblée ce qu'il faut toujours attendre d'un grand nombre

d'hommes réunis avec une grande autorité dans des circonstances épineuses; il faut qu'ils abusent de leur force, s'ils ne vendent pas leur inaction. Or, quand même la royauté eût été en état d'acheter la majorité des voix de ce parlement, elle n'auroit pu y parvenir. Les intrigans et les factieux qui arrivoient avec l'intention de profiter de la détresse du roi, se promettoient, au milieu des troubles qu'ils alloient faire naître, bien plus d'avantages que n'auroit pu leur en faire espérer une autorité dont ils avoient juré la ruine. Les hommes honnêtes touchés des maux de l'Etat, de l'accroissement des impôts, de la violation des formes parlementaires, et sur-tout effrayés du nom seul de catholique, se flattoient de faire entendre dans cette assemblée la voix de l'intérêt public. Les gens nuls se livroient, parce qu'ils sont toujours vains, à l'idée d'humilier l'autorité royale, et sans s'embarrasser de ce que deviendroit l'Etat, ne songeoient qu'à satisfaire leur orgueil.

Ces différens sentimens se manifestèren

de la manière la plus prononcée dès l'ouverture des séances. Il fut aisé de voir tout-à-coup que le corps législatif s'étoit constitué factieux. Ce fut dans la chambre des communes que se formèrent les premiers orages, et que les séditieux préparèrent leurs premières armes.

Les communes suscitèrent parmi le peuple des attroupemens qu'elles dissipoient à volonté. Par-là elles mettoient ce peuple à leur disposition; elles l'accoutumoient à ces insurrections lucratives; elles intimidoient l'autorité, et affoiblissoient le respect qui lui est dû. Si l'autorité souffroit ces attroupemens, elle perdoit alors sa force dans l'opinion publique, c'est-à-dire qu'elle perdoit tout; si elle s'y opposoit, elle étoit accusée de repousser par la violence la réclamation d'un peuple qui ne demandoit qu'à exposer ses griefs.

Il étoit à craindre que, pour se mettre en garde contre ces mouvemens populaires, le roi ne se servît de l'armée qu'il avoit à sa disposition; il falloit rendre cette armée révolutionnaire, pour paralyser

l'autorité royale. Un prétendu complot fut imaginé. Il fut répandu par-tout, avec l'air de la terreur, que le roi avoit voulu séduire l'armée, pour la faire agir contre des citoyens paisibles, qui demandoient la réparation de longues injustices. Ce complot n'étoit qu'un prétexte, et on ne chercha pas même à le vérifier; mais il suffit pour que l'on cherchât dès-lors, par tous les moyens de séduction, à détacher l'armée du roi, pour faire faire aux troupes un autre serment que celui qu'elles avoient fait jusqu'alors; et ce nouveau serment les mettoit absolument dans la dépendance du parlement. Nous verrons bientôt que cette mesure tourna contre le parlement même. Mais en fait de révolution, celui qui imagine, ou qui forge une arme, n'est jamais celui qui s'en sert. Un autre plus adroit arrive, s'en empare, et l'emploie presque toujours contre celui qui l'a inventée.

Il falloit, par un premier exemple, effrayer tous ceux que leur attachement pour leur roi pouvoit rendre redoutables.

Le comte de Strafford fut accusé, jugé et condamné. Charles n'eut pas la sagesse de défendre, ou ne défendit que foiblement le ministre qu'on vouloit perdre. Ce ministre se montra digne de servir un maître qui connût mieux le prix d'un sujet fidèle. Charles ne vouloit point donner son consentement au bill d'*atteinder*, qui violoit toutes les formes : Strafford, à force de prières, obtint du roi ce qu'il étoit beau à ce ministre de lui demander, et ce que ce souverain ne devoit jamais accorder. Il consentit au bill. Strafford fut décapité; et en le laissant indignement monter sur l'échafaud, Charles dressa les préparatifs du sien.

Tout cela annonçoit assez les intentions des factieux; mais le roi pouvoit encore déjouer leurs projets, ou du moins en rendre l'exécution plus difficile, en usant de son droit incontestable pour casser un parlement séditieux. Il fut décidé que ce droit lui seroit enlevé. Il fut dressé un bill portant que le parlement ne pourroit être dissous sans le consentement des deux

chambres. Au mépris des lois qui, redoutant sur-tout une précipitation dangereuse, ordonnoient des formalités lentes pour la lecture des bills, celui-ci fut lu trois fois en deux jours, et appuyé de tout ce que la menace des séditieux pouvoit avoir de plus effrayant.

Dès ce moment on put regarder que l'Etat étoit en révolution. La base du gouvernement étoit détruite. L'union des trois parties qui le constituoient, ne subsistoit plus. Il y avoit dans l'Etat une autorité qui venoit de s'élever contre la loi même dont elle tenoit son existence, qui dès-lors devoit chercher perpétuellement à s'accroître, et qui ne pouvoit y parvenir qu'à la faveur des mouvemens violens par lesquels elle s'étoit élevée.

On voyoit alors ce qu'on voit presque toujours dans les commencemens d'une révolution : tous les partis sont d'accord pour détruire ; leurs discordes ne commencent qu'à l'instant où il faut réédifier. A cet accord, le roi devoit opposer une marche toujours uniforme, un plan tou-

jours suivi. Mais soit par la faute de ses conseils, soit par le vice de son caractère, ce prince n'opposa jamais aux vigoureuses attaques de ses ennemis, que le tâtonnement et l'incertitude. Il augmenta ainsi la méfiance de tous les partis; il l'augmenta sur-tout par ses lettres, ses protestations, ses discours. Plus il promettoit, plus on étoit convaincu qu'il ne vouloit pas tenir. Voilà le fruit d'une fausse politique : on se perd sans honneur et sans gloire; on croit, par de vaines protestations, acquérir de nouveaux partisans; et au contraire, on donne de nouvelles armes à ses ennemis. On ôte à ses amis et les moyens et quelquefois la volonté d'être utiles, par des variations qui les effraient eux-mêmes, et qui donnent toujours lieu à des reproches auxquels ils n'ont rien à répondre.

Si, dès le moment que Charles eut connu les mauvaises dispositions du parlement, il l'eût cassé, en en convoquant un autre sur-le-champ; si, dans l'acte de convocation, il eût annoncé avec noblesse et fermeté, ce qu'il dit quelques années

après (mais il étoit trop tard), qu'il ne consentiroit jamais à rien qui pût détruire le pouvoir que lui donnoient les lois du royaume, mais qu'il seroit prêt à consentir à toute demande juste et raisonnable, sans faire aucune attention à ses intérêts particuliers ; et si cette déclaration eût été soutenue par une conduite dans laquelle on n'eût rien remarqué qui y fût contraire ; l'autorité royale, appuyée sur la justice et la fermeté, auroit pu résister à toutes les attaques. Mais rien de tout cela ne fut fait. Du moment qu'il eut abandonné le comte de Strafford, Charles n'employa que de petits moyens ; s'il prenoit quelquefois des voies de rigueur, il les abandonnoit peu après ; il eût mieux valu ne les jamais prendre. Ce fut ainsi qu'après avoir accusé cinq membres du parlement, il se désista des procédures qu'il faisoit commencer contre eux, et fit triompher par-là le parti qu'il avoit imprudemment attaqué. Cromwel, devenu le maître de ce même parlement, en agit bien différemment à son égard ; et lorsqu'il eut fait accuser onze

membres des communes, il exigea et obtint leur proscription.

Dans des conjonctures aussi fâcheuses, chaque acte du parlement annonçoit l'intention réfléchie de pousser le roi à la dernière extrémité; et Charles se trouvoit dans une position telle, qu'il n'avoit peut-être plus de bon parti à prendre. Dans les crises des corps politiques, comme dans celles des corps physiques, il n'y a souvent qu'un seul remède pour opérer la guérison; il n'y a quelquefois qu'un moment pour l'appliquer. Dès qu'on se méprend sur le choix du remède, ou que l'on perd le moment où il pouvoit faire effet, tout est fini; et tout ce que l'on tente pour arrêter le mal, ne sert qu'à l'empirer.

Le roi quitta enfin la ville de Londres, pour se préparer à soutenir une guerre déjà commencée contre lui. On abusa de cette démarche pour lui imputer les premières hostilités. Cela lui fit un premier tort dans l'opinion publique. Les fautes qu'il commit à Hull et dans d'autres endroits, donnèrent encore une mauvaise

idée du succès et de la justice de ses armes. Les membres des deux chambres qui restèrent fidèles au roi, vinrent le joindre, et quittèrent le parlement. Peut-être par-là donnèrent-ils trop de force aux ennemis de la royauté; peut-être l'auroient-ils mieux servie, s'ils se fussent condamnés à lutter sans cesse contre le torrent. Cependant, comme l'événement seul a pu décider s'ils avoient bien ou mal fait, la justice de l'histoire ne peut chercher dans leur conduite que les motifs de zèle et de fidélité dont ils étoient animés; et le mal étoit parvenu à un tel excès, que leur présence eût peut-être occasionné quelques crimes de plus, sans qu'il en résultât le moindre bien.

Leur départ annulla entièrement dans le parlement le parti royaliste, et celui de la religion anglicane. Les presbytériens devinrent absolument dominans; et à l'empire qu'ils exerçoient dans le parlement, on dut croire qu'ils n'y avoient plus aucuns rivaux.

Mais dès-lors ils commencèrent à s'aper-

cevoir qu'ils avoient travaillé pour une faction ennemie, qui chaque jour se fortifioit par leur succès. Un parti dangereux s'étoit formé dans le silence : c'étoit celui des indépendans. Ils avoient vu les presbytériens arriver avec l'intention de faire des changemens dans la religion, dans la constitution, et d'affoiblir l'autorité royale. Ils les avoient aidés dans leurs premières entreprises; et ceux-ci n'avoient pas soupçonné qu'ils pussent jamais redouter le zèle de leurs coopérateurs. Mais quand une fois l'autorité royale fut anéantie par celle que se donna le parlement; lorsque le peuple, accoutumé aux insurrections, parut disposé à servir le parti le plus extrême; lorsque l'anarchie eut mis le droit du plus fort à la place des lois, les indépendans sentirent qu'il étoit temps de se montrer; et reprenant en sous-œuvre l'ouvrage commencé par les presbytériens, ils combattirent ceux-ci par leurs propres principes, et en tirant de ces principes les conséquences les plus strictes.

Ainsi, les presbytériens avoient attaqué

les évêques et la hiérarchie ecclésiastique : les indépendans attaquèrent tous les ministres de l'église, et dirent que puisque les prêtres ne devoient reconnoître aucun supérieur, chacun pouvoit être son prêtre à soi-même, et se faire une religion à sa volonté.

Les presbytériens avoient attaqué tous les droits de la royauté, l'avoient dépouillée de tout ce qui pouvoit la rendre utile et respectable : les indépendans attaquèrent la royauté même, la présentèrent comme le gouvernement le plus tyrannique, et auquel une nation devoit se soustraire le plus tôt possible.

Les presbytériens disoient au peuple : *nous avons réduit le roi dans un tel état, qu'il ne peut plus refuser aucune des conditions que nous voudrons lui prescrire ;* et les indépendans concluoient : *donc, la première condition qu'il faut lui prescrire, c'est de cesser d'être roi.*

Enfin, les presbytériens avoient égaré le peuple, en lui parlant sans cesse de sa souveraineté et de l'égalité des hommes :

les indépendans prirent ces mots dans toute leur force, et en firent le texte de leurs plus sanglantes motions.

C'est du moment que le roi quitta Londres, que l'on commença à voir la scission des presbytériens, ou plutôt que l'on vit se séparer d'eux ceux qui jusque-là avoient eu besoin de faire cause commune avec les premiers agens de la révolution. Lorsque ces presbytériens, justement confondus dans leurs impolitiques et insidieuses conceptions, auront été écrasés par leurs élèves, devenus leurs maîtres, vous verrez ces maîtres, devenus triomphans, se désunir à leur tour, et le parti le moins violent être encore écrasé. C'est la marche de l'homme; c'est sur-tout celle du peuple. Quand on lui a ôté la barrière qui le séparoit du crime et du désordre, quand on l'a mis sur un plan incliné, où il est fortement poussé par toutes les passions, ceux qui ont eu l'imprudence de lui donner le premier mouvement, ne peuvent plus l'arrêter. S'ils veulent s'opposer à ses excès, ils sont à l'instant terrassés par l'impétuo-

sité

sité qu'ils lui ont donnée; et cette masse irréfléchie, qui, loin de s'épuiser par la précipitation, y trouve au contraire de nouvelles forces, ne s'arrêtera que lorsque s'amoncelant sur elle-même, elle se livrera sans résistance à l'hypocrite qui aura eu l'art d'attendre ce moment.

Dans l'examen de cette révolution, vous remarquerez sur-tout quelle fut la conduite de l'Ecosse. Il me semble impossible de déterminer quel pouvoit en être le but. L'avoit-elle bien connu dès 1640, quand elle avoit fait marcher une armée en Angleterre? Le connut-elle mieux en 1643, lorsqu'elle parut vouloir seconder les prétentions du parlement, et lorsqu'elle fit ce fameux *covenant?* Réunie depuis peu de temps au royaume d'Angleterre, et sentant déjà tous les inconvéniens d'une réunion qui détruisoit toutes ses relations politiques, et changeoit ses intérêts commerciaux, n'avoit-elle pas, au contraire, un avantage réel à maintenir chez elle l'autorité royale, dont elle étoit bien sûre que, dans de pareilles circonstances, Charles

n'abuseroit pas? Ne pouvoit-elle pas se charger du rôle de médiatrice, le seul qui fût pour elle convenable et utile? Si les succès du parti royaliste avoient continué comme ils commencèrent, l'Ecosse auroit-elle été en état de faire valoir contre un roi victorieux, et ce qui avoit été stipulé dans ses Etats, et ce qui avoit été écrit dans le *covenant?* Si, au contraire, le parti des indépendans l'emportoit, quelle digue l'Ecosse auroit-elle eue à lui opposer, lorsqu'il seroit venu avec des armes triomphantes, proclamer au milieu d'elle des principes couronnés par la victoire? Dans l'histoire de cette fatale révolution, je n'ai rien vu qui m'ait satisfait sur ce doute relativement à l'Ecosse. Je sais que lorsqu'elle se décida, les indépendans ne s'étoient point encore montrés, ou du moins n'avoient point encore pris une attitude menaçante. Mais lorsque, dans une nation qui veut entrer en révolution, une portion de cette même nation se trouve, par ses habitans, par ses localités, par sa constitution même, éloignée des terribles se-

cousses qui vont avoir lieu autour d'elle, et dispensée de prendre une part active aux mouvemens convulsifs qui en résulteront; il est au moins imprudent à elle de venir se mettre sur le volcan pendant le temps de l'éruption. Si le parti que prit l'Ecosse en 1643, eût été déterminé par l'autorité d'un seul homme, son souverain, la philosophie démagogue auroit la ressource de crier contre les fautes d'un pouvoir unique, qui sacrifie à son ambition et les hommes et les convenances. Mais ce parti fut pris dans les Etats d'Ecosse; ce *covenant* fut adopté par toutes les provinces : toutes n'avoient pas, sans doute, la même intention; mais c'est cela même qui démontre un des grands inconvéniens du pouvoir de la multitude. Lorsqu'elle prend un mauvais parti, c'est souvent avec des intentions non seulement différentes, mais même contradictoires. Par-là elle n'est jamais à portée de profiter des événemens qui pourroient rectifier une première faute; elle délibère, elle agit, elle marche au hasard.

C'est ce qu'on vit bien clairement dans

toute la conduite des Ecossais, c'est ce dont eux-mêmes durent nécessairement s'apercevoir, et cependant ce dont ils ne se corrigèrent point. Suivez toute leur conduite, depuis 1640 jusqu'au moment où Cromwel les soumit, après avoir vaincu Charles II, et vous verrez qu'ils ont toujours été entraînés, ou par force, ou par aveuglement, à faire le contraire de ce qu'ils vouloient.

Il sembloit aussi que ce fût la destinée de Charles. Depuis qu'il s'étoit éloigné de la capitale, il ne vouloit plus reconnoître les deux chambres pour le parlement. Et en effet, par la constitution, le roi fait partie nécessaire du corps législatif. Il avoit constamment refusé de lui donner le nom de parlement. Mais il céda, lors des conférences d'Uxbrigge. La lettre qu'il lui écrivit alors étoit une reconnoissance formelle. Ce n'étoit pas par crainte pour sa personne, qu'il se condamnoit à cette démarche au moins inutile. Charles avoit un grand désir du bien, une grande fermeté pour soutenir tous les malheurs qui n'au-

roient porté que sur lui. Sa correspondance avec la reine en fournit fréquemment la preuve. Mais il croyoit toujours, et on vouloit lui persuader, que quelques condescendances rameneroient les choses.

C'étoit bien mal connoître les hommes; c'étoit bien mal connoître cette haine jalouse qui est le caractère distinctif de tout pouvoir usurpé, et pour qui toute concession n'est jamais qu'un moyen de l'exciter à de nouvelles demandes.

Le nom de parlement donnoit aux deux chambres une sorte de caractère légal. C'étoit alors le roi, qui avoit vainement tenté de le leur ôter, en s'éloignant d'elles. De-là naissoit la question s'il avoit pu s'en éloigner, pour les réduire à l'inaction, et si, en leur donnant le nom de parlement, il ne reconnoissoit pas que leur pouvoir étoit tout entier, et suppléoit à son absence. Cette question fut proposée avec enthousiasme, et tranchée de même. Les conférences d'Uxbrigge rendirent les troubles plus violens, et la guerre plus sanglante. Charles avoit eu de grands avan-

tages, mais il n'avoit pas eu l'adresse d'en profiter. Dans les guerres civiles, sur-tout, il faut presser son ennemi; et quand on est maître du temps, on est maître de tout. L'armée d'Ecosse, à la faveur de ces retards, s'étoit jointe à celle du parlement, et lui avoit rendu par-là une supériorité qu'elle ne perdit plus. La fatale bataille de Naseby acheva de ruiner les affaires du roi, et il mit le comble à toutes ses fautes, en se mettant lui-même à la discrétion de l'armée écossaise, sans s'être auparavant assuré de ses dispositions.

Il sera intéressant de remarquer ici les différentes négociations qui furent alors entamées de part et d'autre; vous verrez qu'aucune d'elles ne réussit; et en vous assurant, d'abord par la nature des propositions qui furent faites, qu'aucunes ne pouvoient réussir, vous vous en convaincrez bien plus, quand vous aurez examiné quelles étoient à cette époque les vues de chaque parti.

Ceux qui étoient personnellement attachés au roi, sans prendre d'intérêt réel à

aucune secte religieuse, sentoient bien que la démarche qu'il venoit de faire le mettoit à la discrétion du parti le plus puissant, qui étoit alors celui des indépendans. Ils n'auroient pu l'enlever à ce parti que par le moyen des presbytériens, qui alors en eussent été les maîtres; et sa condition ne fût pas devenue meilleure. Ils auroient voulu rétablir entre les presbytériens et les Ecossais un accord parfait, qui remît le roi sur le trône, sans aucune des conditions par lesquelles ceux-ci comptoient enchaîner son autorité. Ils vouloient que les deux sectes des anglicans et des presbytériens se réunissent; ce qui eût assuré au parti royaliste la très-grande majorité de l'Angleterre.

Ce conseil avoit déjà été donné au roi avant qu'il allât joindre l'armée d'Ecosse; c'étoit l'avis de la reine d'Angleterre, de la reine-mère de France et du cardinal Mazarin : Charles ne voulut jamais y consentir. Persuadé de la nécessité de l'épiscopat, il sentit qu'il en faudroit faire le sacrifice aux prétentions des presbytériens, et il ne voulut pas s'y exposer.

Les presbytériens éprouvoient dès-lors toute la force que la ruine de l'autorité royale avoit donnée aux indépendans; ils prévoyoient que cette force augmenteroit infailliblement, si les indépendans s'assuroient de la personne du roi. On ne pouvoit pas douter qu'ils n'en eussent l'intention, et qu'ils ne cherchassent à la réaliser par tous les moyens possibles. Le seul obstacle qu'on pouvoit y mettre, étoit de s'unir assez étroitement avec les Ecossais, pour qu'ils ne se départissent pas de ce dépôt précieux; mais la méfiance entre eux et les Ecossais étoit trop grande pour que l'on pût espérer cette union. Les presbytériens croyoient être sûrs que le roi avoit dans l'armée écossaise un parti qui se déclareroit contre eux, et la démarche du roi les autorisoit à le croire. Ils ne vouloient pas donner à ce parti une nouvelle force; et se regardant comme le point intermédiaire entre toutes les factions, ils ne doutoient point que peu à peu chacune d'elles ne se rapprochât d'eux.

Les Ecossais n'avoient alors pas plus de

plan arrêté qu'auparavant. L'arrivée du roi pouvoit augmenter leurs ressources; elle n'avoit augmenté que leurs incertitudes. S'ils fussent sur-le-champ retournés en Ecosse avec le roi, il seroit, ce me semble, arrivé de deux choses l'une : ou ils auroient pu de là faire des propositions raisonnables, auxquelles les presbytériens auroient accédé, dans la crainte d'être écrasés par les indépendans, et alors les Ecossais se trouvoient inévitablement chargés du rôle de médiateurs; ou ces propositions étant refusées, ils se séparoient de l'Angleterre et redevenoient ce qu'ils avoient été jusqu'au règne de Jacques Ier. Il est probable que le danger de cette séparation auroit tôt ou tard rappelé l'Angleterre à ses vrais intérêts, et que, pour se mettre entre les mains d'une troupe de factieux, elle n'eût pas risqué de perdre une réunion devenue plus que jamais utile, et même nécessaire à son commerce et à sa politique.

Le roi n'avoit point de vues fixes : semblable à un homme qui se noie, au lieu

de faire déterminément des efforts pour arriver à telle ou telle rive, il luttoit au hasard contre les flots ; il s'accrochoit à tous les roseaux qui se brisoient entre ses mains. Il se méfioit de tous les partis, et s'adressoit successivement à tous. Il se flattoit que lorsqu'un d'eux auroit pris une prépondérance marquée, les autres se serviroient du roi pour reprendre l'ascendant sur le parti victorieux. Ce malheureux prince ne voyoit pas que, réduit alors absolument à lui-même, il ne pouvoit porter dans aucun des partis l'ascendant qu'il n'avoit pas en lui ; que c'étoit précisément parce que cet ascendant lui manquoit, parce que la foiblesse et l'indécision de son caractère s'opposoient à ce qu'il l'eût jamais, que c'étoit, dis-je, par cela même que tous les partis s'étoient élevés, et qu'il n'y avoit point de faction dont les calculs n'eussent été établis sur cette première donnée.

Les indépendans se regardoient déjà, et avec raison, comme les maîtres du royaume : la ville de Londres n'osoit leur

résister; ils dominoient dans le parlement, où les presbytériens eux-mêmes étoient obligés de déguiser leurs opinions, pour ne pas perdre la faveur du peuple, à qui on prêchoit sur-tout la haine de la royauté. Les indépendans regardant avec raison que le roi n'étoit plus à craindre, vouloient étendre leur domination sur tout le royaume; ils y avoient des agens secrets, et quelquefois des assemblées publiques. L'abolition de toute hiérarchie ecclésiastique et celle de la royauté étoient le texte ordinaire de toutes les déclamations; ils étoient sur-tout ennemis mortels du roi, et décidés à tout employer pour empêcher son rétablissement.

Cromwel, devenu déjà célèbre par ses talens militaires, marchoit dès-lors à son but. Malgré un bill du parlement, qui excluoit de toute place les membres des communes et de la chambre haute, Cromwel avoit eu l'adresse de se faire dispenser de venir au parlement remplir ses fonctions, et de conserver sa place à l'armée. Il y avoit acquis une grande réputation, et quoique

le commandement en fût donné à Fairfax; c'étoit dans le fait Cromwel qui en étoit regardé comme le général.

Ce Fairfax avoit été entraîné au-delà de ses vues; et cédant à un mouvement qu'il ne pouvoit arrêter, il attendoit le moment où il pourroit retourner sur ses pas. Il étoit au fond presbytérien; mais il avoit, ainsi que plusieurs autres de sa secte, paru adopter les principes des indépendans. Il ne se déguisoit pas à lui-même que Cromwel étoit plus maître que lui; mais soit qu'il eût démêlé les intentions secrètes de cet homme profondément dissimulé, soit qu'il craignît tout ce qu'il le crut capable de faire, il conservoit en chef le commandement que, dans le fait, il n'exerçoit qu'en second, persuadé qu'il falloit surtout éviter que Cromwel ne fût ostensiblement muni d'un grand pouvoir. Je ne sais si cette politique étoit juste; si elle n'étoit pas plutôt favorable que nuisible à Cromwel; si celui-ci ne marcha pas plus sûrement à ses fins, en ayant l'air de mettre toujours en avant celui qui étoit entière-

ment dans sa dépendance, et s'il eût pu garder aussi long-temps le masque dont il étoit revêtu quand il se seroit trouvé en évidence, et dans une position où tout seroit tombé sur lui. Il suffit, je crois, de bien rechercher dans l'histoire toutes les particularités qui établissent le caractère de Cromwel, pour sentir que sa dissimulation dut tirer un grand avantage de l'apparente soumission à laquelle il se condamna vis-à-vis de Fairfax.

Il comptoit bien dominer un jour par l'armée; mais il sentoit qu'il falloit auparavant dominer par le parlement. Ce détour lui étoit nécessaire pour tromper la partie de la nation qui espéroit que le parlement conserveroit l'autorité que le roi venoit de perdre. Il étoit nécessaire, pour tromper ceux même des indépendans qui vouloient réellement une république, et non se livrer à un gouvernement militaire. Son plan fut donc pendant long-temps de faire faire au parlement tout ce dont il avoit besoin, et cependant de tenir toujours ce parlement sous la domination de

l'armée. C'étoit plutôt par une terreur habituelle qu'il vouloit y arriver, que par de grands coups qui eussent été prématurés. Lorsqu'il s'étoit cru obligé d'en porter quelques-uns, il avoit eu soin de les couvrir de la nécessité de s'opposer aux intrigues secrètes des royalistes, des anglicans et des presbytériens. C'étoit pour affoiblir le pouvoir de ces derniers, qu'il en avoit fait chasser onze des plus marquans; et il avoit eu soin de mettre sur le compte du parlement ce qui n'étoit réellement que la volonté de l'armée, ou plutôt la sienne propre.

Au milieu de cette scission et de tous ces intérêts, la ville de Londres étoit remplie de gens de tous les partis. La majorité voyoit cependant avec inquiétude le pouvoir que l'armée acquéroit tous les jours. Elle auroit bien voulu se déclarer tout-à-coup contre l'armée et contre les indépendans; mais elle n'avoit aucun moyen de soutenir une guerre aussi inégale. Cependant elle prit enfin, mais elle prit trop tard ce parti, qui auroit pu changer l'ordre des

choses. Un engagement solennel fut souscrit à Londres, pour s'opposer à la tyrannie de l'armée; un manifeste fut donné. Si le parlement se fût joint à la capitale, il pouvoit entraîner avec lui une grande partie des provinces; mais ce parlement usurpateur n'étoit déjà plus le maître de son usurpation. Cromwel y venoit dans toutes les occasions importantes, et tout se taisoit devant lui. La ville, sans force et sans union, fut obligée de céder; et dès-lors il fut bien évident que l'autorité qui avoit eu l'audace de renverser la royauté, n'avoit plus la force de la remplacer.

Cromwel (car c'est à ce nom seul qu'il faut en ce moment réduire le parti dominant dans le parlement), maître de toutes les délibérations, tant dans les deux chambres que dans la capitale, n'avoit plus qu'à s'emparer de la personne même du roi. Le prince étoit alors à Holmby. Tout ce qu'il savoit de son sort, c'est qu'il étoit prisonnier, et que les commissaires que le parlement lui avoit donnés, étoient réellement ses geoliers; mais l'instant étoit arrivé où

sa destinée alloit encore empirer, et où il auroit à regretter de sortir des mains de ceux qui le gardoient. Ce parlement, qui n'étoit plus, ou plutôt qui n'avoit jamais été qu'une masse de factions, subit le sort de tous les factieux. Réunis d'abord contre l'ennemi commun, ils se divisent dès que cet ennemi est abattu. Le parlement ne pouvoit plus se dissimuler que c'étoit pour l'armée qu'il avoit travaillé, en travaillant contre le roi, et que le pouvoir que celle-ci s'arrogeoit, étoit bien autrement redoutable que celui dont il avoit dépouillé le légitime souverain. Il sentit qu'il étoit réellement dans l'esclavage, tant que l'armée lui dicteroit ses volontés; il chercha à la congédier. Cromwel connut alors qu'il étoit temps de renoncer à la dissimulation dont il avoit usé. Des agitateurs se répandirent parmi les officiers et les soldats; ils leur dénoncèrent l'entreprise du parlement comme une violence tyrannique, comme une injure dont on vouloit payer leurs services. Il craignit que le parlement ne se servît de la personne du roi, et il résolut

de

de le lui enlever. Les commissaires qui résidoient auprès de lui avoient autour d'eux une garde nombreuse; ils avoient de plus des troupes dans les environs : les gardes et les troupes furent séduites ou corrompues. Un homme entreprenant (Joyce) vint chercher le roi au milieu de la nuit. Les commissaires s'y opposent; la garde refuse de leur obéir; et Charles se trouve enfin entre les mains de ses plus cruels ennemis.

Ici commence une nouvelle catastrophe dont il faut rechercher avec soin toutes les causes. Vous en trouverez toujours les principales dans cet esprit de faction qui se coalise pour combattre, qui se divise et se multiplie après la victoire.

LETTRE LXXXIII.

Sous Cromwel, et le parlement Croupion.

Ce coup hardi avoit répandu au milieu de tous les partis une terrible lumière. Ceux qui avoient le plus contribué à attaquer et à humilier l'autorité royale, furent consternés à la vue de ce dernier outrage. Ce n'est point à leur attachement pour elle qu'il faut faire honneur de cette impression douloureuse; c'est uniquement à leur égoïsme et à leur ambition. L'un et l'autre se voyoient trompés dans leur attente. Les premiers moteurs de tous les troubles non seulement n'en recueilloient pas le fruit, mais se voyoient au moment d'en être les victimes, et ils ne pouvoient se dissimuler qu'ils étoient venus se soumettre eux-mêmes à la plus terrible tyrannie. Tous ces partis auroient bien voulu se réunir pour rétablir le roi avec une portion quelconque d'autorité; mais ils avoient

été trop divisés, ils se connoissoient trop bien les uns les autres, pour ne pas se méfier des ouvertures les plus amicales : et tandis qu'ils flottoient dans ces incertitudes, Cromwel marchoit constamment à ses fins, et se préparoit à écraser dans son parti ceux même qui voudroient y mettre obstacle.

Car ce parti resté seul triomphant, cette armée se divisoit aussi. Parmi elle, les uns voyoient que Cromwel vouloit ramener à lui toute l'autorité; et sentant qu'il n'y avoit que ce moyen de faire cesser l'anarchie, ils se flattoient, soit par vanité, soit par intérêt, soit réellement par amour de la tranquillité, d'en être les coopérateurs. Les autres appliquant toujours dans toute leur rigueur les conséquences que les indépendans avoient rigoureusement tirées des principes des presbytériens, vouloient niveler la société dont ils se trouvoient les arbitres. Ils prirent même le nom de *Levellers* ou *Applanisseurs*. Cromwel avoit déjà démêlé leur dessein, avoit déjà médité d'en arrêter l'exécution; mais il avoit

besoin de leur concours pour aller à son but, en leur faisant croire qu'ils s'avançoient vers le leur, et cet accord momentané devoit prononcer l'arrêt de Charles Ier.

Charles ne pouvoit plus se méprendre sur le dénouement de cette affreuse tragédie : il étoit visible qu'on en vouloit à sa vie; et ce fut son plus beau moment. Il déploya alors cette fermeté impassible qui lui étoit personnelle, et qui l'accompagna jusque sur l'échafaud. Il ne fit rien d'indigne ni de son rang, ni de son malheur. Tous les détails de ce procès régicide veulent être examinés avec la plus grande attention. Les membres de la chambre haute, qui avoient abandonné l'autorité du roi, s'aperçurent bien alors que la leur étoit perdue; ils refusèrent d'accéder au vote par lequel les communes avoient nommé les juges qui devoient statuer sur l'accusation intentée contre le roi. Les communes ne furent point arrêtées par ce refus; elles décidèrent que ce consentement n'étoit pas nécessaire. Ce premier pas fait, elles en firent bientôt un autre. Elles don-

nèrent à elles seules un bill par lequel il étoit dit : 1°. que le pouvoir souverain réside dans le peuple ; 2°. que les communes d'Angleterre assemblées en parlement, ont entre les mains l'autorité de la nation ; 3°. que leurs décisions sont lois sans le consentement ni du roi, ni des seigneurs.

Le peuple est par-tout le même ; par-tout on lui présente, et il adopte les mêmes prestiges. Cette guerre avoit été entreprise pour rétablir la constitution que le roi, disoit-on, avoit violée. Le triomphe des communes la renversa toute entière. Au mépris de leur nomination, de leurs sermens, de la mission qui leur avoit été confiée, elles usurpèrent le droit de conquête, et traitèrent la nation anglaise comme si elle eût été dans la dépendance la plus entière.

Il est cependant à remarquer que ces usurpateurs étoient eux-mêmes les esclaves les plus soumis de l'armée ou plutôt de Cromwel ; et chaque pierre qu'ils ôtoient de la constitution anglaise, étoit autant d'ajoutée à l'édifice de la tyrannie de ce chef

des factieux. Alors les communes ayant détruit le titre de leur création, ne trouvèrent plus rien qui les arrêtât. Elles avoient décrété n'avoir plus besoin du consentement du roi, ni de celui de la chambre haute. Le roi et la chambre haute furent retranchés de la constitution. On abolit cette chambre, on abolit la royauté; on fit battre une nouvelle monnaie; on fit frapper un nouveau sceau; on prit une nouvelle ère, et on data tous les actes *de la première année de la liberté rétablie.* On auroit voulu pouvoir retrancher de l'histoire de l'Angleterre tout ce qui tenoit à ses rois, et lui faire oublier qu'elle en avoit eu. A ces traits on reconnoît une nation abattue par les malheurs des guerres civiles, par la juste punition de ses insurrections contre son roi légitime. Elle voudroit détruire tout ce qui lui rappelle ce qu'elle a outragé. Elle efface tout ce qui existoit du temps de ce qu'elle nomme sa servitude; et s'imaginant qu'elle ne commence d'être que du jour de cette dissolution totale, elle voudroit oublier son existence ancienne

et recommencer son enfance. Si ce vil amas de folies et d'absurdités n'étoit pas nécessairement précédé, accompagné et suivi de crimes, s'il n'accumuloit pas sur la nation qui s'en rend coupable, une masse de calamités dont se ressentent même les générations à venir, on ne condamneroit qu'au mépris ces hommes dont toute la science consiste à détruire, et qui, pour gouverner, ou plutôt pour dévaster un bel empire, ne connoissent que la faux et le niveau.

Cromwel étoit trop habile politique pour partager ce ridicule enthousiasme; mais il lui laissoit un libre cours, parce que c'étoit cela même qui devoit le conduire à son but. Il lui importoit que l'anarchie devînt extrême, et que les communes s'avilissent de plus en plus. Pendant ce temps il donnoit au peuple le spectacle de la mort du roi. Je ne veux pas m'appesantir sur les détails de ce monstrueux procès, encore moins l'imputer à ce même peuple qui en fut le témoin passif. L'Angleterre, redevenue sagement libre, a

désavoué cet exécrable forfait; elle n'en a point fait dans son nouveau calendrier un jour de fête nationale; elle en a fait un jour de deuil; et tous les ans elle venge par les regrets unanimes de la nation, la majesté du trône et la dignité de la constitution.

Lorsque les révolutions d'un grand peuple prennent une marche violente; lorsqu'il en résulte un bouleversement total; lorsqu'elles paroissent se dénouer par une catastrophe aussi terrible que la condamnation et la mort du souverain, c'est une grande erreur de croire que l'on peut tout-à-coup en arrêter le cours, et qu'un moment suffira pour ramener les choses à leur ordre naturel. On est souvent induit dans cette erreur par une idée qui est juste en elle-même. On sait que la révolution n'a été l'ouvrage que d'un petit nombre d'hommes, que leur succès même les a dévoilés aux yeux de ceux qui par foiblesse avoient d'abord suivi leur parti. On sait que la grande majorité du peuple est foncièrement opposée à un changement dont elle n'avoit pas prévu toutes les suites.

On retrouve par-tout la haine du présent, le regret du passé, l'espérance de l'avenir, et le desir de revenir au point d'où on a eu le malheur de s'écarter. Ces sentimens bien ménagés, entretenus avec soin, ne peuvent manquer de produire avec le temps un effet salutaire. Mais on perd cet effet, lorsque l'on veut l'obtenir trop tôt. On use partiellement des moyens qui ne peuvent avoir de force que par leur ensemble, et qu'il faudroit accumuler avec une prévoyante parcimonie. On essuie des revers, et la fidélité malheureuse se fatigue, s'affaisse, et ne devient plus qu'une lassitude universelle, favorable aux tyrans eux-mêmes, par l'apathie qu'elle répand partout. Lisez attentivement ce qui se passa tant à Londres que dans différentes provinces d'Angleterre, depuis la mort de Charles Ier. jusqu'à celle de Cromwel, c'est-à-dire pendant neuf ou dix ans; et vous verrez Montrose momentanément à la tête d'un parti, pris, jugé et exécuté; Charles II, proclamé par l'Ecosse, reçu et couronné par elle, marchant en Angleterre à la tête

d'une armée d'Ecossais, défait à Worcester, et obligé de repasser sur le continent. Le même esprit d'erreur qui avoit perdu Charles Ier. dans les dernières années de sa vie, sembloit avoir passé en héritage à son fils. Dans toute sa conduite en Hollande, en Ecosse, en Angleterre, il marchoit de fautes en fautes. Il paroissoit poussé par quelque mauvais génie, à dire et à faire perpétuellement tout ce qui pouvoit lui être le plus nuisible. Après son départ, ceux qui restèrent chargés de ses intérêts, ne les conduisirent pas mieux que lui. Il y avoit eu de grands mouvemens à Londres, et on n'en avoit retiré aucun fruit. Il y en avoit eu dans le comté de Kent, et ils avoient été en pure perte, parce qu'ils avoient éclaté trop tôt. Il y en avoit eu dans le comté d'Essex et dans le pays de Galles. La fidélité de ces provinces, la nature de leur position, les grands moyens de défense qu'elles présentoient, devoient faire espérer de grands avantages. Dans quelques endroits l'esprit général étoit si parfait, qu'on refusa une trève et une am-

nistie que le parlement y avoit envoyées. Mais de tout cela il n'en put jamais résulter une masse active et imposante. C'étoit par des moyens moins violens que Charles II devoit remonter sur le trône.

Depuis la mort de son père, le pouvoir étoit bien, dans le fait, entre les mains de Cromwel; mais Cromwel n'avoit encore d'autre titre que celui de général de l'armée et de gouverneur de l'Irlande. Il avoit été obligé de ménager ce parlement, où il y avoit un nombreux parti contre lui. Enfin, ennuyé de cette contrainte, il se détermina à détruire l'instrument dont il n'avoit plus besoin. Il en avoit un prétexte dans la constitution même, qui ne souffroit pas un parlement aussi long. L'armée en demanda la dissolution : elle fut refusée; Cromwel le cassa lui-même avec autant de promptitude, de force, de tranquillité, que s'il eût exercé l'acte le plus incontestable d'un pouvoir légalement établi depuis long-temps.

C'est de ce moment que l'on peut dater son règne; tout ce qu'il fit depuis, jusqu'à

ce qu'il fut nommé protecteur, et tout ce qu'il fit en cette dernière qualité, annonçoit le pouvoir le plus absolu, annonçoit même le mépris avec lequel il traitoit ce qui pouvoit contredire ses volontés.

Jetons sur ce tableau un coup-d'œil rapide. Après avoir, d'un seul mot, cassé ce long parlement, il veut encore offrir au peuple la puérile représentation d'une autorité nationale. Il ne veut pas choisir lui-même ceux qui seront chargés de ce rôle honteux. Il fait faire ce choix par la partie de l'armée qui lui est dévouée. Cent quarante-quatre personnes sont nommées pour composer ce parlement, auquel on donne, par ironie, le nom d'une des plus méprisables d'entre elles. La naissance, les talens, et sur-tout la vertu, sont bannis de cette composition anti-politique. On n'y entre que sous la garantie de la haine de la royauté. Cinq mois après, ce parlement remet lui-même le pouvoir ridicule dont il étoit embarrassé; il le remet à Cromwel et aux officiers. Ceux-ci sont instruits du rôle qui leur est destiné. Ils s'assemblent

pour la forme; et en vertu du pouvoir qui leur a été délégué par les cent quarante-quatre personnes qu'eux-mêmes ont choisies, ils décident que ce pouvoir appartient désormais à Cromwel; que le gouvernement de la république réside en lui seul; qu'il aura la qualité de protecteur, et qu'il sera assisté d'un conseil à son choix. Cromwel parvenu enfin à son but, se joue alternativement et de ce conseil, et de la nation, et des parlemens, dont elle demande la convocation.

Il en assemble un en 1654 : les nouveaux membres, attachés en général au bien public, veulent examiner le nouveau pouvoir du protecteur; il fait entourer la salle, et ne laisse entrer que ceux qui signent la promesse de ne rien changer dans l'ordre établi.

Il fixe le terme de ce parlement; et quinze jours auparavant il le casse avec la même facilité que l'autre, et renverse les projets qui se tramoient contre lui.

Il en convoque un autre en 1656; il a soin de le composer de gens dévoués à ses

volontés; il se fait offrir la couronne par ce parlement; puis trouvant plus prudent de ne point rétablir un nom contre lequel il a tant déclamé, après avoir joué l'étonnement et l'incertitude, il refuse le titre de roi, et se fait de nouveau confirmer celui de protecteur. Il vouloit donner à son protectorat un caractère plus légal, en paroissant ne le tenir que d'une assemblée légitimement convoquée, au moins suivant les formes nouvellement adoptées.

Cette assemblée sentit la nécessité de lui donner un contrepoids, et de s'en donner un à elle-même. Elle décréta qu'il assembleroit un parlement tous les ans, et que ce parlement seroit composé de deux chambres. On avoit, à force de malheurs, appris qu'un corps législatif unique est une masse irrésistible qui renverse tout. Cromwel vit avec plaisir renaître un partage dont il espéroit tirer parti; il se conforma à la nouvelle décision; il assembla un parlement; et dès qu'il eut vu qu'il ne pourroit en être le maître, il le cassa comme les autres.

C'étoient ces interruptions de parlement, ces cassations, qui avoient servi de prétexte pour s'élever contre le gouvernement de Charles Ier. Elles maintinrent celui de Cromwel. Ce qui avoit perdu l'autorité du roi légitime, soutint celle de l'usurpateur. Depuis Guillaume-le-Conquérant, et depuis Henri VIII, il n'y avoit point eu, en Angleterre, de pouvoir plus absolu ; et c'étoit pour arriver à ce point, que tout un peuple s'étoit armé, et avoit détruit lui-même l'édifice de sa constitution. On ne prêchoit plus dans les églises cette obéissance passive qu'on avait tant reproché à Charles de vouloir établir ; mais elle étoit établie par le fait et par la force : elle étoit devenue une nécessité ; et si Cromwel eût vécu plus long-temps, elle seroit devenue une habitude. Lorsqu'il mourut, il n'avoit pas encore eu le temps de mettre la dernière main à ce grand ouvrage. Celui qui lui succéda n'avoit rien de ce qu'il falloit pour un poste si difficile. La grandeur et le pouvoir de Cromwel ne tenoient qu'à son génie, et ne purent lui survivre.

Au reste, en détestant les principes de cet usurpateur heureux, en vouant à l'exécration de la postérité tous les crimes dont il s'est souillé, il faut convenir que pendant son règne il maintint au-dedans toute la tranquillité que les circonstances comportoient, et au-dehors il releva avec gloire le nom et la puissance de l'Angleterre. Il profita de tous les grands talens qui se forment et se développent toujours dans les guerres civiles; il les employa au profit de l'Etat. Les tribunaux furent composés avec soin, et autant qu'il put, de leurs anciens membres. Les finances furent administrées avec une sévère économie; les forces militaires furent mises sur un pied respectable. Le commerce et les possessions d'outre-mer furent augmentés. Enfin, son alliance fut recherchée par les plus grands Etats; et dans l'abîme où l'Angleterre s'étoit précipitée pour outrager et détruire l'autorité royale, ce fut un bonheur pour elle de ne pas rester entre les mains de ces applanisseurs, qui s'en étoient emparés d'abord, et qui l'auroient infailliblement conduite à

sa

sa ruine. Elle étoit venue au point qu'il n'y avoit qu'une autorité concentrée qui pût la sauver. Cette autorité se trouva entre les mains d'un homme capable d'en faire un grand usage. Il en tint les rênes d'une main ferme : il imposa silence à toutes les factions, et sur-tout à celle dont il tenoit sa grandeur. Il la comprima plus fortement que les autres, parce qu'il connoissoit mieux que personne sa dangereuse ambition. Si l'Angleterre, après la mort de Charles Ier., fût restée sous la domination du long parlement, elle eût été perpétuellement balottée entre tous les partis tour-à-tour triomphans ou abattus : elle eût changé tous les ans de révolution. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à voir les efforts que firent sans cesse tous ces parlemens que Cromwel nommoit par bienséance, et cassoit par nécessité. S'il n'avoit pas toujours levé au-dessus d'eux ce bras foudroyant qui les faisoit rentrer dans le néant, ils se seroient éternellement combattus eux-mêmes.

Ce qui n'avoit pu arriver sous Cromwel

arriva sous son foible successeur. Obligé de convoquer un parlement, il falloit se rendre maître et de ce parlement, et du conseil, et de l'armée; il ne fut maître de rien. Il échoua par-tout. Ce signal de détresse réveille l'antipathie de l'armée et des communes. Cette armée le force à casser le parlement : mais ce n'est pas pour en donner l'autorité à Richard; c'est pour s'en emparer elle-même. Dès ce moment l'Etat se retrouve en révolution. L'armée, maîtresse du gouvernement, sent qu'elle ne peut pas gouverner; elle va chercher les restes de ce long parlement, cassé en 1653; elle en rassemble les débris : ces débris réunis se tournent aussitôt contre la puissance éphémère qui leur a redonné l'existence: ils punissent sur le fils l'inaction servile à laquelle le père les avoit réduits; ils destituent Richard; et Richard se soumet à sa destitution. Ils veulent se rendre maîtres de l'armée; et cette même armée qui les a soutenus, cassés et recréés, s'indigne et veut les punir de leur audace. La guerre se déclare ouvertement entre eux et elle. Le gou-

vernement se trouve séparé en deux partis absolument contraires. L'armée a la force en main; elle établit un comité de sûreté publique, dont toutes les décisions, dont les intentions même sont exécutées avec rigueur et promptitude. Le parlement *Croupion* multiplie les actes de son autorité, c'est-à-dire les preuves de son impuissance; tous ses décrets sont annullés par la force militaire, et il n'a plus d'autre ressource que d'en appeler une pour l'opposer à celle qui l'opprime. Monck sort des montagnes de l'Ecosse; et à ce nom de nouveaux intérêts s'annoncent; une nouvelle révolution se prépare; un nouveau jour va paroître.

LETTRE LXXXIV.

Sous Monck et Charles II.

HONNEUR à cet homme immortel! honneur à ce célèbre Monck! Ce n'est pas seulement pour avoir rendu à son pays son gouvernement légitime, qu'il a droit à la vénération de la postérité; c'est pour être parvenu à ce but si désirable, sans violence, sans secousse, par la seule sagesse de sa conduite, par son habileté à profiter des événemens qui se présentoient, et à faire naître ceux qui pouvoient lui être utiles. Tout bon citoyen doit méditer avec reconnoisance la marche que Monck suivit, du moment qu'il eut quitté l'Ecosse. Il ne confia son secret à personne, pas même à ses parens, ni à ses amis : il ne craignit même pas, lorsque les circonstances l'exigeoient, de se permettre des actions ou des paroles qui étoient en apparence très-opposées à son dessein.

C'étoit un effet nécessaire de la contrainte

dans laquelle il devoit être, tant que les circonstances ne lui permettoient pas de se découvrir. Il faut savoir gré à celui qui se trouve dans cette position, de la violence qu'il est obligé de se faire à lui-même, pour ménager, pour rapprocher, pour contenir des partis opposés, chez lesquels un repos apparent est toujours un état de guerre; pour ne point heurter inutilement ou à contre-temps des obstacles autour desquels il peut tourner; pour demander au temps, et pour n'attendre que de lui seul, de refondre dans le creuset de l'expérience et du malheur, l'indifférence de l'égoïsme, la stupeur de la crainte, l'exagération des idées, la férocité même du crime audacieux, ou les perfides méditations d'une vengeance obscure. Tous ces élémens fermentoient encore en Angleterre à l'arrivée de Monck. Les nouvelles secousses de quelque violente convulsion, en auroient nécessairement produit l'explosion; mais cette éruption une fois recommencée, personne n'en pouvoit calculer avec certitude, ni la force, ni la durée, ni les effets.

Aussi la véritable cause du succès de Monck fut-elle d'avoir attendu le moment favorable, de n'avoir pas auparavant usé l'opinion publique. Pendant les tourmentes d'une révolution, cette opinion est presque toujours égarée. Dans ces affreux orages, l'éclair éblouit, la foudre écrase, détruit, consume; et l'opinion, sans guide, entourée de ruines, livrée aux écarts de l'imagination, se laisse entraîner aveuglément par quiconque a l'audace de la saisir. Bientôt le choc de tant de bouleversemens sépare et l'audacieux et l'opinion, pour abandonner celui-là aux fureurs du peuple, celle-ci à quelque nouveau prestige. Cependant, d'erreurs en erreurs, une tendance naturelle, bienfait de la providence, ramène toujours cette opinion du côté de la vérité. C'est ce cercle long et pénible qu'il faut lui donner le temps de parcourir. Il y a, dans toutes les révolutions, un moment où elles sont mûres pour éclater : il y en a de même un où elles sont mûres pour finir. Quelque pure que soit l'intention de ceux qui entreprennent de devancer ce moment,

de vouloir les arrêter avant qu'elles soient au bout de leur course, ils ne font que leur donner encore une nouvelle force, en leur présentant trop tôt des barrières insuffisantes : ils prolongent et augmentent le mal, au lieu de l'appaiser. En général, pour toutes les maladies politiques qui peuvent survenir dans un grand empire, la première science est sans doute de savoir prévenir; mais la seconde est de savoir attendre.

Ce principe, dont la réflexion et les faits vous démontreront la vérité, s'appliquoit sur-tout à l'état révolutionnaire, dont l'Angleterre n'étoit pas sortie depuis plus de douze ans. Jusqu'à Cromwel, il n'y avoit point eu de gouvernement. Quoique Cromwel eût bien voulu, et eût paru en établir un, il n'y en avoit réellement pas sous lui. Son gouvernement n'étoit autre chose qu'une faction à-peu-près réduite à l'unité, et par cela même plus forte que celles auxquelles elle avoit succédé. On avoit beau dire, décréter, proclamer que la révolution étoit finie : la preuve

qu'elle ne l'étoit pas, c'est que tous ces pompeux mensonges disparurent avec Cromwel; c'est que cette volonté, prétendue nationale, s'évanouit avec la sienne; c'est qu'à sa mort, l'Etat se retrouva en révolution. La destitution de Richard, le retour du long parlement, sa guerre contre l'armée, remettoient l'Angleterre dans la même position où elle s'étoit trouvée après la bataille de Naseby. Elle n'avoit enfin échappé à tous les maux qui avoient suivi cette fatale journée, que par la force du génie de l'usurpateur. Cet usurpateur n'étoit plus; toutes les factions alloient renaître; et le malheureux peuple qui en étoit le jouet, alloit recommencer une révolution. Dans cette position, ce qui en Angleterre étoit honnête, paisible, attaché au bien de l'Etat, dut voir avec plaisir la conduite d'un homme dont on ne pouvoit pas démêler les intentions secrètes, mais dont les actions étoient rassurantes pour le moment.

Lorsqu'on vit Monck passer d'Ecosse en Angleterre, et s'approcher de Londres,

on ne put lui supposer que deux projets, et tous deux tendoient à rétablir la tranquillité publique. A la tête d'une armée qui lui étoit dévouée, il venoit au seçours d'un parlement avili et sans moyens, contre une armée séditieuse et désunie. S'il mettoit à profit tous ces avantages, il devoit nécessairement ou remplacer Cromwel, ou mettre Charles II sur le trône. Dans le second cas, il assuroit le repos et le salut de l'Etat; dans le premier, il donnoit un calme qui n'eût peut-être pas duré plus que sa vie, mais dont on se seroit contenté, parce que ce calme est la première chose que désire un peuple, fatigué d'une longue et forte révolution, encore tout haletant des mouvemens convulsifs qui lui étoient commandés au nom de sa souveraineté, et rassasié enfin du sang de ses bourreaux ou de celui de ses victimes. Telle est la marche de l'humanité. Et c'est en cela surtout que Monck me paroît devoir être admiré. Les circonstances l'appeloient au gouvernement. Le rang élevé où Cromwel n'étoit parvenu que par des crimes, Monck

pouvoit y arriver par le vœu presque unanime, je dirois même par le besoin apparent de la nation. Il ne déplaçoit personne : il succédoit à l'anarchie; et ce terrible prédécesseur appelle l'*homme armé* qui lui succède, à faire ou le plus grand bien, ou le plus grand mal : il lui remet la société décomposée, dans un état qui ressemble ou qui tend à la servitude. On a dit, et avec raison, que dans les révolutions les mois sont des siècles, parce que deux ou trois ans suffisent pour effacer les plus profonds souvenirs, ou pour vieillir les plus nouvelles habitudes. Que de mois s'étoient écoulés depuis l'expulsion des Stuarts! Leur souvenir paroissoit perdu : on croyoit s'être fait à l'habitude de s'en passer. La majorité de l'Angleterre n'avoit assurément pas prononcé, mais avoit toléré leur proscription. Aucun des princes de cette maison infortunée n'avoit pu rester dans l'île qui les avoit proscrits; ils avoient fait, pour y revenir, des efforts infructueux : un génie malfaisant les enchaînoit loin de leur patrie. Monck pouvoit donc dire qu'il

ne voyoit aucun concurrent dans la carrière qui s'ouvroit devant lui; qu'il n'y trouvoit qu'un sceptre, dont il falloit qu'il se saisît, parce que l'intérêt public, la première de toutes les lois, lui ordonnoit de s'emparer de cette succession vacante. De plus, il trouvoit l'Angleterre puissante au-dehors. Il auroit joui de cette grandeur; et cette brillante existence, jointe à la tranquillité qu'il eût ramenée au-dedans, le mettoit au niveau des plus grands princes. Ces illusions si séduisantes, Monck les sacrifia à ses devoirs réels; il sentit que les circonstances étoient telles qu'il pouvoit les désirer pour rendre un grand service à sa patrie et à son roi : il résolut d'en profiter, et il y parvint.

En effet, la position des choses ne pouvoit être plus favorable pour déterminer en sa faveur l'opinion publique : il falloit que l'Angleterre retombât sous le pouvoir du parlement, sous la tyrannie de l'armée, ou sous une autorité unique.

Ce parlement, si honteusment chassé par Cromwel, sembloit avoir été ironiquement

rétabli par ceux même qui avoit coopéré à sa destruction. C'étoient ces mêmes officiers qui en avoient réuni les débris, comptant bien toujours les tenir sous leur dépendance. Ce parlement, dès le premier moment de son retour, avoit été accablé de ridicule; et c'est une attaque à laquelle aucune autorité ne résiste. Comme ce n'étoit qu'un reste du long parlement, on lui avoit donné le surnom ironique de *Croupion.* On vendoit publiquement, on promenoit dans la ville tous les croupions d'animaux que l'on pouvoit se procurer; et on les épuisa tellement, qu'on finit par en faire de bois, qui servoient également à amuser la populace. Il étoit impossible que les bons citoyens pussent jamais espérer un régime tolérable sous une autorité aussi avilie : il n'y a point de gouvernement qui puisse subsister sans être respecté.

L'armée n'étoit pas, à beaucoup près, dans cet état d'avilissement; mais elle n'en étoit que plus à craindre, soit par son union, soit par ses propres discordes. Si elle restoit unie, elle établissoit nécessai-

rement pour toute loi le pouvoir militaire; c'est-à-dire la tyrannie la plus dangereuse, après celle du peuple, qui est la plus terrible de toutes. Si l'armée se divisoit contre elle-même, l'Etat retomboit dans la confusion; et toutes les factions étoient sûres de se procurer un appui.

Il n'y avoit donc, pour le salut de l'Etat, que le retour d'une autorité unique; et il ne s'agissoit plus que de savoir si cette autorité seroit remise entre les mains d'un sujet, comme du temps de Cromwel, ou entre celles du souverain légitime.

Dès que Monck pouvoit ramener la question à ce point de simplicité, il étoit à-peu-près sûr de la résoudre à son gré. Remettre le pouvoir entre les mains d'un citoyen, soit sous le nom de protecteur, soit sous toute autre qualité, c'étoit s'exposer à voir renaître à sa mort les mêmes dangers; c'étoit se priver de cet avantage que donne à l'autorité l'habitude d'un respect et d'une soumission héréditaires. Il est dans le caractère de l'homme, de porter toujours une sorte d'envie à l'homme

auquel il est soumis, sur-tout s'il peut se rappeler d'avoir vu cet homme dans le même état, dans le même rang que lui. Mais lorsqu'une suite de générations a placé une famille héréditaire à la tête du gouvernement, on s'habitue dès l'enfance à regarder comme l'ouvrage de la nature ce qui s'est maintenu en suivant l'ordre qu'elle avoit établi : et c'est là un des grands avantages de la monarchie héréditaire, et de la longue permanence d'une même famille, comme je l'ai dit en comparant le trône de l'Angleterre à celui de la France.

J'ai déjà observé que Monck n'admit personne dans son conseil : nous ne pouvons donc pas savoir affirmativement si ce furent là tous ses calculs; mais ils étoient si clairement indiqués par la marche des choses et de l'opinion, ils se concilient et s'identifient si parfaitement, non seulement avec la conduite de Monck en général, mais avec tous les détails de cette même conduite, qu'il me paroît impossible de douter qu'il n'eût établi sur eux la base de son projet. Il le suivit avec une

prudente persévérance, avec une sage lenteur. Il ne se pressa point de faire, mais il chercha à faire bien. Il eut le courage de cacher son dessein au souverain même pour lequel il travailloit; et tandis que Charles II faisoit de vains efforts pour se trouver aux conférences de l'île des Faisans, et qu'il ne recevoit que des refus du cardinal Mazarin et de dom Louis de Haro (ce qui valoit encore mieux qu'une promesse insignifiante ou illusoire), Monck lui préparoit, pour arriver au trône, un chemin plus sûr, moins pénible, moins sanglant, mais sur-tout plus noble et plus digne du monarque et des sujets. Monck, en approchant de la capitale, avoit à ménager le parlement, l'armée, le comité de sûreté et la ville de Londres : il ne falloit choquer ouvertement aucun de ces intérêts. L'adresse avec laquelle il louvoya au milieu de vents si contraires, est au-dessus de tous les éloges.

Les commissaires qu'il avoit envoyés en avant lui avoient préparé les voies par un premier traité; mais ignorant ses vérita-

bles intentions, ou peut-être cherchant à les pénétrer et à les prévenir, ils s'étoient engagés, en son nom, à s'opposer au rétablissement du roi. Monck ne témoigna sur cette condition ni mécontentement, ni surprise, ni inquiétude; et sans ratifier le traité, il trouva le moyen de profiter des avantages qui en résultoient pour lui.

Comme c'étoit par le parlement qu'il vouloit paroître agir, il chercha à lui donner momentanément quelques forces, et parvint à faire déclarer en sa faveur une grande partie de l'armée. Affoibli par cette défection, le comité de sûreté consentit à ce qu'il craignit ne pouvoir plus empêcher, et le parlement se rassembla.

Mais dès qu'il se vit établi, il craignit la main qui avoit eu assez de force pour le remettre en activité. Il craignit que Monck ne s'approchât de Londres, et ne s'en rendît maître. Il chargea une députation de lui exprimer sa reconnoissance et ses remerciemens, mais dans des termes qui annonçoient qu'on se flattoit que Monck n'iroit pas plus loin. Monck parut très-sen-

sible

sible aux remerciemens du parlement, mais n'entendit, ou feignit de n'entendre rien de plus, et continua sa route.

Cela donna de premiers soupçons. Monck qui vouloit dominer, mais non exclure un parlement dont il avoit besoin, voulut y fortifier le parti de ceux qui déjà étoient portés pour lui. Le moyen le plus simple étoit d'y faire rentrer des membres que la tyrannie de Cromwel en avoit chassés, et que l'on savoit être attachés à la royauté. Il ne voulut pas en faire la demande lui-même; il ne voulut pas même en montrer le désir : mais il se fit présenter à cet effet des adresses de Londres et des autres villes du royaume. Il étoit déjà assez puissant, et assez près de la capitale, pour répondre affirmativement à ces adresses. Il dissimula encore, et se contenta de dire qu'il en informeroit le parlement. Cette mesure étoit infiniment sage. Si elle réussissoit, Monck parvenoit à ses fins par ceux même dont il avoit craint quelque opposition; si elle ne réussissoit pas, le mécontentement de la ville éclatoit contre le parlement; et

alors un des deux partis avoit besoin de Monck.

Il entra dans Londres avec ces dispositions, en gardant les apparences d'une exacte neutralité, en ne parlant que de maintenir la tranquillité. La ville vouloit absolument le retour des députés exclus, et jusque-là se refusoit à toute espèce de taxe : le parlement vouloit être obéi, et demandoit préalablement le paiement des impositions. Il voulut faire un coup d'éclat; il ne pouvoit en charger que Monck, qui accepta, malgré sa répugnance. Mais il tourna contre le parlement l'acte même de soumission auquel celui-ci l'avoit condamné. En exécutant contre la ville les ordres rigoureux qu'il avoit reçus, il traita avec elle, et s'assura de son assistance. Alors il demanda pour prix de ses services le rétablissement des membres exclus; le parlement eut l'imprudence de le refuser : Monck les rétablit de vive force.

De ce moment, le parlement ne fut plus rien. Il eut encore vingt-cinq jours de séance, mais pour souscrire aux volontés

que Monck lui transmettoit par l'organe des membres réadmis. Ce fut ainsi que le parlement annulla les décrets qu'il avoit rendus contre eux ; fit sortir de prison tous les partisans du roi, qui avoient été emprisonnés pour cause de royalisme ; révoqua le serment d'abjuration contre Charles et la famille royale ; nomma pour gouverneur, en son absence, un conseil d'Etat de vingt-un membres, la plupart bien disposés pour le roi ; fit de grands changemens dans les milices de la capitale et des provinces, et en ôta le commandement aux républicains les plus prononcés.

Il est difficile de croire que ce parlement ne sentît pas alors ce qui alloit arriver ; mais ne se croyant pas en force pour s'y opposer, il aima mieux rendre la restauration plus facile que de la rendre plus sanglante. Il falloit à Monck un pouvoir légal qui lui donnât le droit de disposer de toute la force armée : le parlement le nomma général des trois royaumes. Il lui falloit rétablir la chambre des pairs, pour parvenir à rétablir la royauté ; le parlement

annulla le serment d'être fidèle au gouvernement qui avoit proscrit et le roi et la chambre haute. Il vouloit dissoudre ce parlement sans employer les moyens violens de Cromwel, et en convoquer un autre, ce dont il n'avoit pas le droit; le parlement se cassa lui-même le 17 mars, et convoqua, pour le 25 avril, le nouveau parlement qui devoit mettre la dernière main au rétablissement de la monarchie.

Tout cela ne se faisoit pas sans réclamations et sans difficultés. Chaque jour dévoiloit quelques points du projet de Monck; et pour ne pas lever trop tôt la toile derrière laquelle se préparoit le grand événement, Monck étoit obligé de faire ou de tolérer ce qu'il étoit bien loin d'approuver. Ce même parlement qui préparoit les voies au retour de la royauté, avoit décrété qu'aucun emploi militaire ne seroit donné à ceux qui ne prêteroient pas le serment de reconnoître la justice des armes du parlement contre le dernier roi. Il avoit décrété qu'aucun de ceux qui avoient porté les armes en faveur de ce prince, ne seroit

membre du nouveau parlement. Monck ne s'étoit point opposé à ces décrets; et même en écrivant quelque temps auparavant à plusieurs régimens, en leur recommandant le zèle et l'union, il les avoit priés de s'opposer aux efforts que des gens mal intentionnés pourroient faire en faveur de Charles Stuart. C'est qu'il craignoit les imprudences d'un zèle peu réfléchi, qui, trop vivement frappé de l'objet auquel il aspire, ne calcule pas assez les moyens de l'atteindre; c'est qu'il ne jugeoit pas convenable, au point où il étoit, de courir les chances d'une guerre civile, parce que ce remède violent est dangereux, du moment qu'il n'est pas nécessaire; c'est qu'il vouloit ménager à la nation l'honneur de replacer légalement sur le trône le fils de celui qu'une faction coupable et triomphante avoit condamné.

Cette vue étoit sage, ce sentiment étoit noble et grand; c'étoit le desir d'une belle ame, mûri par la réflexion d'un esprit juste. Il en résultoit quelquefois la nécessité de paroître faire fausse route; mais malgré

ces apparences, on ne devoit plus se méprendre sur le port dans lequel Monck vouloit entrer. Charles II en doutoit-il encore quand il lui envoya Grenville? Quelques auteurs ont écrit que Monck le vit arriver avec peine; et cela est vraisemblable. Cette démarche de la part du roi étoit inutile, et pouvoit être dangereuse. Elle étoit inutile: car si Monck n'eût pas eu réellement l'intention de rétablir Charles, on ne lui en donnoit ni le desir, ni les moyens, par ce message insignifiant d'un souverain détrôné, qui n'avoit aucune ressource. Elle pouvoit être dangereuse; car les ennemis de la royauté, qui déjà accusoient hautement Monck de royalisme, pouvoient tirer de ce message de nouveaux argumens contre lui, et s'en servir pour arrêter la suite de ses opérations. C'est en effet ce qu'ils firent. Ils publièrent une fausse lettre, par laquelle on annonçoit que le roi n'attendoit que son rétablissement pour se venger de ses ennemis, et notamment de tous ceux qui avoient contribué à la mort de son père. Cette infame ca-

lomnie fut hautement désavouée par tous les partisans du roi; mais elle pouvoit faire un très-mauvais effet, et ce fut là tout le fruit du voyage de Grenville.

Pendant l'intervalle qui s'écoula entre les deux parlemens, Monck ne négligea rien de tout ce qui pouvoit consolider la paisible révolution que sa sagesse alloit opérer. Il dirigea le choix des nouveaux députés; et le parlement, composé de deux chambres, suivant l'ancien usage, ouvrit ses séances aussi tranquillement que dans un temps ordinaire. Ce fut à ce parlement que Monck fit remettre enfin, de la part du roi, une lettre d'après laquelle les deux chambres votèrent unanimement son retour. Charles se rendit au vœu public; son arrivée en Angleterre et à Londres fut célébrée par les acclamations et les larmes de ce même peuple qui avoit vu avec une apathie stupide exécuter Charles Ier.

Lorsque l'homme sensible arrive à cette grande époque, au milieu des jouissances et des sensations qu'il éprouve, il a peine à se défendre d'un regret; c'est de n'avoir

pu être témoin de la première entrevue de Charles et de Monck : c'est de n'avoir pu participer à ces premiers épanchemens entre le sujet restaurateur et le monarque restauré. Il eût été à desirer que la reconnoissance de Charles, ou la véracité de Monck eût confié à quelque ami fidèle ce trésor précieux, que l'histoire auroit répandu dans la postérité. Aucun historien ne peut suppléer à leur silence : il pourra raconter ses sensations, mais il ne peindra jamais les leurs. Ce tableau ne pouvoit être tracé que de leurs mains. Dans les momens d'une grande émotion, l'ame développe avec plus de force toutes ses facultés : au besoin on créeroit une nouvelle langue, pour exprimer ce qu'on n'avoit pas encore éprouvé. Or, dans cette entrevue à jamais mémorable, tout étoit nouveau pour le héros et pour le monarque. Monck prenoit dans l'histoire une place qui jusqu'alors y étoit restée vide, que même on ne connoissoit pas encore. Après d'effroyables calamités, il voyoit, sans secousses, sans guerre intérieure, les factions, les haines,

les dissensions s'éteindre à la voix d'un sage. Charles, si long-temps proscrit, fugitif ou vaincu, alloit régner..... et pardonner. Les pleurs qu'il voyoit couler, les cris qu'il entendoit, n'étoient plus que ceux du repentir ou de la fidélité. Au moment où ils se sont précipités dans les bras l'un de l'autre, quel dommage que tout ce qu'ils ont dit, ce qu'ils ont pensé, n'ait pas été gravé sur l'airain, pour la consolation de la génération présente et pour l'instruction des générations futures!

Il faut qu'elles sachent (et certes elles ne pouvoient mieux l'apprendre que dans ces lignes immortelles, écrites sous la dictée du malheur, et qui seroient devenues le premier code de la société entière), il faut qu'elles sachent que le monarque et la nation ne peuvent jamais se séparer l'un de l'autre, sans que cette séparation ne produise les plus grands déchiremens politiques; il faut qu'elles sachent que l'erreur, les prestiges, les factions n'ont qu'un temps; que pendant ce temps *il leur est malheureusement donné de tromper le*

peuple et de prévaloir sur les rois : mais qu'enfin il est aussi donné aux peuples et aux rois de se réunir pour leur bonheur mutuel; et que le jour qui consomme cette réunion de famille, efface des années de séductions, de calamités et de crimes.

Si jamais il y eut une grande monarchie qui, après être devenue révolutionnairement une république, pût rester sous cette forme de gouvernement, c'étoit sans contredit l'Angleterre. Isolée du continent, dont toutes les puissances avoient perdu depuis long-temps l'idée de l'attacher chez elle, elle n'avoit point encore adopté le système de prendre part à toutes leurs querelles, et d'y soudoyer des royaumes entiers. Cette politique, qui lui a coûté tant de millions, et qui doit si fort influer sur son gouvernement, ne lui fut apportée que par Guillaume III. Elle n'avoit point à craindre au-dedans les forces qui devoient au-dehors faire respecter sa puissance; toutes ses forces étoient maritimes. De plus, le règne de Cromwel, ses succès contre la Hollande et l'Espagne, avoient

donné à l'Angleterre une grande prépondérance, avoient tourné toutes ses spéculations du côté du commerce; et une nation commerçante est bien plus disposée qu'une autre à se régir en république, surtout lorsque l'ancienne forme de son gouvernement n'y a pas établi un ordre de noblesse distinct des autres classes. Malgré tous ces avantages, la république anglaise ne put se soutenir; et pour me servir des expressions d'un grand homme, *après bien des secousses, il fallut se reposer dans le sein même du gouvernement qu'on avoit proscrit.* Montesquieu donne pour raison de ce changement, que ceux qui étoient à la tête des affaires n'avoient point de vertu. Cette raison est vraie; et il est encore plus vrai qu'ils ne pouvoient pas en avoir. On n'a point de vertu (dans le sens où Montesquieu l'entend) au milieu d'une révolution qui confond les principes et les autorités. On n'en a point, lorsque ce grand mouvement appaisé laisse chacun dans un état de terreur et de lassitude où il ne veut et ne peut penser qu'à lui-même. Il n'y a

point de vertu dans une grande république, violemment substituée à une grande monarchie, lorsque la corruption des mœurs monarchiques se trouve encore fortement dépassée par la corruption des mœurs républicaines. Il n'y a point de vertu, parce que cette vertu, *qui ne convient pas à des hommes, qui ne conviendroit qu'à un peuple de dieux*, ne se trouve pas même habituellement dans la plus petite république, et que l'auteur du *Contrat social* désespère de la trouver dans la plus petite cité. Ainsi cette république anti-naturelle aura beau renouveler ses constitutions et ses constituans; elle aura beau multiplier ses lois et ses décrets; elle aura beau avoir dans sa législation des membres vertueux, sa législation, et par conséquent son gouvernement, n'aura jamais de vertu; et le malheureux peuple qu'elle aura longtemps tenu dans l'agitation, viendra enfin se reposer entre les bras de l'autorité qu'il avoit proscrite.

Au reste, il n'y avoit plus de république en Angleterre, depuis le jour où Cromwel

avoit réuni en lui toute l'autorité. Les inscriptions républicaines qui restèrent étoient une insulte, ou, si on l'aime mieux, un hommage à cette souveraineté du peuple, dont on est bien aise de lui parler quelquefois, à condition qu'il n'en usera jamais. Depuis Henri VIII, le pouvoir absolu n'avoit pas été exercé avec plus de force que sous le protecteur. Il étoit démontré par le fait que la révolution, dirigée contre ce pouvoir absolu, en établissoit un plus à craindre que celui que l'on avoit eu l'imprudence de renverser. Dès que Cromwel fut seul maître, la cause de la royauté fut gagnée; ce qui, ainsi que je vous le disois tout-à-l'heure, rendoit la cause du roi bien plus favorable.

Et voilà, sans prétendre diminuer en rien le mérite de Monck, à quoi il faut attribuer la facilité avec laquelle s'opéra sa révolution. Le grand point avoit été d'abord de revenir à l'*ordre naturel des choses*, qui en fait de gouvernement est l'unité. Cromwel avoit obtenu ce premier point, en secondant violemment la marche

de la nature. Le second étoit de revenir à l'*ordre légal des personnes ;* Monck y parvint, en suivant sans précipitation la pente du cœur humain : il le laissa faire, et c'étoit assez. Dans ce loyal retour d'une nation sur elle-même, dans ce noble réveil d'un peuple qui désavoue les erreurs d'une *nuit désastreuse*, il y a quelque chose de si grand, de si touchant, de si consolant pour l'humanité, qu'il suffit à la gloire d'un homme d'avoir su profiter de ce repentir expiatoire, de cette seconde *vertu des mortels*, qui les ramène au bonheur par le souvenir de leurs calamités.

Dès que son autorité fut rétablie en Angleterre, Charles sentit que la politique exigeoit qu'il n'admît point extérieurement entre les amis et les ennemis de son père une différence qui auroit nui au bien de l'Etat. Il les appela indistinctement dans ses conseils, dès qu'il crut que leurs talens pouvoient lui être utiles. Il publia un acte d'amnistie dont il n'excepta que les juges de Charles Ier.; encore l'étendit-il sur ceux qui sous quinze jours viendroient se cons-

tituer prisonniers; ce qui fut accepté par dix-neuf d'entre eux. Il interdit toute espèce de reproches mutuels sur ce qui s'étoit passé, et prononça des peines rigoureuses contre ceux qui contreviendroient à cette loi. Il confirma tous les jugemens rendus entre particuliers depuis 1642; persuadé qu'il valoit mieux courir les risques de consacrer quelques injustices individuelles, que de remuer encore les cendres des morts, et de porter de nouveau le trouble dans toutes les familles. Cette loi si sage trouva sûrement alors quelques contradicteurs; mais elle fut et sera toujours justifiée par le grand principe de l'intérêt général de la société, intérêt qu'un législateur ne doit jamais perdre de vue, surtout à la fin d'une grande révolution. C'est alors une société qui se recommence; elle sort du chaos de la création; et il ne faut lui laisser que le moins possible tout ce qui peut lui rappeler l'instant où elle s'est détruite, et le temps où elle s'est débattue sur ses ruines.

Je n'ai rien à dire sur le sort qu'éprou-

vèrent la plus grande partie des juges de Charles Ier. En voyant la triste fin de la plupart d'entre eux, il faut croire à une providence; il faut croire à une divinité protectrice et vengeresse des gouvernemens légitimes; il faut croire à cette maxime conservatrice de la société humaine :

Rarò antecedentem scelestum
Deseruit pede pœna claudo.

LETTRE LXXXV.

Sous Jacques II.

AVANT de quitter l'histoire d'Angleterre dans ce siècle, vous y trouverez une autre révolution. Elle ne peut en rien être comparée à celle dont je viens de vous parler. Elle se fit avec un accord, un ensemble, une tranquillité qui étonnent au premier coup-d'œil, et dont par cela même il est intéressant de chercher les causes.

La révolution de 1688 ne fut point, comme celle du milieu de ce même siècle, un combat entre la royauté et la républi-

que;

que; ce fut un combat entre le catholicisme et toutes les sectes qui régnoient en Angleterre, ce fut un combat entre l'ambition de Guillaume et les fautes sans nombre de Jacques.

Ce Guillaume étoit un génie plein d'ardeur et d'activité. La Hollande étoit pour lui un théâtre trop petit; il se sentoit la force de prendre part aux grands événemens qui agitoient l'Europe, et il associa fortement à sa politique les deux Etats sur lesquels s'étendit sa domination. C'est lui qui le premier établit dans la Hollande un système funeste; c'est lui qui lui persuada de prodiguer ses millions et de risquer son commerce, pour arrêter des entreprises qu'on ne formoit point contre elle. Il porta le même esprit en Angleterre, et il fut encore secondé par la rivalité nationale. Sa passion et son opiniâtreté prirent racine en Angleterre, aux dépens même des intérêts des Anglais, et leur fit soutenir aveuglément des guerres, au-delà du terme où il leur eût été avantageux de les terminer. C'est ainsi qu'à la paix de Riswich, en 1697,

on finit par accepter les propositions que la France avoit faites en 1692; qu'en 1712, on finit par accepter à Utrecht celles qui avoient été offertes à Gertruidenberg en 1708; et enfin qu'en 1748 on fit à Aix-la-Chapelle le traité qu'en 1743 on pouvoit faire à Francfort. C'est donc à l'animosité de Guillaume contre Louis XIV, que l'on peut imputer l'inutile prolongation de toutes ces guerres.

C'est cette même animosité qui, jointe à une ambition excessive, le plaça sur le trône de son beau-père. Il y fut encore porté par le dépit de n'avoir pu armer à son gré l'Angleterre contre la France, et de l'avoir vue au contraire s'armer quelquefois contre la Hollande. Dès le temps de la paix de Nimègue, il avoit cherché à détrôner Charles II. Ses mesures n'ayant pu réussir, il voulut mettre en avant le duc de Montmouth, dans l'espérance d'obtenir alors la régence. Ayant encore échoué dans ce projet, il avoit cherché à engager une guerre entre la France et la Hollande, pour avoir à sa disposition des troupes avec lesquelles

il pût exécuter ce qu'il méditoit. Mais pendant qu'aucun des moyens qu'il préparoit ne répondoit à ses désirs, Jacques II sembla aller au-devant de ses vues, par la conduite qu'il tint dès qu'il fut roi d'Angleterre.

Jacques s'étoit déclaré ouvertement catholique; et s'il s'en fût tenu là, il eût donné des inquiétudes à toutes les sectes de l'Angleterre, et il n'eût point fourni de prétexte à son compétiteur. Mais il avoit rempli toutes les places, et notamment l'armée, de catholiques; et cette affectation fut, avec quelques actes d'autorité qui ne parurent pas conformes aux lois, ce qui réunit contre lui des sectes dont la désunion pouvoit lui être si avantageuse. Charles II, aussi porté que Jacques à étendre son pouvoir, sembloit avoir soupçonné que ceux qui lui conseilloient sans cesse de déployer toute son autorité, étoient bien moins occupés de son agrandissement que de leurs projets contre la religion réformée; et quand il croyoit avoir été par eux engagé trop avant, il les abandonnoit, et leur laissoit

le soin de se retirer du pas où ils s'étoient mis. Jacques suivit une politique tout opposée. Toutes ses actions semblèrent annoncer qu'il avoit en vue d'étendre son pouvoir par le catholicisme, et d'étendre le catholicisme par ce même pouvoir. Dèslors le signal d'alarme fut donné, non-seulement aux partisans de la religion réformée, mais encore aux ennemis de la trop grande autorité royale. Ceux même qui avoient paru d'abord se ranger sous les drapeaux de cette autorité, qui s'étoient applaudis de leurs succès et avoient vu leurs ennemis humiliés, crurent qu'il étoit instant de se rapprocher d'eux. L'antipathie des Torys et des Wighs diminua en proportion de ce qu'on appeloit le danger général. Le moment ne pouvoit être moins favorable pour établir en faveur des catholiques la liberté de conscience. Ce fut cependant au milieu de ce mécontentement universel, que Jacques publia une proclamation en faveur de cette liberté, et sévit contre les évêques et les ministres qui refusèrent de l'admettre.

Vous verrez par les détails de l'histoire, que Guillaume entretenoit en Angleterre des intelligences sûres ; qu'il donnoit tantôt ouvertement, tantôt en secret, asile aux mécontens, et qu'il souffloit le feu que Jacques avoit eu l'imprudence d'allumer. Mais rien n'est plus propre à vous faire juger cette révolution, à vous faire connoître que l'expulsion de Jacques avoit été méditée et préparée, même avant son avénement au trône, que plusieurs lettres de M. le comte d'Avaux. Ce ministre, envoyé en Hollande après la paix de Nimègue, y porta ce coup-d'œil infaillible, cette finesse et cette sagacité qui l'ont mis au rang des plus grands négociateurs. Dès 1679 il avoit pénétré les vues du prince d'Orange. Le 5 octobre, il en rendoit compte à Louis XIV. Il ne doutoit pas que Guillaume ne fût appelé en Angleterre ; et en effet, déjà le parlement avait laissé entrevoir ses mauvaises dispositions contre le duc d'York, depuis Jacques II. Il avoit été proposé un acte par lequel il étoit dit que si Charles, par mort ou autrement,

quittoit sa couronne, le prince d'Orange seroit appelé, et ne pourroit s'empêcher d'y aller. A la vérité, cet acte n'avoit point passé; mais Guillaume, trompé dans sa première tentative, prenoit des mesures efficaces pour réussir dans une seconde. Il avoit des liaisons habituelles (*lettre du* 19 *octobre* 1679) avec les principaux membres du parlement. Tous les (*lettre du* 29 *août* 1680) ministres anglais lui étoient dévoués. Il pressoit (*octobre et novembre* 1680) Charles d'assembler le parlement, comptant s'en servir pour perdre le duc d'York et inquiéter le roi lui-même. Il espéroit que le parlement ne se contenteroit pas de la retraite du duc d'York; on devoit demander qu'il ne fût permis à ce prince de se retirer ni en France, ni en Hollande, ni dans les Pays-Bas, mais seulement en Italie ou en Espagne. Enfin (13 *mars* 1681) on devoit proposer au roi d'Angleterre de régler que, s'il mouroit avant le duc d'York, celui-ci seroit seulement roi titulaire, et demeureroit hors du royaume, dont ses deux gendres, le

prince d'Orange et le prince George de Danemarck, seroient déclarés régens. Toutes ces intrigues n'empêchèrent pas le duc d'York de succéder à son frère; mais le prince d'Orange n'en travailla que plus ardemment à le précipiter d'un trône sur lequel il n'avoit pu l'empêcher de monter. Cependant, malgré l'activité avec laquelle il souffloit le feu par-tout, peut-être l'incendie n'eût-il point éclaté, sans un événement qui a donné lieu à des milliers de conjectures, et que quelques auteurs ont rangé au nombre des problêmes de l'histoire. Jacques n'avoit point d'enfans mâles; et ses filles étant élevées dans la religion réformée, on se flattoit qu'à la mort de Jacques cette religion reprendroit sa prépondérance. La grossesse inopinée de la reine, et la naissance d'un prince de Galles, dérangèrent tous ces calculs. La reine étoit-elle réellement accouchée? Etoit-elle accouchée d'un prince? Ce prince vécut-il? Substitua-t-on un autre enfant à sa place? C'est sur quoi l'esprit de parti s'efforça de répandre les plus grands

nuages (1). Quoi qu'il en fût du fait en lui-même, dès ce moment Guillaume résolut de ne plus attendre du hasard et du temps ce qu'un concours heureux de circonstances sembloit lui promettre.

Il fit des préparatifs hostiles dont le but ne pouvoit être douteux. L'aveuglement de Jacques se dissimula ce qui ne trompoit plus personne. Son indolence resta même indifférente aux avis qui lui furent donnés de Versailles par la cour de France, de la Hollande par le comte d'Avaux, et de l'Angleterre même par Barillon. Enfin, lorsqu'il ne lui fut plus possible de se refuser à l'évidence, tout ce qu'il fit pour s'opposer à l'invasion dont il étoit menacé, ne fut qu'une suite de fausses démarches. Il avoit paru vouloir éviter de convoquer un parlement; il en annonça un, et ne le convoqua pas. Il assemble un conseil pour y constater la naissance du prince de Galles,

(1) Ces nuages, répandus alors avec autant d'adresse que d'affectation, ont été dissipés par le temps et la raison; et la maison qui sur le trône d'Angleterre a succédé à la reine Anne, n'a pas cherché à les ramener.

et il n'y fournit que des preuves qu'on pouvoit aisément rétorquer contre lui. Il ne prend dans l'intérieur du royaume aucun moyen pour satisfaire, pour calmer, pour adoucir les mécontens, pour s'assurer des dispositions de l'armée et de ses chefs, pour faire regarder la descente de Guillaume comme une déclaration de guerre faite à la nation, et non comme une attaque personnelle contre le roi.

Guillaume, au contraire, avoit préparé tout ce que la prudence humaine pouvoit lui suggérer, pour assurer la réussite de son projet. Il ne venoit point en Angleterre comme ennemi ou comme conquérant; il s'étoit fait précéder par un manifeste dans lequel il détailloit les griefs du peuple, comme l'auroit pu faire un membre des communes. Il y disoit que les dispositions du roi et de son conseil ne permettoient pas d'attendre d'eux qu'ils remédiassent à ces abus. Il y présentoit sous un jour terrible la supposition d'un faux prince de Galles. Enfin il annonçoit qu'il ne venoit en Angleterre que pour assurer la liberté

de la convocation du parlement, auquel seroit déférée la grande question de la naissance de l'héritier du trône.

L'attitude dans laquelle les deux antagonistes se présentoient au combat, avoit décidé d'avance quelle en seroit l'issue. La défection de tout ce qui entouroit Jacques, lui fit bientôt entrevoir ce que l'on pensoit de son sort futur. Il fut abandonné par lord Churchill, depuis le célèbre Malborough; par le prince George de Danemarck, son gendre, et enfin par la princesse Anne, sa fille. Ce dernier coup fut accablant pour lui. Il ne se sentit plus la force d'être roi, en se voyant abandonné par ses enfans, qui oublioient qu'il étoit père. Il envoya en France la reine et le jeune prince de Galles; il vouloit s'y retirer lui-même; le malheur qui le poursuivoit le fit découvrir, et le ramena à Londres, comme Charles Ier. Il est plus que probable que Guillaume ne sut aucun gré à ceux qui l'avoient arrêté. Cette fuite simplifioit beaucoup un événement dans lequel Jacques pouvoit encore trouver des chances favorables. On

lui facilita les moyens d'être plus heureux dans une seconde tentative; il en profita, et se retira en France.

Tous les points de l'histoire qui tiennent en quelque chose à la différence des dogmes, sont toujours ceux où l'exacte vérité est plus difficile à connoître. Les catholiques ont dit que l'évasion de Jacques fut uniquement un effet de son attachement à sa religion, à qui il sacrifia une couronne qu'il pouvoit encore défendre. Les protestans ont accusé Jacques de n'avoir protégé et suivi la religion catholique, que parce qu'elle étoit plus propre à établir le pouvoir absolu, qui étoit le but de tous ses désirs; ils ont dit qu'il se perdit par ce désir exclusif de se mettre au-dessus des lois, et qu'il ne quitta l'Angleterre que lorsqu'il s'y vit sans ressources. Cependant, d'après ce qui se passa quand il fut parti, d'après les longues difficultés qu'essuya le bill qui devoit déclarer le trône vacant, on est fondé à croire que si Jacques II fût resté, et eût offert un redressement entier de justes griefs, il eût été impossible de l'exclure

du trône (1). S'il eût en effet tant chéri l'autorité, il l'auroit conservée à tout prix; et il n'avoit pour réussir qu'à commencer par retirer aux catholiques la protection ouverte qu'il leur avoit donnée; mais c'étoit cette protection, cette préférence marquée à laquelle il se croyoit obligé par devoir. On ne peut le blâmer de n'avoir pas changé de principes, quand les circonstances changèrent; mais il auroit pu, sans manquer à ce que la religion attendoit de lui, suivre ses principes sans heurter les convenances politiques. Il auroit dû sentir que le projet de ramener l'Angleterre dans le sein de l'église romaine, étoit inexécutable, tant qu'il auroit l'air de tenir à l'extension du pouvoir royal. Il falloit d'abord

(1) C'est sur quoi Louis XIV avoit compté. D'après ce calcul, Guillaume pouvoit bien débarquer en Angleterre, mais ne pouvoit pas s'y soutenir. Pendant ce temps l'Angleterre, divisée intérieurement, et la Hollande, affoiblie, étoient moins à portée d'inquiéter la France. Ce calcul, qui avoit pour lui toutes les probabilités humaines, manqua par la faute de ceux qui conseilloient le roi. Après lui avoir toujours dit qu'il n'y auroit aucun danger, ils ne parlèrent que de fuite quand ils crurent que le danger approchoit.

rassurer entièrement sur leur liberté des peuples bien plus attachés à leurs prérogatives et à leurs franchises, qu'à des dogmes dont les partisans même n'étoient pas d'accord entr'eux. Il falloit faire de ces deux points si intéressans deux articles séparés, ne s'occuper d'abord que de l'article politique, et ajourner l'autre à des temps plus heureux.

Ce n'est pas tout-à-fait à Jacques qu'il faut reprocher de n'avoir pas suivi cette conduite. On doit aussi faire tomber ce reproche sur ceux qui, par un dangereux excès de zèle, l'éloignèrent de tous les ménagemens qu'il auroit dû employer. Ce n'était pas la faute d'Innocent XI. Il sentoit que des moyens trop violens nuiroient et au roi et à la religion. Il avertissoit Jacques de ne pas se livrer à des conseils qui le perdroient. Il fut très-fâché de voir arriver en 1686 un ambassadeur d'Angleterre. Il jugea qu'une démarche aussi marquante, faite beaucoup trop tôt, ne pouvoit être que dangereuse. Il répara cette faute, autant qu'il étoit en lui, en recevant Castel-

maine très-froidement, n'eut point de conférence secrète, et le détermina à repartir promptement. La conduite d'Innocent XI en cette occasion fut tout-à-la-fois celle d'un homme d'Etat et d'un pontife sage; tandis que Jacques et ses conseils agissoient comme des missionnaires imprudens (1), qui s'obstinent à ne pas voir les obstacles dont ils sont environnés. Leur trop grande précipitation leur fit perdre jusqu'à l'espérance de réussir jamais, et plaça l'exclusion formelle d'un roi catholique au nombre des lois de l'Etat.

Jacques, par sa fuite volontaire, avoit baissé devant Guillaume la dernière barrière du trône. Mais Guillaume ne voulut point se départir d'un plan qu'il s'étoit formé. Il aima mieux parvenir à la couronne par un chemin plus long, mais plus sûr, que celui qui lui étoit ouvert par une armée formidable. Il jugea que tous les avantages

(1) Leur conduite rendit inutiles les sages tempéramens du pape. Ce fut contre son avis, et contre celui des meilleurs catholiques, que le père Peters prit publiquement sa place au conseil, le 11 novembre 1687.

qui se présentoient au-devant de lui, deviendroient des obstacles, s'il entreprenoit de se presser d'en jouir par la force; et l'événement fit voir qu'il avoit parfaitement jugé des choses et des personnes.

Quoiqu'il eût été prié par le parlement de se charger du gouvernement, et d'assembler une convention; quoiqu'il eût affecté de laisser faire les élections avec une liberté au moins apparente, et qu'en tout il semblât vouloir marcher avec une régularité qui pouvoit légaliser la révolution, il ne se dissimuloit pas qu'il avoit des ennemis parmi les ennemis mêmes du roi: et c'étoit par le vœu des communes, par la marche même du parlement, qu'il vouloit les désarmer. Il y parvint. Le bill de la vacance du trône fut moins débattu sur le fond que sur la forme. On vouloit avoir l'air de sauver les apparences de la déposition d'un roi et de la violation de la loi de l'hérédité. Enfin, un premier bill déclara que le roi Jacques ayant quitté l'Angleterre, étoit censé avoir abdiqué le gouvernement; et que par-là le trône étoit devenu vacant. Un second

bill exclut à jamais du trône de la Grande-Bretagne tout prince qui professeroit la religion catholique. Enfin, un troisième appela à ce trône la princesse Marie et Guillaume son époux. La plupart des grands d'Angleterre, redoutant l'ambition et les talens de Guillaume, auroient bien voulu ne décerner la couronne qu'à la princesse seule : on lui fit à ce sujet des propositions qu'elle refusa ; et dans la position où étoient les choses, son acceptation eût inévitablement produit une guerre civile. Malgré la feinte modération dont il s'étoit paré, jamais Guillaume, au moment de saisir ce qu'il ambitionnoit depuis si long-temps, n'eût abandonné une partie qu'il croyoit ne pouvoir plus perdre. Il la gagna sans courir aucuns risques; il prit possession du trône de son beau-père, aussi paisiblement que si c'eût été un des articles de son contrat de mariage.

Il fut alors heureux pour l'Angleterre que la mémoire des maux qu'avoient produits le long parlement et la république, fût encore assez forte et assez récente, pour écarter

écarter les républicains d'un théâtre où ils auroient joué un grand rôle. Et c'est une observation qui ne doit pas vous échapper, que ce peuple, qui s'étoit pendant long-temps dévoué à toute sorte de malheurs pour proscrire la royauté, ne songea point à rétablir la république, lorsque la fuite ou l'abdication du roi lui en fournissoit l'occasion. La véritable raison fut que ceux qui le conduisoient alors, avoient des vues toutes différentes, et qu'en 1688 il fut, comme en 1649, comme il sera toujours, l'instrument aveugle des factieux qui lui commandent les insurrections dont ils ont besoin.

Cette révolution a été fort vantée, et elle a mérité de l'être; mais ce n'est point, comme de l'Olme l'a faussement avancé, pour avoir, *par l'expulsion d'un roi violateur de ses sermens, mis hors de doute la doctrine de la résistance finale*. Guillaume étoit le plus grand ennemi de cette résistance; et il l'avoit bien prouvé en Hollande, où cependant il n'étoit que stathouder. Mais elle mérite d'être vantée pour avoir été faite

sans effusion de sang. C'est par-là qu'elle présente un grand intérêt aux yeux de l'humanité, qui peut se livrer à l'examen de cette célèbre époque, sans être révoltée par ces tableaux sanglans qu'offrent trop souvent les révolutions. Vous pourrez faire cet examen dans l'histoire de Hume et du père d'Orléans ; et vous verrez que cette révolution ne fut d'abord, comme je vous le disois, qu'une affaire personnelle entre le beau-père et le gendre ; que l'ambition de celui-ci fut forcée d'en faire ensuite une affaire nationale ; mais que, malgré toute son adresse, sa politique échoua devant l'autorité qu'il avoit mise en action, et qu'il fut toujours obligé de lui soumettre la sienne. Aussi a-t-on dit avec raison qu'il avoit été roi en Hollande, et stathouder en Angleterre.

Vous jugerez, par l'histoire de nos jours, si l'Angleterre a gagné à intervertir l'ordre de la succession ; si ce n'est pas depuis l'avénement de Guillaume qu'elle a été fortement entraînée dans toutes les guerres du continent. Le grand rôle qu'elle y a joué,

a été flatteur pour l'orgueil de la nation ; mais a-t-il été réellement avantageux pour elle ? A-t-elle pu craindre sérieusement qu'il ne s'établît sur le continent une puissance entièrement prépondérante ? Et si elle n'a jamais pu être frappée d'un danger qui n'existoit pas alors, et ne pouvoit pas exister, quel intérêt solide et durable a-t-elle donc retiré de tant de millions, et contre qui s'est-elle donc condamnée à élever cette masse effrayante de sa dette publique ?

Une puissance riche, insulaire et commerçante, qui n'a aucune occasion de guerres continentales, et qui n'entreprend de guerres maritimes que lorsque son avantage ou sa dignité l'exige, doit éviter non seulement tout ce qui tôt ou tard peut nuire à son commerce, mais encore tout ce qui peut établir et augmenter journellement au milieu d'elle un pouvoir qui finit par dominer tous les pouvoirs de l'Etat, celui de ses créanciers. Dans son gouvernement, une identité héréditaire de personnes ; dans son administration, une longue uniformité de

principes ; dans ses forces militaires, une possibilité toujours soutenue de les augmenter, s'il est besoin : voilà, ce me semble, les maximes conservatrices à l'abri desquelles elle peut élever à la plus grande hauteur l'édifice de son commerce ; sans le miner à mesure qu'elle l'agrandit, autant par la jalousie qu'elle fait naître, que par la progression indéfinie d'un crédit fictif. Voilà celles d'après lesquelles l'observateur examinera l'histoire de l'Angleterre pendant le dix-huitième siècle.

J'aurai, dans la suite de ces Lettres, occasion de revenir encore sur quelques-unes de ces réflexions, et notamment lorsque je parlerai des trois dernières guerres de cette époque.

LETTRE LXXXVI.

Révolution de Portugal.

Pour avoir une juste idée des principales révolutions de ce siècle, il vous faudra étudier ensuite celles de Portugal, de Danemarck et de Hongrie. La révolution de Portugal ne fut réellement terminée que par le traité dans lequel l'Espagne reconnut le droit des dues de Bragance : c'est pourquoi je la range dans cette quatrième époque, quoique le grand événement soit de 1640.

Cette révolution ne ressemble à aucune autre. C'est un ancien royaume qui reprend son premier état ; c'est une couronne usurpée, qui revient sur la tête du souverain légitime ; c'est la nation entière qui se réunit à ce souverain, pour rentrer avec lui dans tous ses droits. On aime à voir une révolution juste, se faire par cet accord généreux d'un monarque et de son peu-

ple (1), et se soutenir par la sage conduite de l'un et de l'autre. Vous distinguerez dans cette révolution trois choses essentielles, qui toutes trois méritent une grande attention : les dispositions des Portugais contre les Espagnols, les préparatifs et l'exécution du coup décisif.

La connoissance que vous aurez déjà prise de l'histoire d'Espagne, vous aura suffisamment instruit des mœurs, des usages, des opinions, du gouvernement et de la politique des Espagnols ; et au premier coup-d'œil, en voyant chez les Portugais à-peu-près le même tableau, vous pourrez être étonné de la longue antipathie des deux peuples ; mais cette antipathie est née de cette conformité même.

Le Portugal avoit toujours existé par les mêmes moyens et avec les mêmes avantages que l'Espagne. Il avoit même devancé celle-ci dans les découvertes ma-

(1) Cette révolution célèbre se fit par *acclamation*. Le nom lui en est resté. Elle a créé une ère portugaise ; et on a souvent dit, *telle année avant ou après l'acclamation* ; mot heureux qui honore la nation et le souverain.

ritimes. Ses grands établissemens dans les deux Indes rivalisoient avec ceux des Espagnols, et son commerce l'emportoit sur l'autre par l'industrie et l'activité. Ce commerce n'étoit pas alors, comme il a été postérieurement, et sur-tout depuis 1703, aux ordres et entre les mains de l'Angleterre; et les Portugais possédoient réellement pour eux les inépuisables trésors du Brésil, dont aujourd'hui les Anglais sont les véritables propriétaires. Ils possédoient, en outre, une grande partie des richesses des côtes occidentales et orientales de l'Afrique. Ce royaume avoit, depuis plusieurs siècles, fait un Etat à part, jusqu'au moment où vous avez vu qu'il fut réuni à l'Espagne.

Si, lors de cette réunion, la cour de Madrid se fût fait, pour ce peuple nouveau, un système juste et paternel; si elle eût senti qu'il étoit de son intérêt de détruire peu-à-peu tout ce qui établissoit entre eux toute espèce d'animosité; si elle se fût convaincue que le seul moyen de tirer un grand parti des richesses du Por-

tugal, étoit de faire fleurir cet Etat comme dans le temps de son indépendance; si elle eût sur-tout respecté vis-à-vis de lui ses engagemens, l'Espagne trouvant dans le Portugal un véritable accroissement de forces, et lui en donnant un non moins réel, l'union des deux peuples seroit alors devenue solide, parce qu'elle eût été fondée sur leurs intérêts réciproques.

Mais au moment où la couronne passa sur la tête d'un monarque espagnol, la rivalité, la méfiance étoient trop fortes, pour songer à unir des intérêts qui paroissoient si opposés. Toutes les précautions qui furent prises alors, tendoient au contraire à maintenir une séparation presque totale. Le Portugal traita avec son nouveau maître comme avec son ennemi; et celui-ci, se croyant toujours armé du droit du plus fort, ne tint aucun article de la capitulation. Il falloit persuader aux Portugais qu'ils étoient une nation réunie aux Espagnols; on les traita comme une nation asservie; et en leur faisant sentir le joug, on les avertissoit de chercher à le secouer.

Règle générale. Lorsqu'un grand Etat en réunit un petit, dont les convenances locales lui offrent des avantages, il doit avoir pour but de faire sentir au petit Etat qu'il a gagné en changeant de gouvernement. Si dans l'acte de réunion, on a mis plusieurs clauses qui tendent à maintenir toujours les traces de l'ancienne séparation, le grand Etat doit exécuter ces clauses, jusqu'à ce qu'avec du temps et de l'adresse il ait mis le petit dans le cas d'en demander lui-même la révocation. Ce n'est pas en un jour, et par des contradictions quelquefois offensantes, qu'on parvient à changer les mœurs et l'esprit d'un peuple, qui craint toujours d'autant plus une supériorité qu'on lui fait plus sentir; et tant que les mœurs, tant que cet esprit ne changeront pas, malgré toutes capitulations possibles on sera toujours mutuellement en état de guerre.

Ce principe semble avoir été celui des rois de France dans leur conduite envers tant de provinces successivement réunies à leur couronne; et c'est cette conduite

qui, soutenue pendant plusieurs siècles, a fait de la France un si bel ensemble.

Ce ne fut pas celle de l'Espagne.

Aux termes des articles convenus avec Philippe II, les Etats de Portugal devoient s'assembler souvent. Pendant soixante ans, ils ne furent assemblés que trois fois, dont deux les trois premières années.

Le vice-roi devoit être un Portugais; mais lorsque le choix étoit tombé sur quelqu'un de la famille royale, il n'avoit que le nom de vice-roi : l'autorité étoit réellement entre les mains d'un ministre espagnol.

Le principe de mettre toutes les branches de l'autorité entre les mains des Espagnols, s'étendoit sur tout, malgré ce qui avoit été convenu.

Eux seuls composoient le conseil d'Etat, et commandoient dans la plupart des garnisons.

Des domaines royaux, des villes, des territoires, anciens apanages des princes du sang, étoient donnés aux Espagnols; et la nation voyoit ainsi passer ses plus belles

propriétés entre des mains qu'elle regardoit toujours comme étrangères.

On n'admettoit plus les Portugais dans les tribunaux; et la nation n'étoit jugée que par des étrangers, ou, ce qui étoit encore pire pour elle, par des Espagnols. On avoit changé presque toutes ses formes judiciaires, et elle ne reconnoissoit plus la justice qui avoit si long-temps défendu ses propriétés.

Les revenus de l'Etat devoient, ainsi que les impôts, être déposés en Portugal, ou y être employés, après les dépenses nécessaires, en améliorations, en établissemens avantageux à l'Etat : le tout passoit en Espagne. Il en étoit de même des octrois établis dans quelques villes, pour des objets de police ou de salubrité.

Les biens ecclésiastiques avoient souvent la même destination; et quand on nommoit aux dignités et aux commanderies, ce n'étoit jamais des Portugais. Les grands et la noblesse ne pouvoient obtenir aucun grade, parvenir à aucune place. Ceux des plus riches Portugais qui

avoient des garçons, étoient obligés d'envoyer élever leurs enfans en Castille : ceux qui n'avoient que des filles, étoient obligés de les donner à des Espagnols.

Toute espèce d'émulation étoit anéantie. Le gouvernement espagnol avoit pris à tâche d'abâtardir la nation portugaise, et se vanta trop tôt d'y avoir réussi. Il avoit pris en effet tous les moyens d'y parvenir. Pendant qu'il avilissoit la noblesse, qu'il éloignoit des places de l'église, de la magistrature ou de l'administration, la partie de la nation qui pouvoit y prétendre, il fatiguoit la partie commerçante, soit par des vexations directes, soit en affectant de ne pas protéger sa navigation : les pertes du commerce furent énormes. La flotte portugaise, ou n'étoit jamais en état de tenir la mer, ou étoit envoyée dans des stations absolument inutiles pour le Portugal. On ne l'envoyoit plus dans les Grandes-Indes, ni en Amérique. Pendant la trève avec la Hollande, on avoit tiré une ligne de démarcation ; mais de manière qu'elle ne comprenoit point les établissemens des

Portugais en Asie, en Afrique, en Amérique; et ce fut alors qu'ils perdirent la plupart des immenses possessions qu'ils avoient dans ces trois parties du monde.

Du moment que l'Espagne traitoit le Portugal comme un pays conquis, il devoit toujours se regarder vis-à-vis d'elle comme dans un état d'oppression, et chercher sourdement à en sortir. Des soulèvemens partiels avoient déjà éclaté dans quelques provinces, et annonçoient une plus grande explosion. Loin d'être arrêtée par ces avertissemens, l'Espagne, toujours fidèle au système qu'elle s'étoit fait, voulut écraser le peuple, qu'il falloit au contraire ramener peu-à-peu. De nouveaux impôts furent établis sur les terres et les marchandises.

Le gouvernement d'un Etat conquérant peut quelquefois être obligé de faire sentir à l'Etat conquis qu'il le craint encore; mais il ne peut jamais être obligé de lui faire sentir qu'il le méprise. La nation peut pardonner à celui qui la craint, d'avoir une grande idée d'elle; mais elle ne par-

donne jamais à celui qui veut l'avilir. Les hommes portent en société tous les sentimens qui sont innés dans chacun d'eux : et l'homme pardonnera quelquefois la haine, mais jamais le mépris.

Le Portugal étoit donc au moment, ou de se soumettre sans réserve, ou de se soustraire avec force à une autorité abusive, orgueilleuse et tyrannique. Ses yeux devoient se tourner sur l'héritier de ses anciens souverains, dont l'heureuse administration l'avoit élevé à tant de gloire et de grandeur, et dont l'abaissement lui rappeloit des souvenirs douloureux ; et le caractère de cet héritier se trouva tel qu'il falloit, pour préparer le grand projet qui devoit rendre au Portugal son ancienne existence.

Si le duc de Bragance eût été naturellement violent, ambitieux, impatient de la condition à laquelle on l'avoit réduit, il auroit excité l'inquiétude et fixé l'attention de Madrid. Mais ce prince avoit toutes les vertus de l'homme privé : il avoit celle de supporter son sort sans se

plaindre. Quoique ces vertus lui eussent généralement acquis la vénération du Portugal, il n'avoit jamais cherché à tirer parti de l'opinion publique ; soit qu'il ne fût pas porté, par goût, à de grandes entreprises ; soit qu'il craignît, s'il échouoit, d'aggraver son malheur et celui de sa patrie. Plusieurs villes, plusieurs cantons lui avoient déjà offert de se déclarer en sa faveur ; il n'avoit jamais répondu que par des refus : et ceux qui avoient de l'ambition pour lui, et des vues sur sa personne, faisoient valoir ses refus à la cour d'Espagne, où en effet on crut pendant long-temps n'avoir rien à craindre du duc de Bragance.

Mais dès-lors on craignoit l'empire de la duchesse sur son époux. Cette princesse avoit de l'élévation dans l'ame : elle sentoit qu'il falloit au Portugal un libérateur, et que le duc étant appelé à ce rôle honorable par le droit de sa naissance, il seroit honteux pour lui de ne pas le remplir. Lorsqu'une femme, et sur-tout une princesse, se trouve avoir dans le caractère un fond d'énergie, il ne lui faut que

l'occasion de la développer; car elle a toujours mille moyens de la communiquer aux autres; et l'homme le plus irrésolu résiste avec peine à l'ascendant d'une héroïne. Il semble que le sentiment qui entraîne un sexe vers l'autre, devienne plus actif, lorsque l'énergie est dans celui que la nature avoit créé le plus foible.

Le duc de Bragance l'éprouva. Ce fut l'héroïsme de son épouse, plus encore que l'adresse de Pinto, qui l'éleva au trône. La duchesse gagnoit son époux, pendant que Pinto lui gagnoit des partisans.

La conduite de ce fidèle ami de son maître est un chef-d'œuvre de sagesse et de prévoyance. Il avoit à écarter d'autres princes du sang, qui, quoique plus éloignés que le duc de Bragance, auroient pu être choisis par le peuple, dans un moment où il ne demandoit qu'un descendant de ses anciens rois. Il avoit à mettre dans son parti les chefs du clergé, et notamment l'archevêque de Lisbonne : préliminaire indispensable dans une occasion où il falloit s'assurer de l'opinion, dont le clergé

clergé disposoit exclusivement. Il avoit enfin à s'assurer des coopérateurs et des agens, dont le secours lui étoit nécessaire, et dont l'indiscrétion pouvoit compromettre un secret qui devoit être impénétrable.

C'est sur tout cela que vous suivrez attentivement la marche de Pinto, et que vous apprendrez comment un homme adroit et prudent peut changer en un instant la face d'un empire.

Cependant il étoit difficile que tous ces préparatifs ne donnassent pas quelques alarmes à Madrid. Il paroît qu'on n'y eut que des doutes, mais que néanmoins on cherchoit à s'assurer de la personne du duc. On avoit voulu l'attirer en Espagne, avec la ferme intention de ne plus l'en laisser sortir. On vouloit lui faire faire une revue de la flotte, parce qu'on se flattoit de pouvoir l'y faire arrêter sans danger. On le nomma général des troupes en Portugal; et dans les visites de garnisons qu'il devoit être obligé de faire, on espéroit pouvoir l'enlever et le conduire en Espagne.

Le duc, en échappant à tous ces dangers, n'en avoit été que plus frappé de la nécessité de hâter le moment décisif. Pinto redoubla de zèle et d'activité. Vous remarquerez que, le jour étant fixé au samedi 1er. décembre, pour surprendre Lisbonne, près de cinq cents personnes eurent connoissance du secret, qui cependant ne transpira pas : tant étoit grande la haine du gouvernement espagnol ! tant étoit fortement serrée, par l'excès des malheurs publics, cette coalition des bons citoyens, pour retourner sous leurs souverains légitimes !

L'abbé de Vertot a écrit cette révolution, et vous y verrez avec quel ensemble, avec quel accord tout fut exécuté. Les mouvemens populaires sembloient dirigés par un commandement général, avec autant d'ordre que l'exercice d'une troupe de ligne. *Vasconcellos*, le principal objet de la haine publique, avoit été voué à la mort. Son sang suffit à la vengeance des Portugais. La vie de la vice-reine fut respectée ; on s'assura de sa personne, ainsi

que de celle d'un grand nombre d'agens du gouvernement espagnol. Mais la vice-reine, ainsi que la plupart des prisonniers, fut renvoyée en Espagne. Le reste fut gardé comme ôtage. C'est la loi de la guerre, et on n'étoit point sorti de l'état de guerre: on ne savoit encore quel succès auroit le grand événement; et il étoit prudent de se précautionner contre les revers.

En effet, le succès dépendoit de la conduite qu'alloit tenir le duc de Bragance, de l'union qui régneroit entre lui et son peuple. Cette conduite et cette union furent aussi parfaites qu'on pouvoit le desirer. Le nouveau roi entra, le 6 décembre, dans sa capitale. Le mois suivant il assembla ses Etats. Au calme, à l'harmonie qui régnèrent dans ces Etats, on eût dit qu'ils venoient régler annuellement une administration établie depuis des siècles. Le roi se contenta, pour sa maison, de ses biens patrimoniaux. Les dépenses furent fixées: on fit des fonds pour celles d'une guerre qui devoit être longue, mais qui ne fut jamais bien vive. Le Portugal ne cherchoit qu'à

se défendre; et l'Espagne, occupée dans les Pays-Bas et la Catalogne, n'attaqua jamais avec ardeur un nouveau gouvernement, qui gagnoit tout en gagnant du temps.

Ce fut parmi son clergé, au milieu même de sa famille, que Jean Ier. trouva les ennemis les plus dangereux; et il eût succombé devant eux, si la sagesse et la justice de son administration ne lui eussent pas gagné les cœurs de ses peuples. Mais la nation s'étoit d'autant plus attachée à son ouvrage, que le prince qu'elle avoit couronné lui paroissoit plus digne de la commander. Le roi et la reine formoient à eux deux un monarque parfait; et à la mort de son mari, la reine commença la régence la plus glorieuse.

Ce fut à ses soins, ce fut à la solidité qu'elle avoit maintenue ou établie dans l'administration, que le Portugal fut redevable de ne pas éprouver de grands troubles, lorsqu'Alphonse (1) prit et quitta les

(1) Par une inadvertance de copiste, dont j'ai à me reprocher de ne m'être pas aperçu à temps, le nom de don

rênes du gouvernement, que sa débile main ne pouvoit pas retenir.

Dans la position où étoit le Portugal, soutenant encore une guerre contre l'Espagne, qui le traitoit toujours comme pays rebelle, c'étoit retomber dans une terrible crise que de changer l'ordre d'une succession que l'on avoit eu tant de peine à rétablir.

Ainsi, quoique la révolution qui donna au fils cadet de Jean Ier. la couronne et la femme de l'aîné, n'ait point occasionné de secousses dans l'Etat, elle n'en est pas moins curieuse à connoître, par cela même qu'elle s'est opérée sans produire aucun des maux qu'on pouvoit redouter.

Les droits du sang avoient placé Alphonse sur le trône; les convenances politiques lui avoient fait épouser une princesse de Nemours; mais la nature lui avoit refusé, tant au physique qu'au moral, tout ce que l'un et l'autre devoient attendre de lui. Par elle, au contraire,

---

Pèdre a toujours été mis dans la première édition à la place de celui d'Alphonse; *et vice versâ*.

don Pèdre avoit été traité en aîné; et si les peuples s'aperçurent bientôt que le frère d'Alphonse étoit, plus que lui, propre à les gouverner, la jeune reine s'aperçut encore plutôt que don Pèdre étoit fait pour le remplacer en tout.

Le double sentiment d'ambition et d'amour qui se manifesta entre la jeune reine et son beau-frère, auroit donné à leur projet un air de roman, s'ils n'eussent pas eu l'adresse de ne faire paroître d'abord que des motifs politiques, les seuls que leur amour pût avouer, et qui pussent leur être favorables.

L'incapacité d'Alphonse étoit notoire; mais la loi de l'hérédité exigeoit avant tout que l'on eût son abdication: il fut contraint de la signer. Don Pèdre, nommé d'abord régent, fut ensuite proclamé roi. La reine s'étoit retirée dans un couvent: elle avoit paru ne point prendre part à ce qui se passoit. Elle avoit fait prononcer, par des moyens canoniques, la nullité de son mariage; et quand son amant fut couronné, elle se servit de cette nullité même pour

lever les difficultés qui s'opposoient à leur union. Alphonse vécut et mourut ignoré; et le Portugal vit l'avénement de ses nouveaux souverains signalé par le traité qui assuroit son indépendance.

A ce moment, sorti victorieux d'une révolution d'Etat, et sans trouble d'une révolution de famille, le Portugal auroit pu travailler à vivifier chez lui la culture et le commerce, et à profiter de ses richesses dans les quatre parties du monde, pour se constituer avec avantage puissance du second ordre. Il y seroit parvenu, si (en ne prenant point part aux guerres de l'Europe) il eût cherché à ranimer dans ses peuples l'activité l'industrie que devoit leur donner le desir secret de devenir de plus en plus redoutables pour l'Espagne. Mais cette activité et cette industrie, qui avoient paru vouloir se développer, s'affaissèrent sous des préjugés nuisibles, sous des habitudes anciennes, et sous une sorte d'indifférence pour les arts et les sciences qui circuloient alors avec tant de rapidité dans tous les Etats. Le Portugal resta ce qu'il

étoit, pendant que toutes les puissances s'élançoient en avant, à l'envi les unes des autres. Bientôt il ne se trouva plus en ligne, et il lui fallut chercher des protecteurs.

Lors de la guerre de la succession, il fit deux fautes, causes premières de la position dans laquelle il se trouve aujourd'hui.

Il se déclara d'abord pour Philippe V ; tandis qu'il auroit dû promettre et tenir une exacte neutralité entre Philippe V et l'archiduc, en se faisant éventuellement reconnoître par l'un et l'autre.

Il se déclara ensuite pour les ennemis de la France, et ce changement pensa faire perdre à Philippe la couronne d'Espagne. Mais au lieu de se faire payer ce changement par des traités avantageux, il sembla au contraire ne demander et n'obtenir la permission de servir la cause des alliés, qu'en se soumettant aux conditions que l'Angleterre voulut lui imposer. C'est de 1703 qu'il faut dater la sujettion absolue du Portugal à l'Angleterre. Ce qui n'étoit d'abord qu'un traité de commerce, fait pour régler l'exportation mutuelle des draps

et des vins, est le titre en faveur duquel le commerce anglais s'est emparé presque exclusivement de celui de Portugal.

L'apathie portugaise a même été portée à un tel point, et l'Angleterre a exigé si despotiquement les plus grands avantages pour ses négocians, que le commerce des négocians anglais à Lisbonne leur est plus productif que celui même qu'ils font à Londres. C'est ce qui fait que le Portugal est devenu une véritable province anglaise, et qu'il s'appauvrit sans cesse, en enrichissant le commerce anglais des trésors du Brésil.

C'est donc un des points sur lesquels on peut attaquer l'Angleterre avec le plus de succès. Cette idée fut enfin saisie la dernière année de la guerre de sept ans. On l'exécuta, comme si on eût pris à tâche de l'empêcher de réussir. Je ne m'étendrai point sur ce qui se fit alors, parce que cela sort de l'époque à laquelle je m'arrête. Mais on vit alors que ce pays avoit réellement des ressources, et qu'il ne lui manquoit qu'une administration qui les fît valoir.

Quoique le Portugal soit peu considérable par lui-même, sa position, qui coupe une partie des côtes d'Espagne, la quantité d'or que le Brésil importe continuellement en Europe, ses autres établissemens dans les Indes ou sur les côtes d'Afrique, le rendent une puissance intéressante, influent fortement sur la politique commerciale de l'Europe, et, pour cela, méritent d'être examinés avec soin. C'est du Portugal que l'on peut dire aussi ce que Montesquieu dit de l'Espagne: *L'accessoire est en Europe, le principal dans les autres parties du monde.* Si donc le Portugal s'est réduit, d'après le traité de 1703, à ne plus jouer de rôle qu'avec la permission de l'Angleterre, il ajoute encore à la force de celle-ci; et plus la domination britannique sur la mer devient universelle, moins le Portugal est en état de résister à un ascendant qu'il ne falloit pas laisser prendre.

Il y a, sur-tout chez une nation d'habitude, des vices politiques, bien plus difficiles à réprimer qu'à prévenir : c'est là qu'il faut appliquer la maxime, *principiis obstat*;

et une habitude commerciale est, plus que toute autre chose au monde, ce que l'on ne dérange qu'avec des peines extrêmes et une longue prévoyance.

LETTRE LXXXVII.

Révolution de Danemarck.

Vingt ans après la révolution de Portugal, le Danemarck en offrit une d'un genre absolument nouveau. On y vit cependant aussi l'accord presque unanime du souverain et des sujets ; mais ce n'étoit point pour enlever la couronne à un usurpateur étranger : c'étoit pour la conserver dans la famille royale, pour extirper un vice politique, dont le Danemarck avoit souvent éprouvé les funestes effets.

Vous avez remarqué, dans les deux parties précédentes, quels troubles l'éligibilité du trône avoit souvent produits dans ce royaume. C'étoit dans le clergé et dans la noblesse que cette fatale prérogative avoit

toujours trouvé les plus grands défenseurs. L'un et l'autre voyoient dans chaque élection le moyen de se faire confirmer des priviléges qu'ils craignoient de perdre dans une monarchie héréditaire; parce que ce genre de monarchie, quand il est sagement réglé, n'admet ou ne conserve que les distinctions honorifiques qui ne nuisent pas au bien public : il étoit donc difficile d'anéantir, contre le vœu de deux ordres, une loi si ancienne dans l'Etat. La réforme avoit préparé ce changement, et la sagesse de Frédéric l'acheva.

Depuis que la nouvelle religion s'étoit établie en Danemarck, la richesse du clergé avoit subi le sort qu'éprouvèrent alors tous les biens ecclésiastiques dans les pays qui se séparoient de l'église romaine; son influence, auparavant si grande, devint à-peu-près nulle. La noblesse conservoit encore la sienne : et il étoit à craindre qu'elle ne s'en servît pour s'opposer à l'établissement de la loi nouvelle. Le Danemarck vouloit bien changer un mauvais article de sa constitution; mais il ne vouloit pas ren-

verser l'Etat. On croyoit encore alors que l'on pouvoit corriger sans détruire, et améliorer sans anéantir. On croyoit que toutes les fois que l'on veut toucher à quelque chose d'intéressant dans l'Etat, on ne peut prendre trop de précautions pour ne point ébranler l'édifice, on ne peut saisir une occasion trop favorable, on ne peut en profiter avec trop de réserve. Tout cela se trouve dans la révolution de Danemarck. L'occasion étoit unique : elle fut attendue avec patience; saisie avec adresse, suivie avec prudence, et quelques jours qui se passèrent en discussions, en délibérations, suffirent pour opérer avec une tranquillité légale un changement dont, en tout autre temps, l'essai seul auroit troublé l'Etat.

C'est en cela que toutes les circonstances de cette révolution méritent d'être examinées. L'observateur peut s'attacher à en méditer l'enchaînement, sans être repoussé par ces scènes d'horreurs qui affligent et déshonorent l'humanité.

Le Danemarck venoit d'éprouver une crise terrible. Copenhague, assiégée par

les Suédois pendant la rigueur de l'hiver, avoit été sauvée par la valeur de ses troupes, par l'énergie de ses habitans, et sur-tout par la conduite héroïque de Frédéric et de la reine son épouse. Elle avoit, ainsi que le roi, donné les plus grandes preuves de courage dans les dangers, et d'une patience inaltérable dans les fatigues. Tous deux avoient bravé les uns et supporté les autres avec une constance qui ne s'étoit jamais démentie. Il est dans la nature du peuple de sentir qu'il a besoin d'être conduit. Il est dans son cœur de s'attacher à ceux qui le conduisent bien. Un sentiment involontaire porte toujours à respecter un grand roi; et quand à ce premier hommage se joint celui de la reconnoissance et de l'amour, ce monarque est sûr de trouver une fidélité et un dévouement sans bornes.

Peu importe de savoir si, en assemblant les Etats après le siége de Copenhague, Frédéric avoit préparé la révolution qui s'y fit. Si ce fut en effet son intention, il a préparé le bonheur de sa patrie. Si elle ne lui fut suggérée que par

ce qui se passa dans ces Etats, il aura toujours le mérite d'avoir prévenu les désordres qui sembloient inséparables d'un pareil moment.

Si jamais une convocation des Etats de Danemarck pouvoit être utile, c'étoit après la terrible crise que le royaume venoit d'éprouver. Tout le monde avoit senti dans quelle calamité l'Etat se seroit trouvé plongé, si la mort du roi, qui tous les jours s'exposoit aux plus grands dangers, avoit, dans cet affreux moment, ramené la terrible question de l'élection d'un successeur. Frappés de cette considération, les bons esprits jugèrent qu'il ne falloit plus avoir à courir des chances aussi périlleuses, et que jamais l'occasion ne seroit aussi favorable pour établir enfin l'hérédité du trône. A peine les Etats étoient-ils réunis, et déjà cette heureuse idée y étoit prédominante. Elle y fut embrassée avec chaleur, et sur-tout par les bourgeois de Copenhague. Ils avoient sondé une partie de la noblesse; prévoyant qu'ils éprouveroient de sa part quelques difficultés,

ils voulurent la surprendre et l'accabler par la promptitude et l'immensité des offres qu'ils firent au roi.

C'étoit en effet le meilleur moyen de prévenir une réaction qui eût fini par être sanglante. Il ne falloit pas donner le temps d'entrevoir qu'elle fût possible. Et dans une ville fermée, où l'armée, les bourgeois, les étudians avoient la même façon de penser, où ils étoient sûrs d'être soutenus par tous les paysans des environs, la noblesse pouvoit bien ne pas partager l'enthousiasme universel, mais elle ne pouvoit y opposer une longue résistance.

Cet enthousiasme fut si grand, qu'en offrant à Frédéric l'hérédité du trône, même pour les filles, on le dispensa de tous les engagemens contenus dans l'acte de son élection; on lui déféra un pouvoir absolu. Frédéric ne se laissa point éblouir par des offres si séduisantes : il vouloit faire sceller par la réflexion ce qu'un premier mouvement avoit produit.

Il savoit que le bien même, si on veut qu'il soit durable, ne doit pas se faire avec précipitation :

précipitation, et il desiroit tenir de l'accord de tous les ordres ce qui ne lui étoit encore offert que par un. Après quelques jours d'indécision, cet accord eut lieu, au grand regret peut-être de plusieurs de ceux qui s'y prêtèrent. Mais tout avoit été si bien prévu, que la résistance auroit été impossible, quand même elle auroit été fondée sur de bonnes raisons.

Le roi n'ignoroit pas les mauvaises dispositions que l'on avoit opposées à la voix publique. Assez sage pour les déjouer avec prévoyance, il fut assez grand pour ne s'en venger qu'avec dignité. Il ne punit pas, dans la noblesse, le desir très-excusable de conserver une loi qu'elle croyoit avantageuse pour elle : au contraire, il eut la politique d'affecter de mettre un très-grand prix à son consentement, et de lui rendre tous les priviléges qui pouvoient se concilier avec une monarchie héréditaire.

Cette mesure déconcerta toutes les factions, parce qu'elle ôta tout prétexte au mécontentement. La tranquillité de l'Etat

fut assurée, et depuis ce temps n'a point été troublée.

A qui donc cet acte célèbre de 1660 a-t-il confié la garde exclusive du bonheur des Danois? Au roi seul. Quoi! les rédacteurs ne furent pas assez philosophes pour déplacer, pour syncoper la souveraineté, pour diviser les pouvoirs, pour faire une déclaration des droits de l'homme? Non: ils furent assez grands politiques pour attacher la félicité publique à l'unité, à la stabilité de l'autorité royale. Ils paroissent sans cesse remplis de cette idée, la seule vraie, la seule exécutable. Elle dicte presque tous les articles. Le pouvoir des rois (*art.* 2) est déclaré absolu. Il est mis en principe qu'ils n'ont point d'autres juges que Dieu. Seuls (*art.* 3) ils ont le pouvoir de faire ou de changer les lois, excepté la présente, parce qu'elle est la base même de la monarchie. Seuls (*art.* 4) ils ont le droit de faire la guerre ou la paix, et d'établir les impôts. Tous (*art.* 7) les actes publics sont faits au nom du roi. Sa (*art.* 8) majorité est fixée à quatorze ans. Toutes

(*art.* 9.... 14) les précautions sont prises pour prévenir ou diminuer les dangers auxquels peut exposer une régence. Le trône (*art.* 15) n'est jamais vacant, même à la mort du roi; le mort saisit le vif. A son sacre (*art.* 17) on ne peut exiger aucun serment, aucune condition qui limite son autorité : l'indivisibilité (*art.* 19) du royaume est assurée, ainsi que l'inaliénabilité des domaines. On pourvoit à l'existence des princes du sang, sans leur donner (*art.* 20) d'apanages, mais par un revenu en argent, ou par des terres, toujours soumises à l'autorité du monarque (1). Enfin l'expérience ayant trop prouvé que la foiblesse du pouvoir royal et l'incertitude de la succession au trône sont deux sources de calamités pour les peuples, cette succession est garantie avec le plus grand soin; ce pouvoir est entouré de tout ce qui peut le rendre inattaquable.

En suivant l'histoire au-delà de l'époque que je me suis fixée dans ces Lettres, vous

(1) La même chose fut faite en Suède par l'article 33 de la constitution de 1772.

trouverez en Suède, sous le malheureux Gustave, une révolution qui a beaucoup de ressemblance avec celle du Danemarck. Elle avoit été conçue par ce prince dans le temps qu'il étoit fort jeune; elle fut exécutée par lui en vingt-quatre heures, malgré l'opposition d'un parti puissant. Et ce qui alors contribua le plus aux succès de Gustave, ce fut aussi cette grande idée qu'il avoit déjà donnée de lui, et l'attachement que son peuple lui avoit voué. Rapprochez ces deux révolutions arrivées à un siècle l'une de l'autre, dans deux pays voisins et rivaux, et vous y trouverez de beaux sujets de réflexion.

LETTRE LXXXVIII.

Révolutions de Hongrie.

Cette fameuse question de l'hérédité du trône, qui en Danemarck venoit de se décider si paisiblement en faveur de la raison, de l'Etat et de la royauté, mettoit

toute la Hongrie en combustion, et s'y décidoit par les moyens les plus violens.

Tel est le sort de l'humanité, que la vérité la plus utile n'est pas un fruit qu'elle puisse indifféremment recueillir en tout temps : ce fruit est toujours bon en lui-même; mais tous les tempéramens ne sont pas toujours propres à le digérer; et lorsqu'un Etat s'en nourrit, avant que le corps politique soit dans une parfaite santé les sucs les plus bienfaisans de ce fruit se tournent en poisons et produisent dans les humeurs l'agitation la plus violente.

C'est là ce qui arriva en Hongrie, et ce que déjà vous avez pu remarquer par ce que je vous ai dit dans d'autres Lettres. Les terribles convulsions qu'elle éprouva sur la fin du dix-septième siècle vinrent de ce qu'elle s'obstinoit à des refus, pendant que la cour de Vienne s'obstinoit à des demandes, qui, de part et d'autre, ne pouvoient être soutenus dans des circonstances moins favorables.

La Hongrie se reportoit toujours au

temps du roi André, au temps où, prenant peu de part à ce qui se passoit autour d'elle, elle faisoit librement l'élection de ses rois. Elle ne vouloit point voir que depuis qu'elle avoit pris un roi dans la maison d'Autriche, cette élection ne se faisoit plus que pour la forme, et que cette forme ne pouvant jamais lui rendre son ancienne liberté, il valoit mieux y renoncer volontairement, et d'une manière avantageuse pour l'Etat, que d'acheter, au prix des plus grandes calamités, le triste privilége de conserver encore quelques années une vaine formalité qui, dès qu'elle n'est plus réelle, devient inévitablement dangereuse. Elle ne vouloit pas voir que la maison d'Autriche, trouvant dans ce royaume une continuité de provinces riches en denrées et en population, la regarderoit comme sa principale couronne, dès que cette couronne lui seroit invariablement assurée; et que, d'après la marche qu'avoit prise la politique générale, il falloit que la Hongrie joignît toutes ses forces à celles de la maison d'Autriche, ou qu'elle se condamnât

éternellement à lutter contre elle, exposée d'ailleurs, d'un côté aux invasions des Turcs, de l'autre aux courses des Tartares, et d'un troisième aux éternelles dissensions de la Pologne.

L'Autriche, trop fière de voir que ses vues s'accordoient avec l'intérêt réel de la Hongrie, vouloit arracher par la force un consentement libre : c'étoit vouloir l'impossible. Elle vouloit obtenir d'emblée ce qu'on n'obtient que de la raison et du temps; elle vouloit emporter, à force de menaces, de prisons, de supplices, un gage d'amour et de reconnoissance. Elle traitoit toujours comme rebelles des hommes qui n'avoient d'autre tort que de défendre mal-à-propos une loi immémoriale. Absous par cette loi, lorsque la raison les condamnoit, ils étoient victimes d'un sacrifice qu'on pouvoit attendre, mais qu'on n'avoit pas droit d'exiger d'eux; et se présentant aux yeux du peuple comme les martyrs de sa liberté, ils l'attachoient de plus en plus à une idée qu'il falloit au contraire éloigner de lui.

Ainsi, d'un côté, l'injuste orgueil de l'Autriche, de l'autre, l'impolitique erreur de la Hongrie, tenoient cette nation vive et héroïque dans le plus terrible état auquel un peuple puisse être réduit. Toutes deux fortement exaspérées, l'une contre la justice, l'autre contre la nécessité, non seulement ne pouvoient s'entendre, mais ajoutoient de jour en jour à leur haine mutuelle. On en vit des effets étonnans, et tels qu'on eût pu les attendre des Huns, lorsqu'ils étoient repoussés et attirés par les frontières de l'empire romain.

C'est que le sang de ces anciens Huns couloit en effet dans les veines des Hongrois : c'est que toutes les anciennes idées d'indépendance, mal conçues, mal digérées, mal appliquées, fermentoient dans des têtes encore presque sauvages, par la compression même qu'une injustice maladroite leur faisoit trop sentir.

A des droits reconnus et sanctionnés par elle-même, Vienne opposoit des faits qui, ne prouvant que l'abus de la force, autorisoient et légitimoient de nouvelles

réclamations. A des faits qui attestoient sa foiblesse actuelle, la Hongrie opposoit des droits, établis et maintenus dans des temps qu'elle ne pouvoit faire revivre.

Cet entêtement mutuel étoit d'autant plus funeste et plus blâmable, que le gouvernement de la Hongrie présentoit un moyen légal de céder à des circonstances devenues trop impératives, et de s'assurer pour l'avenir une existence tranquille. Ce moyen étoit dans l'assemblée générale, qui, convoquée et tenue suivant les formes, pouvoit légaliser l'hérédité du trône, et en faire une loi dont les Hongrois eussent bientôt éprouvé les heureux effets. Vienne n'avoit qu'à préparer cette assemblée par des voies de douceur, de conciliation et de bienfaisance : c'étoit le cas d'employer une adresse qui eût été utile aux deux partis. Mais le caractère de Léopold se croyoit blessé par des ménagemens qui répugnoient à son orgueil. Au lieu de voir dans la conduite des Hongrois celle qu'ils avoient toujours suivie, sur-tout depuis un siècle, il ne voulut voir en eux que des rebelles, ex-

cités par la France ou par Constantinople: et de toutes les passions humaines, l'orgueil est celle qui se rend le plus difficilement à la raison. Cet orgueil étoit sans cesse entretenu par ses ministres, qui, prenant l'entêtement pour la fermeté, oublioient qu'un gouvernement sage ne tente jamais de faire par la rigueur ce qu'il peut faire bien mieux par l'adresse et le temps. Vous ne croyez sûrement pas que je veuille, en fait d'administration, faire l'éloge de la foiblesse. Dans tout le cours de cet ouvrage, vous avez dû voir que je la regarde comme une source de malheurs dans un Etat. Mais prenez garde qu'ici le gouvernement autrichien agissoit contre l'évidence du droit: il avoit pour lui les convenances du moment, et l'avantage public. C'étoit donc là ce qu'il falloit opposer à ses adversaires, et non le refus illégitime et cruel d'un droit dont la raison demandoit l'abolition tranquille et légale.

Mais on avoit commencé par les voies de rigueur, et on continua à les suivre, même dans le moment où il étoit le plus

intéressant d'en prendre d'autres. Des échafauds furent dressés, le sang ruissela sur la place des Epéries, et l'assemblée fut proclamée et tenue au milieu de ces barbares exécutions.

Ce n'étoit assurément pas sous de pareils auspices que pouvoit s'établir une loi d'abandon, d'amour et de confiance, la loi de l'hérédité du trône. Cette hérédité fut décrétée, parce que la terreur resta muette devant des bourreaux. Mais l'indignation de s'être vu arracher ce qu'on auroit fini par donner, fermenta dans tous les cœurs: et cette assemblée de 1687, qui auroit pu tout pacifier, devint elle-même un nouvel objet de réclamations. Jusqu'alors, si on avoit eu, dans le droit, des raisons pour défendre l'éligibilité, on ne pouvoit, en sa faveur, opposer aucuns faits raisonnables. Mais les mesures sanglantes qui avoient précédé, et qui suivirent l'assemblée de 1687, accumulèrent contre elle et les moyens de droit et ceux de fait. Pendant une longue suite d'années la Hongrie fut en proie à toutes les calamités que peut produire une

aussi funeste discussion. Léopold, et après lui Joseph, soutenoient que l'assemblée avoit tout terminé; et que par son organe la nation ayant reconnu l'hérédité du trône, quiconque s'y opposoit étoit rebelle, et devoit être puni comme tel. Les Hongrois, qui n'avoient point pris part à cette assemblée, ou qui protestoient contre ce que la terreur leur avoit arraché, soutenoient que cette assemblée, nulle dans sa convocation, dans sa forme, l'étoit encore plus par la crainte et l'appareil des supplices dont elle avoit été entourée, et invoquoient victorieusement l'irréfragable principe du droit naturel, contre lequel vient éternellement s'anéantir tout consentement qui n'est pas libre.

Ce fut ainsi que cette nation, digne d'un meilleur sort, fut froissée et criblée entre ces sanglantes prétentions. Joseph, qui ne fit que passer sur le trône, y resta encore trop long-temps pour elle. Il ne se contenta pas de sévir contre les Hongrois prétendus rebelles: il étendit sa vengeance jusque sur les femmes et les enfans. Arra-

chées de force de leurs habitations, les femmes furent tenues dans une prison rigoureuse; leurs enfans leur furent enlevés; et contre tous les principes de la société, le souverain s'arrogea le droit d'éloigner de leurs parens ces êtres malheureux, et de les faire élever comme des esclaves ou des orphelins, à qui on laisse ignorer non seulement l'histoire, mais le nom même des auteurs de leurs jours.

La mort prématurée de Joseph apporta quelque adoucissement à des mesures si violentes. Charles VI revint à un systême plus doux; et vous verrez comment sa fille en profita; comment ces braves Hongrois, fiers d'être les seuls et derniers appuis de celle dont les ancêtres leur avoient fait tant de mal, s'honorèrent à jamais aux yeux de la postérité, par un oubli généreux du passé, et un sublime abandon pour l'avenir.

C'est de ce moment, c'est de Marie-Thérèse, qu'aux yeux de la justice date réellement la réciproque reconnoissance des droits des Hongrois et de leurs souve-

rains. Il ne peut y avoir de plus belle charte, ni pour une nation, ni pour un monarque. Malheur à l'un ou à l'autre, s'ils osoient fouiller dans le tombeau de tant de victimes, pour y rechercher quelques traces d'anciennes prétentions ou d'anciennes vengeances. L'histoire seule a le droit de soulever de temps en temps le voile des siècles antérieurs, de troubler la cendre des générations passées, de les interroger sur leurs erreurs, leurs crimes, leurs malheurs, pour montrer à leurs descendans combien ils doivent craindre de s'aveugler sur leurs vrais intérêts, et pour les presser de mettre au moins à profit les fautes de ceux qui les ont précédés.

LETTRE LXXXIX.

De la Pologne, de la Prusse et de la Russie.

LORSQU'APRÈS avoir examiné dans cette quatrième époque les révolutions de Danemarck et de Hongrie, vous reviendrez sur l'histoire de la Pologne, vous ne serez point étonné de regretter que les Polonais n'aient pas imité la sagesse des Danois, en rendant comme eux leur trône héréditaire. Mais vous le serez de regretter, presque malgré vous, qu'ils n'aient pas été, comme les Hongrois, forcés de prendre une mesure qui seule pouvoit maintenir l'unité de la Pologne.

La ruine de cette nation n'étoit pas consommée à l'époque à laquelle je m'arrête; mais elle étoit arrêtée *in petto* (1); mais

(1) On peut voir dans Puffendorff, *De Rebus gestis Caroli Gustavi*, liv. 7, chap. 5, à quelle époque il fait remonter les premiers projets de l'Autriche sur un partage de la Pologne.

le plan de sa destruction étoit conçu et ajourné; et comme ce ne pouvoit pas être l'affaire d'un moment, c'est dans les années antérieures qu'il faut aller chercher l'origine des événemens accomplis de nos jours.

Il est très-vrai que, dans ces années antérieures, il n'y eut point, en Pologne, de révolution proprement dite. Mais, ce qui est bien pire, pendant tout ce temps l'état habituel de la Pologne fut d'être en révolution. Et d'ailleurs c'en étoit une véritable et menaçante, que les changemens qui se faisoient autour d'elle. Suivez ces deux points, en fixant vos regards tant au-dehors qu'au-dedans de la Pologne.

Au-dedans, chaque vacance du trône ramenoit tous les troubles d'une élection, plus orageuse encore dans un gouvernement dont les vices, connus, mais déclarés immuables, se faisoient sentir avec force pendant une époque d'anarchie. L'autorité publique, qui sembloit toujours résider dans la diète générale, étoit annullée par les confédérations que les mécontens ne manquoient

manquoient jamais de former. Chacune d'elles s'arrogeoit le pouvoir de commander aux tribunaux, aux armées, d'envoyer des ambassadeurs. Sous le prétexte ordinaire du bien public, elle usoit même du droit de vie et de mort. C'étoit une dictature opposée à un gouvernement.

Et ce n'étoit point le hasard qui produisoit une fois ces dissensions à la mort du roi. L'histoire apprenoit que cela avoit presque toujours été : la raison disoit que cela seroit toujours. Dès 1586, à la mort de Battori, l'élection de son successeur avoit armé deux partis l'un contre l'autre. L'un vouloit un rejeton des Piast, l'autre un étranger : l'un nomma Sigismond, l'autre l'archiduc Maximilien. Lorsque Jean Sobieski obtint la couronne, elle étoit briguée par les ducs de Lorraine, de Mantoue, de Bavière, de Vendôme, d'York, par le prince de Transilvanie, par don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe II. Aussi Sobieski, témoin de toutes les intrigues, de toute la vénalité qu'avoit répandue en Pologne cette foule de compé-

titeurs, disoit que les Polonais avoient le cœur corrompu et la tête renversée. A sa mort, son fils, en se mettant sur les rangs, y trouva le frère de l'électeur palatin, le duc de Lorraine, le prince de Bade, l'électeur de Saxe, le prince de Conty. Pouvoit-il en être autrement, depuis que l'aristocratie d'une partie de la noblesse, élevée aux dépens du trône, mettoit habituellement ce trône à la merci du plus offrant, et le vendoit presque toujours à des étrangers; parce que la plupart des grandes familles trouvoient plus de profit à vendre qu'à porter une couronne dépouillée de ses principaux droits? Ce n'étoit plus le temps où cette couronne portée par Jagellon, étoit dans toute sa dignité; où ce souverain, digne d'en remplir les devoirs et d'en soutenir les droits, donnoit et trouvoit en Pologne l'exemple et le précepte d'un gouvernement sage et d'une obéissance entière; où il répondoit aux Bohémiens, qui venoient lui offrir le trône dont ils chassoient Vanceslas : *Votre roi n'est redevable de sa couronne à aucune puissance de la*

terre : il ne répond qu'à Dieu de ses défauts. S'il déshonore son rang par sa conduite, ses sujets ne sont pas ses juges: c'est un avantage pour eux de n'avoir pas ce droit; car ils ne seroient pas heureux. Quand le pouvoir législatif ne réside pas dans la seule personne du prince, il n'y a pas de position plus désastreuse que celle de l'Etat où la multitude partage l'autorité souveraine. La confusion et les troubles inséparables de cette forme de gouvernement, sont plus dangereux que les vices du maître dont vous abhorrez les excès : vous n'avez maintenant d'autres armes à employer que la patience. Et quoique je sois très-sensible à l'estime que vous me témoignez, je suis moins touché que surpris de l'assurance avec laquelle vous me proposez un acte d'injustice qui contrarie mes principes.

Depuis long-temps un roi de Pologne n'eût pu tenir un pareil langage. Il eût été démenti par des actes, malheureusement élevés au rang des lois, par l'acte même de son élection. Le roi Stanislas, célèbre

par ses revers et par ses vertus, a consacré sa retraite à tâcher d'éclairer sa patrie, qui deux fois l'avoit élu pour roi, et deux fois avoit été forcée de l'abandonner. Dans un ouvrage intitulé : *La voix libre du Citoyen*, ou *Observations sur le Gouvernement de Pologne*, il a fait voir, sous le jour le plus effrayant et le plus vrai, d'un côté, les vices de ce déplorable gouvernement, et de l'autre l'entêtement d'habitude qui empêchoit d'y rien changer. Cet ouvrage est très-propre à vous donner une idée parfaitement juste de l'état intérieur de la Pologne.

Ce qui se passoit au-dehors n'étoit pas moins inquiétant. Dans un temps où toute l'Europe étoit en feu, Gustave avoit pressenti que la Suède pourroit paroître avec avantage sur ce théâtre sanglant, et contribuer avec gloire au dénouement qui devoit rétablir la tranquillité. Charles XII, sans aucune vue politique, sans autre guide qu'une imagination ardente, se jeta brusquement au milieu des affaires de la Pologne. Il n'y avoit de sa part ni plan, ni pré-

méditation réfléchie, ni combinaisons ultérieures. Mais c'étoit un funeste exemple donné aux autres puissances, que celui de s'immiscer aussi violemment dans la nomination d'un roi de Pologne : et il étoit facile de voir que d'autres voudroient bientôt empêcher ce que Charles avoit voulu faire.

La mort même de Charles XII ne faisoit pas cesser une crainte trop fondée. On pouvoit n'avoir plus rien à redouter d'un Etat cantonné par la nature, épuisé par les folies de Charles, et que son propre intérêt engageoit plutôt à défendre qu'à attaquer la Pologne. Mais de nouveaux Etats s'élevoient dans son voisinage, et devoient inspirer d'autres alarmes.

Déjà commençoient à changer plusieurs des points sur lesquels portoit le traité de Westphalie. Une monarchie nouvelle alloit figurer dans les troubles de l'Europe. Un empire ancien, mais presque inconnu, alloit donner un grand mouvement à ces masses du Nord, qui, dans des siècles antérieurs, s'étoient tant de fois précipitées sur le continent.

Le marquisat de Brandebourg étoit devenu une couronne héréditaire; mais il n'avoit encore qu'un trône, et point d'Etats. Ses provinces n'avoient ni rapport, ni ensemble; elles n'avoient aucune proportion avec les autres monarchies, ni pour leur étendue, ni pour leur population, ni pour leur numéraire. Mais la maison de Brandebourg annonçoit déjà de grandes prétentions et de grands talens. Ses premiers souverains avoient senti qu'ils ne pouvoient être que puissance militaire. Ils avoient travaillé sur ce plan; et c'étoit ce plan même qui devoit alarmer les souverainetés voisines, qui devoit leur faire redouter les moindres pas de cette monarchie encore dans son premier âge, mais qui éprouvoit, comme tout ce qui sort de l'enfance, le besoin d'exercer sa force expansive: et dès qu'on eut observé la marche héréditaire de ce cabinet, on dut voir qu'il saisiroit, que même il feroit naître toutes les occasions d'exercer et d'augmenter cette force. La Pologne étoit, plus que tout autre Etat, à portée de fournir ces occasions, soit par

la proximité de ses frontières, soit par les troubles qu'entretenoit sa constitution.

Aux frontières opposées, dans une bien plus grande étendue, se trouvoit un empire immense, remis à neuf par Pierre-le-Grand, et auquel il avoit tracé de nouvelles limites. Je conviens, et je crois vous avoir déjà observé que ce grand homme a quelquefois outré et précipité bien des choses. Trop pressé de jouir, plus touché peut-être de sa gloire personnelle que de la solide grandeur de son empire, il a voulu par des lois changer brusquement les habitudes, les manières, les préjugés, les mœurs, même les idées d'une nation qui n'étoit pas dégrossie; il a voulu donner des formes hardies, étonnantes, à un bloc qui n'avoit pas encore de proportions : il a voulu, si j'ose m'exprimer ainsi, qu'un peuple qui s'endormoit indolent et sauvage, se réveillât cultivateur, guerrier, commerçant, navigateur et civilisé. Mais c'étoit peut-être ainsi qu'il falloit en agir en Russie : il n'y avoit peut-être que cette continuité de mouvemens si brusques, si

inattendus, si nouveaux, si multipliés, qui pût opérer une seconde création dans une nature engourdie. Peut-être, d'après les progrès que l'Europe avoit faits dans tous les genres de connoissances, la Russie ne pouvoit-elle la rejoindre que par des marches forcées, ou plutôt par une suite d'élans surnaturels; et une des plus grandes conceptions de Pierre Ier. est peut-être d'avoir eu la hardiesse d'étonner tous les yeux par la construction subite d'un édifice imposant, en laissant à ses successeurs le soin d'en reprendre et d'en assurer les fondations. Il a formé des plans immenses; mais tandis qu'il en commençoit lui-même l'exécution, il sembloit attacher à sa couronne le génie qui devoit en faciliter le succès. Depuis qu'il avoit vu ses soldats apprendre à vaincre à force d'être vaincus, il avoit jugé qu'il falloit à tout prix intervenir dans les affaires de l'Europe : bien sûr qu'avec des armées nombreuses et disciplinées la Russie finiroit par y jouer un grand rôle. Mais il avoit pressenti que ce rôle ne pouvoit se soutenir que par le commerce et les

alliances. En 1717, il avoit à Paris, de concert avec le régent, dressé le plan d'un traité (1) de commerce. Il le minuta de sa propre main, le remit à ses ministres en Hollande. Ce traité étoit aussi relatif à la paix du Nord, dont il offroit au régent d'être le médiateur; il contenoit une alliance défensive. Pendant ce temps, Pierre tiroit l'immense canal qui joint le Volga et le lac Ylmen; et par cette communication entre ce lac et celui de Ladoga, il unissoit la mer Caspienne et la mer Baltique. Enfin, les projets qu'il manifesta dès-lors sur la mer Noire, et qu'il légua à ses successeurs, prouvoient assez qu'il vouloit peser à-la-fois sur toute la ligne du continent européen, et s'y présenter tôt ou tard avec un front redoutable. Or, vous remarquerez que la plus grande partie de cette ligne étoit occupée par la Pologne, dont la défense devenoit dès-lors très-pénible, et ne

(1) En conséquence de ce traité, M. de *Campedon* fut envoyé ministre plénipotentiaire en Russie, et M. *Villardeau* comme consul.

pouvoit se soutenir que par une grande union intérieure.

Ce n'est pas qu'elle ne dût, qu'elle ne pût chercher des appuis au-dehors; mais d'abord, cette force fédérative s'acquiert rarement, et plus rarement encore se conserve par un Etat, dont le gouvernement réside dans une assemblée orageuse et corrompue.

En second lieu, la puissance avec laquelle il étoit plus instant de faire cause commune, étoit la Turquie : c'étoit l'intérêt de toutes deux. Mais les préjugés d'une ancienne haine nationale; le souvenir encore récent des incursions des Tartares, que l'on regardoit comme les troupes légères de la Porte; l'incurie du divan, dont la politique ne s'étend guère au-delà du moment; les cabales permanentes de la cour de Varsovie, des diètes et des diétines, tout détournoit les yeux d'un objet sur lequel on ne pouvoit trop les fixer. On ne vit la Russie que telle qu'elle avoit été pendant des siècles, et non telle qu'elle étoit depuis quelques

années. La métamorphose la plus étonnante que la politique puisse étudier, ne fut regardée que comme une ombre passagère qui s'évanouiroit d'elle-même; et quand cette ombre se fut constamment approchée de la Pologne et de la Turquie, toutes deux, prises au dépourvu, regardèrent avec stupeur une force imposante, dont elles avoient voulu se déguiser la naissance et les progrès.

Ces progrès, mieux jugés à Vienne, auroient pu amener une alliance solide entre l'Autriche et la Pologne. Mais la première, qui ne pouvoit oublier tous les obstacles que la Turquie, ainsi que je vous l'ai fait voir, avoit opposés à l'agrandissement de sa maison, se livroit à l'espérance d'avoir une grande partie des débris de la Turquie européenne; et loin de gêner la puissance qui menaçoit la Porte ottomane, elle cherchoit à s'entendre avec elle pour dominer en Pologne. Sa jalousie trop bien fondée contre la Prusse, ne lui dissimuloit pas qu'elle s'étoit imprudemment donné une dangereuse rivale; et elle se

flattoit de la tenir en respect, en maintenant sur la même tête l'électorat de Saxe et la couronne de Pologne.

Ce n'étoit pas à Berlin que les Polonais pouvoient trouver un allié sûr ; et déjà il étoit assez évident que la Prusse ne tendoit qu'à se créer un territoire, pour leur faire juger que cet appui seroit le plus dangereux qu'ils pussent choisir.

Les autres souverainetés qui avoisinoient la Pologne du côté de la Baltique, voyoient elles-mêmes leur existence devenir plus précaire de jour en jour, et pouvoient ajourner à un terme assez prochain l'envahissement qui les engloberoit dans l'empire russe ou dans la monarchie prussienne.

Où donc la Pologne pouvoit-elle chercher de vrais moyens de défense? C'est la question qu'il me semble que vous pouvez vous faire ici : et voici quelques réflexions qui peuvent vous aider à la résoudre.

Il falloit d'abord travailler à détruire, dans son sein, ces éternelles semences

de discorde qui devoient porter des fruits mortels, depuis qu'elles étoient entièrement exposées aux dangereuses influences d'un air étranger. Il falloit revenir au temps des rois de la race des Lesko, qui étoient héréditaires et tout-puissans; il falloit voir qu'après eux les Piast, en supposant même qu'ils fussent électifs, conservèrent longtemps la couronne dans leur famille; que c'est après le dernier règne des princes de cette famille, que la noblesse polonaise empiéta sur tous les droits de la monarchie; que dès-lors cette noblesse se trouva partagée en deux classes, l'une très-pauvre, l'autre excessivement riche; que celle-ci fit par le fait un ordre à part, composé de tous les grands seigneurs polonais; qu'il n'y eut plus aucune espèce d'égalité entre ces deux classes; que la classe opulente travailla à avilir l'autre, en achetant ses suffrages, tandis qu'elle s'avilissoit elle-même, en vendant les siens à l'étranger; et qu'à compter de ce moment, la Pologne n'eut réellement plus de force militaire, parce que cette force, qui avoit toujours

résidé dans une armée nationale, n'en étoit plus une, dès que la nation étoit dans un état de discorde habituelle. Que, lorsqu'à la mort de Louis de Hongrie, cette haute noblesse offrit le trône à Ladislas Jagellon, duc de Lithuanie, ce ne fut qu'en prescrivant de nouvelles bornes à l'autorité royale, et par conséquent en mettant de nouvelles entraves à la tranquillité publique. Que, lorsqu'elle eut arraché de Sigismond Auguste la reconnoissance qu'à sa mort la couronne seroit purement élective, on vit paroître peu après les quatre funestes articles des *pacta conventa*. Le premier, établissant comme loi de l'Etat, que la couronne seroit élective, et que jamais le roi ne pourroit se donner un successeur. Le second, indiquant tous les deux ans le retour périodique des diètes générales. Le troisième, donnant à tout noble polonais le droit de suffrage pour l'élection d'un roi. Le quatrième, déliant les sujets du serment de fidélité, si le roi attaquoit leurs priviléges. Que ces articles mettoient l'autorité royale à la discrétion de tout

noble polonais factieux ou corrompu. Que cependant, comme si on eût craint que l'Etat ne fût pas assez en combustion au milieu de tant de causes de fermentation, on combla la mesure, en établissant, sous Jean Casimir, le *liberum veto*, qui armoit un seul individu, quel qu'il fût, du droit liberticide de paralyser un gouvernement tout entier.

En abattant tous ces retranchemens, derrière lesquels l'intrigue, la cupidité, la séduction accumuloient les matériaux qui devoient un jour embrasser la Pologne, il falloit rendre au corps de la nation deux choses inséparables : une liberté sage, et une monarchie héréditaire; et à l'abri de ces deux boulevards de la tranquillité publique, débarrasser la constitution de tout ce dont l'avoit surchargée la rouille des temps, de ce qui étoit vicieux dans cette constitution même, dont Etienne Battori, l'un des plus grands rois de Pologne, avoit long-temps auparavant reconnu les dangers et demandé la réforme; il falloit juger avec calme et discernement les chan-

gemens qu'exigeoit la nouvelle situation politique de la Pologne.

C'en étoit un indispensable d'arracher à la servitude et à la misère cette multitude d'habitans presque nus et à demi-sauvages; d'employer utilement pour l'État leur industrie et leurs travaux; de ne pas concentrer toutes les professions lucratives dans la main des Juifs qui pressurent à volonté un peuple abâtardi; de ne pas laisser dans la dépendance de ces marchands exclusivement protégés, les quatre cinquièmes d'une noblesse sans ressources, sans moyens, qui ne peut que se vendre ou s'endetter; enfin, de ne pas souffrir plus longtemps que le roi, la nation presque entière, et l'existence même de la Pologne, fussent abandonnés sans réserve à la cupidité de quelques usuriers Hébreux, ou de quelques grands seigneurs Polonais; car c'étoit là, et là seulement, que se trouvoient le pouvoir et l'argent.

Plusieurs années après l'époque à laquelle finissent ces Lettres, ces idées, répandues depuis long-temps par quelques sages

sages Polonais, furent enfin saisies; mais il étoit trop tard. Déjà on ne se souvenoit plus d'avoir vu de diète qui n'eût fini par une guerre civile. Déjà les Polonais avoient, en 1774, reproché à la maison de Brandebourg d'oublier qu'elle avoit reçu la plupart de ses domaines de la générosité de la Pologne, et d'avoir toujours suscité dans la république des troubles pour en profiter. Déjà avoit été donnée, en 1745, la première déclaration de la Russie, qui, en parlant d'union, d'amitié, des priviléges de la nation, commençoit à la mettre sous sa dépendance. Déjà enfin la Pologne étoit morcelée. Sa communication avec la Baltique étoit interrompue; ses monts Krapacks étoient franchis; ses provinces centrales étoient investies par les Russes. Le système co-partageant étoit adopté, et avoit été établi sur le bienfait ironique de la garantie de la constitution; et les vains efforts que fit alors la Pologne, ne furent que les impuissantes convulsions de l'agonie.

Mais pendant le règne et après la mort

de Pierre-le-Grand, elle étoit encore à temps de prévenir le triste sort qu'on lui préparoit; et les changemens qu'elle eût sagement opérés dans son gouvernement, auroient inspiré de la confiance aux Etats dont elle pouvoit attendre des secours. Peut-être ces Etats ne furent-ils pas assez attentifs à la ligue qui se formoit contre la Pologne; mais quand ils en auroient été plus frappés, ils eussent hésité, avant de se dévouer à la défense d'une nation, qui tous les jours travailloit elle-même à sa destruction.

La France sortie avec gloire, mais non sans danger, de la sanglante guerre de la Succession, avoit embrassé un systême pacifique, qu'elle ne quitta qu'à la mort de Charles VI; car je vous ferai remarquer que la guerre de 1733 avoit été plutôt de décence pour Stanislas, que d'intérêt pour la Pologne, et que le cardinal de Fleury eut la sagesse de la terminer honorablement pour Stanislas et utilement pour la France. Lorsqu'à la mort de Charles VI, il fut entraîné par les intrigues de MM. de Belle-

Isle, l'existence de la maison d'Autriche devint la question du jour, et absorba tout autre intérêt; et à peine la paix de 1748 étoit-elle signée, que déjà on jetoit les bases d'un traité, qui, en déplaçant toutes les anciennes idées politiques, excluoit la France de toutes les affaires du Nord, et faisoit craindre à la Turquie de se voir abandonnée par elle.

Pendant ce temps, la guerre de 1741 donnoit à la Prusse presque toute la Silésie, et à son Frédéric une réputation qui valoit encore mieux que sa conquête.

La Suède, dont le sénat, depuis la mort de Charles XII, avoit repris le pouvoir aristocratique, éprouvoit de plus en plus tous les inconvéniens de l'affoiblissement de l'autorité royale, dont le fougueux Charles avoit forcé et usé tous les ressorts.

Le Danemarck qui, en se joignant à la Suède, auroit pu faire avec elle et la Pologne une ligue capable de contenir la Russie, craignoit de lier son sort à la corruption publique du sénat de Suède, et

aux éternelles dissensions de la Pologne. Il se fixoit au système de louvoyer le plus possible, d'observer la marche des circonstances, de ne prendre parti qu'à la dernière extrémité, et de profiter de l'état de gêne de tout ce qui l'avoisinoit, pour augmenter son commerce.

Les révolutions survenues après la mort de Pierre Ier. sur le trône de Russie, n'en opéroient aucune dans le gouvernement. Le génie créateur de Pierre avoit encore inspiré Catherine Iere., Elisabeth, et devoit, pendant un long règne, inspirer Catherine II. Les grands seigneurs moscovites, si formidables dans le dernier siècle, étoient cantonnés à Moscou. Des hommes nouveaux s'élevoient à Pétersbourg. Leur existence étoit attachée à la suite, à l'exécution, au succès des vastes plans de Pierre-le-Grand; et quiconque se disposoit à entrer dans le ministère ou dans la diplomatie, ne pouvoit penser que d'après les principes et les projets auxquels ce prince avoit attaché les destinées de la Russie. Déjà cet empire avoit des établis-

semens sur la mer Noire, et ne dissimuloit pas qu'il vouloit y en avoir encore. Déjà il avoit effrayé la Perse, et assujetti les côtes septentrionales de la mer Caspienne. Déjà un canal creusé entre le Don et le Volga, annonçoit, en unissant ces deux mers, que bientôt elles seroient soumises au même empire.

La Hollande et l'Angleterre n'auroient pas mieux demandé, comme elles l'ont prouvé de nos jours, que de conserver la Pologne dans son intégrité pour commercer avantageusement avec elle; mais sur terre, elles n'avoient aucun moyen de faire valoir leur opposition au système co-partageant; et sur mer, elles ne vouloient pas compromettre imprudemment l'avantage du commerce des bois de construction qu'elles alloient chercher dans le nord de la Russie, et les gains énormes qu'elles faisoient dans un pays où il y avoit peu d'industrie.

Etudiez, d'après ces courtes réflexions, la position respective de la Pologne, de la Prusse et de la Russie, pendant les cin-

quante premières années du dix-huitième siècle, et vous y trouverez de grandes lumières pour observer et juger ce qui s'est fait dans les cinquante autres. Le dix-neuvième siècle ne finira pas sans que l'Europe ait éprouvé une grande partie des effets que doit produire l'anéantissement de la Pologne; et pour ceux qui doivent en être témoins, c'est un motif de plus d'en scruter l'origine et d'en suivre les progrès.

LETTRE XC.

Histoire de Louis XIV jusqu'à la mort de Mazarin.

Je vous ai présenté de suite ce qui tient à toutes ces révolutions, pour ne point interrompre ce que j'ai à vous dire sur l'histoire de France. Par tout ce que vous aurez déjà vu avant le traité de Westphalie, et par le tableau que je vous ai tracé au commencement de cette quatrième partie, vous préjugerez quels obs-

tacles sembloient se presser autour du nouveau gouvernement après la mort de Louis XIII. Ces obstacles que dissipèrent la sagesse de Mazarin et le bonheur de Louis XIV, forment un morceau d'histoire très-curieux. Jusqu'à la paix des Pyrénées, c'est l'aurore de la gloire d'un grand roi. Depuis la paix des Pyrénées jusqu'à la paix de Riswich, c'est cette gloire dans son plus grand éclat. Enfin, depuis la paix de Riswick jusqu'à la mort de Louis XIV, c'est cette gloire sur son couchant, momentanément enveloppée de quelques nuages, mais qu'elle écarte par l'ancienne force de ses rayons, et qui n'osent plus approcher de son dernier période.

Cette division du règne de Louis XIV, me paroît propre à suivre tout ce qu'il a produit de plus intéressant : et c'est celle à laquelle je m'attacherai.

La mort du cardinal de Richelieu, celle de Louis XIII, l'enfance de Louis XIV, l'insubordination des grands, d'autant plus inquiétante qu'elle avoit été long-temps et fortement comprimée; le désordre des fi-

nances occasionné par une guerre longue et dispendieuse ; l'espérance de pouvoir influer sur la conduite de la reine régente, née et élevée dans les principes de la maison d'Autriche, qui souvent compte plus sur ses archiduchesses que sur ses ministres ; enfin, les intelligences sans nombre que l'Espagne entretenoit dans plusieurs provinces, lui donnèrent lieu de croire qu'elle alloit reprendre dans le royaume ses anciennes habitudes et y renouveler les divisions. Elle se flattoit sur-tout d'arrêter l'effet des négociations qui se suivoient à Munster et à Osnabruck. Vous avez vu que ces négociations surmontèrent toutes les difficultés, et que le seul fruit que l'Espagne retira de sa politique, fut de n'être point comprise dans la paix de Westphalie et de rester seule en guerre contre la France.

Elle retira encore moins de fruit des tentatives qu'elle fit auprès de la reine. Cette vertueuse et magnanime princesse, fortement pénétrée de toute l'étendue de ses devoirs, s'y livra toute entière. Rien

ne fut capable de l'en détourner ; et la France n'a jamais vu naître dans son sein de monarques ni de ministres, qui se soient occupés de ses intérêts avec plus de zèle et d'affection.

Mais ce zèle et cette affection ne se trouvèrent pas aussi purs dans plusieurs sujets, dont l'ambition tourna contre l'Etat des talens qui devoient lui être consacrés. Ce fut vis-à-vis d'eux seulement que réussirent les intrigues de l'Espagne ; c'est par eux qu'elle se vit au moment d'exciter encore une guerre civile en France ; et je vous ai fait remarquer que si la France échappa à ce nouveau malheur, elle en fut sur-tout redevable au grand caractère que le génie de Richelieu avoit imprimé à l'autorité royale.

On a dit que Mazarin n'avoit jamais eu la fermeté de son prédécesseur, et cela est vrai ; mais ce n'est peut-être pas à la personne même de Mazarin qu'il faut adresser ce reproche, c'est aux circonstances. Quand il auroit eu cette fermeté, pouvoit-il la déployer au nom d'un roi

mineur, avec une énergie aussi soutenue que Richelieu, qui pouvoit faire parler un roi aimé et respecté ? On ne peut comparer les hommes entr'eux, sans comparer entr'elles les circonstances dans lesquelles ils se sont trouvés. Ce n'étoit pas par lui-même que Mazarin pouvoit soutenir jusqu'au bout une vigueur contre laquelle on eût fait certainement de grands efforts; ce n'étoit pas par un roi de huit à dix ans qu'il pouvoit imposer silence aux factieux. Ce n'étoit donc que par la reine mère. En supposant même que cette princesse eût en elle toute l'énergie nécessaire, étoit-elle en position d'en faire toujours usage ? Je dis toujours : car remarquez que lorsque l'autorité prend un parti ferme qu'elle ne soutient pas, mieux eût-il valu qu'elle ne le prît jamais. Elle donne alors des armes contre elle-même, et elle perd sa force d'opinion. La première étude de Mazarin avoit dû se porter sur le caractère de la reine; et c'étoit sur lui qu'il avoit dû régler sa conduite. Celle qu'il tint pendant son ministère, me fait croire que ce fut effec-

tivement son calcul. Il ne s'en écarta qu'une fois, comme je le dirai tout-à-l'heure, lors de la prison des princes, et il n'eut pas lieu de s'en applaudir. Dans tout le reste de sa vie ministérielle, Mazarin ne heurta jamais de front les difficultés qu'il pouvoit éluder avec du temps et de la patience: et c'est cette politique toujours si bien accommodée aux événemens, qui donne tant d'intérêt à l'histoire de son ministère.

Ce fut au moment même de la paix de Westphalie que commencèrent les troubles connus sous le nom de la Fronde. Outre l'excellent ouvrage de l'abbé Anquetil, les mémoires de M. Talon, et ceux du cardinal de Retz, sont les deux livres les plus propres à donner une idée nette et précise de tous les intérêts qui se croisoient alors.

Le cardinal de Retz, autrement le coadjuteur, pour qui l'intrigue avoit été si long-temps un amusement nécessaire, raconte son histoire dans la Fronde, comme un homme long-temps livré à l'amour des femmes, raconte, sur ses vieux ans, les

amours de sa jeunesse. Ses mémoires ont un caractère d'originalité qui ajoute encore à leur intérêt, en ce qu'on y trouve la preuve de ce que l'on voit dans sa conduite; c'est qu'au milieu de la Fronde, dont il paroissoit être l'ame, il n'avoit ni plan, ni projet : il étoit factieux, uniquement pour n'être pas tranquille.

Les mémoires de Talon ont une teinte toute différente. On y trouve un magistrat sage et prudent, qui raconte et le bien qu'il a fait, et le mal qu'il n'a pu empêcher; qui, se voyant dans une grande assemblée dont l'impétuosité pouvoit avoir des suites funestes, cherchoit sans cesse à la calmer, et auquel toutes les factions ne pouvoient s'empêcher de porter un respect qui tournoit au profit de l'Etat.

Vous vous étudierez sur-tout à bien connoître les principaux personnages qui figurèrent pendant ces troubles. Le duc d'Orléans, le prince de Condé, le duc de Beaufort, la duchesse de Longueville, Mademoiselle, le cardinal de Retz, le parlement, et Turenne. Ce Turenne, qui rendit

au roi de si grands services contre le prince de Condé, fut un moment entraîné par un prestige devenu presque universel : il traita à Stenay avec les Espagnols ; et madame de Longueville triompha de le voir dans son parti.

Cette femme altière et intrigante peut être regardée comme une des premières causes des maux qui affligèrent la France depuis 1648 jusqu'en 1653. Elle haïssoit personnellement le cardinal de Mazarin, et ne trouvoit jamais qu'il fît pour les princes ce qu'elle croyoit que ceux-ci pouvoient exiger.

Peut-être, sans elle, Mazarin eût-il réussi à tenir dans un état de faveur à-peu-près égal le duc d'Orléans et le prince de Condé. Mais ce jeune prince, naturellement ardent et avide de gloire, étoit encore excité par la duchesse de Longueville. Fier d'avoir sauvé l'Etat, il auroit voulu avoir la première place dans le gouvernement comme à la tête des armées. Cette impétuosité qui tant de fois le rendit vainqueur des ennemis de la France, auroit

été dangereuse dans l'administration. On ne pouvoit donc jamais lui accorder tout ce à quoi il osoit prétendre; et il devoit en résulter entre la reine, le cardinal et lui, une gêne à laquelle le prince de Condé pouvoit difficilement se plier. Il servit cependant utilement le roi contre le parlement : et quoique ce service l'eût rendu peut-être moins traitable vis-à-vis de la cour, on ne voit rien dans l'histoire qui puisse porter à croire qu'il eût, par des conspirations, mérité d'être arrêté. On peut, ce me semble, ajouter foi à un mot que ce grand homme a souvent répété : *qu'il étoit entré innocent dans la prison, et qu'il en étoit sorti coupable.* Ce mot se concilie parfaitement avec toute la conduite du grand Condé, avant et depuis son emprisonnement. Dans la lutte que le cardinal avoit à soutenir contre les princes, c'est le seul acte qui me paroisse devoir être blâmé. Le cardinal devoit connoître assez le prince de Condé, pour savoir que ce traitement irriteroit un caractère déjà trop violent. L'Espagne vit tout-à-coup le

parti qu'elle pouvoit tirer d'un jeune héros irrité : et il est certain qu'elle en eût tiré un grand avantage, si la Providence qui veilloit sur ce bel empire, n'eût opposé le repentir de Turenne aux erreurs de Condé.

Turenne rendu à son devoir, ne s'en écarta plus. Il eut pour antagoniste ce même Condé : et cette fois la fortune s'attacha constamment au parti du bon droit. Turenne arrêta son coupable rival dans trois occasions intéressantes : sur la Loire, lorsque Condé avoit déjà enlevé quelques quartiers de l'armée du roi, et se croyoit au moment d'enlever le roi, le cardinal et toute la cour : en Flandre, lorsque les Espagnols fondoient leurs espérances sur la terreur qu'inspiroit le nom du prince rebelle; enfin, dans le fameux combat du faubourg Saint-Antoine, où Turenne eût été entièrement vainqueur, si Mademoiselle n'eût pas fait tirer sur l'armée du roi le canon de la Bastille.

La conduite de cette princesse fut en ce jour, comme en d'autres occasions, aussi inconséquente que son caractère. Dès

qu'elle s'étoit connue, elle avoit cru ne pouvoir occuper aucune autre place qu'un trône : elle s'étoit annoncée pour vouloir épouser Louis XIV; et le dépit qu'elle eut de voir qu'elle ne réussiroit pas, la rendit d'abord intrigante, puis criminelle envers le roi; elle finit par n'être qu'une froide et malheureuse héroïne de roman.

Le duc d'Orléans n'avoit aucun caractère. Jeté malgré lui au milieu des troubles, il ne pouvoit y jouer aucun rôle, ni pour lui-même, ni pour le bien de l'Etat. Mais la marche des intrigues et des événemens le ramenoit toujours sur la scène : et tous les partis vouloient se fortifier de son nom, précisément parce que son personnel ne pouvoit être utile à aucun d'eux.

Le duc de Beaufort avoit plus de ces moyens brillans, de cette vivacité, de ces manières populaires qui dans des temps de factions obtiennent toujours quelques succès. Mais il n'avoit point cette suite dans la marche et dans les idées, qui seule peut soutenir un chef de parti. Aussi ne le fut-il jamais que momentanément, suivant

que

que la finesse du cardinal de Retz, ou la fougue de la *cohue des enquêtes*, avoit besoin de mettre un chef en évidence aux yeux de la populace.

Il sembloit que dans ces temps de discorde et de calamité une force irrésistible emportât non seulement les individus, mais même les corporations, au-delà des bornes de leur devoir. Le nom de Mazarin étoit le mot de guerre universel. Il électrisoit toutes les têtes. Ce nom rendit le parlement factieux; et s'il fut, pendant le règne de Louis XIV, contenu dans une grande dépendance, il ne dut l'imputer qu'aux extrémités, tantôt ridicules, tantôt criminelles, auxquelles il se porta pendant la Fronde.

Vous en verrez les causes, les suites, les détails, dans les Mémoires du cardinal de Retz, ouvrage vraiment original, et le plus propre à donner une idée de l'esprit d'intrigue et de faction. *Trois mois avant les troubles de la Fronde, qui eût dit* (s'écrie cet homme trop célèbre) *qu'il y en auroit dans un Etat, où la maison*

royale étoit unie, où la cour étoit esclave du ministre, où les provinces et la capitale étoient parfaitement soumises, où les armées étoient victorieuses, où les compagnies de magistrature étoient contenues? Cette union, ce calme disparoissent tout-à-coup. Par qui se donne la première impulsion? Par le parlement; lui qui, jusqu'à ce siècle, n'avoit jamais commencé de révolutions; lui qui certainement auroit, par des arrêts sévères, comprimé celle qu'il faisoit, si elle eût été commencée par tout autre. Alors s'élèvent plusieurs questions, qui jamais ne doivent être soumises à la curiosité publique. Le peuple pénètre dans le sanctuaire des lois : il entend agiter, comprend et applique mal ce que l'on peut dire et écrire du droit des peuples et de celui des rois; droits qui ne s'accordent jamais si bien ensemble que dans le silence. *La salle du Palais profana ces mystères.* Ce mot est précieux à recueillir dans l'histoire; il sort de la plume d'un homme qui étoit craint ou recherché par toutes les factions, qui possédoit au suprême degré le

talent de juger leurs forces, leurs moyens, leur durée, et qui répète en vingt endroits, qu'au milieu de la plus grande effervescence le parlement étoit toujours prêt à revenir sur ses pas, par la crainte de donner aux factieux trop de force contre l'autorité royale.

Au reste, le blâme de cette conduite ne doit pas retomber sur tout le corps. Les mémoires de Talon vous apprendront que les chefs et les meilleures têtes du parlement s'opposoient à tous ces écarts. Mais dans une grande assemblée, où l'on admet beaucoup de jeunes gens, la raison n'est pas toujours ce qui domine. L'enthousiasme y prend la place de la réflexion : et quand les intrigues et les factions s'y introduisent, elles s'emparent et abusent de tout ce qu'elles trouvent à leur disposition. J'ai toujours pensé qu'un jeune magistrat, destiné à occuper une place dans un parlement du royaume, devoit étudier avec soin tout ce que le parlement de Paris fit pendant ces quatre funestes années. C'est le meilleur moyen de mettre une jeune tête

en garde contre une effervescence d'autant plus difficile à éviter, que tous les pores de la jeunesse lui sont pour ainsi dire ouverts, et qu'elle a presque toujours pour principe le desir du bien public.

C'est de ce desir que naquit l'illusion à laquelle le parlement se livra trop aveuglément. Il fut entretenu dans son erreur par tous ceux qui avoient intérêt à la prolonger.

Celui qui abusa le plus de cette disposition trop générale de la magistrature, fut le cardinal de Retz; et ce fut alors que cet homme étonnant mit en jeu cette souplesse, cette diversité de vues et de moyens, dont le parlement fut souvent la dupe et pensa plusieurs fois être victime. Quelques-uns de ses membres périrent dans des émeutes populaires, que l'autorité du parlement n'étoit plus assez forte pour arrêter (1). Car

(1) Le 4 juillet 1652, surlendemain du combat du faubourg Saint-Antoine, le peuple massacra, à l'assemblée de l'hôtel-de-ville, trois magistrats qui désapprouvoient ses violences : MM. le Gras, Miron et Ferrand, fils du doyen du parlement.

il est à remarquer que lorsque les affaires prenoient une marche trop violente, le parlement cherchoit alors, mais vainement, à ramener quelque apparence de calme. Il croyoit y parvenir, en se mettant entre le roi et le peuple : mais c'étoit cette place même dans laquelle il ne pouvoit pas se maintenir, parce que ce n'étoit pas la sienne; parce que la sienne ne peut être qu'auprès de l'autorité royale dont il émane, pour l'éclairer ou pour la défendre.

La reine avoit pour elle tous les gens paisibles et bien intentionnés, qui sentoient que le salut de l'Etat exigeoit d'eux de ne point se séparer de la cause du roi. Et ce qui contribua à les y attacher, c'est la persuasion juste où ils étoient, que la reine étoit incapable d'abuser du nom et de la minorité de son fils, pour entrer dans les vues de l'Espagne contre les intérêts de la France. Vous remarquerez, en effet, que jamais les partis les plus violens ne se permirent à ce sujet une inculpation contre la reine; et il n'est pas douteux que le respect qu'on lui portoit, et la ferme con-

viction où l'on étoit de la pureté de ses vues, parèrent ou affoiblirent la plupart des coups des factions.

Ce n'étoit même pas contre elle que ces coups étoient dirigés : c'étoit contre le cardinal Mazarin. Il faut convenir que plusieurs des plaintes qui furent alors faites contre lui, parurent justifiées ensuite par les énormes richesses qu'il avoit amassées, et dont, trois jours avant sa mort, il fit au roi une donation, que le roi lui rendit. La reine n'ignoroit pas vraisemblablement les reproches que Mazarin pouvoit mériter; mais elle jugea que, dans la position où étoient les choses, tant au-dedans qu'au dehors, c'étoit un homme nécessaire à l'Etat. Formé aux affaires par Richelieu, il avoit joui de sa dernière confiance et recueilli ses dernières intentions. Il importoit, pendant une minorité aussi difficile, que l'Etat fût conduit par quelqu'un qui ne dérangeât rien au système de Richelieu; et en supposant même que Mazarin ait eu la bassesse de faire payer trop chèrement ses services, les millions que sa cupidité a

absorbés ont évité à la France des dépenses bien plus considérables et des malheurs bien plus grands. Telle est quelquefois la destinée de ceux qui gouvernent un vaste empire : ils peuvent se trouver dans telles circonstances, où ils sont obligés de tolérer ou même de soutenir un abus répréhensible en lui-même. C'est toujours l'intérêt général de l'Etat qu'ils doivent avoir devant les yeux ; et c'est d'après lui seul qu'ils doivent juger ce que les particuliers jugent d'après d'autres vues et d'autres principes.

La reine parut suivre toujours cette maxime, lors même qu'elle éloigna le cardinal; car alors elle cédoit à une force dont elle redoutoit les excès. Mais cette condescendance même lui donnoit les moyens de reprendre ensuite la prépondérance dont elle avoit fait le sacrifice involontaire : et ce fut ainsi qu'elle parvint au terme d'une régence qui a illustré son nom. Mazarin avoit, ou se fit un caractère qui se ploya à tous les ménagemens que la reine jugeoit utiles; et en cédant à propos à l'orage, il

fut bien plus redoutable pour ses ennemis, dont il auroit pu et dont il ne voulut jamais se venger.

Louis XIV, parvenu à sa majorité, annonça ce qu'il devoit être un jour. Ce fut un bonheur pour lui de travailler plusieurs années avec le ministre qui lui avoit conservé son autorité. La reine ne laissa pas ignorer à son fils les obligations qu'il avoit à Mazarin; et c'est à cela qu'il faut attribuer l'extrême déférence que ce prince eut toujours pour le cardinal. Le ministre conserva donc, sur le jeune monarque, l'ascendant de la reconnoissance, et de plus, celui de l'âge et de l'expérience; et l'usage qu'il en fit acheva de consolider la grandeur de la France.

Forcé de faire alliance avec Cromwel, dans la crainte que cet usurpateur ne s'alliât avec les Espagnols, il voulut que ce traité rétablît la paix dans le Nord. Il y fit accéder la Hollande; et cette république, qui alors ne s'étoit point encore égarée dans un faux système politique, accéda à une alliance, qui, en assurant

son commerce du côté de la France et de l'Angleterre, ouvroit la Baltique à ses spéculations.

Mazarin retira de cette alliance le fruit qu'il s'étoit promis. Les deux traités de Copenhague et d'Oliva pacifièrent le Danemarck, la Suède et la Pologne : et tous deux, faits sous la médiation de la France, affermirent sa puissance fédérative.

Mazarin avoit toujours eu en vue de conserver à la France la prépondérance politique que lui avoit donnée le traité de Westphalie. Dès 1658, il étoit parvenu à faire faire entre plusieurs électeurs et princes de l'Empire, une ligue pour le maintien de la paix d'Allemagne; et il avoit si bien présenté et établi auprès du corps germanique la justice et l'utilité de son système, que, dans la capitulation de Léopold, ce prince s'obligea à ne donner, ni directement, ni indirectement, ni comme empereur, ni comme archiduc, aucun secours aux ennemis de la France.

Mais c'étoit avec l'Espagne qu'il falloit terminer le grand ouvrage d'une pacifica-

tion entière. Dès 1656, il avoit fait faire à ce sujet des propositions à Madrid, et il avoit insinué que le roi pouvoit épouser l'infante. Ces propositions ne furent alors que foiblement écoutées : l'Espagne s'opiniâtroit de plus en plus à une guerre dans laquelle elle ne pouvoit plus rien gagner. Enfin, cette lassitude, cet épuisement réciproque, cet ennui (trop tardif) de verser inutilement le sang humain, le point de maturité auquel parviennent tôt ou tard toutes les passions et toutes les actions humaines, se firent sentir à Madrid comme à Paris. Les deux premiers ministres pensèrent qu'ils devoient être les seuls médiateurs, les seuls agens d'une paix si long-temps desirée. Cette grande idée devoit abréger la négociation, la rendre plus noble et plus facile : elle fut approuvée par les deux monarques ; et c'est ce qui produisit les fameuses conférences de l'île des Faisans.

Je connois peu de morceaux d'histoire où l'on puisse trouver plus d'intérêt et d'instruction; et c'est là que l'on peut réel-

lement apprendre comment doivent se traiter les droits respectifs des nations. Il y eut sans doute des difficultés, il y eut même quelques altercations : cela ne pouvoit être autrement entre deux couronnes si longtemps ennemies. Mais on n'y vit point ces lenteurs, ces subterfuges, ces fausses confidences, qui tant de fois avoient arrêté les négociations de Westphalie. Aussi ce traité, dont au bout de six ou sept ans on n'avoit pu convenir à Munster, aux Pyrénées se termina en peu de mois.

L'article qui souffrit le plus de discussion, fut celui qui regardoit le prince de Condé. Depuis qu'il avoit recouvré la liberté, ce prince avoit passé au service des Espagnols. Don Louis de Haro ne vouloit point l'abandonner; Mazarin ne vouloit point qu'on fît la loi à son maître en faveur d'un sujet coupable : il ne se départit jamais de ce principe. Le grand Condé sentit qu'il valoit mieux tenir des bontés de son roi ce que la reconnoissance de l'Espagne ne pourroit que difficilement lui obtenir; qu'à toutes ses fautes il en ajou-

teroit une plus grande encore, si, pour arracher le prix de la rebellion, il prolongeoit ou rompoit entièrement une négociation à laquelle étoient attachées de si grandes destinées; et frappé de l'idée qu'il étoit le seul obstacle de la paix, il vint déposer son repentir aux pieds de Louis XIV. Cette démarche leva les dernières difficultés; et la jeune reine arriva en France, comme une divinité bienfaisante dont la présence effaçoit des jours sinistres et présageoit des jours heureux.

Ce dut être pour la reine-mère un beau moment, et ce fut un ample dédommagement de tout ce qu'elle avoit souffert, de voir une alliance qu'elle desiroit depuis si long-temps. Outre les grands intérêts politiques, qui faisoient de cette alliance un événement capital, c'étoit pour la reine une douce satisfaction, de choisir dans sa propre famille l'épouse qu'elle donnoit à son fils, et de se retrouver encore au milieu des siens, après une si longue séparation.

Mais le succès de cette négociation ap-

partient tout entier au cardinal. On a dit; et il paroît en effet que dans la discussion il avoit beaucoup d'avantages sur Louis de Haro. En ce cas, le cardinal aura toujours le mérite très-grand, parce que c'étoit celui qu'exigeoient les circonstances, ou d'avoir su cacher à son rival l'ascendant qu'il avoit sur lui, ou, s'il n'a pu l'empêcher de s'en apercevoir, d'avoir su continuer jusqu'à la fin des conférences que le ministre espagnol devoit redouter.

Le véritable avantage du cardinal dans cette négociation, étoit celui de la position politique de la France vis-à-vis de l'Espagne. Celle-ci, depuis Philippe II, n'avoit cessé de décliner; et il ne falloit plus songer à prendre le même ton qu'après la bataille de Saint-Quentin. La France, au contraire, sortie triomphante des désastres de la ligue, par les soins de l'infatigable Henri; des troubles élevés sous Louis XIII, par l'ascendant de Richelieu; de ceux de la minorité de Louis XIV, par les sages tempéramens de Mazarin, se trouvoit, ainsi que son jeune souverain, dans toute la

force de la virilité; et le monarque et la nation sembloient également impatiens de développer et de consolider tous leurs moyens d'industrie, de grandeur, de gloire et de prospérité.

Cette différence de la position des deux ministres se remarque parfaitement dans le récit que le cardinal fait lui-même de chaque conférence. Il écrivoit ce récit pour l'instruction du roi, pour lui donner une entière connoissance de ses affaires, et pour l'accoutumer au travail. Aussi ces lettres sont-elles les meilleures leçons diplomatiques : en les lisant, on n'est plus étonné de celles que, quelques années après, Louis XIV écrivoit lui-même à ses ministres, et notamment à M. d'Estrades. Mazarin ne survécut que peu de temps à la paix des Pyrénées; et dans l'intervalle qui s'écoula entre cette paix et sa mort, il s'étoit étudié sur-tout à fixer l'attention du jeune roi sur les connoissances politiques qui devoient à l'avenir régler sa conduite.

Telle fut la fin d'un ministère qui avoit

souvent été entouré d'écueils. Mazarin s'en tira avec adresse et avec gloire; et abstraction faite de cette cupidité qu'on lui a justement reprochée, il est difficile que la France ne le compte pas au rang des grands ministres. On a souvent fait un parallèle entre Mazarin et Richelieu : lorsque ces parallèles n'ont pour but que de faire briller l'esprit par le rapprochement des contrastes, ce sont des morceaux célèbres de littérature ; mais lorsqu'on veut les faire soi-même, par une analyse et une comparaison exacte des circonstances et des actions, c'est alors qu'ils sont réellement instructifs pour l'homme de génie, qui se forme et s'éclaire autant par les fautes qu'il remarque, que par les grands traits qu'il admire.

LETTRE XCI.

Jusqu'à la paix de Riswich.

JAMAIS Louis XIV, pendant la vie de Mazarin, n'avoit laissé échapper la moindre impatience de gouverner par lui-même : on ne peut cependant douter qu'il n'en eût la force et le desir. L'un et l'autre se manifestèrent dans le premier moment, de manière à prouver que le jeune monarque avoit déjà médité le rôle qu'il alloit jouer.

En effet, en examinant les premières actions de Louis, dès qu'il fut à la tête des affaires, on croit le voir nourri de la politique de Mazarin et de Richelieu. On croit voir qu'il avoit parfaitement senti le changement que la paix de Westphalie produisoit en Europe, et que la France devoit se maintenir à la place que ce traité lui avoit assignée. Fier de commander à un si bel empire, il projette dès-lors de lui

lui donner l'arrondissement qui devoit encore ajouter à sa force. Peut-être y seroit-il parvenu par des moyens moins violens, et sans armer plusieurs fois l'Europe contre lui, s'il eût profité peu-à-peu des circonstances, sans effrayer des voisins déjà trop portés à être jaloux de sa puissance. Mais ce prince, dans toute l'effervescence de la jeunesse, avoit un génie vif et impérieux et un caractère ardent; et se rendant à lui-même le témoignage secret de sa supériorité, il ne pouvoit résister long-temps au besoin d'en faire usage.

Il partit d'un principe très-juste en lui-même, mais dont il outra quelquefois les conséquences. Il jugea que l'honneur d'un grand royaume étoit sa première force; que tout Etat respecté étoit un Etat puissant, et qu'il ne falloit jamais laisser porter atteinte à ce respect. Ce principe, dont il ne se départit jamais, répara les malheurs de la France lors de la guerre de la succession, et dicta la paix d'Utrecht. Mais avant d'appliquer ce principe à des momens calamiteux, dont il pallioit ou répa-

roit les désastres, Louis l'appliqua pendant quarante ans aux préparatifs et aux suites des victoires et des conquêtes, qui déjà n'annonçoient que trop aux yeux des étrangers un ascendant qu'il falloit au contraire chercher à leur déguiser.

Cette fierté et ce plan de Louis XIV, se voient sur-tout dans sa correspondance avec ses ministres en Angleterre et en Hollande. Il commença et suivit lui-même cette correspondance, aussitôt après la mort de Mazarin; et c'est principalement dans une de ses lettres à M. d'Estrades, en date du 25 janvier 1662, que l'on est étonné de l'expression noble et vigoureuse avec laquelle le roi faisoit connoître ses projets. Il croit avoir entrevu de la part de ses ennemis quelque intention de menace, quelque espoir de l'effrayer; il y répond avec énergie, et veut, pour cette raison même, que son ministre tienne plus que jamais à son premier mot, parce qu'il veut qu'on s'accoutume à craindre que ce ne soit le dernier. Il présume que les obstacles qu'il trouve de la part de l'Angleterre

viennent de ce qu'elle sait qu'il n'a point de marine, et de ce qu'elle croit qu'il n'en peut avoir une. Il répond qu'il en aura; et cette assertion, dont l'exécution paroissoit devoir être longue et difficile, se vérifie avec une promptitude et une facilité incroyables.

Le plan de politique que Louis suivit dans ces premières années, étoit réellement celui qui convenoit à la France. Mazarin avoit assuré les effets du traité de Westphalie par la ligue du Rhin, en 1658. Le corps germanique n'avoit aucune raison de redouter la puissance qui avoit consolidé sa constitution. La Hollande, qui lui devoit toute son existence, paroissoit être, et étoit en effet, son alliée naturelle; et Louis XIV desiroit que cette alliance subsistât et devînt plus étroite de jour en jour. Le comte d'Estrades, chargé de ses intérêts à la Haye, étoit un homme parfaitement choisi pour la nature des affaires qui lui étoient confiées; et ses négociations sont devenues le livre manuel de ceux qui veulent s'instruire dans la diplomatie.

C'étoit en effet à la Haye que se traitoient les plus grands objets qui devoient influer sur le sort de l'Europe; et c'est de là qu'il faut regarder ce qui se passoit dans les autres cours.

Pour que vous puissiez bien juger du point sur lequel ont tourné toutes les affaires pendant près de soixante ans, je crois que vous devez ici fixer votre attention sur la Hollande, et bien connoître ce qu'elle étoit au-dedans et au-dehors, lorsque ce coin marécageux de l'Europe devint le centre de toutes les négociations.

Le tempérament politique de la Hollande avoit été, dans ses premières années, fortement et constamment éprouvé par les crises les plus violentes, et par des combats continuels. En arrivant à sa virilité, il recueillit le fruit de cette enfance laborieuse, et se trouva tout-à-coup, non seulement avec de grandes forces, mais avec le talent et l'habitude de les employer toujours à son plus grand avantage.

La nécessité d'arracher à la mer un terrein que sans cesse elle menaçoit d'en-

vahir, avoit accoutumé le Hollandais à des travaux immenses. Son industrie s'étoit appliquée à rendre ces travaux moins pénibles et moins coûteux, sans rien ôter à leur solidité; elle s'étoit étendue sur tous les objets qu'elle avoit pu soumettre à ses spéculations commerciales. Dans un pays où ne croît pas un arbre, elle avoit fait admirer les chantiers de Sardam, et les constructions navales donnoient le profit certain de la main-d'œuvre en sus de celui de l'achat et de l'apport des matières premières. Cette industrie se fit un principe qui ne s'est jamais démenti : ce fut de gagner peu, mais de gagner toujours. Le Hollandais devint le facteur de presque toute l'Europe. La simplicité de ses mœurs se contentoit du moindre profit, pourvu qu'il fût sûr. Cette méthode multiplia et perfectionna ses matelots. La pêche du hareng et de la baleine devint pour eux une excellente école, et pour l'Etat une source de richesses. Le gouvernement seconda de tout son pouvoir cet élan national, qui embrassoit toutes les branches de com-

merce; il lui donna encouragement et liberté. Les provinces intérieures présentèrent vainement un intérêt différent de celui des provinces maritimes : celui-ci fut toujours préféré. On craignoit sur-tout de mettre au commerce la moindre gêne, la moindre entrave; on le laissoit s'arrêter ou s'étendre suivant ses calculs, ses craintes, ses espérances; et sur ce point, la constitution hollandaise étoit bonne, et ne changea pas.

Je dis sur ce point, car je suis loin de la vouloir justifier sur l'existence amphibie du stathoudérat, qui présentoit à la nation un chef, contre lequel il sembloit qu'elle ne pouvoit jamais être assez en état de défense; qui n'a jamais pu opposer que la licence populaire aux prétentions, aux usurpations de l'aristocratie. Je ne la justifie point sur l'aristocratique indépendance de ses magistrats, plus souverains dans leurs districts, que le stathouder dans toute la république, et contre lesquels M. de Réal observe avec justesse qu'aucun citoyen n'eût osé soutenir un

procès, qu'en France le sujet le plus foible et le moins fortuné auroit entamé et gagné contre le roi. Je ne la justifie pas sur le peu de moyens coërcitifs qu'elle avoit donnés à la force publique pour contenir ou réprimer un peuple naturellement indocile, et d'autant plus violent, d'autant plus féroce dans ses aveugles vengeances, qu'il a plus d'efforts à faire pour sortir de son épaisse apathie. Je ne la justifie point sur l'excessive progression des impôts, qui, quelque riche que soit un peuple, sont toujours une cause prochaine ou éloignée des plus grands désastres, quand ils ne peuvent être acquittés que par des richesses factices, et qu'ils sont hors de toute proportion avec les richesses territoriales. C'étoit toujours au nom de la liberté qu'on faisoit au Hollandais de nouvelles demandes. Ce mot faisoit tant d'impression sur lui, qu'on l'eût dépouillé de tout, en lui disant que c'étoit pour le rendre libre. Mais l'état physique de la Hollande, mais sa position topographique présentoit un contraste perpétuel avec un accroissement qui devoit

toujours augmenter. L'accessoire de cette république étoit en Europe; le principal étoit aux Indes. Ses bourgeois, marchands de thé ou de fromages à Amsterdam, étoient rois à Batavia. Elle avoit encore d'autres riches Etats en Afrique et en Amérique. Il y avoit donc un grand éloignement du centre aux extrémités. Ses véritables Etats étoient dans les trois parties du monde, et dans la quatrième étoit le petit espace où sortoit des eaux la métropole dominatrice de ses colonies. Dans cette quatrième partie, elle se trouve entourée par des masses bien autrement unies, bien autrement actives que la sienne. Voudra-t-elle prendre part à leurs chocs, et figurer au milieu d'elles? Elle ne le pourra qu'en y apportant les seules forces qu'elle ait. Ces forces sont pécuniaires : c'est donc son argent qu'elle offrira à ses alliés. Ceux-ci ne manqueront pas de caresser son orgueil pour puiser dans son trésor; et après s'être long-temps immiscée dans toutes les dissensions politiques, elle aura augmenté ses dépenses, sans augmenter son territoire.

Lorsque M. d'Estrades arriva à la Haye, la Hollande étoit conduite par Jean de Witt. Ce républicain célèbre, sincèrement attaché à sa patrie, étoit ennemi juré du stathoudérat. Il ne doutoit pas que la guerre ne ramenât tôt ou tard le rétablissement d'une dignité que la guerre avoit créée; et c'étoit sur-tout ce qui lui faisoit desirer la prolongation de la paix. Il vouloit qu'à la faveur de cette paix, et sous la protection d'un gouvernement qu'il se flattoit de maintenir toujours juste et actif, la république se livrât exclusivement au commerce. Sur ce point, elle n'avoit rien à redouter de la France; mais elle craignoit l'Espagne et l'Angleterre.

Mais l'Espagne annonçoit dès-lors qu'elle comptoit peu sur la renonciation stipulée au contrat de mariage de la reine de France. La mort de l'infant pouvoit encore hausser les prétentions de Louis XIV, et les intentions secrètes de ce prince étoient encore exagérées en Hollande par l'ambassadeur espagnol. De Witt se trouvoit donc dans une position assez difficile; et il semble

que Louis devoit chercher à le rassurer, pour le maintenir dans le parti de la France, plutôt que d'ajouter à sa méfiance et à ses soupçons. C'étoit ce que le comte d'Estrades vouloit faire, et ce à quoi il ne parvenoit qu'avec une peine extrême, en déguisant au grand pensionnaire une partie des dépêches du roi, ou en ayant soin d'en adoucir quelques-unes. Cet habile ministre voyoit que l'alliance de la Hollande étoit réellement utile à la France, et que l'avantage que la France en retiroit étoit le seul moyen d'arrêter dans le jeune roi cette humeur belliqueuse qui sembloit impatiente de son inaction.

Par cette alliance, le roi faisoit faire des vaisseaux en Hollande; il y envoyoit des matelots pour se former à la mer; il s'étoit fait garantir la restitution de Dunkerque, et il espéroit faire valoir ses prétentions sur une partie des Pays-Bas. Mais toute l'adresse, toute la prudence de M. d'Estrades, ne purent dissiper les alarmes que donnoit à M. de Witt ce qu'il entendoit dire, et ce qu'il devinoit sur Louis XIV. Il

craignoit sur-tout de le voir entrer dans les Pays-Bas. La situation de ces provinces, qui avoient été la cause et le théâtre de la guerre contre l'Espagne, étoit précisément ce qui peu-à-peu la rapprochoit de la Hollande. Toutes les négociations faites à cette époque, prouvent que c'étoit devant ces provinces que venoit échouer toute la politique de Witt, et que la crainte qu'elles lui inspiroient lui fit prendre les fausses routes qui le conduisirent enfin à la guerre et à la mort.

Prévoyant que tôt ou tard cet objet de discussion feroit éclater une guerre entre la France et l'Espagne, peut-être la Hollande eût-elle pu se préparer une exacte neutralité, si elle n'avoit pas été sûre qu'une troisième puissance préviendroit les deux autres, ou se joindroit à l'une d'elles. En effet, il étoit impossible que la bonne intelligence se soutînt entre la Hollande et l'Angleterre. Les prétentions de Londres sur le commerce, son fameux acte de navigation, étoient des causes prochaines de rupture; de Witt vouloit se

prémunir d'avance d'une force fédérative. Il visa à ce but sans avoir de plan déterminé, et c'est ce qui le perdit.

Son indécision n'avoit point échappé à Gamara, ambassadeur espagnol, qui, après des offres, des confidences, et mille autres agaceries politiques, étoit parvenu à persuader à Witt que l'Espagne ne tenoit point à ses Pays-Bas, qu'elle en feroit le sacrifice pour assurer la tranquillité de l'Europe contre l'ambition de Louis XIV, et qu'elle verroit avec plaisir les dix-sept provinces former ensemble une république, et contracter avec elle une éternelle alliance. Aveuglé par l'augmentation et la puissance que ce projet donnoit à sa patrie, de Witt se livra un moment à l'espoir de le réaliser. Honteux d'avoir été joué, il n'échappa à cette illusion que pour se jeter dans une autre absolument opposée. Toujours dans l'idée de mettre une barrière entre la France et la Hollande, il proposa de faire de dix provinces une république, que la Hollande et la France prendroient sous leur protection.

Rien de tout cela ne convenoit à Louis XIV ; et plus le grand pensionnaire cherchoit à établir une barrière, plus il choquoit la fierté du monarque dont il contredisoit les vues.

Au fait, de Witt s'attachoit à un projet impossible. La seule barrière admissible étoit une alliance fondée sur l'intérêt évident des deux nations. De Witt avoit bien d'abord aperçu cet intérêt et la nécessité de cette alliance ; mais la crainte de s'unir à un monarque trop puissant qui abuseroit de sa supériorité ; cette fierté républicaine, plus active encore chez une nation qui avoit créé son existence physique et politique ; l'orgueil secret d'être recherché par la monarchie même dont on avoit secoué la domination, avoient croisé et dérangé les premières idées du grand pensionnaire. Elles périrent avec lui, et firent place au système le plus faux que la Hollande ait pu suivre, et qui n'a que trop influé sur le sort de l'Europe.

Il étoit difficile que du choc de tant de prétentions différentes il ne jaillît pas enfin

quelques étincelles ; dans la position où étoient les choses, l'incendie qui commençoit par être partiel, devoit finir par être général.

Vous verrez quelques historiens avancer contre Louis XIV des inculpations dont il faut vous défier. C'est une suite de la terreur qu'il avoit inspirée et de la jalousie qu'on lui portoit. Au nombre des fausses inculpations, il faut ranger celle d'avoir vu avec plaisir, et même fomenté la guerre de 1665, entre la Hollande et l'Angleterre, dans l'intention de les laisser s'affoiblir l'une et l'autre, et de profiter de leur foiblesse. Quand vous aurez bien médité le règne de Louis XIV, vous verrez que cette politique mesquine et triviale ne pouvoit pas être la sienne. Il ne l'avoit pas même employée vis-à-vis de l'empereur, vivement attaqué par le Turc ; et la bataille de Saint-Godard fournissoit à la France une réponse aussi victorieuse qu'honorable. Mais de plus, sur la guerre de 1665, les faits parlent en faveur des intentions de Louis XIV. Ses ministres firent à Londres et à la Haye

tout ce qui dépendoit d'eux pour prévenir une rupture entre la Hollande et l'Angleterre ; et l'animosité avec laquelle on se battit, est bien une preuve que c'étoit réellement une guerre de nation à nation.

Louis, pressé par la Hollande de lui donner du secours, devoit et voulut se servir de cette circonstance pour préparer ses desseins sur les Pays-Bas. Il y parvint ; il secourut les Hollandais. Mais malheureusement la mort du roi d'Espagne donna lieu aux prétentions ou à l'ouverture du droit de *dévolution ;* et c'étoit ce mot fatal qui devoit changer toute la politique.

Au ton dont Louis XIV annonça ses prétentions, aux préparatifs qu'il fit pour les soutenir, à la rapidité de ses opérations, les ennemis de la France sonnèrent par-tout l'alarme, et répandirent cette accusation de monarchie universelle, dont le nom seul devoit faire la réfutation. Louis conçut de grands projets, mais il n'en conçut jamais d'inexécutables ; et dans l'état de l'Europe, ce projet auroit été une monstrueuse chimère,

comme vous pourrez le voir à la fin de la *Lettre XCV*.

Cependant, instruit de ce qui se répétoit dans les cabinets, il jugea que le moment n'étoit pas venu d'exercer à la rigueur ce qu'il croyoit être son droit. Déjà la Hollande s'étoit réunie à l'Angleterre; et ce rapprochement inattendu annonçoit qu'il faudroit bientôt la regarder comme ennemie. C'étoit même en cette qualité qu'elle s'allioit à l'Angleterre, et qu'elle avoit obtenu l'accession de la Suède. Un changement si subit et si incroyable à Stockholm ne pouvoit être imputé qu'à des menées intérieures, et à une variation dans le Nord, sur laquelle la France devoit porter toute son attention. Louis XIV avoit une excellente judiciaire : il avoit de plus de grands ministres. Il profita de quelques dispositions apparentes de l'Espagne, et fit, en 1668, le traité d'Aix-la-Chapelle.

Ce traité ne trompa personne, et chacun employa l'intervalle d'une paix momentanée à se préparer à la guerre. Depuis 1668 jusqu'en 1672, toutes les cours

furent

furent dans une agitation continuelle : la plupart d'entr'elles n'ayant rien de fixe, et se dirigeant au hasard d'après les fausses terreurs qu'on leur inspiroit contre la France, agirent tantôt pour, tantôt contre leurs intérêts : et ce tableau mouvant est un des plus intéressans que puisse offrir la diplomatie.

La France seule suivoit constamment la ligne qui menoit à son but, et cela suffisoit pour l'y faire parvenir avec le temps. Elle travailloit dans toutes les cours de l'Allemagne pour empêcher ou affoiblir la ligue des Hollandais. Elle en détachoit les électeurs de Cologne et de Hanovre, les évêques de Munster, d'Osnabruck et de Strasbourg. Elle en détachoit la Suède, et l'Empereur lui-même, occupé des troubles de la Hongrie et des sanglantes exécutions qu'il y faisoit faire. Elle en détachoit même l'Espagne, qui ne croyoit encore qu'avec peine à l'incroyable alliance qu'elle venoit de signer avec la Hollande. Mais elle travailloit sur-tout à en détacher l'Angleterre. Cette dernière négociation, plus dé-

licate que toutes les autres, fut confiée à la duchesse d'Orléans, fut conduite avec le plus grand mystère. Le roi ne révéla ce secret qu'au maréchal de Turenne; et Turenne eut la foiblesse de ne le pas dissimuler à une femme qui avoit trop d'empire sur lui.

« Je reconnois l'amour, la seule erreur du sage. »

Louis XIV eut de beaux momens, et se montra bien grand dans la guerre qui suivit ces négociations : mais il me semble bien plus grand dans ces négociations mêmes, presque toutes conçues et entamées par lui, ou dirigées par des lettres écrites de sa main.

Sans doute ce prince étoit trop bon politique pour compter sur l'exacte exécution de tous ces traités; mais il s'en servoit pour jeter de la mésintelligence parmi ses ennemis, et se donner la facilité de les prévenir. Attaquer le premier, fut toujours sa maxime au commencement de chaque guerre, au commencement de chaque campagne. Il trouvoit pour cela des res-

sources inépuisables dans le génie, dans l'activité, dans la prévoyance de Louvois ; et si ce ministre n'eût pas eu une opiniâtreté et des vues particulières qui détruisoient souvent l'effet de ses plus beaux plans, les guerres de Louis XIV auroient été plus décisives, moins longues et moins fréquentes.

Celle qu'il commença contre la Hollande, en 1672, pouvoit finir la première année. L'empereur et l'Angleterre n'y avoient point encore pris part : les Pays-Bas espagnols avoient foiblement secouru les Provinces-Unies. Louis avoit répandu et pouvoit encore persuader qu'il ne vouloit qu'humilier une république orgueilleuse : et après le fameux passage du Rhin, ce but étoit rempli. Pomponne et Turenne vouloient qu'on démolît toutes les places conquises, en acceptant les conditions qu'offroient les Hollandais. Par-là on justifioit aux yeux de l'Europe sa modération, on prouvoit qu'on ne vouloit point s'agrandir, et on mettoit à l'avenir la Hollande dans une dépendance absolue. Cette

modération ouvrant enfin les yeux des Hollandais sur leurs véritables intérêts, l'alliance de la France fût devenue un des principes fondamentaux de la république. L'ambition de Guillaume III n'auroit pu même parvenir au stathoudérat, et par conséquent n'eût point arraché aux Stuarts la couronne d'Angleterre, et soulevé toute l'Europe contre Louis XIV. Enfin, le trésor de la Hollande ne se fût pas, pendant plus de quarante ans, ouvert, sans motif et sans réserve, en faveur de la maison d'Autriche, qui s'étoit accoutumée à regarder la Hollande comme sa caisse militaire. Il est de plus à remarquer que, depuis la paix de Nimègue, la Hollande, non seulement s'est épuisée à fournir des subsides, mais a vu son commerce diminuer successivement; parce qu'au lieu d'être l'alliée de la France, elle s'est réduite à n'être que la satellite de l'Angleterre. Les malheurs, les guerres, les dépenses excessives que produisirent tous ces faux calculs, étoient prévenus par le traité de paix et d'alliance défensive, qui, pour le bien des deux puis-

sances, devoit suivre le passage du Rhin. Mais Louvois, ennemi personnel de Turenne et de Pomponne, s'opposa à tout avec cette inflexibilité qui irritoit quelquefois Louis XIV lui-même; et si ce monarque eût alors opposé à Louvois la juste sévérité avec laquelle il le terrassa en 1691, il faisoit, au bout de quelques mois, une paix glorieuse, et s'épargnoit la terrible guerre qu'il eut à soutenir. C'est un des plus grands reproches que la justice de l'histoire puisse faire à la mémoire de Louvois. Il avoit trop de génie pour ne pas sentir la faute énorme qu'il alloit faire en politique. Il avoit trop de sens, pour ne pas juger la futilité des motifs qu'il présentoit à Louis XIV. Il abusa de l'ardeur et de la fierté de ce monarque, pour l'égarer dans une guerre devenue sans objet. C'est ce qui fut bien évident aux négociations de Nimègue, dans lesquelles on se trouva si loin du but dont on étoit parti.

Ici, en effet, vous verrez commencer une nouvelle scène : les rôles, les acteurs, l'intérêt, tout change; et la France va de-

venir l'objet d'une jalousie presque universelle.

Les Hollandais reviennent de leur première stupeur, le malheureux de Witt est accablé de reproches. On arme contre lui le peuple, pour lequel il avoit tout fait. Il est massacré, ainsi que son frère. La maison d'Orange excite et entretient tous ces mouvemens ; le stathoudérat est rétabli : de premiers succès font oublier de nombreux revers. L'empereur et l'Espagne renouvellent leurs traités, et déclarent la guerre à la France : une partie de l'empire est entraînée dans ces mouvemens convulsifs. L'électeur Palatin abandonne la France ; et le ravage du Palatinat souille les armes de Louis XIV. L'électeur de Cologne reste fidèle dans son alliance : et le prince de Furstemberg est enlevé à Cologne même, au nom de l'empereur, sous prétexte qu'il influe sur la conduite de l'électeur. La Franche-Comté est conquise dans quelques semaines ; et la Suisse ne sait de quel œil elle doit voir cette mutation sur sa frontière.

Alors on cherche quel a été le sujet de la guerre, et on s'en trouve à un grand éloignement. La guerre se rallume dans le Nord, entre le Danemarck, la Suède et l'électeur de Brandebourg. Enfin on s'aperçoit qu'on se bat sans s'entendre : un congrès se forme. Louis victorieux n'y envoie que des propositions dont la modération étonne ses rivaux ; la paix se signe à Nimègue : l'empire y accède ; et Louis XIV obtient en faveur de la Suède la restitution de ce qu'elle avoit perdu. Pendant ce temps le prince d'Orange, au mépris du droit des gens, attaque l'armée française quatre jours après la signature du premier traité ; il est honteusement battu ; et cette cruelle lâcheté tourne encore à la gloire de la France et à la honte de ses ennemis.

La Hollande s'étoit tirée avec adresse de l'extrémité à laquelle Louis l'avoit réduite ; mais le parti des Witt, depuis la mort des deux frères, n'avoit presque plus d'influence. Elle étoit toute entre les mains du stathouder, qui, ne devant son élévation qu'à la guerre, jugeoit qu'il ne se sou-

tiendroit que par elle, et entretenoit soigneusement contre la France une haine et une jalousie dont il avoit besoin pour satisfaire son ambition et son animosité personnelle.

Dans ces entrefaites, M. d'Avaux fut envoyé en Hollande. La négociation qu'il y suivit jusqu'en 1684, très-intéressante par les talens qu'y développa le négociateur, l'est encore plus par le grand jour qu'elle répand sur l'histoire. C'est là que l'on peut juger du caractère et de l'ardente ambition du prince d'Orange. C'est là que l'on peut voir combien les intérêts du stathouder étoient opposés à ceux de la république. Il vouloit obstinément la guerre, pendant qu'une partie des Etats-Généraux, et notamment Amsterdam, sentoit l'avantage et la nécessité de maintenir et de cimenter la paix. Il n'étoit point d'intrigues, point de moyens funestes à l'Etat, contraires même à la constitution, que Guillaume n'employât pour entraîner malgré elle la république dans la guerre. Il écrivoit perpétuellement en Espagne qu'on n'acceptât

aucune des propositions de Louis XIV, se faisant fort que les Etats-Généraux fourniroient tous les secours que l'Espagne demanderoit. Il croisoit et multiplioit les traités avec elle, avec l'empereur, avec les princes de l'empire. Il recevoit les fonds pour payer les troupes, et ne les payoit pas. Il amassoit pour en lever de nouvelles. Il vouloit faire une levée de seize mille hommes pour montrer à la Suède et à l'Espagne un appareil militaire, et les armer toutes deux contre la France. Mais les vues personnelles qui le faisoient agir n'échappoient point à la sagesse de quelques-uns des principaux membres de l'Etat. Par leurs ordres on avoit secrètement vérifié aux amirautés l'état de tous les vaisseaux: les rapports avoient attesté un délabrement total. Il fut reconnu que Guillaume avoit exprès négligé la marine, pour la rendre inférieure à celle d'Angleterre, qu'il regardoit déjà comme son royaume. Les magistrats, éclairés par leurs réflexions et par leur propre expérience, sentirent que toutes ces associations, et sur-tout l'al-

liance de l'Angleterre, étoient la ruine de leur état et de leur liberté. La ville d'Amsterdam étoit pénétrée de cette vérité; elle vouloit terminer au plus tôt l'accommodement entre la France et l'Espagne, pour reprendre ensuite son alliance avec Louis XIV, et arrêter le prince d'Orange dans toutes les extensions du pouvoir qu'il s'étoit attribué. Son influence aux Etats-Généraux déconcertoit souvent les vues de ce prince, et irritoit son ambition. Amsterdam en fut au point de craindre qu'il ne vînt avec son armée dans la province de Hollande. Et des députés prévoyant cet acte d'hostilité, vinrent demander à d'Avaux si, dans ce cas, Louis XIV ne feroit pas suivre le stathouder par ses troupes; ce dont le ministre les assura. En attendant, la ville avoit augmenté sa garde, et pris des précautions comme dans un temps de guerre. Ce trait prouve évidemment que malgré toutes les intrigues de l'Autriche et de l'Espagne, les Etats-Généraux ne se seroient pas mépris sur leurs vrais intérêts, si le despotique Guillaume

ne les eût entraînés malgré eux dans des mesures dont lui seul devoit profiter à leurs dépens.

Léopold, en succédant à Ferdinand III, avoit eu pour système de rejeter sur Louis XIV les alarmes que Ferdinand avoit autrefois inspirées en Allemagne. Il avoit été secondé par la Hollande et l'Espagne, et cependant il n'avoit pas réussi auprès de la totalité du corps germanique. La conduite de Louis XIV au congrès de Nimègue avoit ramené le reste. Mais celle qu'il tint après la paix, rendit aux allégations de l'Autriche toute la force qu'elles n'avoient plus.

L'établissement et les arrêts des chambres de réunion en Alsace et dans les trois Evêchés, soutenus par Louis comme une suite des traités de Nimègue et de Westphalie, furent regardés par l'Autriche et l'Allemagne comme une infraction de ces traités. Le stathouder ne négligea pas ces dispositions : la ligue d'Ausbourg se forma par ses soins : la république de Hollande confondit son propre intérêt avec celui de

la maison d'Orange ; et sous prétexte que Louis s'arrogeoit sur quelques villes et cantons d'Alsace des droits qui n'étoient pas textuellement énoncés dans le traité de Munster, elle s'engagea, le cas arrivant de la mort de Charles II sans enfans, à secourir l'Autriche pour prendre et garder toute la monarchie espagnole. Elle prenoit cet engagement avec l'Angleterre ; l'Empereur, le roi d'Espagne, l'électeur de Brandebourg, étoient entrés dans la ligue ; et c'est ce qui donna lieu à la guerre de 1688.

C'est cette guerre que l'on a voulu attribuer à la fameuse fenêtre de Trianon. Les faits lui assignent une autre origine. Il falloit, ou que Louis XIV renonçât aux réunions opérées par ses chambres, ou qu'il les soutînt par la force. Il n'étoit pas homme à abandonner un plan dont il s'étoit promis tant d'avantages. Il savoit la ligue d'Ausbourg ; il pouvoit l'affoiblir en la prévenant. Guillaume, le premier moteur de cette ligue, alloit usurper la couronne d'Angleterre ; et la Hollande cherchoit par-tout à susciter à la France de nouveaux ennemis.

Ce fut alors un malheur pour Jacques II, que sa cause fût liée avec celle de Louis XIV. L'Espagne, qui peut-être n'eût pas été éloignée de le servir, n'osa embrasser sa défense contre l'ennemi déclaré de la France. C'étoit sur Louis XIV que Guillaume vouloit fixer tous les yeux; et il y parvint en prodiguant les millions de l'Angleterre et de la Hollande. La Suède, toujours en guerre avec le Danemarck, s'accommoda encore avec lui pour se liguer encore contre la France; tant étoit grand et aveugle le prestige que Guillaume répandoit dans toutes les cours de l'Europe, en prononçant les mots de Louis et de Louvois.

Cette guerre qui ne finit qu'en 1697, fut remarquable par le terrible combat de la Hogue, par le nouveau ravage du Palatinat, par celui du Piémont, du Dauphiné, par la scandaleuse facilité avec laquelle le duc de Savoie se joua de ses alliés, et surtout par la mort de Louvois. Cet homme puissant, abattu par un geste et par un mot de Louis XIV, ne put soutenir l'idée d'une disgrâce qui étoit devenue inévita-

ble ; et la violence qu'il se fit à lui-même lui coûta la vie.

Toute la conduite ministérielle de Louvois est un vaste champ d'observations pour un homme d'Etat. Il n'y en a point qui ne doive ambitionner ses talens et fuir ses défauts ; comme il n'y a point d'homme sensible qui ne doive gémir sur l'abus que Louvois fit trop souvent, aux dépens de l'humanité, des qualités rares que le ciel avoit rassemblées en lui. Si Louvois se fût fait un principe de ne jamais exciter l'humeur guerrière de son maître ; s'il se fût contenté, lorsqu'une guerre paroissoit nécessaire, d'en assurer le succès par tous ces moyens qu'il savoit si bien combiner ; s'il n'eût pas donné l'exemple de ces cruels ravages, qui aggravent sans aucune utilité les malheurs des peuples, et augmentent la mésintelligence des souverains ; si, dans tous les plans qu'il formoit, il ne se fût pas toujours mis en première ligne, préférablement à tout ; si enfin, voyant toute l'Europe alarmée des projets et des talens de Louis XIV, il n'eût pas cherché

à ajouter à cette première terreur, par une terreur encore plus forte, au lieu de la diminuer peu-à-peu par des ménagemens sagement combinés, le nom de Louvois seroit arrivé à la postérité au milieu des tributs de l'admiration et de la reconnoissance.

Au reste, le génie de ce ministre célèbre influa encore après sa mort sur la guerre qu'il avoit commencée. Elle fut faite sur ses plans; elle fut heureuse. Louis, dès 1692, offrit des conditions qu'on se repentit ensuite de n'avoir pas acceptées. Mais tous les cabinets sembloient s'être condamnés à être les agens de l'animosité de Guillaume; il en coûta quatre ans de plus de guerre sanglante et inutile. Enfin, Louis XIV offrit à Riswick ce qu'on avoit refusé, ce qu'on n'osoit plus attendre; et la paix fut signée encore une fois, mais pour moins long-temps qu'à Nimègue. Pourquoi? Quelle étoit alors la position générale? Quel grand événement se préparoit? C'est ce qu'il est important de connoître, et ce que nous allons voir.

LETTRE XCII.

Jusqu'en 1715.

Les inquiétudes politiques que la Hollande, et sur-tout Guillaume, avoient si fortement répandues en Europe, alloient présenter une perspective bien plus terrible. Ce n'étoit plus sur la Franche-Comté réunie à la France par un traité; ce n'étoit plus sur quelques villes d'Alsace incorporées à la monarchie; ce n'étoit plus sur quelques citadelles des Pays-Bas conquises par Louis, et fortifiées par Vauban, que Guillaume cherchoit à attacher tous les yeux; c'étoit sur l'Espagne entière, sur toutes les possessions de cette monarchie.

Le roi d'Espagne touchoit à sa fin. Il n'avoit point d'héritiers. Les enfans de Louis XIV pouvoient réclamer toute ou partie de cette riche succession : il ne falloit point compter sur la renonciation de l'infante. La branche impériale d'Autriche

ne

ne pouvoit manquer de faire valoir ses droits : enfin, le jeune prince de Bavière avoit les siens qui étoient les plus incontestables et les plus conformes à une saine politique. Mais l'extrême agitation dans laquelle tous les cabinets avoient été maintenus depuis 1668 par la fierté de Louis XIV, par l'adresse de Léopold, par l'ambition de Guillaume, et par le délire de la Hollande, ne permettoit pas de croire qu'un héritier collatéral de la couronne d'Espagne pût la recueillir sans discussion et sans partage; et le desir réciproque de se mettre en mesure pour ce grand moment, fut ce qui hâta les négociations à Riswich.

Dès l'année suivante, les principales puissances firent sur l'Espagne un partage éventuel, comme elles en auroient fait un définitif sur un pays conquis; et d'après l'empressement avec lequel chacun avoit disposé de ce qui ne lui appartenoit pas, ce partage fût devenu inévitablement une cause de guerre. Le malheureux Charles apprit à Madrid que de son vivant on

partageoit ses dépouilles. Il vouloit, et c'étoit l'intérêt de la nation, que la monarchie espagnole restât dans son entier; et, par son testament, il la donna toute entière au prince de Bavière, qui, d'après les renonciations, étoit en effet le plus proche héritier.

Cet ordre de succession étoit le plus légitime et le plus simple. Et comme ceux qui auroient voulu l'attaquer se seroient trouvés divisés entr'eux, l'Espagne auroit pu soutenir le testament du roi mourant, qui d'ailleurs ne changeoit rien à l'Etat de l'Europe. Mais la mort inopinée du jeune prince renouvela toutes les prétentions. La Hollande et l'Angleterre, dont toute la politique sembloit dirigée contre la France, pressoient la fin de la guerre élevée entre la Russie, le Turc, l'empereur, la Pologne et Venise. Elles ne redoutoient rien tant que de voir l'Autriche occupée dans le Levant, au moment où s'ouvriroit la succession d'Espagne; elles vouloient que l'empereur pût alors dépenser contre Louis XIV les millions qu'elle se préparoit à lui don-

ner, et la paix de Carlowitz fut signée sous leur médiation.

Tranquille de ce côté, Guillaume fit faire encore pour l'Espagne un nouveau partage : outre ce qui étoit donné au dauphin par le premier, il devoit avoir la Lorraine. Le duc de Lorraine devoit avoir le Milanez (c'est ce qui a donné naissance à l'idée exécutée en 1738); l'archiduc Charles devoit avoir le reste de la monarchie espagnole ; à condition que l'empereur accepteroit dans trois mois, et que jamais l'Espagne et l'Empire ne seroient réunis sur une même tête. Cette dernière condition, dictée par le souvenir effrayant de Charles-Quint, n'empêcha pas, en 1711, que la Hollande ne soutînt impolitiquement la guerre, pour assurer les deux couronnes à Charles VI.

Léopold se crut lésé par ce partage ; il ne doutoit pas que Charles II ne fît un testament en faveur de l'archiduc ; et en effet, c'étoit l'intention du roi d'Espagne ; elle n'eut pas lieu, par une suite de fautes

qui prouvent à quoi tiennent les grands événemens.

Le roi vouloit que Léopold lui envoyât l'archiduc et dix mille hommes. Guillaume insistoit fortement. Léopold, par un entêtement qu'on ne peut ni concevoir, ni excuser, hésita, se piqua, refusa tout. L'aigreur se mit des deux côtés. Charles fut, avec raison, ulcéré du peu de prix que l'on attachoit à ses bienfaits. Les hauteurs d'une dame allemande qui gouvernoit la reine d'Espagne, aliénoient les esprits à Madrid. Le ton sur lequel on parloit à Vienne, n'étoit nullement propre à les rapprocher : l'archiduc se permettoit contre les Espagnols des plaisanteries qu'un prince doit s'interdire contre des particuliers, à plus forte raison contre une nation. Tant de démarches, tant de paroles inconsidérées firent en Espagne une impression qui, dans la suite, tourna toute entière au profit de Philippe V. Mais elle en fit une juste et profonde sur Charles II, et dès ce moment il songea à appeler sur le trône d'Espagne un petit-fils de Louis XIV.

Ce conseil lui fut donné par les grands du royaume, qui vouloient éviter le démembrement de la monarchie, et qui sentoient de quel avantage il seroit pour l'Espagne, d'avoir toute sa frontière de terre tranquille et assurée.

On a fort reproché à Louis XIV d'avoir fait faire ce testament. Ce qui l'a réellement fait faire, c'est la convenance et l'intérêt des deux nations. Mais d'ailleurs la fausseté du reproche est démontrée par les faits. Charles, avant de se décider, consulta les théologiens : il consulta le pape Innocent XII. La réponse du pontife est du 16 juillet 1700 : elle traite en affaire d'Etat ce que le roi traitoit en cas de conscience. Elle étoit favorable au petit-fils de Louis XIV, parce que la cause de ce prince étoit plus favorable que celle de l'archiduc Charles, à cet équilibre dont on parloit sans cesse. Aussi le testament de Charles II, en rappelant cet archiduc au défaut des enfans de Louis XIV, portoit-il expressément que l'Empire et l'Espagne ne pourroient jamais être réunis. C'étoit

toujours là ce qu'on sembloit redouter le plus.

Tels étoient, depuis trois ans, tous les mouvemens de l'Europe relativement à l'Espagne, lorsque Charles II mourut. Louis XIV accepta le testament : le duc d'Anjou, Philippe V, fut proclamé à Madrid, et reconnu par toute l'Espagne. Les puissances du second ordre attendirent ce qu'alloient faire l'Angleterre, la Hollande et l'empereur. Et celui-ci fut étonné de voir l'Angleterre et la Hollande reconnoître le nouveau roi.

Cette reconnoissance étoit, de la part de Guillaume, autant un effet de sa politique que de son mécontentement contre la cour de Vienne. En effet, malgré les avantages que le traité de Riswich avoit assurés à la France, si pendant la vie de Charles II l'empereur eût envoyé son fils en Espagne, Guillaume réussissoit dans les deux objets qu'il s'étoit proposés. Il expulsoit les Stuarts du trône d'Angleterre, et empêchoit les Bourbons de monter sur celui d'Espagne. Il n'auroit plus été

question de partage. L'archiduc établi en Espagne avec des troupes autrichiennes, employoit contre la France les forces espagnoles, soutenues, en cas de besoin, de celles de l'Autriche, de l'Angleterre et de la Hollande. Mais Léopold n'ayant rien fait de tout ce qui pouvoit faire réussir ce plan, Guillaume s'aperçut dès-lors que l'on comptoit trop à Vienne sur les guinées de Londres. Il renonça à l'idée de retirer des mains de Philippe V la monarchie d'Espagne, et songea seulement à exiger de la France quelques sacrifices, et à empêcher qu'elle fût jamais réunie avec l'Espagne en une seule monarchie. Ce fut son véritable but dans la grande alliance; Vienne y entra avec d'autres intentions, et bien déterminée à entraîner ses alliés au-delà de leur premier projet. Cependant comme Louis XIV étoit disposé à accorder les deux conditions que Guillaume demandoit, il est certain que Vienne eût été forcée de se soumettre à la loi générale, et de ne pas commencer la guerre, si la mort de Guillaume n'eût pas produit un changement funeste.

Il est assez remarquable que ce prince, qui tant de fois avoit soulevé toute l'Europe, périt au moment où il auroit pu lui épargner une guerre sanglante. Dès qu'il eut les yeux fermés, on écarta les idées modérées qui l'auroient ramené peut-être à une politique plus sage; on outra jusqu'aux fautes qu'il avoit commises. Et la position où étoit l'Angleterre, relativement à elle-même et au roi qu'elle avoit détrôné, donnèrent une nouvelle force aux ennemis de la France.

J'ai déjà remarqué que c'est au roi Guillaume qu'il faut attribuer les commencemens de ce crédit et de ces emprunts dont l'Angleterre a fait ensuite un si énorme abus. Ce prince n'ignoroit pas que le nouveau gouvernement avoit été établi contre les anciens principes; et il avoit cru ne pouvoir mieux le consolider, qu'en attachant à sa conservation une immensité de fortunes particulières. C'est ce qu'il fit en empruntant les fonds des Whigs et de leurs partisans. Dès que cet appât eut été présenté à la cupidité, la faction des Whigs se multiplia; et alors maîtres des fonds

publics, de l'agiotage, des grandes compagnies, de tout ce qui accumuloit les richesses, ils étoient toujours portés à la guerre, qui donnoit à la circulation de leurs fonds plus d'activité, et par conséquent plus de produit. Ils s'emparèrent de la reine Anne dès son avénement au trône.

Cette princesse craignoit que la mort de Guillaume ne réveillât en Angleterre le parti de Jacques II : c'étoit un motif de plus pour éloigner les Torys et pour se livrer aux Whigs ; et entraînée dès le premier moment par les intérêts et les intrigues de ses ministres et des alliés, qui sembloient se concilier avec son intérêt même, elle s'aperçut de son erreur lorsqu'elle étoit encore à temps de la réparer.

La Hollande, qui non seulement partageoit cette erreur, mais qui devoit y persister long-temps, même après que la reine Anne l'auroit abjurée, oublia qu'elle avoit reconnu le nouveau roi d'Espagne, et le fit oublier à l'Angleterre : elle décida qu'il falloit détrôner Philippe V, déjà connu et chéri en Espagne, et qui étoit dans

toutes les parties du monde en possession de toute la monarchie espagnole. Vienne se livra peu à l'espérance de voir réussir un plan chimérique, qui cependant étoit tout entier en sa faveur; mais dans la guerre que l'on alloit soutenir, elle vit l'espérance plus réelle de s'agrandir en Italie. Ce beau pays lui tenoit plus à cœur que les Indes, et elle le prouva par toute sa conduite. Elle paroissoit si sûre de l'Angleterre et de la Hollande, que dans les plans de campagne elle ne se donnoit pas même la peine de leur faire croire qu'elle s'occupoit d'elles. Elle leur laissoit ouvertement tout le poids de la guerre; elle sacrifioit à son intérêt particulier ce qu'elle avoit tant appelé la cause commune, et s'étonnoit elle-même de la facilité avec laquelle elle maintenoit un prestige que les succès de la France ne détruisirent point, que ses revers augmentèrent encore, et dont il eût été difficile d'entrevoir le terme, sans la mort de Joseph.

Ce fut en commençant cette guerre, que la cour de Vienne, aveuglée elle-

même par le desir de susciter des ennemis à Louis XIV, éleva une puissance dont la rivalité devoit dans la suite lui coûter si cher. Plusieurs fois elle avoit déjà armé l'électeur de Brandebourg contre la France: ce prince connut le prix qu'on attachoit à son alliance. Il demanda, il obtint de l'empereur le titre de roi; et quarante ans après, l'Autriche a expié, par la perte de la Silésie, la faute d'une politique haineuse.

La France, entourée d'ennemis, eut cependant des alliés, et soutint avec avantage les premières années de la guerre; ses troupes étoient réunies avec celles de Bavière; ses armées d'Italie étoient commandées par le duc de Savoie.

Mais enfin l'Angleterre, qui dès-lors avoit jeté les premières bases de la domination qu'elle exerce aujourd'hui à la cour de Lisbonne, lui persuada que la réunion des deux branches de Bourbon la mettroit sous le joug de Philippe V. Lisbonne ouvrit son port à l'archiduc Charles. Philippe, qui avoit porté ses forces en Italie, fut forcé de se défendre chez lui : la France

perdit des batailles, des flottes, des armées entières. Le duc de Savoie la trahit, et se joint à ses alliés : la Provence est envahie, le Lyonnais est menacé, les Cévennes sont le théâtre d'une guerre civile. Philippe, obligé de quitter Madrid, y laisse entrer et couronner son rival. Les revers se multiplient en Flandre ; et on agite à Versailles si la cour ne partira pas.

Alors l'orgueil épais des bourgeois d'Amsterdam se croit sûr de son triomphe: il n'y a point de conditions dures et humiliantes qu'ils n'imaginent, dans leurs comptoirs, pouvoir dicter à Louis XIV. Mais ce prince avoit, de son ancienne fierté, conservé celle qui soutient toujours le grand homme au-dessus de son malheur : il s'oppose avec prudence, avec dignité, avec adresse, aux déclamations hollandaises ; et il obtient au bout de onze ans ce dont il se seroit contenté dans le premier moment.

Dans les négociations d'Aix-la-Chapelle, de Nimègue et de Riswich, la cour de Versailles avoit pris trop souvent un ton

qui nuisoit à ses intentions mêmes, et rendit quelquefois inutile toute l'adresse de ses négociateurs. Elle en prit un autre à Gertruidemberg, et ce ton lui réussit mieux. Quiconque connoît les hommes, doit tenir compte à Louis XIV de la sage mesure avec laquelle il se soumit à la nécessité. Il fit ce qu'elle exigeoit; mais il le fit dignement, et ne fit rien de plus; et c'est à commencer des conférences de Gertruidemberg, que la marche de ce grand roi me paroît réellement admirable.

Il faut lire avec une extrême attention tout ce qui tient aux négociations jusqu'à la paix: c'est une grande leçon pour un homme d'Etat. C'est une grande preuve de ce principe si vrai et si raisonnable, que, quelque affoibli que soit un ennemi, il ne faut jamais refuser ses conditions, dès qu'elles sont avantageuses. Si le maréchal d'Uxelles et l'abbé de Polignac n'eussent pas été révoltés par l'impudence des refus et des demandes de la Hollande, la guerre étoit finie avec plus d'avantages pour les alliés, que ne leur en donna la paix d'Utrecht. Mais les facteurs de l'Eu-

rope voulurent toujours en être les arbitres; et il sembloit que leurs alliés même ne pussent accepter aucune condition, sans le *licet* de la Hollande. Louis XIV avoit offert ce qu'il devoit aux circonstances, au bien de ses peuples; mais il sentit ce qu'exigeoient de lui l'honneur de la France, la dignité de la couronne, l'attachement inviolable que l'Espagne avoit voué à son petit-fils, et il eut une assez grande idée de lui-même et des deux nations, pour compter sur leurs ressources.

Vous remarquerez que Louis XIV avoit alors soixante-douze ans, âge auquel l'humanité s'affaisse quelquefois, sur-tout quand elle passe d'une longue suite de succès à une suite terrible de désastres : vous remarquerez qu'il avoit vu périr la plupart des anciens compagnons et instrumens de ses triomphes; qu'il avoit autour de lui toutes les intrigues qui se multiplient dans la cour d'un vieux roi; qu'il étoit entouré des ennemis de Villars et de Vendôme, les deux généraux qu'il opposoit toujours avec succès à ses ennemis.

Tant de courage devoit être enfin récom-

pensé, et une des premières puissances alloit enfin s'apercevoir de son inutile et impolitique prodigalité.

Nul doute que des intrigues de cour, que les hauteurs de la duchesse de Malborough, n'aient contribué à ouvrir les yeux de la reine. Mais ce sont de ces moyens que l'humanité même avoue, quand ils contribuent à son avantage. Le parti qui dominoit la reine exerçoit sur elle un pouvoir si absolu, que tôt ou tard il falloit qu'elle s'en affranchît; et la tranquillité publique étoit intéressée à ce qu'on hâtât ce moment, à ce qu'on rejetât sur les Hollandais tout l'odieux d'une guerre qu'ils faisoient et prolongeoient sans aucun but raisonnable.

C'est ce que Louis XIV avoit commencé, quand la mort de l'empereur Joseph aplanit les difficultés, et mit dans tout son jour l'absurde orgueil de la Hollande.

Cette puissance commerçante, que toutes les puissances continentales avoient intérêt à maintenir, et qui ne devoit avoir en vue que la liberté des mers, étoit toujours frap-

pée de l'idée que Louis XIV avoit voulu la subjuguer. Elle avoit, en 1668, rapporté à lui seul toute la politique : elle agissoit de même en 1712; et une habitude de près de cinquante ans sembloit avoir neutralisé chez elle toutes les idées, tous les intérêts, hors la haine de Louis XIV. En vain ce monarque, en vieillissant, avoit-il perdu cette impétuosité si redoutable; en vain offroit-il tout ce qu'on pouvoit attendre de lui; en vain l'avénement de l'archiduc Charles à la couronne impériale rendoit-il la guerre des alliés directement contraire au but qu'ils s'étoient proposé en la commençant : la Hollande s'obstina à s'épuiser encore pour élever un nouveau Charles-Quint; et jamais la cour de Vienne ne jouit avec plus de satisfaction, ni avec plus d'étonnement, de l'utile délire dont elle avoit frappé les Hollandais.

Les Torys, rentrés dans le ministère, firent heureusement disparoître les illusions de leurs prédécesseurs. Dès la fin de 1711, les deux cours de Londres et de Versailles étoient d'accord. La première

avoit

avoit pris Mahon et Gibraltar : la seconde offroit de reconnoître la reine Anne, de prendre telles mesures qui seroient jugées convenables, pour que la France et l'Espagne ne fussent jamais réunies sur la même tête, de faire aux Hollandais une barrière de places fortes. Les conférences se reprirent à Utrecht, d'après ces préliminaires : l'Angleterre et la France y luttèrent encore un an contre la Hollande. Ce ne fut qu'après la disgrâce de Malborough, après la fameuse journée de Denain, que les plénipotentiaires hollandais signèrent en frémissant le traité qu'eux-mêmes auroient dû depuis long-temps proposer comme médiateurs.

Louis XIV le signa avec gloire et avec joie, comme un adoucissement aux chagrins domestiques dont l'avoit accablé la mort du dauphin, de la duchesse, du duc de Bourgogne et du duc de Bretagne.

C'étoit en effet glorieusement finir un beau règne, de donner à son petit-fils la plus belle partie de la monarchie espagnole, d'unir à jamais la France à ses plus anciens

ennemis, et de pouvoir prononcer en père et en roi ce mot qu'il répétoit souvent : *Plus de Pyrénées.*

L'empereur resté seul, ne soutenoit plus la guerre que pour l'Italie, comme il l'avoit commencée, mais il n'avoit plus les livres sterlings de l'Angleterre et les tonnes d'or de la Hollande ; et, l'année suivante, la paix fut signée à Rastadt.

Il faut connoître tous les articles de ce traité, qui a établi en Europe d'autres combinaisons politiques. Il est de plus remarquable, en ce qu'on y conclut ou prépara la reconnoissance de deux nouveaux rois : le duc de Savoie et l'électeur de Brandebourg ; le second sous le titre de roi de Prusse, et le premier sous le titre de roi de Sicile, qu'il échangea peu après contre celui de roi de Sardaigne.

Mais les traités de Rastadt et d'Utrecht, ainsi que ceux de Riswich et de Nimègue, sont encore plus intéressans, en ce qu'ils ont consacré un grand principe du droit naturel : la restitution des biens enlevés aux propriétaires, même avec des formes

justes en apparence, ou du moins reconnues et usitées entre les nations. Après avoir parcouru dans l'histoire des années entières de désastres pour l'humanité, on aime à retrouver dans un traité de paix des vues réellement philosophiques et équitables qui présentent aux malheureux une perspective rassurante; on s'arrête avec satisfaction sur ces articles consolateurs, où les souverains réglant les grands intérêts qui leur avoient mis les armes à la main, s'occupent encore des intérêts particuliers de quelques individus, que sans cela la haine personnelle, l'esprit de parti ou la cupidité, auroient laissé gémir au milieu du bonheur public.

La guerre de la succession s'étoit faite avec une grande animosité de part et d'autre. Les deux précédentes, préparées ou suscitées par l'ambitieux orgueil de Guillaume III, n'avoient pas été soutenues avec un moindre acharnement. Des sujets s'étoient trouvés armés contre leur patrie; leurs biens avoient été saisis, confisqués, réunis, vendus, concédés à d'autres; des

sentences par défaut avoient été rendues contre les anciens propriétaires : plusieurs d'entre eux, désespérant de recouvrer jamais leurs propriétés, s'étoient arrangés avec les nouveaux possesseurs, et par des transactions avoient conservé une portion de leur fortune en faisant l'abandon de la plus grande partie. Ces sentences, ces transactions, tous ces actes étoient faits par les ordres ou sous l'inspection d'une autorité souveraine, légitime, non contestée, qui usoit du droit de la guerre d'après des principes et des usages avoués ; et on pouvoit prétendre que la restitution générale, ou la conservation des places et provinces conquises n'avoient aucune analogie avec les propriétés particulières qu'un sujet égaré ou mécontent perdoit plutôt par sa faute que par la force des circonstances. Néanmoins, la guerre étant finie, une amnistie générale étant prononcée, et la paix reposant sur un entier et réciproque oubli du passé, les négociateurs pensèrent avec raison que les particuliers, dépouillés par les suites de cette guerre, devoient parti-

ciper au bénéfice de la restitution. Pénétrés de toute la grandeur de leur dignité d'hommes publics, ils crurent que leur honorable mission ne seroit qu'imparfaitement remplie, s'ils ne réparoient pas les injustices individuelles. Ces principes une fois posés, ils les analysèrent avec l'esprit de la plus exacte justice, et en développèrent toutes les conséquences.

Tous les sujets, même ceux qui pendant la guerre avoient suivi le parti de l'ennemi, *qui partes contrarias secuti*, qui n'avoient point prêté le serment dont ils étoient tenus, *homagium non præstiterint*, qui avoient cru devoir émigrer d'un pays où ils ne se croyoient pas en sûreté, *quòd alibi habitaverint*, et à qui, pour ces causes et sous ces prétextes, leurs biens ont été enlevés, *quibus similes ob causas seu pretextus bona ablata fuerunt*, sont restitués dans tous leurs biens, meubles, immeubles, droits, actions, successions, rentes, etc. On leur rend la pleine et entière liberté de rentrer dans leurs biens, ou de transporter ailleurs leurs domiciles,

et de confier à des personnes sûres l'administration de leurs propriétés; on annulle tous les actes contraires qui auroient pu être faits, soit par le fisc, soit par les acquéreurs; on n'a pas même égard aux transactions que ceux-ci auroient pu faire avec les propriétaires, parce que le droit et la raison veulent qu'on présume que jamais un propriétaire n'abandonne librement une portion de son bien, quand il ne craint pas de perdre le tout; qu'ainsi ces actes dictés par la force et souscrits par la crainte manquent de ce consentement libre qu'aux yeux de la loi rien ne peut suppléer. Et comment ceux à qui on rend cette justice rentreront-ils dans leurs biens? *Ils en prendront possession de leur autorité privée*, en vertu du traité même, et du moment de sa ratification. Ce traité devient leur titre particulier, comme il est le titre général des puissances contractantes. Cette prise de possession se fera sans qu'il soit besoin de recourir à la justice, parce que c'est une continuation de propriété: les fruits seuls sont exceptés de la restitution,

parce qu'il y a eu interruption de jouissance; parce que ceux qui ont acquis d'après les lois d'une autorité légitime, ne peuvent pas être regardés comme des acquéreurs de mauvaise foi; parce que, même le fussent-ils, il y a des cas où le bien général est forcé de demander à la stricte et rigoureuse équité des sacrifices particuliers, que celle-ci voudroit pouvoir, mais qu'elle ne peut, ni ne doit lui refuser.

Lisez l'article V de la paix de Nimègue (1), l'article XLVI de la paix

---

(1) *Paix de Nimègue, article V.*

« Ceux sur lesquels quelques biens ont été saisis et confisqués à l'occasion de la présente guerre, leurs héritiers ou ayant cause, de quelque condition ou religion qu'ils puissent être, jouiront d'iceux biens, et en prendront la possession de leur autorité privée, et en vertu du présent traité, sans qu'il leur soit besoin de recourir à la justice, nonobstant toutes incorporations au fisc, engagemens, dons, en faits, sentences préparatoires ou définitives données par défaut et contumace, en l'absence des parties, et icelles non ouïes, traités, accord et transactions pour exclure de partie desdits biens ceux à qui ils doivent appartenir; et tous et chacun biens et droits qui, conformément audit traité, seront ou doivent être restitués réciproquement aux premiers propriétaires, leurs hoirs ayant

de Riswich (1), l'article II de la paix

cause, pouvant être vendus par lesdits propriétaires sans qu'il soit besoin d'impétrer pour ce consentement particulier; et ensuite les propriétaires des rentes qui, de la part des fiscs, seront constituées en lieu des biens vendus, comme aussi des rentes et actions étant à la charge des fiscs respectivement pourront disposer de la propriété d'icelles par ventes ou autrement, comme de leurs autres propres biens.

(1) *Paix de Riswich*, 1696, *article XLVI.*

« Restituentur omnes utriusque partis vassali et subditi, » ecclesiastici et seculares, corpora, universitates et col- » legia, honoribus; dignitatibus, et beneficiis quibus ante » bellum gaudebant, uti et in omnia jura, bona, mobilia, » immobilia, census quoque, seu reditus etiam qui redimi » possunt, tempore et occasione belli occupata seu detenta; » unà cum juribus, actionibus, et successionibus quæ ipsis, » durante bello, evenerint; ità tamen ut nihil ratione » fructuum et proventuum post occupationem seu deten- » tionem ad diem usque ratihabitæ pacis perceptorum..... » petere possint..... Restitutiones hæ ad eos quoque exten- » dentur qui partes contrarias secuti sunt, quive eo nomine » suspecti fuerunt, et quibus post pacem Neomagensem » bona, reditus, aut jura, ideò quòd alibi habitaverint, » vel homagium non præstiterint, aut similes ob causas seu » pretextus ablata fuerint : quique proindè virtute pacis » hujus in principis sui gratiam redibunt, sicut et in pris- » tina bona et quævis jura, qualia hæc tempore conclu- » sionis et subscriptionis hujus tractatûs fuerunt. Atque » omnia istæc statim a ratihabitâ pace executioni manda-

d'Utrecht (1), l'article XXV de la paix de

» buntur, non obstantibus ullis donationibus, alienationibus, » concessionibus, confiscationibus, commensis, impensis, » meliorationibus, sententiis interlocutoriis et definitivis, » ex contumaciâ, partibus absentibus et non auditis, latis : » quæ sententiæ et res judicatæ nullæ erunt, et perindè » habebuntur ac si judicatæ aut pronunciatæ non essent. » Plenâ libertate et integrâ manente iis omnibus in patriam, » seu ad bona ista redeundi, atque iis non minùs ac cen- » sibus et reditibus vel ipsi frui, aut alibi ubicumque ipsis » visum fuerit, domicilium figere, seu morari possint, » proùt eligerint; omni violentiâ seu coactione penitùs » exclusâ. Tùmque fas illis erit per procuratores bona et » reditus administrare..... Omnibus denique utriusque » partis subditis libera facultas erit bona..... quæ sub alte- » rius ditione habent, vendendi..... aliterve de iis inter » viros et per ultimam voluntatem disponendi : ita ut qui- » libet subditus vel extraneus ea emere possit; nullâ aliâ » permissione superioris requirendâ, præter eam quæ hoc » articulo continetur. »

(1) *Paix d'Utrecht.*

L'article II, après avoir étendu l'amnistie même à ceux qui auroient pu servir contre leurs souverains, ajoute : « Toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles » soient, sans nulle excepter, pourront rentrer, rentreront » et seront effectivement laissées et rétablies en la possession » et jouissance paisibles de tous leurs biens, honneurs, » dignités, priviléges, franchises, droits, exemptions, » constitutions et libertés, sans pouvoir être recherchées,

Rastadt (1), et vous verrez avec quelque

» troublées, ni inquiétées en général ni en particulier, pour
» quelque cause et prétexte que ce soit, pour raison de ce
» qui s'est passé depuis la naissance de ladite guerre. En
» conséquence du premier traité, et après les ratifications,
» leur sera permis à tous et chacun en particulier, sans
» avoir besoin de lettres d'abolition ni de pardon, de re-
» tourner en personne dans leurs maisons, en la jouissance
» de leurs terres et de tous les autres biens, ou d'en dis-
» poser de telle manière que bon leur semblera. »

(1) *Paix de Rastadt, article XXV.*

Les sujets ecclésiastiques ou séculiers, corps, communautés, universités, colléges, seront rétablis tant en la jouissance des honneurs, dignités, bénéfices dont ils étoient pourvus avant la guerre, qu'en celle de tous et chacun de leurs droits, biens, meubles, immeubles, rentes, saisis et occupés à l'occasion de la présente guerre; ensemble leurs droits, actions et successions à eux survenus, même depuis la guerre commencée, sans toutefois rien demander des fruits et revenus perçus pendant le cours de la présente guerre, jusqu'au jour de la publication du présent traité, lesquels établissemens se feront réciproquement, nonobstant toutes donations, concessions, déclarations, confiscations, sentences données par contumace, les parties non ouïes, qui seront nulles et de nul effet, avec une liberté entière auxdites parties de revenir dans les pays dont elles se sont retirées pour et à cause de la guerre, pour jouir de leurs biens et rentes en personnes ou par procureurs, conformément aux lois et coutumes de pays et Etats; dans les-

plaisir les plus grandes nations se rapprocher pour élever ces monumens authentiques où reposent, sous la garde du droit naturel et du droit des gens, les principes immuables, conservateurs de la propriété et de la perpétuité des familles, et seuls vrais garans de la stabilité des empires.

Le Nord avoit été, depuis le commencement du siècle, aussi agité que le reste de l'Europe.

Auguste, électeur de Saxe, l'avoit emporté en Pologne sur le prince de Conti, son compétiteur, légitimement élu. La guerre s'étoit allumée entre lui, le roi de Danemarck, Charles XII et Pierre Ier.

---

quels rétablissemens sont aussi compris ceux qui, dans la dernière guerre ou à son occasion, ont suivi le parti des deux puissances contractantes : néanmoins les arrêts et jugemens rendus dans les parlemens, conseils et autres cours supérieures ou inférieures, et auxquels il n'auroit pas été expressément dérogé par le présent traité, auront lieu et sortiront leur plein et entier effet; et ceux qui, en vertu desdits arrêts et jugemens, se trouveront en possession des terres, seigneuries et autres biens, y seront maintenus, sans préjudice toutefois aux parties qui se croiront lésées, de se pourvoir par les voies ordinaires et devant les juges compétens.

Celui-ci opposoit des réserves et de la patience aux succès de son fougueux rival. Charles avoit déjà fait élire et proclamer Stanislas. Toujours vainqueur d'Auguste, il avoit exigé de lui qu'il renonçât à la couronne de Pologne; il eût alors pu jouer un beau rôle, et se réunir avec le Danemarck et la Pologne pour pacifier l'Europe; mais des vues sages et profondes n'entroient point dans cette tête ardente, et la mort seule put mettre un terme à des exploits qui n'avoient ni bornes, ni objet.

La Suisse avoit pris part à cet esprit de discorde qui armoit tous les Etats: elle s'étoit armée contre elle-même. On s'étoit battu plusieurs années pour le Tokembourg et pour le prince de Saint-Gall, comme on s'étoit battu pour la succession de Charles II. Le traité d'Arau avoit terminé cette guerre civile; et Louis XIV voyoit l'Europe tranquille après tant d'années de guerre et d'événemens si multipliés.

Mais aussi, il se voyoit seul. Le duc de Berry, le dernier de ses petits-fils, venoit de mourir à vingt-huit ans. On voulut

chercher autre chose que le caprice de la nature, ou l'ordre éternel de la Providence dans cette disparition subite de toute sa famille; et l'arrivée de ce maréchal (de Sallans en Provence), qui vint exprès à Versailles pour parler au roi, donna lieu à beaucoup de conjectures. L'objet secret de ce voyage n'a jamais pu être pénétré. Mais la résignation, le courage, la grandeur d'ame avec lesquels Louis XIV supporta les terribles coups qui l'accablèrent presque tout-à-la-fois, couronnèrent dignement le règne le plus long et le plus glorieux.

Il faut à présent jeter un coup-d'œil sur l'effet que ce règne produisit dans l'intérieur du royaume, et sur ce qu'étoit la France à la mort de Louis XIV.

LETTRE XCIII.

Effet du règne de Louis XIV sur l'intérieur du royaume. Etat de la France à sa mort.

Vous avez vu dans quel état le ministère du cardinal de Richelieu avoit mis le royaume. Cet Etat s'étoit déjà tellement consolidé, que les troubles de la Fronde ne le détruisirent pas. L'action du gouvernement fut interrompue, ou embarrassée pendant quelque temps; mais rien ne fut dérangé, rien ne fut brisé dans la machine. Louis, devenu majeur, s'empara fortement de tous les ressorts, et annonça qu'il les feroit tendre tous au bien général, mais qu'il ne souffriroit pas qu'un seul agît indépendamment de l'autorité royale. Il tint parole. Jamais monarque ne fut plus constamment obéi : et c'est à cette soumission qu'il fut redevable de la facilité, de la promptitude presque magique, avec les-

quelles il créa et perfectionna tout-à-coup des établissemens si avantageux.

Il s'attacha à un principe qui est en lui-même très-conforme à la nature du gouvernement monarchique, et très-utile pour l'administration; et il le suivit toujours à la rigueur. C'est que l'autorité royale doit, avant d'agir, s'éclairer par les conseils, par la discussion, par les mémoires contradictoires : mais qu'après cela elle ne doit plus trouver d'obstacles dans ce qu'elle a jugé convenable. D'après ces principes, il contint toujours les parlemens dans une sujétion peut-être trop grande. Mais jamais un édit n'étoit envoyé à l'enregistrement, que le roi n'eût pris préalablement les avis des principaux magistrats ou des personnes instruites sur la matière dont il s'agissoit. Il ne vouloit être obéi qu'après avoir été éclairé, et il sentoit que le souverain a plus d'intérêt que tout autre à ne publier que de bonnes lois. Excepté le chancelier le Tellier, dont il respecta toujours l'âge et les lumières, il forma lui-même presque tous ses ministres. Cela lui

donnoit de l'ascendant sur eux. Louvois fut le seul qui en eut quelque temps sur lui ; il mourut d'effroi de l'avoir perdu. Il n'y avoit personne qui pût soutenir les reproches de Louis XIV ; et un ministre hésitoit long-temps, avant de s'opposer à les mériter par quelques mauvais conseils.

Sur les matières religieuses, Louis XIV prenoit les avis des plus grands prélats, et des ecclésiastiques les plus instruits. Tout ce qu'il fit sur les protestans, et sur la querelle trop fameuse du jansénisme, fut conduit par des personnes auxquelles il avoit donné sa confiance.

Sur les matières de législation, les plus habiles jurisconsultes, les plus grands magistrats furent toujours consultés ; et on en voit la preuve dans les procès-verbaux de la plupart des ordonnances. Les lois du chancelier de l'Hôpital servirent de base au travail par lequel Louis XIV vouloit illustrer son règne. Ce travail s'étendit sur toutes les parties de la jurisprudence.

Il s'agissoit d'en créer une presque entièrement nouvelle en France : c'étoit celle du

du commerce. Des chambres de commerce furent établies : elles furent appelées, ainsi que les négocians les mieux famés, pour régler tout ce qui tient à cette branche si intéressante de l'administration ; et l'ordonnance de 1673 fut le résultat de toutes ces consultations.

Les amirautés furent réglées avec les mêmes précautions et la même surveillance : de jour en jour il devenoit plus nécessaire de leur donner une consistance plus assurée et des réglemens permanens. C'étoit la suite des progrès rapides de la marine et du commerce. Il falloit une nouvelle législation pour des objets qui, jusque-là presque étrangers au territoire français, s'y étoient trouvés tout-à-coup transplantés, et s'y multiplioient avec vivacité.

Jamais un grand roi et un grand ministre ne profitèrent mieux que Louis et Colbert des avantages d'un beau sol et des moyens d'une nation active : ils sentirent tous deux qu'un Etat quelconque n'est pas seulement puissant en raison de l'espace qu'il occupe sur le globe, mais

qu'il doit l'être bien plus en raison de sa population, de son travail, de son industrie.

Colbert, obligé de fournir à toutes les dépenses qu'exigeoient les guerres, les bâtimens, les établissemens de tout genre, vit dans le commerce un moyen de fournir à tant de besoins.

Sully avoit pensé qu'il falloit éloigner les Français du commerce, et les vouer entièrement à l'agriculture. Colbert, au contraire, négligea un peu trop celle-ci, pour appeler les Français à des fortunes plus rapides, plus brillantes, et qui produisirent plus tôt l'effet qu'il attendoit. Tous les genres d'industrie pour lesquels la France étoit mise à contribution par ses voisins, devinrent aussitôt indigènes chez elle. Les manufactures de soie produisirent au commerce plus de cent millions : celles des draps furent au point qu'au bout de quelques années on compta quarante-deux mille métiers dans le royaume. Les glaces de Venise furent égalées, puis surpassées par celles de France ; les tapis de Perse et de Turquie disparurent devant ceux de la

Savonnerie ; les tapisseries de Flandre ne purent soutenir la comparaison de celles des Gobelins. Ce fond d'industrie, qui se reproduisoit et se revivifioit sans cesse, approvisionnoit une partie de l'Europe ; il n'avoit point de concurrence à craindre. La vigilance de Colbert, les bienfaits de Louis XIV créoient, appeloient, encourageoient les talens ; et rien ne peut être comparé à la splendeur universelle dans laquelle se trouva le royaume dix ans après la mort de Mazarin.

Il n'est donc pas étonnant qu'à cette époque se soit manifestée contre Louis XIV cette jalousie politique qui fit verser tant de sang. On voyoit un roi jeune et plein d'ardeur s'annoncer au-dehors avec une fierté que rien ne pouvoit abattre, et s'occuper au-dedans de tout ce qui pourroit mettre la nation en état de soutenir le ton qu'il prenoit pour elle. On étoit étonné de voir une marine nouvellement créée se mesurer avec succès contre des forces plus redoutables ; de voir un commerce qui, dès sa naissance, s'emparant et du goût et

de l'agrément, et de la perfection des ouvrages, attiroit, comme par un enchantement, le numéraire de l'Europe : mais surtout on étoit frappé de voir par quelle sage administration Colbert avoit, comme un autre Sully, liquidé, en dix ans de temps, la plus grande partie des revenus publics.

En effet, en 1671, l'Etat ne devoit plus que sept millions trois cent mille livres de rente : il tendoit donc à une libération prochaine, si la guerre de 1672 n'eût pas eu lieu, ou si l'impérieux Louvois n'eût pas empêché Louis XIV de la terminer glorieusement dès la première année.

Ce fut à cette époque que, pour la première fois, on prononça ouvertement le mot de crédit, et que l'on proposa au roi la cruelle ressource des emprunts. Colbert avoit des vues trop sages et trop grandes pour approuver un pareil moyen, avec lequel le ministre le plus inepte peut toujours, s'il présente un appât à l'avidité des créanciers, laisser à ses successeurs l'embarras de payer, et ne se réserve que la facilité de s'endetter. En vain voudroit-on

mettre en équivalent avec ce danger l'avantage que le crédit donne à un Etat. Cet avantage est nul, dès que l'Etat ennemi peut l'avoir aussi. Or, il est de fait que tout Etat qui veut emprunter trouve des prêteurs. Ce n'est donc, pour le premier Etat qui emprunte, qu'un accroissement de puissance relative; et l'Etat ennemi en faisant autant, on ne fait qu'ajouter des quantités égales à des poids inégaux; ce qui maintient ceux-ci dans leur inégalité; c'est-à-dire que, quant aux forces, on reste comme on étoit : il n'y a d'augmentation que dans la dette.

Ce funeste crédit a encore un grand inconvénient. L'augmentation d'impôts est onéreuse au peuple. Elle donne lieu aux murmures et au mécontentement : un ministre dissipateur craint de s'y exposer; et cette crainte le retient sur bien des dépenses. Mais les emprunts ne produisent aucune plainte dans les premiers temps. Au contraire, le capitaliste les voit avec plaisir, parce qu'ils lui offrent une facilité de plus pour faire valoir son numéraire.

Le propriétaire et le consommateur, qui pourroient entrevoir dans un avenir peu éloigné les impôts que ces emprunts rendront nécessaires, ne songent qu'à l'avantage présent, et s'estiment heureux d'échapper pour le moment à l'impôt qu'il auroit fallu mettre sur les revenus territoriaux, ou sur les objets de consommation. Le ministre qui a besoin d'argent recourt donc sans crainte aux emprunts, et devient moins sévère sur l'économie.

Colbert fit valoir tous ces motifs auprès de Louis XIV, avec d'autant plus de force, qu'il ne vouloit pas l'accoutumer à trouver toujours des millions à sa volonté. Il ne céda qu'aux ordres réitérés du monarque. Mais en cédant, il adressa les plus terribles reproches à ceux qui avoient donné ce conseil : il leur dit qu'ils répondroient devant Dieu du préjudice que ces emprunts porteroient à l'Etat. L'événement n'a que trop prouvé que le grand Colbert avoit bien lu dans l'avenir.

Plus le commerce, les arts, les sciences, se disputoient en France de progrès et

d'activité, plus la capitale recevoit tous les jours un accroissement qui devoit fixer les yeux du gouvernement. Des limites furent prescrites à la ville de Paris, il fut défendu de les reculer. La même loi fut renouvelée sous Louis XV, mais ne fut pas exécutée.

Mais c'étoit sur-tout dans cette immense population qu'il falloit mettre un ordre, à l'abri duquel la tranquillité publique fût assurée. Les talens de d'Argenson furent connus et employés; et l'étranger admira cette paisible police, qui ne paroissoit nulle part, mais qui se trouvoit par-tout.

Les ennemis de Louis XIV ont répété sans cesse qu'il avoit une trop grande idée de lui-même; mais ils n'ont pas dit qu'il avoit aussi une grande idée de la nation à laquelle il commandoit. Il compta toujours sur elle, sur sa fidélité, sur son énergie, sur sa vivacité, sur son honneur; il connut toute la valeur de ce mot; c'est par lui qu'il fit tant de choses étonnantes. Il justifia d'avance une proposition que Montesquieu devoit établir long-temps après,

que l'honneur est le principe des monarchies. Personne ne sut mieux réaliser cette ingénieuse fiction, ne sut mieux manier cet inappréciable mobile qui fait produire à l'amour-propre les effets de la vertu.

C'est ce mot d'honneur qui a créé l'idée si simple, si riche, si sublime de la croix de Saint-Louis; et le souverain qui avoit l'heureuse adresse d'offrir une pension en refusant cette croix, rendit un bel hommage à l'esprit de la nation. Il avoit trouvé le véritable trésor de l'Etat. Cette nouvelle monnaie, frappée sans alliage au coin de l'opinion publique, gagna sur la place du moment qu'elle y parut. Un heureux change s'établit et se maintint au désavantage de la monnaie métallique; et c'est un des plus grands éloges que l'on puisse faire d'un peuple et d'un souverain. Le prix de la valeur guerrière fut placé au bout de la carrière de l'honneur. Chacun put espérer de le saisir. Le simple soldat, en devenant bas-officier, put y prétendre comme le plus grand seigneur. Un monument superbe s'éleva pour recueillir les guerriers

que leur âge ou leurs blessures condamnoient à ne plus servir la patrie. On a reproché à ce monument des Invalides trop de faste, trop de magnificence; comme s'il n'y avoit pas dans les grands Etats un luxe de dignité, le seul qui ne puisse jamais leur être funeste : comme si, en ouvrant aux soldats estropiés des casernes majestueuses et des temples de marbre, on ne les associoit pas à la gloire de l'empire qu'ils avoient défendu, et à la munificence d'un Dieu rémunérateur.

Laissez ces calculs de comptoirs, ces fausses économies à ceux qui n'ont jamais envisagé la masse d'une grande monarchie, et qui en supputent mesquinement jusqu'aux plus petites fractions. Ce ne sont point des lunettes, c'est un télescope qu'il faut à l'homme d'Etat. Il lui faut le génie qui embrasse le tout, et qui annoblit les détails.

Ce talent étoit celui de Louis XIV, et fut celui de ses ministres. Quand ils descendoient dans les détails des manufactures, des métiers, des filatures, des

constructions de vaisseaux, enfin de tout ce qui intéressoit le commerce et la marine, c'étoit avec un coup-d'œil à qui n'échappoit aucun rapport d'utilité publique. La France jouit depuis plus de cent ans du bénéfice des réglemens qui furent faits sous ce règne : et peu de Français se sont occupés de savoir à qui ils en étoient redevables.

Quelques auteurs, qui veulent tout attribuer au hasard, ont dit (et le vulgaire, cet écho ambulant, a répété avec eux) que la nature, prodigue envers Louis XIV, s'étoit épuisée à produire pour lui des grands hommes dans tous les genres. Je n'admets point dans le monde moral ces années d'abondance et de stérilité que la variation des saisons produit dans le monde physique. Il y a toujours dans une grande monarchie un nombre plus que suffisant d'hommes capables. Mais il n'y a pas toujours un monarque et des ministres propres à les chercher, à les découvrir, et à leur donner les places qui leur conviennent. Les plus grands talens sont quelque-

fois comme les mines les plus riches, il faut, pour les trouver, fouiller dans leur obscurité : tandis que les hommes ordinaires sont toujours impatiens de s'élever, et se croient toujours au-dessus de la place qu'ils occupent.

C'étoit sur ce point que Louis XIV excelloit. Il conservoit des notes sur tous les sujets qui annonçoient de la capacité (1) : il apportoit sur-tout une sévère attention dans la nomination des évêchés, des premières places de la magistrature, des secrétaires d'Etat. Aussi n'y eut-il jamais tant de saints ou illustres prélats, tant de magistrats célèbres, tant de grands ministres. Dans ses mémoires particuliers, qui étoient et doivent être encore à la bibliothèque, vous verrez à quelles recherches, à quel examen il se livroit pour nommer

(1) Le fait qui a fourni à La Chaussée le sujet de la comédie de *la Gouvernante*, étoit arrivé à M. de la Faluère, conseiller au parlement de Paris. Louis XIV l'avoit su, en avoit tenu note, et long-temps après le nomma, sur cette note, premier président du parlement de Bretagne.

ou renvoyer un ministre; ce qu'il exigeoit de ceux à qui il donnoit sa confiance, et quel ton il vouloit qu'ils prissent pour le représenter. Je ne vous citerai pour exemple que M. de Pomponne. Sa réputation, ses vertus, le respect universel dont jouissoit sa famille, déterminèrent le choix du roi. *Mais*, ajoute-t-il, *l'emploi se trouve trop grand et trop étendu pour lui.... Enfin il a fallu que je lui ordonne de se retirer, parce que tout ce qui passoit par lui perdoit de la grandeur et de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres d'un roi de France.* Si le monarque français qui pensoit ainsi n'avoit pas trouvé de grands hommes pour le servir, c'est qu'il n'y en auroit pas eu dans toute l'Europe.

L'histoire lui apprenoit que trop souvent les troubles de la France avoient eu pour origine l'inquiétude ou l'ambition des grands du royaume. Il jugea que le moyen d'affoiblir le reste de leur autorité étoit de les approcher de sa personne, de les fixer à sa cour. Il s'en composa une, qui

devint la plus brillante de l'Europe. Dès ce moment, ce fut une mode et un besoin pour les grands seigneurs d'être admis aux fêtes et dans la familiarité du souverain; et ceux qui, en d'autres temps, ou avec d'autres mœurs, auroient été les rivaux de sa gloire, ne songèrent plus qu'à s'associer à elle, et à en rehausser l'éclat.

Cet éclat n'étoit point une de ces fausses lueurs qui éblouissent ou trompent un moment. C'étoit, de la part de Louis XIV, une splendeur soutenue, qui tenoit à la dignité de la couronne. Et jamais personne ne maintint mieux que lui cette dignité. La déclaration qu'il exigea de l'Espagne vis-à-vis du comte d'Estrades; la réparation que Rome fut obligée de lui faire pour l'insulte du duc de Créquy; la vengeance, juste dans son motif, quoique répréhensible dans son excès, qu'il tira de la ville de Gênes; enfin toute sa conduite politique fit connoître que jamais il ne se relâcheroit sur tout ce qui pouvoit rehausser l'éclat et la majesté de son trône.

Sous son règne, le clergé de France com-

mença à tenir régulièrement les assemblées qui depuis ont toujours eu lieu. Et c'est dans une de ces assemblées, en 1682, que furent arrêtés les quatre fameux articles qui sont le complément du droit de l'église gallicane. Il y fut solennellement dit, 1°. que le pape n'a aucune autorité sur le temporel des rois; 2°. que d'après les sessions 4 et 5 du concile de Constance, les conciles généraux sont au-dessus du pape; 3°. que l'usage de la puissance apostolique doit être réglé par les canons, mais sans porter atteinte aux libertés de l'église gallicane; 4°. enfin, qu'il appartient au pape de décider en matière de foi; que ses décisions obligent toutes les églises, mais ne sont irréformables qu'après que l'église les a adoptées. Ces quatre articles ne sont autre chose que le droit commun de toute la chrétienté pendant les premiers siècles de l'Eglise. Il est pénible de voir quelles oppositions ils trouvèrent, en France même, parmi quelques membres du haut clergé. Ils furent attaqués par des ennemis puissans, qui défendoient leur propre pouvoir, en défendant

celui de la cour de Rome. Le génie de Bossuet triompha des efforts d'un faux zèle. Dans sa *Défense de la Déclaration du Clergé*, il terrassa ses adversaires par la force du raisonnement, par l'évidence des principes, par l'enchaînement des faits. Cet ouvrage, qu'on ne peut trop lire pour se former une idée nette et vraie du pouvoir des papes, réunit trois choses qui, dans cette matière, paroissoient difficiles à concilier : une réserve sage, une précision exacte, une logique entraînante.

Lors de cette assemblée de 1682, le roi s'occupoit déjà, depuis plusieurs années, de détruire dans ses Etats la religion réformée. On lui apportoit sans cesse de nombreuses listes de conversions ; et enfin, convaincu que le nombre des protestans diminuoit tous les jours en France, il donna, en 1685, le fameux édit qui révoquoit celui de Nantes. Ce n'est pas dans un ouvrage aussi abrégé que celui-ci, que l'on peut examiner tout ce qui a été dit pour et contre cet édit. Il eût excité moins de clameurs, si l'exécution en eût été con-

fiée à des hommes plus modérés. Mais Louvois, l'auteur des terribles dragonades, porta dans une matière religieuse et civile la dureté qu'il mettoit à tout, et les suites de l'édit furent plus fâcheuses que l'édit même.

Les plus habiles négociateurs avoient peine à effacer, dans les pays protestans, les fâcheuses impressions que produisoit une pareille rigueur; les protestans fugitifs exagéroient encore, dans leurs récits, les maux qu'ils avoient soufferts, et par leurs déclamations ne secondoient que trop les intentions de ceux qui vouloient armer l'Europe contre Louis XIV. Les impressions qui tiennent à l'esprit de parti, surtout en fait de religion, sont les plus faciles à recevoir, et les plus difficiles à détruire. On voit dans la négociation de M. d'Avaux, entre la paix de Nimègue et la guerre de 1688, combien elles lui nuisoient auprès des Hollandais les mieux pensans, et quel art il lui falloit employer pour ne pas échouer sur cet écueil. Pendant les malheurs de la guerre de la succession, lors-

que

que l'Autriche et la Hollande ne répondoient que par des refus aux sacrifices offerts par Louis XIV, elles étoient excitées par les lettres des protestans, qui ne cessoient de mander que la France étoit sans ressources, et seroit forcée d'accepter la paix, à quelque condition qu'on la lui dictât. Irrités de la sévérité dont on usoit envers eux, ils s'aveugloient au point qu'ils cherchoient à perdre l'Etat pour satisfaire leur vengeance.

Dans l'intérieur du royaume, les effets de cette excessive sévérité furent encore plus funestes; et l'Etat fit une perte énorme en richesse, en population, en industrie, sans que l'église y gagnât une véritable conversion.

On seroit, avec le temps, parvenu bien plus sûrement à son but, si, en excluant les protestans de toutes les charges, de tous les emplois, qui ne doivent être confiés qu'à ceux qui professent la religion de l'Etat, on leur eût accordé l'état civil, qui appartient à tous les membres de la société. L'antipathie religieuse se seroit

affoiblie peu-à-peu ; et le desir de prendre place parmi les agens d'un grand empire, auroit ramené à l'uniformité. Faute d'avoir fait cette distinction, on manqua absolument l'objet que l'on s'étoit proposé. Un certain nombre de protestans, nombre fort exagéré par l'esprit de parti, quitta le royaume. Un plus grand nombre y resta, à l'abri de quelque tolérance ou d'une abjuration simulée. Ils s'attachèrent d'autant plus à leur opinion, qu'ils avoient été persécutés pour elle : c'est dans le cœur de l'homme. L'administration admit en principe une fiction politique, qui ne pouvoit manquer de lui susciter mille traverses. Il fut dit qu'il n'y avoit plus de protestans, et on agit contr'eux, en partant de la fausse assertion qu'il n'y en avoit pas.

Lorsque vous en serez à ce grand événement du siècle de Louis XIV, il faut voir la suite des lois qui furent données à ce sujet, et deux mémoires imprimés qui furent faits, en 1787, par M. de Malesherbes. Cela vous donnera des idées nettes sur cette fameuse question, et vous mettra

à portée de l'examiner par vous-même. Mais il faut l'examiner relativement à la monarchie française : elle doit y être jugée par des principes tout différens de ceux que l'on suivoit en Allemagne; et la raison en est sensible. Dans l'Allemagne, considérée comme Empire germanique, depuis la paix de Passau, la confession d'Ausbourg et le traité de Westphalie, il n'y a plus eu une seule religion dominante dans l'Etat : la catholique et la réformée ont été mises sur la même ligne, et fournissent un nombre déterminé de membres aux corps politiques. Mais en même temps l'Allemagne est un empire fédératif, composé d'une multitude de souverainetés indépendantes ; et dans chacune de ces souverainetés il y a la religion de l'Etat. En France, au contraire, où il n'y avoit qu'une souveraineté, la religion que cette souveraineté professoit, devoit être par-tout la religion dominante. Mais en interdisant à l'autre le culte public, ne pouvoit-elle pas tolérer un culte particulier? Ne pouvoit-elle pas assurer aux sectateurs de ce culte

un état civil conforme à l'ordre public? C'est à quoi il me semble que l'on peut sagement réduire la question.

Ce ne fut pas ainsi qu'on la présenta à Louis XIV; et plus il déploya sa puissance, moins il parvint à son but. C'est qu'il y a deux choses contre lesquelles l'autorité et les lois ne prévalent qu'avec le temps, l'esprit religieux et les mœurs. Quand on leur oppose la force, on augmente la leur. Louis éprouva la réaction de l'esprit religieux, lors de sa révocation de l'édit de Nantes : il éprouva celle des mœurs, lors de son édit contre les duels.

Toute son autorité échoua devant le préjugé national : elle échoua, parce qu'elle prit le moyen le moins propre à remplir ses vues, le plus fait pour produire une réaction à laquelle elle devoit définitivement céder. Elle menaça de la mort des guerriers qui s'exposoient à la mort : ils mettoient un premier honneur à braver cette mort, en pouvant la donner; ils en mirent un autre à braver celle contre laquelle ils ne pouvoient se défendre. L'opi-

nion publique flétrissoit ceux qui refusoient de se battre : elle éleva avec enthousiasme ceux qui se battoient malgré les sévères défenses d'un monarque absolu, et manifesta une noble sensibilité pour la victime de l'infraction d'une loi qu'elle repoussoit. L'édit des duels donna donc un nouvel aliment à cette opinion, qui étoit sa plus grande ennemie. Semblable à ces esprits que Milton nous représente foudroyés par le canon des enfers, et se relevant plus forts qu'auparavant, la reine du monde brava les coups de Louis XIV, et trouva une nouvelle force dans chacun des coups qu'il lui portoit. Louis vit lui-même le peu d'effet d'une déclaration donnée trop promptement, et mal combinée avec la nature de l'usage que l'on avoit voulu abolir. Il vit l'inutilité des exemples de sévérité ; mais n'aimant point à s'avouer à lui-même qu'il s'étoit trompé, il aima mieux supposer que personne n'osoit plus enfreindre une loi qu'il ne pouvoit faire exécuter.

Il est étonnant que Louis XIV, qui

connoissoit si bien l'esprit de la nation, ait songé à affoiblir ce qui étoit chez elle un des ressorts de l'honneur. Il y a sans doute de grands argumens à opposer à cet honneur; mais l'honneur se sent, et ne se raisonne pas: encore moins peut-il se commander.

Dans toutes les autres parties de l'administration, Louis vit ses entreprises couronnées par le succès: les revers de la guerre de la succession fatiguèrent, mais n'épuisèrent pas le royaume; et lors de la paix de Rastadt, Louis put envisager avec satisfaction ce qu'il avoit fait pour la monarchie.

Du côté de l'Espagne, il n'y avoit plus de guerre à craindre: l'acquisition de la Franche-Comté donnoit à la France la paisible frontière de la Suisse; le Rhin la couvroit du côté de l'Alsace. Une double ou triple enceinte de places fortes la défendoit jusqu'à la mer; la difficulté des communications la protégeoit du côté du Piémont. Tout le commerce du Levant affluoit dans ses provinces du Midi. Celui

de l'Amérique et de l'Asie étoit aussi brillant dans ses ports que chez les nations rivales; et au-dedans une tranquillité que rien n'altéra, laissoit à chacun la liberté de se livrer aux spéculations, à l'industrie, au genre de travail qu'il préféroit. Les plaies que fit à l'Etat la guerre de 1701, n'avoient donc point de profondeur; aussi furent-elles promptement guéries; et jamais la France ne joua en Europe un rôle plus grand et plus beau, que depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la guerre de 1741. Vous verrez bientôt que ce rôle fut dû, en grande partie, à la sagesse du cardinal de Fleury; mais il n'auroit pu le soutenir, s'il n'avoit pas trouvé dans le royaume toutes les ressources que Louis y avoit mises ou y avoit laissées.

Ce règne célèbre exige, pour être bien connu, que l'on entre dans les détails de la vie privée du monarque, de ses ministres, de ses maîtresses. C'est ce que vous pourrez voir dans les mémoires ou lettres du temps, en n'ajoutant point une foi aveugle aux anecdotes que vous y

trouverez, mais en les rapprochant toujours des événemens dont elles ont été la cause ou la suite : c'est là sur-tout que vous aurez lieu de connoître combien Louis XIV savoit distinguer et conduire les hommes. J'en reviens toujours à cette éminente qualité, parce qu'elle supplée à toutes les autres.

On a reproché avec raison, à Louis XIV, cette multitude de bâtimens qui absorboient ses finances, pendant qu'il avoit sans cesse des guerres à préparer ou à soutenir. Mais il étoit bien difficile qu'après avoir appelé en France le luxe, le commerce, les arts, les sciences, il se défendît tout-à-la-fois et contre son goût, et contre leur propre reconnoissance, et ne jouît pas de consacrer, dans des monumens célèbres, la subite perfection de tout ce qu'il avoit créé.

Enfin, la jalousie que sa puissance avoit excitée, lui a fait un dernier reproche, dont il faut apprécier la valeur : il fut vain, a-t-on dit. Sans doute la vanité devroit toujours être au-dessous de l'homme qui est réellement grand; éclairé par les rayons de

sa gloire, il ne devoit jamais en être ébloui. Mais si cette foiblesse peut être pardonnable à un grand souverain, c'est assurément lorsqu'elle a tourné à l'avantage du peuple qu'il gouvernoit : or, le règne de Louis XIV est une époque à jamais mémorable. Il a senti tout ce que la France étoit, tout ce qu'elle pouvoit être ; il l'a élevée à un rang dont elle ne descendra que par sa faute. D'ailleurs, quand même on pourroit dire avec quelque fondement, qu'il fut vain dans les temps de prospérité, il faudroit ajouter aussi qu'il fut grand dans de grandes infortunes. Quelques indices, quelques actions de vanité peut-être, ne peuvent être attribués qu'à la foule des hommages qui s'empressoient autour de lui ; et au milieu de tant d'acclamations, est-on toujours le maître de distinguer et de saisir le ton de la vérité? N'est-ce pas demander à l'humanité un effort surnaturel, d'exiger que l'objet d'un enthousiasme universel ne s'en laisse jamais atteindre ? Mais ce qui est, de la part de l'humanité, un effort surnaturel encore, c'est, après

avoir traversé, avec orgueil peut-être, cinquante ans de gloire et de triomphes, de vieillir dans le malheur, et de le supporter avec courage et résignation; c'est, après une habitude d'un demi-siècle de prospérités, de paroître tout-à-coup habitué à des jours de calamités et de douleurs. Plus les reproches de vanité faits à Louis auroient été fondés, plus cette gloire seroit grande: elle n'appartient qu'à lui seul, et je ne connois aucun souverain qui ait acquis le droit de la partager avec lui. La fortune, après avoir épuisé sur lui toutes ses faveurs, lui réservoit encore celle de ses disgrâces, afin que son siècle et la postérité le connussent tout entier : elle n'avoit plus que cette nouvelle gloire à lui offrir. Elle a voulu que l'on vît son ame à découvert; et c'étoit le plus bel éloge qu'elle pût lui consacrer. Alors cette ame a paru dans toute sa grandeur : le héros chrétien, le grand roi, le monarque sensible, tous ces traits furent réunis dans le même tableau. Chacun d'eux est rendu avec autant de noblesse que de simplicité,

dans ses Lettres à MM. de Torcy, d'Uxelles, de Polignac, pendant les différentes négociations en Hollande. Quand on n'a point lu, relu, appris, admiré ces Lettres, on peut connoître Louis XIV, mais on ne connoît pas Louis-le-Grand. Ses ennemis ne le connoissoient pas, lorsqu'ils refusoient toutes ses propositions; lorsque, non contens de ce qu'il se soumettoit à des sacrifices pénibles, ils croyoient le forcer à signer des conditions honteuses. C'est bien à eux que put alors s'adresser le reproche d'être vains; et le cardinal de Polignac leur donnoit une belle leçon, en leur disant ce mot simple et si vrai: *on voit bien que vous n'êtes pas accoutumés à vaincre*. Enivrés de leurs victoires, ils crurent que Louis étoit abattu pas ses défaites. Ils ne lui soupçonnèrent pas une force d'ame dont aucun d'eux n'avoit d'idée. L'absurde opiniâtreté de leurs prétentions, le ton insultant avec lequel ils se plaisoient à les présenter et à les soutenir, les minutieuses vexations de détail dont ils avoient la bassesse de les accompagner, donnèrent la

juste mesure de leur vanité : l'effet en fut tel qu'il devoit être; et la paix d'Utrecht, en leur assignant dans l'histoire leur véritable place, les mit bien au-dessous du monarque qu'ils avoient voulu humilier.

Si l'existence politique que ce règne donna à la France, n'avoit eu que de l'éclat sans solidité, elle auroit fini avec le bonheur de Louis XIV; elle auroit au moins fini avec sa vie : elle ne se seroit pas maintenue sous la minorité d'un roi de cinq ans, et sous la régence d'un prince dissipé; elle ne se seroit pas agrandie et affermie sous un ministre octogénaire; et vous verrez, dans la Lettre suivante, ce que la France devint dans l'espace d'un siècle, depuis la paix de Westphalie jusqu'à la paix de 1748.

Enfin (car je voudrois vous inculquer fortement une grande et juste idée, et de votre patrie, et des souverains à qui elle doit sa prospérité), pour répondre aux déclamations que vous entendrez, et contre le gouvernement français, et contre Louis XIV;

pour confondre tous ces sots détracteurs, ces malheureux pygmées qui se hissent et se gonflent en s'efforçant de souffler sur des géans, je vous renverrai toujours aux ennemis même de la France, à cette Hollande si orgueilleuse de ses succès inattendus. Lisez entr'autres la pétition du conseil d'Etat aux Etats-généraux, du 13 novembre 1711, pour avoir de nouveaux subsides; remarquez bien l'époque, et voyez comment, après les plus grands désastres de la France, une république parloit à elle-même des monarchies française et espagnole : *La puissance de la France est si grande, par la* CONSTITUTION *de ce royaume, sa vaste étendue, ses Etats bien peuplés, ses frontières, le génie de sa nation, la* FORME DE SON GOUVERNEMENT..... *Le royaume d'Espagne, depuis que le duc d'Anjou est monté sur le trône, et l'a gouverné à la manière et selon le génie des Français, a commencé à se relever de la grande décadence où il étoit tombé depuis la paix de Vervins, sous ses trois derniers rois.*

Je n'ai rien à ajouter à ce passage : il vous dit assez ce qu'étoit la France sous le gouvernement qu'elle n'a plus.

LETTRE XCIV.

Depuis 1715 *jusqu'en* 1748.

A la mort de Louis XIV, la plupart des puissances que son règne avoit étonnées ou humiliées, voyoient avec une satisfaction secrète la couronne de France sur la tête d'un enfant de cinq ans, et se livroient à l'espérance de recouvrer, pendant une minorité, une partie de ce qu'elles avoient perdu pendant un long règne. On pouvoit au moins leur en supposer le desir; cela seul exigeoit de la part du régent une marche très-sage et très-adroite.

C'étoit dans ce moment tout gagner pour le royaume, de ne pas retomber dans une nouvelle guerre. Il falloit pour cela, non seulement ne point offenser, mais encore s'attacher l'Angleterre et l'Autriche. Il fal-

loit engager la première à maintenir la paix d'Utrecht, qui étoit son ouvrage. Il falloit persuader à l'autre que c'étoit en restant en paix avec la France, qu'elle garderoit les possessions qu'elle venoit d'acquérir en Italie et dans les Pays-Bas. Ce qui paroissoit avoir, au commencement de ce siècle, épouvanté les cabinets, c'étoit l'union future des deux cours de Versailles et de Madrid. Il pouvoit être politique de présenter cette union comme n'étant pas aussi étroite qu'on le craignoit, comme pouvant même se rompre. Telle étoit la marche que les circonstances sembloient indiquer au gouvernement, et que d'autres circonstances lui rendirent plus faciles. Il ne faut point parler de la vie privée du régent; elle étoit celle d'un prince voluptueux. Il ne faut point parler de la monstrueuse élévation du cardinal Dubois, qui étoit une honte, et par conséquent une calamité publique. Il ne faut point parler des déprédations inévitables sous un pareil ministre, et qui augmentoient le vide des finances, au lieu de le combler. Ce sont des reproches

mérités que la sévérité de l'histoire ne peut s'empêcher de faire au duc d'Orléans. La calomnie y a joint des imputations encore plus graves, et a osé lui supposer le dessein de se défaire de son royal pupile. Cette accusation est repoussée par la facilité avec laquelle le duc d'Orléans auroit pu commettre ce crime, s'il eût été capable de le concevoir; par la douceur connue de son caractère, qui ne s'aigrit, qui ne s'irrita jamais contre aucun de ses ennemis. Mais ces inculpations même, les soupçons que l'on affecta de répandre sur lui, le scandale de sa vie, les vices de son administration dans l'intérieur du royaume, furent ce qui, en indisposant le roi d'Espagne contre lui, donnèrent lieu au duc d'Orléans de prendre et de suivre une politique qui maintint la paix en France et dans une partie de l'Europe.

Cette paix fut un moment rompue entre la France et l'Espagne; et c'étoit pour les deux peuples un spectacle effrayant de voir recommencer des guerres que le testament de Charles II devoit avoir terminées à jamais

mais. Mais cette guerre n'étoit point heureusement de nation à nation; elle étoit personnelle entre le roi d'Espagne et le régent; et au moment où ils alloient la soutenir avec cette animosité haineuse qui caractérise les divisions domestiques, chacun d'eux rougit devant lui-même, en songeant qu'il alloit travailler à détruire l'ouvrage de Louis XIV, et l'ombre de ce grand monarque parut se mettre entr'eux pour arrêter leurs coups.

Quelle qu'eût été l'issue de cette guerre, si elle eût malheureusement continué, le blâme ne pouvoit en retomber que sur l'Espagne. Le régent, en possession de toute l'autorité royale, ne devoit pas souffrir que l'Espagne voulût prendre part à la régence, encore moins qu'elle entretînt dans l'Etat des intelligences et des conspirations. Ainsi, lorsqu'averti à temps de ces conspirations, il fit arrêter plusieurs personnes, saisir les papiers du ministre d'Espagne, et reconduire ce ministre lui-même hors de France, il fit non seulement ce qu'il avoit droit, mais ce qu'il étoit obligé de faire. Il en ré-

sulta entre les deux cours une mésintelligence qui survécut au régent, que l'on assoupit un moment, sous l'espérance du mariage de l'infante avec le jeune roi, et qui se renouvela lorsque cette princesse repartit pour l'Espagne.

Cette mésintelligence ne tenoit pas seulement à des motifs personnels : elle tenoit à des raisons d'Etat ; elle tenoit aux vues du cardinal *Albéroni*. Ce nom rappelle un de ces jeux de la fortune dont l'histoire offre quelques exemples. Fils d'un jardinier du Parmesan, puis sonneur de la cathédrale de Plaisance, c'est de là que partit cet homme inconnu pour s'emparer d'abord de l'esprit de la princesse des Ursins, pour l'engager à déterminer Philippe V à épouser la princesse de Parme, pour faire ensuite disgracier la favorite qui avoit contribué à son élévation, pour parvenir enfin à la place de premier ministre, et gouverner l'Espagne avec une autorité absolue. Ce qu'il y a peut-être de plus étonnant dans l'histoire d'Albéroni, c'est qu'au milieu des reproches qu'on peut lui faire,

il étoit réellement homme d'Etat ; c'est qu'il avoit de grandes vues pour l'Espagne; c'est qu'il vouloit lui rendre une bonne administration et toute la vigueur politique dont elle étoit susceptible. Il vouloit sur-tout lui rendre un établissement en Italie. Par le traité d'Utrecht, l'Espagne avoit perdu ce qu'elle y possédoit. Philippe V, excité par son ministre, tendoit toujours à recouvrer les anciennes possessions de sa couronne, et croyoit même le devoir à l'honneur des Espagnols, à la fidélité que la nation lui avoit témoignée, et à la mémoire de Charles II qui, en l'appelant au trône, avoit sur-tout voulu éviter le démembrement.

L'Angleterre et l'Autriche étoient instruites de ces intentions de la cour de Madrid; et si elles eussent soupçonné la cour de France de les favoriser, cela seul auroit pu rallumer la guerre. Il importoit donc au régent d'éloigner une idée qui conduisoit manifestement à une rupture : et c'est en quoi le mécontentement personnel qui étoit entre lui et Philippe V lui fut

très-utile, et fut réellement favorable à la France. Le régent y ajouta toutes les mesures politiques qui pouvoient tranquilliser Vienne et Londres. Il faut en voir les détails dans toutes les négociations qui eurent lieu alors, et qui redoublent d'intérêt quand on les met en opposition avec celles d'Utrecht. Qui eût dit que ce traité auroit amené la triple alliance ? Telle est la métamorphose inattendue que quelques années produisent souvent dans les plus grands intérêts des peuples. Il importe alors aux peuples d'être gouvernés par des hommes qui saisissent à temps cette métamorphose, et qui ne se roidissent pas contre d'anciennes idées condamnées par des faits nouveaux.

Le régent saisit à propos le changement que la politique exigeoit : soit que ce changement lui fût indiqué par la justesse de son esprit, soit qu'il y eût été porté d'abord par son propre intérêt contre la cour d'Espagne ; afin même d'ôter toute idée de connivence avec Madrid pour enlever le royaume de Naples à l'Autriche, il s'em-

ploya pour qu'elle pût échanger la Sardaigne contre la Sicile ; et malgré la répugnance de la cour de Turin, l'échange se fit par l'entremise du régent, et par le secours d'une flotte anglaise.

Par-là le gouvernement français acquit une grande confiance en Angleterre, et s'unit sincèrement à la maison électorale de Hanovre, qui desiroit de monter sur le trône de la Grande-Bretagne. Cette union s'accrut encore sous le ministère de Walpool et du cardinal de Fleury : elle étoit fondée sur l'intérêt des deux nations ; et quand elles voudront bien peser leur avantage réciproque, elles verront qu'il est dans une alliance solide et durable.

Mais l'Espagne ne vouloit pas encore voir cette union sans inquiétude : elle se reportoit toujours au temps où l'alliance de Cromwel et de Mazarin lui avoit paru si redoutable ; et reprenant la politique d'alors, la branche Espagnole-Bourbon recourut aux moyens qu'avoit mis en usage la branche Autrichienne d'Espagne, et s'adressa à Vienne pour prévenir un danger qui ne la menaçoit pas.

Que Madrid, où tout en général se fait par habitude, ait imaginé de faire, huit ou dix ans après la mort de Louis XIV, ce qu'elle avoit fait pendant sa minorité, cela, quoique singulier, peut encore se concevoir. Mais ce qui paroissoit bien plus étonnant, c'étoit de voir la cour de Vienne, de voir ce même Charles VI, qui s'étoit fait couronner en Espagne; et qui avoit été obligé de l'abandonner, s'unir avec son rival, et travailler à lui faire un établissement dans cette même Italie où l'Autriche avoit toujours trouvé un dédommagement de ce qu'elle perdoit dans la monarchie espagnole; c'étoit de voir les troupes espagnoles introduites par les Autrichiens même dans les duchés de Parme, de Plaisance, et le grand duché de Toscane promis à don Carlos.

Il y a, ce me semble, dans l'histoire de l'Europe, peu d'époques où la politique de toutes les cours soit aussi difficile à scruter, et où l'histoire ait plus de conjectures extraordinaires, quelquefois même contradictoires, à présenter aux lecteurs.

En se faisant donner par l'Autriche même

un premier établissement en Italie, l'Espagne n'y est-elle parvenue qu'à force de finesse et de négociations ? Ce seroit une politique d'autant plus profonde, qu'elle paroissoit entreprendre l'impossible.

En introduisant dans de riches provinces de l'Italie cette puissance espagnole qu'il s'étoit tant efforcé d'en exclure, l'empereur ne prépara-t-il pas l'invasion et la perte du royaume de Naples ? Alors la cour de Vienne auroit fait une faute énorme, dont, en 1734, elle reconnut trop tard les conséquences.

Ne vouloit-elle qu'entretenir la désunion entre les deux branches de la maison de Bourbon, pour que les deux couronnes ne pussent pas se fortifier l'une l'autre ? pour que l'Espagne ne sortît pas de l'état de dépérissement où elle étoit tombée depuis le règne de Philippe III ? Alors Charles VI auroit eu une politique très-rafinée, en amusant l'Espagne par l'espoir du mariage de l'infant avec Marie-Thérèse ; en profitant de cet espoir pour tirer de Madrid un argent énorme ; en opposant le

traité de Vienne à celui de Hanovre ; en voulant y faire adhérer la Russie, le Danemarck, la Suède, les électeurs catholiques et même celui de Brandebourg qu'elle détachoit de l'autre alliance; en obtenant de Catherine Ire. d'être garante du traité de Vienne, et mettant ainsi pour la première fois la Russie dans les affaires générales de l'Europe, afin de l'associer à ses projets contre la Pologne et la Turquie.

Mais aussi, comment tant de négociations si longues, si fortement compliquées, n'ont-elles abouti qu'à signer, le 31 mai 1727, le traité déjà convenu entre la France, l'Angleterre et la Hollande, et auquel l'Espagne accéda quinze jours après ? Walpool et Fleury n'étoient-ils pas parvenus à leur but en prévenant un incendie tant de fois prêt à se rallumer ? et si l'Autriche s'étoit flattée long-temps de faire renoncer l'Angleterre au traité de Hanovre, ne dut-elle pas être effrayée de son erreur, quand elle vit l'Angleterre et la Hollande ne prendre aucune part à la guerre de 1733 ?

Dans un ouvrage intitulé : *Discours po-*

litiques de M. Hume, quoiqu'ils ne soient pas tous de lui, on a prétendu que les brouilleries de la France et de l'Espagne n'avoient jamais été que simulées, et que c'étoit un piége tendu aux autres puissances. Tous les monumens historiques attestent la fausseté de cette assertion. La mésintelligence avoit été extrême pendant une partie de la régence. Palliée un moment lors de la majorité de Louis XV, elle se renouvela sous M. le duc, par le renvoi de l'infante, et se maintint sous le cardinal, jusqu'à ce que la prudence, la sagacité, la patience de ce ministre eussent déjoué les projets de l'Autriche, et vissent en 1733 le moment de faire sentir à l'Espagne ses vrais intérêts.

Louis XV sembloit ne point avoir oublié, et le cardinal lui avoit souvent rappelé les préceptes de son bisaïeul mourant. Né avec un caractère doux et juste, il étoit déjà connu pour un prince loyal, ennemi de la guerre, et qui n'en rechercheroit pas les occasions. Le cardinal travailla sur cette réputation naissante, et que rien n'a jamais

démentie. Il établit dans tous les cabinets l'opinion très-bien fondée, que Louis XV ne desiroit que le maintien de la paix, et ne méditeroit jamais aucune conquête, et que son caractère, joint à la position dans laquelle étoit alors le royaume, l'appeloit à être le médiateur de l'Europe. Il commença à lui faire jouer ce rôle lors de la guerre qui éclata entre l'Angleterre et l'Espagne, relativement au commerce de contrebande qui se faisoit des Antilles dans le golfe du Mexique, et aux difficultés qui s'élevèrent sur la traite des nègres, et pour le vaisseau de *Porto-Bello*. La cour de France vint à bout de concilier celles de Londres et de Madrid. Elle fit plus vis-à-vis de l'Autriche. Charles VI temporisoit pour effectuer ses promesses sur Parme et sur la Toscane; et ces lenteurs démontrèrent enfin quelle étoit la véritable valeur de ces promesses, et dans quelles vues elles avoient été faites. On put juger alors que lorsque Charles VI avoit assuré ces provinces à une branche d'Espagne, il n'avoit voulu, en contractant des engagemens qu'il

regardoit comme illusoires, que maintenir dans la maison de Bourbon une désunion dont il espéroit quelques effets heureux pour l'Autriche. L'Espagne reconnut que ce n'étoit pas de la main seule de Charles VI qu'elle pouvoit recevoir ce qu'il affectoit de vouloir lui donner. Sincèrement revenue à son alliance avec la France, elle la pressoit de se joindre à elle pour obtenir ce qui lui étoit dû. Le cardinal desiroit bien que l'Espagne eût satisfaction entière; mais il vouloit y parvenir plutôt par la voie de la persuasion que par celles des menaces; et il vouloit faire de l'exécution des promesses de Charles VI plutôt un moyen de confirmer la paix, qu'une occasion de la rompre. Il y parvint en mesurant toutes ses démarches, en ne faisant jamais rien que d'accord avec l'Angleterre; et il sut si bien conduire cette longue négociation, que les six mille hommes qui devoient entrer en Italie au nom du roi d'Espagne, y furent transportés sur des vaisseaux anglais. Carlos fut reconnu souverain de Parme et l'héritier de la Toscane. Le grand

duc, le dernier de la maison de Médicis, accepta l'héritier qu'on lui donnoit. L'Italie, qui s'étoit vue au moment d'être encore le théâtre de la guerre, exalta la sagesse du ministre et du souverain qui l'en avoient préservée; la France fut regardée comme la médiatrice universelle; et la prépondérance du cardinal s'établit tellement dans les cabinets, qu'il obtint de l'empereur de détruire une compagnie des Indes orientales qui s'étoit formée à Ostende, et dont le commerce de France commençoit à concevoir de l'inquiétude.

Depuis vingt ans la France jouissoit de la paix, et tout pouvoit lui faire espérer que cette paix dureroit jusqu'à la mort de Charles VI, lorsque la mort d'Auguste II, roi de Pologne, mit la cour de France dans la nécessité de commencer une guerre.

Ce fut lors de l'élection de ce roi, que se manifestèrent en Pologne ces intrigues étrangères qui ont préparé la ruine de ce royaume. Stanislas, déjà élu une première fois, et soutenu par Charles XII, avoit

été, du vivant même de ce roi, détrôné par Auguste, soutenu des forces de la Russie. Cette puissance venoit de prendre rang en Europe : Pierre avoit ouvert la route qu'elle devoit suivre pour devenir redoutable; et cette route la conduisoit sur les malheureux Polonais. Ceux-ci, au lieu de sentir le danger dont les menaçoit la masse qui s'armoit contr'eux, se livrèrent de nouveau à tous les troubles, à toutes les intrigues qui suivent presque toujours la mort, et accompagnent la nomination d'un roi électif. Ils n'avoient alors qu'un parti sage à prendre : c'étoit de rendre la couronne héréditaire, et de la remettre sur la tête de Stanislas, prince aimé et vertueux, né parmi eux, et qui ne possédoit point de domaines étrangers. Malheureusement les préjugés de la Pologne l'enchaînèrent à cette couronne éligible, dans le moment même où l'élection devoit être la plus orageuse. Le sentiment de cette raison, de cette justice universelle, qui dans le premier moment parle assez généralement aux hommes, indiquoit une

seconde nomination de Stanislas. Elle eut lieu dans toutes les formes accoutumées : mais il entroit dans les vues de l'Autriche et de la Russie d'en faire faire une autre.

Charles VI demandoit depuis long-temps à l'électeur de Saxe la garantie de la pragmatique sanction Caroline, dont je parlerai tout-à-l'heure, et une renonciation à tous ses droits. Auguste accéda à tout, pourvu qu'on le fît roi de Pologne (ce qui, huit ans après, ne l'empêcha pas de se déclarer contre l'exécution de cette même pragmatique). L'impératrice de Russie, qui suivoit toujours sur la Pologne les vues de Pierre Ier., espéroit diriger le fils de celui que Pierre avoit élevé au trône. Et c'est de ce moment que l'on peut dater la perte de ce royaume. Une seconde élection fut faite au milieu du tumulte, et l'électeur de Saxe fut proclamé roi.

Quelque attachés que Louis XV et le cardinal fussent à la paix, ils l'étoient aussi à la dignité de la couronne de France, qui demandoit que l'on soutînt le beau-père du roi, et à la grande importance d'arrêter en

Pologne les vues de la Russie. L'Espagne voyoit, dans une rupture, l'espoir de faire quelques conquêtes en Italie. Ainsi la guerre dans laquelle la maison de Bourbon alloit s'engager, avoit deux objets : le premier, de remettre Stanislas sur le trône qui lui appartenoit; le second, de profiter de cette occasion pour rendre à la branche d'Espagne quelques-unes des provinces qui lui avoient appartenu.

Il étoit évident, au contraire, que l'Autriche étoit sans intérêt à commencer cette guerre. Elle n'en avoit d'autre, que cette garantie de la pragmatique sanction, garantie sur laquelle elle ne devoit pas plus compter après la guerre qu'auparavant. Et il n'étoit ni prudent, ni politique de jouer contre un aussi frivole espoir, les riches possessions que la paix d'Utrecht lui avoit données en Italie. Le prince Eugène tenta vainement de dissuader l'empereur de cette guerre. La cour de Vienne avoit alors pour principe de favoriser l'élévation de la Russie; de la montrer à l'Europe comme une puissance redoutable qui seroit toujours

son alliée; de s'en servir dans le Nord, pour le menacer; dans le Midi, pour faire valoir les secours qu'elle pouvoit en tirer; et dans l'Orient, pour effrayer, pour morceler la Turquie, pour diminuer la prépondérance que la France conservoit à la Porte.

Le cardinal ne pouvoit réussir dans son premier objet, sans armer ou la Prusse, ou quelque puissance de la Baltique; et dès qu'il s'aperçut qu'il n'y parviendroit pas, il prévit que ce premier objet ne pourroit pas être rempli. Pour remplir le second, il falloit être assuré que ni la Hollande, ni l'Angleterre ne prendroient part à la guerre de l'empereur. La réputation et la confiance que le cardinal avoit acquises à Londres et à La Haye, lui furent en ce moment plus utiles que des vaisseaux et une armée. L'Angleterre ne prit aucun ombrage; la Hollande, à qui la sagesse du cardinal avoit enfin ôté cette présidence politique qu'elle avoit trop long-temps et trop mal exercée en Europe jusqu'à la paix d'Utrecht, se contenta de négocier une neutralité pour les Pays-Bas.

On

On ne pouvoit commencer la guerre avec des préparatifs plus sages, et sous des auspices plus heureux. Le roi de Sardaigne se déclara pour la maison de Bourbon; cette puissance cédant à la sagesse de la politique du cardinal, trouva son avantage à soutenir, d'accord avec la France et l'Espagne, les mêmes intérêts qu'elle avoit si indignement trahis, en abandonnant la cause de Louis XIV et de Philippe V: et les trois cours de Madrid, de Versailles et de Turin, réunies (par les troubles qui s'élevèrent sur la Vistule) sur des objets qui les avoient armées les unes contre les autres, alloient commencer la guerre avec un accord qui en présageoit le succès.

En accédant à la quadruple alliance, qui assuroit en Italie un établissement aux enfans que Philippe V avoit eus d'Elisabeth de Parme sa seconde femme, l'Espagne avoit toujours voulu se réserver la faculté de faire valoir ses droits sur les provinces d'Italie, autrefois soumises à sa domination. Ces droits avoient donné lieu à mille négociations, et avoient élevé des difficul-

tés, qui plusieurs fois avoient été sur le point de rallumer la guerre. Après vingt ans d'incertitudes, d'intrigues, de traités simulés, un moment heureux se présentoit pour s'emparer de Naples et de la Sicile, et pour reprendre une partie des projets d'Albéroni.

Le roi de Sardaigne, dont la mobile politique n'avoit, depuis un siècle, retiré presque aucun fruit de toutes ses variations, voyoit enfin l'occasion de réunir à ses Etats ce Milanez si desiré, et de s'intituler roi de Lombardie. Dans ce cas même, l'Espagne et la France lui auroient laissé le duché de Mantoue.

Louis XV ne vouloit que l'abaissement de ses ennemis et le triomphe de ses alliés. Quoique l'idée de la Lorraine eût déjà été donnée, ainsi que je l'ai remarqué, lors du partage éventuel qui précéda la mort de Charles II, il ne paroît pas qu'on l'eût en vue dans ce moment; ou du moins on eut l'adresse de paroître l'avoir oubliée, en se réservant peut-être d'en faire une compensation du peu

de succès que l'on devoit attendre en Pologne.

J'arrête peut-être un peu trop votre attention sur les préparatifs de cette guerre. Mais elle est remarquable, en ce que, quoique guerre de coalition, elle finit à l'avantage des coalisés. Il est vrai qu'il y avoit entr'eux bonne-foi réciproque et identité d'intérêts.

Louis XV, outre les troupes qu'il envoyoit en Lombardie, devoit seul se charger de l'Allemagne. Mais le point réellement important étoit en Italie. Là, les succès furent vifs et nombreux. Don Carlos s'y fit un nom. Le maréchal de Villars y termina, à quatre-vingt-quatre ans, sa glorieuse carrière. Les événemens du Nord furent bien différens. Stanislas abandonné fut obligé de se sauver : il n'échappa à ses ennemis que par une suite d'aventures qui paroissent romanesques. Le général Nassovitz avoit mis sa tête à prix. Telle étoit encore la manière de faire la guerre de cette nation à demi-sauvage. C'est une terrible tache à la mémoire de Catherine Ire. et

du roi Auguste : et jamais ils ne se laveront, aux yeux de l'équité, d'avoir proscrit la tête d'un souverain légitime, qui défendoit le choix libre de ses concitoyens.

A peine cette guerre avoit duré deux ans, et déjà les deux puissances songeoient à la paix; les préliminaires furent signés dès 1735 : des difficultés relatives à la Bavière et à la Sardaigne suspendirent le traité définitif, qui ne fut terminé qu'en 1738. Pendant tous ces délais, le cardinal ne s'écarta pas de son plan. Il vit le moment d'assurer la Lorraine à la France, en donnant à Stanislas un dédommagement pour la Pologne; et il termina, par deux acquisitions importantes pour la maison de Bourbon, une guerre dont il eut la prudence d'écarter ceux qui auroient pu lui nuire. L'empereur, qui ne possédoit plus que Mantoue dans toute l'Italie, se crut heureux, après une guerre si impolitiquement entreprise, de recouvrer le Milanez, Parme et Plaisance. Le roi de Sardaigne eut le Novarrois, le Tortonnois et quelques autres terres. Don Carlos fut reconnu

roi de Naples et de Sicile. Le vieux duc de Toscane changea encore d'héritier; le grand duché fut assuré à François duc de Lorraine, désigné gendre de l'empereur. Les duchés de Bar et de Lorraine furent déclarés réunis pour toujours à la couronne de France; et l'usufruit en fut donné à Stanislas, qui, en abdiquant la couronne de Pologne, conserva le rang et les honneurs de roi. Auguste fut reconnu roi de Pologne; et la France garantit la pragmatique sanction.

Ce fut ainsi que le traité de Vienne termina la guerre de 1733, réellement finie par les préliminaires de 1735. Ce fut ainsi que la Lorraine, perdue pour la France depuis le milieu de la seconde race, par la faute d'un descendant de Charlemagne, revint, au bout de près de mille ans, à ses anciens maîtres. Et pourquoi y revint-elle? Parce que deux puissances étrangères voulurent forcer l'élection d'un roi de Pologne; et ce mariage de Louis XV avec Marie Lesinscki, qui avoit paru si étonnant, si mal combiné, fut l'occasion

de l'acquisition la plus importante que la France pût faire.

La Lorraine acheva de lui donner une consistance parfaite. Perpétuellement prise, reprise et attaquée, cette province devint tranquille et florissante, en devenant française. Ce complément de barrière ne coûta à la France que deux années de guerre, après lui avoir occasionné des siècles de troubles et d'alarmes. Cette réunion se fit, sans agiter ni l'Angleterre, ni la Hollande, qui autrefois étoient en feu quand Louis XIV vouloit prendre quelques villes des Pays-Bas.

C'étoit l'effet d'une politique plus éclairée. Cet effet devint sensible depuis 1713: le traité de Vienne, en 1738, sembloit devoir lui donner une nouvelle durée; et si l'époque de la mort de Charles VI se fût passée sans en déranger l'harmonie, l'Empire, l'Italie, la Hollande et la France, pouvoient prétendre encore à une longue paix. Malheureusement le cardinal étoit presque nonagénaire. Il avoit toujours la même netteté dans les idées, mais il n'avoit plus

la même force pour les soutenir, et pour repousser celles qu'il n'approuvoit pas. Louis XV, avec une grande justesse d'esprit, avec une grande équité d'ame, n'osoit jamais prendre sur lui ce que par son âge et par ses moyens il étoit en droit et en état de décider. Naturellement porté à se méfier de lui-même, cette méfiance finissoit quelquefois par le rendre indifférent sur le parti qu'il y avoit à prendre dans les choses les plus importantes. Bien des gens croient qu'il vit la faute que le cardinal alloit commettre, en 1741, mais qu'il ne put prendre sur lui de s'y opposer.

La mort de Charles II avoit occasionné pour la succession d'Espagne une guerre terrible, et il étoit à craindre que la mort de Charles VI n'en occasionnât une semblable pour la succession autrichienne. Cet empereur étoit le dernier rejeton de Rodolphe de Habsbourg. Il n'avoit qu'une fille, la célèbre Marie-Thérèse. Dès 1713 il s'étoit occupé à lui assurer la totalité de sa succession, et il avoit cru y parvenir, en faisant ce qu'on appelle la *pragmatique*

sanction Caroline. C'étoit un réglement qui donnoit aux archiduchesses, suivant l'ordre de primogéniture, tous les Etats autrichiens. C'est en examinant ce réglement d'après les principes du droit des gens, que vous pourrez juger s'il remplissoit les vues de Charles VI. Cette sanction n'avoit été faite qu'au détriment d'un arrangement antérieur, fait en 1703, par lequel, si Joseph n'avoit point d'enfans mâles, ses filles devoient hériter préférablement à celles de Charles. Charles avoit cassé cette première sanction, et par-là même indiquoit qu'on pouvoit casser la sienne. Ne pouvant s'en dissimuler les vices, il vouloit y suppléer par des garanties : le cabinet de Vienne avoit mis tout en usage pour en obtenir. La guerre de 1733 lui avoit procuré celle de l'électeur de Saxe, dont on redoutoit les droits. Antérieurement, on avoit obtenu celle de l'Angleterre, de la Russie, de la Hollande, du Danemarck, d'une partie de l'Empire; mais dans plusieurs de ces garanties, il avoit été ajouté la clause, *sans préjudice aux droits de*

personne; et par-tout où se trouvoit cette clause, elle rendoit l'acte inutile, et conséquemment la garantie illusoire : la France, en donnant aussi sa garantie par le traité de Vienne, avoit réservé les droits de la Bavière.

Un ancien et long attachement unissoit cette maison et celle de France. Louis XIV, par la paix de Rastadt, avoit fait rétablir cette maison dans tous ses droits ; et elle se flattoit qu'à la mort de Charles VI, la France, en la portant sur le trône impérial, l'aideroit à recueillir ce qu'elle prétendoit dans la succession autrichienne.

Cependant, d'après l'éloignement du cardinal de Fleury pour la guerre, la cour de Bavière pouvoit penser qu'il ne se porteroit que difficilement à faire valoir pour elle des droits vaguement réservés. Mais il y avoit plus à portée des Etats autrichiens un prétendant moins facile à contenir, et bien décidé de ne pas perdre une occasion qu'il ne retrouveroit pas. Ce prétendant étoit le grand Frédéric : l'aïeul avoit été reconnu roi par l'Autriche ; et c'étoit aux

dépens de l'Autriche, que le petit-fils alloit commencer à agrandir son royaume.

Ce monarque a joué un si grand rôle, et sur-tout pendant la guerre de sept ans, que tout ce qui tient à sa vie publique et même à sa vie privée, est essentiel à connoître pour bien juger l'histoire de nos jours. A l'époque dont je parle en ce moment, il n'étoit pas encore tout ce qu'il a été depuis; mais déjà il se montroit digne de succéder à ses deux prédécesseurs.

Frédéric Ier., en prenant le titre de roi, en avoit affecté le luxe et la magnificence. Il avoit cru donner à son trône, par un éclat inattendu, la majesté qu'il ne pouvoit encore avoir reçue de la main du temps. Mais la Prusse étoit hors d'état de soutenir cette dépense forcée; et un second règne semblable au premier eût épuisé toutes ses ressources, et reculé l'époque de sa véritable grandeur. Son fils, Frédéric Guillaume, frappé de cette vérité, sentit et fut ce qu'il devoit être. Il fit consister sa gloire dans quatre points principaux, qu'il remplit avec succès. Vivifier ses Etats, assurer

à la couronne un revenu fixe, se former un trésor, discipliner et aguerrir une armée, voilà ce qu'il eut toujours en vue, et ce à quoi il parvint. La culture et l'industrie reçurent un accroissement sensible; des villes nouvelles furent bâties; des familles entières de Souabe, de Franconie, de Saltzbourg, furent attirées par des encouragemens. Un revenu de quarante-huit millions se perçut sans surcharger les contribuables; un trésor de quatre-vingts offrit une grande ressource d'économie pour des besoins imprévus : une armée de quatre-vingt mille hommes se forma sous des chefs actifs et intelligens. Frédéric, son fils, trouva tous ces avantages, et sut encore y ajouter. En gouvernant ses sujets comme un père, et ses soldats comme le guerrier le plus absolu, il augmenta son trésor et acheva de discipliner son armée. Il perfectionna cette tactique, qui fit l'admiration et la terreur de ses ennemis; et en 1740, il jugea avec raison que le moment étoit venu de faire connoître ce dont il étoit capable.

Outre les moyens personnels que don-

noient à Frédéric ses talens politiques et militaires, il avoit encore un grand avantage. On ne l'avoit jamais redouté, on ne savoit pas qu'il fût redoutable, on ne s'étoit point aperçu qu'il le devenoit. Et en effet, cette puissance encore incertaine que lui avoient laissée ses prédécesseurs, se fût évanouie sous un autre homme que lui. Mais un génie tel que le sien devoit non seulement s'emparer de tout ce qu'il trouvoit fait, mais créer ce qui ne l'étoit pas encore.

Dès le premier moment de la mort de Charles VI, Frédéric parut sous le double aspect de guerrier et de politique. Il réclamoit une portion de la Silésie : il entra dans cette province avec une armée ; mais en même temps il offroit ses services à Marie-Thérèse, si elle vouloit reconnoître et lui accorder ses prétentions.

Il ne convenoit point à la grandeur d'ame de cette princesse d'acheter, par le sacrifice d'une province, le secours d'une puissance que son grand-père avoit élevée : elle espéroit, par la fermeté de

ses refus, arrêter le cardinal de Fleury, dont elle connoissoit le goût pour la paix. Mais l'électeur de Bavière pressoit fortement la France de se déclarer pour lui, et de concourir à le faire élire empereur. L'électeur de Saxe avoit trompé l'attente de Charles VI, et réclamoit les droits de sa femme, fille aînée de l'empereur Joseph. La maison de Bourbon auroit pu réclamer ceux de la mère et de la femme de Louis XIV; et quoique la France ne réclamât rien pour elle, on craignoit les prétentions de l'Espagne sur le Milanez, Parme et Plaisance.

Le cardinal espéroit temporiser; mais les succès du roi de Prusse dans la Silésie donnoient trop beau jeu à ceux qui, comme le maréchal de Belle-Isle, desiroient vivement la guerre, et qui soutenoient que des négociations ne produiroient jamais ce qu'on étoit sûr d'obtenir par la force. Le roi de Prusse ne pouvant plus espérer de faire accepter ses secours à Vienne, pressoit ceux de la France : les instances de la Saxe et de la Bavière se

joignoient aux siennes. On reconnut que M. Chauvelin insistoit auprès du cardinal, pour qu'il ne prît pas part à la guerre. On sema dans l'esprit du cardinal des doutes contre ce ministre : le vieillard, foible et soupçonneux, crut que l'homme qu'il avoit élevé travailloit à le supplanter, et obtint sa disgrâce. Alors, entraîné par ceux qui lui avoient ôté son appui, il fit le traité du 5 juillet 1741. Ce traité régla la ligue qui devoit attaquer Marie-Thérèse; et il fut convenu qu'on occuperoit la Russie chez elle, en portant la Suède à lui déclarer la guerre.

Cette ligue est une nouvelle preuve de ce que j'ai déjà dit sur la ligue de Cambrai : la cour de Vienne sembloit ne pouvoir lui résister ; la Hollande, retenue par une armée française sur le Bas-Rhin, n'osoit soutenir la pragmatique sanction ; l'Angleterre, toujours influencée par la sagesse du cardinal, paroissoit d'autant moins vouloir se déclarer, que ses difficultés de commerce la mettoient toujours au moment de rompre avec l'Espagne; Ma-

rie-Thérèse étoit réduite à elle-même. Mais la trop grande confiance de ses ennemis lui fut utile : et ce qui peut-être la servoit encore mieux, ce fut l'âge et l'indécision du cardinal, qui, après avoir eu le premier tort de se décider à la guerre, eut celui de ne pouvoir se décider à la faire avec la plus grande vigueur. Dès la première campagne on étoit aux portes de Vienne. Ce fut alors que Marie-Thérèse parut au milieu de l'assemblée des Hongrois, tenant entre ses bras son fils (depuis Joseph II), et dut concevoir une sublime idée de cette nation, en voyant avec quelle grandeur la noblesse hongroise se vengeoit des traitemens cruels que lui avoit fait éprouver le grand-père de la princesse qui venoit se mettre à sa discrétion. Il ne lui en coûta que de prononcer le fameux serment du roi André : ce n'étoit pas le moment de chicanner sur les mots. A l'enthousiasme avec lequel elle fut proclamée reine, elle dut sentir en effet le plaisir de l'être, et répandre des larmes bien sincères sur les malheurs d'une nation si sensible et si énergique.

Cet élan de la noblesse hongroise fut pour la reine le signal d'une fortune plus propice. La Hollande et l'Angleterre lui fournirent des fonds; la Sardaigne prit parti pour elle, mécontente de n'avoir pas obtenu, dans la dernière guerre, ce dont elle s'étoit flattée (elle obtint encore moins dans celle-ci); et le roi de Prusse, maître de la Silésie, se retira de la coalition, pour mieux observer ce qu'elle alloit devenir.

Vous ne retrouverez pas ici cette sage et prévoyante politique, qui huit ans auparavant, par un accord bien cimenté, avoit assuré le succès de la guerre avant de la commencer. C'est qu'en 1733 le cardinal avoit tout fait, tout préparé par lui-même, et qu'en 1741 il ne se prêtoit qu'à regret à des mesures aussi contraires à son âge qu'à ses principes. Ce n'étoit point un plan qu'il eût formé : il accédoit par foiblesse à un projet dont l'électeur de Bavière, le roi de Prusse et MM. de Belle-Isle, tous par des motifs différens, pressoient fortement l'exécution. Aussi,

au bout de deux ans, la France finit-elle la guerre de 1733 par une paix glorieuse et utile, en présence de l'Angleterre et de la Hollande immobiles; et au contraire, en 1748, la France, abandonnée deux fois par le roi de Prusse, obligée de se défendre contre l'Angleterre et la Hollande, eut peine à terminer sans aucun profit une guerre dont elle n'avoit pu fixer l'objet, et dont elle ne put abréger la durée.

Il vous sera nécessaire de suivre exactement, dans l'histoire, toutes les variations de cette guerre. La retraite de Prague en fut un des événemens les plus marquans: la férocité sauvage de Mentzel, de Frenck et des troupes légères autrichiennes, fut la honte des généraux et de la cour de Vienne.

L'électeur de Bavière ne fit que paroître sur le trône impérial. Sa mort, survenue dans un moment où l'Autriche avoit repris l'avantage, devoit amener la paix. Louis XV la désiroit : il en avoit déja donné connoissance à l'Em-

pire, et il laissa entrevoir qu'il ne s'opposoit pas à l'élection de François, époux de la reine de Hongrie. Le cardinal avoit écrit antérieurement à Kenigseck, général autrichien, il avouoit avoir été entraîné au-delà de ses intentions; il proposoit de recourir à des moyens pacifiques. Tout ministre, et sur-tout un homme de l'âge du cardinal, qui propose de faire cesser un fléau de l'humanité, doit être écouté. On peut le refuser; mais il n'est pas permis de l'insulter. La cour de Vienne chercha à insulter le cardinal, en rendant sa lettre publique : le blâme n'en retomba pas sur le cardinal, mais sur la puissance qui se jouoit aussi étrangement de la confiance la plus sacrée, et qui, dès ce moment, fut plus que jamais déterminée à la guerre.

Il faut vous arrêter à cette époque, parce que c'est là que la guerre changea d'objet. Si le cardinal eut le tort de la commencer, il le réparoit en offrant de la finir, et le tort passoit à ceux qui vouloient la continuer. La France ne demandoit rien, et n'avoit jamais rien demandé pour elle. Elle

avoit fait en faveur de l'électeur de Bavière des efforts qu'elle avoit cru lui devoir ; ils n'avoient pas réussi ; elle retiroit ses troupes ; la guerre étoit finie : la renouveler, c'étoit la faire sans cause, et par conséquent c'étoit une guerre injuste.

J'appuie sur cette époque, parce que je dois chercher à vous persuader qu'il faut toujours, indépendamment des événemens d'une guerre, vous accoutumer à juger si elle a été ou si elle est devenue juste.

Vienne n'étoit que trop disposée à continuer injustement celle qu'on ne vouloit plus lui faire. Elle fondoit ses espérances sur la Sardaigne, sur la Hollande, sur l'Angleterre ; elle se voyoit au moment de rendre cette guerre universelle entre toutes les puissances, et comptoit se dédommager en Alsace et en Lorraine de ce qu'elle avoit été obligée de céder au roi de Prusse.

La Hollande et l'Angleterre alloient reprendre la politique de Guillaume : et des intérêts tout-à-fait étrangers alloient

remplacer ceux qui avoient fait prendre les armes, et auxquels on ne pensoit plus.

Le sage Walpool avoit été obligé de quitter le ministère. Une nation commerçante, pour qui la guerre est un double fléau, lui reprochoit de la maintenir en paix. Elle prétendoit que la neutralité de George II avoit sacrifié la gloire de l'Angleterre aux intérêts de l'électeur de Hanovre; et par une contradiction qui peint bien les hommes, elle approuva Carteret, successeur de Walpool, offrant de continuer cette neutralité, si on ajoutoit à l'électorat de Hanovre les évêchés d'Osnabruck et de Hildesheim. Mais malgré cette offre, qui fut faite parce qu'on savoit bien qu'elle ne seroit pas acceptée, le parti dominant dans le conseil revenoit au système favori de la Grande-Bretagne: armer le continent pour choisir l'instant favorable de faire à la France une guerre maritime. Depuis Guillaume III jusqu'à nos jours, la politique anglaise n'a pas eu d'autre base. Quoiqu'elle ne se dissimulât

pas qu'il étoit peu vraisemblable que l'Autriche parvînt à reprendre l'Alsace et la Lorraine, il lui importoit qu'elle en eût le projet, et qu'elle en fît la tentative. Si elle réussissoit, c'étoit une humiliation et un affoiblissement pour la France : si elle échouoit, ce ne devoit être qu'après plusieurs campagnes; et cette guerre, nécessairement onéreuse pour la France, l'entraînoit dans des dépenses qu'elle eût pu sans cela consacrer au rétablissement de sa marine; point capital auquel il falloit sur-tout s'opposer, pour ne pas laisser se consolider l'état florissant dans lequel elle étoit depuis vingt ans.

Ces dispositions peu pacifiques étoient encore augmentées par la guerre déjà déclarée entre Londres et Madrid; et dans l'état des affaires entre ces deux couronnes, il étoit bien difficile que Versailles n'y prît point part.

La Hollande, bien sûre que la France ne l'attaqueroit pas, devoit au moins rester spectatrice. Rien ne touchoit au traité d'Utrecht : elle étoit donc sur le continent

sans intérêt pour entrer en guerre. L'Angleterre vouloit donner une plus grande extension à son commerce. Il n'étoit donc pas de l'intérêt de la Hollande de la favoriser. Mais la maison d'Orange, qui n'avoit dû qu'à la guerre de 1672 le rétablissement du stathoudérat, espéroit le faire renaître encore dans une autre guerre. Les partisans de cette maison rappeloient à la Hollande le temps où elle avoit en effet tenu un rang brillant en Europe : et l'orgueil hollandais ne trouva pas celui de médiateur assez beau. Il avoit donné ses millions pour conserver à Marie-Thérèse l'héritage de son père. Il vouloit lui donner des millions et des hommes pour entamer la France. Le sage Vaugué, ambassadeur en France, représentoit sans cesse aux Etats ce qui leur étoit utile. L'esprit de parti et l'aveuglement étoient si grands, qu'on lui fit défenses de mêler aucune réflexion dans ses dépêches ; on les fit même imprimer : ce qui tourna à la honte de ses ennemis et à la gloire du ministre.

Un député de Frise composa des poëmes

pour animer la Hollande contre le roi de France. On les lisoit, on les chantoit partout; enfin on fit agir par-tout la masse du peuple vis-à-vis des Etats: et les menaces les plus fortes les obligèrent de consentir à la guerre.

Je vous ai indiqué les négociations de M. d'Avaux, comme très-propres à vous faire connoître quelles intrigues Guillaume employoit pour entraîner malgré eux les Etats-Généraux dans une guerre contre Louis XIV. Celles de M. de Fénélon et de l'abbé de la Ville vous prouveront que le système de la maison d'Orange n'étoit point changé, et que ce fut elle seule qui, contre le vœu formel de la plupart des villes de Hollande, arma la république contre le juste et pacifique Louis XV. Ce monarque avoit déjà déclaré qu'en faisant marcher ses troupes sur le Bas-Rhin, il n'avoit aucun dessein ni contre la république, ni contre son voisinage. Cette mesure avoit déconcerté les menées du prince d'Orange, et l'avoit obligé de changer de marche. Il avoit obtenu quelques augmentations de

troupes, toujours avec la clause qu'elles ne seroient employées qu'à la défense des Provinces-Unies; qu'on ne vouloit point une guerre contre la France. Mais c'étoit précisément cette guerre que vouloit le prince d'Orange. Pour cela il falloit donner des secours à Marie-Thérèse; les secours furent accordés, avec pouvoir à l'Autriche de les employer où elle voudroit, excepté en Italie : et rien n'est plus curieux que la force des raisons alléguées dans les protestations des villes qui réclamèrent contre ces secours injustes et impolitiques; le danger de se jeter sans objets dans des dépenses énormes; l'état où les finances avoient été réduites par la guerre de la succession, et dont elles n'étoient pas remises depuis la paix d'Utrecht; le tort qu'elles ont eu de s'immiscer dans cette funeste guerre, dont il ne leur est rien revenu; l'affoiblissement que leur commerce a éprouvé depuis cette époque; les mécontentemens que devoit donner contre l'Autriche l'inexécution de plusieurs articles du traité de la barrière, les affaires de l'Oost-

frise et le retard de la destruction de la compagnie d'Ostende. « Nous donnons des » secours, disent-elles, nous en fixons la » quotité, sans savoir sur quel pied l'Au- » triche voudra faire la paix. Parmi nous, » ses partisans n'osent pas même le deman- » der. Plus d'une fois on a vu des cours » cajoler des républiques, et les abandon- » ner après en avoir obtenu ce qu'elles vou- » loient. Le bon sens veut qu'en donnant » des secours à un tiers, on cherche au » moins à savoir à quoi on s'engage, et ce » qui peut en provenir. Si Marie-Thérèse » ne prétend à la paix que ses possessions » héréditaires, excepté la Silésie, il nous » sera d'autant plus aisé d'entamer une » négociation avec le roi de France, que ce » prince nous a déjà fait insinuer qu'il ac- » cepteroit notre médiation. Si elle veut » prendre en France l'équivalent de la Silé- » sie ; alors on verra clairement le danger » d'une guerre dont on ne peut prévoir la » fin. »

Ces raisons sans réplique, accompagnées de protestations de nullité de la part de

ces villes contre tout ce qui seroit fait, de la déclaration expresse qu'elles ne seroient point responsables des calamités qui en seroient la suite, n'empêchèrent pas le parti d'Orange de l'emporter, tant aux Etats-Généraux, qu'aux Etats particuliers. La Hollande qui pouvoit, qui devoit être médiatrice dans cette guerre, fut une des principales causes de sa prolongation ; et la preuve, c'est qu'il fallut l'attaquer et la vaincre, pour faire accepter la paix.

Il est donc évident, et c'est un reproche que la Hollande a souvent été dans le cas de faire à la maison d'Orange, il est évident que ce fut cette maison qui la força de prendre part à une guerre dans laquelle il n'y avoit rien à gagner pour elle. La maison d'Orange sentoit bien qu'elle alloit encore affoiblir le commerce hollandais, et le rendre plus dépendant de l'Angleterre : c'est ce qu'elle a toujours fait; mais elle sentoit en même temps qu'il n'y avoit que la guerre qui pût rétablir le stathoudérat; c'étoit ce qu'elle vouloit obtenir, et elle l'obtint.

Le cardinal de Fleury avoit vu avant sa mort, l'incendie gagner par-tout ; et malgré son grand âge, sa mort fut un malheur pour la France, et en fut un pour l'Europe. Le congrès de Soissons, en 1725, lui avoit acquis le respect de tous les cabinets ; il les traitoit comme un père, et l'empereur Charles VI l'appeloit toujours de ce nom dans ses lettres.

Il n'étoit plus, de la part du roi de France, question d'offrir la paix. Il avoit fait là-dessus tout ce que demandoient le bien de l'humanité et l'honneur de la France ; et il falloit encore répandre pendant près de quatre ans le sang humain, avant d'amener ses ennemis aux conditions raisonnables qu'ils acceptèrent ensuite.

La suite de cette guerre fut signalée par des événemens très-remarquables, que vous trouverez dans l'histoire.

De ce nombre fut la bataille d'Etingen, imperdable d'après le plan du maréchal de Noailles, et perdue par la faute du duc de Grammont, par cette impétuosité française, source de tant de malheurs.

Entre la France et l'Angleterre la guerre se faisoit comme entre deux nations rivales, mais généreuses : le maréchal de Noailles recueillit six cents blessés anglais qu'il fit panser avec soin : Stairs lui renvoya les prisonniers français; le duc de Cumberlan eut les chairs de la jambe percées d'une balle; à l'endroit où on alloit le panser, il vit arriver un mousquetaire français blessé dangereusement, et l'obligea de se faire panser avant lui.

Ces traits et beaucoup d'autres font en faveur des deux nations un honorable contraste avec ce qui se voyoit sur le Rhin. Le prince Charles le passoit; et ce même *Mentzel*, qui avoit si cruellement traité *Munich*, encouragé par les récompenses que la cour de Vienne n'avoit pas eu honte de lui prodiguer, publia un horrible manifeste, dans lequel, en appelant six provinces de France à la révolte, il menaçoit les sujets qui resteroient fidèles à leur souverain, de les faire pendre après leur avoir coupé le nez et les oreilles. On croit lire l'histoire des Huns ou des Tartares, et cette

pièce infamante doit trouver place dans *le droit des gens* du dix-huitième siècle. C'étoit un simple colonel de hussards, troupes alors réputées barbares, qui s'exprimoit ainsi au nom de sa souveraine, et qui n'étoit pas démenti. Dans la forme, ce manifeste, daté de Traherbach, ne pouvoit être donné que par le souverain lui-même, ou par celui qui commandoit ses armées. Dans le fond, les menaces atroces qu'il contenoit, violoient les règles de la guerre entre nations civilisées; l'humanité en demandoit vengeance : et suivant le droit des gens, Mentzel, transformé en assassin, ne méritoit pas de mourir au champ de l'honneur; il devoit expirer sur une potence.

Ce même droit reçut souvent d'autres atteintes pendant cette guerre. L'Autriche vouloit la faire avec l'argent des autres, outre celui que lui fournissoit l'Angleterre et la Hollande. C'est par cette politique, qui plus d'une fois a été la sienne, qu'elle s'est trouvée quelquefois plus riche en finissant la guerre, qu'en la commençant.

Dans celle-ci elle obligea le pape à lui

donner une bulle pour lever en Italie la dixme des biens ecclésiastiques. Elle fit entrer le roi de Sardaigne dans son parti, en lui cédant *Final*, qui n'étoit pas à elle. Mais par-là elle espéroit mettre Gênes dans la nécessité de se déclarer pour la France, et c'étoit alors une raison pour l'attaquer. C'est ce qui arriva. La ville, au pouvoir de l'Autrichien, paya d'abord une énorme contribution de seize millions; et on lui en demandoit seize autres, lorsque l'indignation du peuple suppléa à la foiblesse du sénat, et chassa l'ennemi qui exerçoit à Gênes les traitemens les plus tyranniques.

C'étoit une guerre d'invasion que l'Autriche vouloit faire à la France. Elle fut arrêtée par la journée célèbre de Fontenoy, dont un Français doit connoître toutes les circonstances. Le roi de Prusse rentroit en guerre, et se joignoit à la France. La Saxe, alliée d'abord au roi de Prusse, l'abandonna pour prendre le parti de la reine. Cette princesse fit élire empereur le grand duc de Toscane, son époux. Elle parvint à persuader à la Russie de prendre part à cette

guerre. Trente mille Russes se mirent en marche pour le Bas-Rhin : la France, qui avoit trop ménagé la Hollande, sentit enfin que c'étoit aux dépens de cette république qu'il falloit obtenir la paix. La prise de Berg-op-Zoom et de Maestricht donna plus d'activité aux conférences, qui, après avoir langui à Bréda, se tenoient à Aix-la-Chapelle ; et quoique l'Autriche, qui avoit encore fait une paix séparée avec Frédéric, voulût s'opposer à une paix générale, les préliminaires furent signés le 30 avril 1748, entre la France, l'Angleterre et la Hollande.

L'Angleterre se lassoit d'alimenter l'animosité autrichienne : le parti d'Orange étoit parvenu à son but, en faisant rétablir le stathoudérat, en le rendant même héréditaire, non seulement en faveur des mâles, mais aussi en faveur des princesses de la maison d'Orange : et ces deux puissances, lassées de la guerre, étoient tellement convaincues que l'Autriche cherchoit à la continuer, que, par un article secret des préliminaires, elles crurent devoir prendre la

précaution suivante. Il fut dit : « Qu'en » cas de refus ou de délais de la part de » quelques-unes des puissances intéressées à la paix, de concourir à la signature et à l'exécution des articles préliminaires, les rois de France et d'Angleterre, et les États-Généraux, se concerteroient ensemble sur les moyens les plus » efficaces pour l'exécution de ce qui étoit » convenu; et que si, contre toute attente, » quelqu'une des puissances persistoit à » n'y pas consentir, elle ne jouiroit point » des avantages que lui auront procurés » les articles préliminaires. » Cette précaution réussit, et le traité définitif fut signé le 18 octobre de la même année.

Cette paix, qui auroit pu être faite cinq ans plus tôt, changea peu de chose à l'état de l'Europe.

L'Autriche perdit la Silésie; mais elle fit universellement reconnoître son ordre de succession; elle perdit Parme et Plaisance, qui furent cédées à l'infant Don Philippe; elle perdit quelques lambeaux du Milanez, qui passèrent au roi de Sardaigne.

daigne. Ce fut là tout le prix qu'elle retira de la continuation de la guerre ; mieux eût-il valu la terminer quand Louis XV le demanda.

L'Angleterre retira de ce traité des avantages un peu plus réels.

L'ordre de succession de la maison de Hanovre fut reconnu avec l'exclusion des Stuarts.

Le commerce anglais obtint des dédommagemens pour les pertes qu'avoit faites la compagnie de l'Assiento, et prépara vis-à-vis de l'Espagne un autre traité qui fut signé en 1750.

Du reste, chacun se rendit ses conquêtes ; ce qui prouva encore combien la prolongation de cette guerre avoit été injuste et impolitique.

La plupart des traités antérieurs, celui de Westphalie, de Nimègue, de Riswich, d'Utrecht, de Rastadt, de la triple et quadruple alliance, et de Vienne en 1738, furent reconnus et confirmés dans tout ce qui ne leur étoit pas contraire.

La confirmation de ces traités étoit celle

de toutes les pertes que l'Autriche avoit faites depuis cent ans; et c'est ici que vous devez vous faire à vous-même un tableau comparatif de l'état des deux maisons de France et d'Autriche, depuis François Ier. et Charles-Quint.

Malgré les malheurs du règne de Henri II, et les malheurs plus grands encore qui suivirent sa mort prématurée, la France, à la mort de Henri IV, avoit déjà recouvré Calais, et ajouté à ses frontières une partie du Hainault, de l'Artois, et les trois évêchés. La paix de Westphalie et celle des Pyrénées lui avoient donné l'Alsace, et un arrondissement de sûreté tant dans les Pays-Bas que dans le Roussillon. Les traités d'Aix-la-Chapelle, de Nimègue, de Riswich, d'Utrecht et de Rastadt, lui donnèrent encore des places importantes, et l'acquisition de la Franche-Comté. Enfin, la paix de Vienne avoit complétté ces agrandissemens successifs, par la réunion de la Lorraine, dernier fleuron qui manquoit à la couronne de France.

Malgré l'éclat du règne de Charles-

Quint, et les richesses immenses accumulées dans les coffres de Philippe II; la paix de Cateau-Cambresis, si funeste pour la France, avoit été la dernière paix avantageuse que devoit faire avec elle la maison d'Autriche. Celle de Vervins commença à lui faire connoître le mot *restitution*; celle de Westphalie lui coûta l'abandon de la Hollande et de l'Alsace; celle des Pyrénées confirma ces sacrifices et en entraîna d'autres. Avant la fin du même siècle, il lui fallut renoncer à la Franche-Comté, et dans le siècle suivant elle perdit, en moins de cinquante ans, l'Espagne, le Nouveau-Monde, Parme, la Sicile, Naples et la Silésie.

Et ce seroit une grande erreur de n'imputer qu'au hasard, d'un côté des pertes si grandes, si suivies, dont rien ne balançoit les désavantages; de l'autre, une série d'acquisitions toujours utiles, et un accroissement de forces intérieures. Cela ne peut s'expliquer que par des causes secrètes, qui, aperçues ou non par les deux gouvernemens, n'en agissoient pas moins,

et agissoient toujours. Leur action journalière pouvoit être insensible ; mais leur effet étoit par cela même plus assuré. C'est la goutte d'eau qui tombe pendant des siècles, et qui creuse la pierre. Cherchez quelles pouvoient être ces causes, pour ou contre les maisons de France et d'Autriche ; vous les trouverez dans une multitude de rapports, de contrastes, d'obstacles, de convenances, de fautes : combinaisons infinies dans les résultats qu'elles pouvoient présenter, et dont le développement successif amenoit des chances qui ne pouvoient manquer d'être aussi favorables pour l'une des deux maisons rivales, que funestes pour l'autre.

Pour vous guider dans ce travail, reportez-vous aux observations que je vous ai déjà présentées sur l'agrandissement de la maison d'Autriche. Je vous ai fait remarquer qu'il avoit été aussi étonnant par sa promptitude que par son immensité. Ses possessions étoient vastes, mais elles n'étoient rien moins que contiguës. Quelques-unes n'avoient entr'elles aucun de ces

rapports nécessaires qui peuvent être reconnus par des traités, mais qui sont auparavant établis par la nature. Quelques-unes avoient même des intérêts très-opposés. Les provinces, éparses ou incohérentes, n'avoient pas eu le temps de s'amalgamer, de faire un tout. Elles étoient gouvernées par l'Autriche; mais elles n'étoient pas autrichiennes. L'énorme puissance de Charles-Quint avoit les inconvéniens de celle de Charlemagne, et n'avoit pas, comme elle, l'avantage de la contiguité de ses Etats. Plus que suffisans pour former plusieurs monarchies, ils ne pouvoient jamais former un bel empire.

Je me trompe fort, ou cette vérité fut pressentie par Charles-Quint. Je le présume, d'après les efforts continuels qu'il fit pour empêcher qu'elle ne pût être connue. Je vois par-tout son génie, son activité, son adresse se multiplier, pour soutenir ces masses colossales que le hasard avoit rassemblées, mais que le temps seul pouvoit unir.

Philippe II n'étoit pas sans génie, mais

il n'avoit ni adresse, ni activité : il n'avoit que de l'orgueil. Toutes ses fautes eurent l'orgueil pour principe; et quand il falloit chercher à les réparer, il n'imaginoit pas d'autres moyens que ceux de la colère, de la vengeance ou de l'orgueil même. Il prépara tous les désastres de ses successeurs, et fut le véritable auteur de la décadence de sa maison.

Vous avez vu au contraire celle de France s'élever graduellement, mais toujours en se consolidant, agrandir peu-à-peu la circonférence de ses Etats, mais par des rayons qui tenoient toujours au centre; bien plus par des réunions que par des conquêtes; en cherchant toujours, d'après des principes reconnus, à ramener à l'unité de la monarchie ce qui en avoit été distrait dans des temps d'anarchie ou d'ignorance.

L'exécution de ce plan fut quelquefois interrompue; mais le plan ne fut jamais changé. D'une marche aussi constamment suivie, que résulta-t-il ? Que chaque agrandissement reçut et donna une force d'en-

semble : les réunions, parce que la monarchie ne demandoit, au nom de la loi, que ce qui lui avoit appartenu ; les conquêtes, parce qu'elle ne vouloit conquérir que les convenances qui lui étoient offertes par la nature même. On s'écarta de cette route dans le délire des guerres d'Italie ; on n'en tint aucune dans celui des guerres de religion ; mais Henri IV remit tout dans l'ordre ; il rectifia la politique, et lui traça une ligne qu'elle ne quitta plus. Or, quand un Etat aussi sagement, aussi fortement constitué d'ailleurs que la France, est assez heureux ou assez éclairé pour donner à sa politique des bases immuables ; lorsqu'en outre sa position et ses localités lui assurent de grands avantages et de grandes ressources, il est impossible qu'il n'obtienne pas de la suite des temps des succès absolument indépendans de quelques batailles perdues ou gagnées. Il peut n'être pas toujours vainqueur ; mais il a toujours les moyens de vaincre, même après avoir été vaincu. Ses ennemis ne peuvent l'ignorer, et cela lui suffit ; sur-tout s'il se respecte assez, soit

dans la prospérité, soit dans le malheur, pour ne jamais prescrire ni écouter des propositions trop révoltantes par leur dureté.

A cette comparaison de l'existence politique des deux maisons de France et d'Autriche, ajoutez encore deux observations.

La première, c'est que depuis et y compris le traité de Westphalie, l'Autriche a toujours fait la paix trop tard. C'est une faute majeure pour un Etat, sur-tout quand elle se répète : elle suppose nécessairement que cet Etat a méconnu ou ses ressources ou ses pertes. Dans toutes les guerres, quels qu'en furent les événemens, il y a un point où l'on ne gagne plus rien à les prolonger, passé lequel on consomme sans utilité comme sans nécessité les hommes et l'argent; ce qui est aussi vicieux en politique qu'en morale. Le gouvernement qui commet cette faute, manifeste qu'il faisoit ou qu'il continue une guerre d'humeur, d'entêtement ou d'ambition excessive. Sous aucun de ces rapports, il n'est excusable; et en dévoilant ce secret aux yeux de ses peu-

ples et de ses ennemis, il mécontente les uns et irrite les autres.

La seconde observation doit porter sur le bonheur qu'eut la France, après les règnes calamiteux des derniers Valois, d'être gouvernée pendant cent cinquante ans par de bons rois et de bons ministres. C'est un rare bienfait de la providence. Il fut d'autant plus admirable pour la France, que depuis Henri IV ses rois et ses ministres furent ce qu'il falloit qu'ils fussent pour réparer ses désastres, pour l'élever et la maintenir au rang où elle devoit être.

En effet, pour anéantir la Ligue, pour régner sur les ligueurs, pour chercher et développer les ressources d'un royaume épuisé par les guerres civiles et religieuses, il falloit un roi *gentilhomme* et guerrier comme Henri IV, et un ministre *citoyen* comme Sully. Pour étouffer entièrement les restes de l'esprit séditieux, pour donner une direction fixe à la politique, au milieu d'une commotion universelle, il falloit une tête forte et inflexible comme Richelieu. Pour employer avec succès les grands

moyens qu'il avoit préparés, indiqués ou retrouvés, il falloit le long et glorieux règne d'un monarque actif, qui sût profiter des hommes et du temps; et c'est en quoi Louis XIV excelloit. Enfin, pour faire jouir d'un calme réparateur une grande nation fatiguée de cinquante ans de guerre, pour la faire aimer et respecter par des ennemis accoutumés depuis trop long-temps à l'envier ou à la craindre, il falloit un ministre vertueux et pacifique comme Fleury, et un monarque juste et loyal comme Louis XV.

Or, telle fut en France, pendant un siècle et demi, l'heureuse succession de ses administrateurs et de ses souverains, que le bien qu'ils firent se perpétua; que le mal qui se glissa dans des intervalles moins favorables, ne fut jamais durable, n'eut jamais des suites irrémédiables; et que, lorsqu'après cinq ans d'offres réitérées avec noblesse et équité, elle parvint enfin à réunir des plénipotentiaires à Aix-la-Chapelle, chacun d'eux, en ouvrant les conférences, fut forcé de commencer par reconnoître en

secret sa modération autant que sa supériorité.

L'Autriche, qui ne pouvoit faire valoir tous ces avantages, rendit sa position encore plus fâcheuse, en voulant prolonger, malgré l'Angleterre et la Hollande, une guerre qu'elle ne faisoit qu'avec les guinées de Londres et les ducats de La Haye. Il fallut les retirer ; et on vit alors ce qu'est une puissance militaire sans argent. Il fallut mettre contr'elle un article secret dans les préliminaires ; elle fut ensuite forcée d'y accéder : mais elle chercha dès ce moment à susciter une nouvelle guerre.

C'est ce qui produisit la guerre de sept ans, qui n'entre point dans le plan de cet ouvrage.

Il me suffit de vous avoir conduit jusqu'à cette époque, et de vous avoir fait pressentir l'importance d'un traité que l'on peut regarder comme ayant de nouveau réglé les droits des puissances de l'Europe, et qui fit, au bout de cent ans, le complément de celui de Westphalie.

Il devoit aussi procurer une longue paix.

Mais malheureusement ce traité fut le dernier de l'ancienne politique. Celle-ci fut remplacée par une politique nouvelle, qui se développa en 1756, et dont il vous sera nécessaire de calculer les causes, les conséquences, les dangers et les avantages.

Je n'ajouterai rien à ces Lettres, relativement aux possessions européennes, tant en Amérique qu'en Asie. Ce qui n'est relatif qu'à la guerre, tient peu au but que je me suis proposé : tout ce qui tient au commerce, forme une étude très-attachante, très-nécessaire, sur-tout aujourd'hui, mais qui ne peut se réduire à quelques réflexions. Elle porte sur des principes et des connoissances, sans lesquels, dans la politique actuelle des Etats de l'Europe, on est exposé à faire des fautes capitales.

LETTRE XCV.

Résumé de l'Ouvrage. Réflexions générales sur l'équilibre, le crédit et la politique des Etats.

En suivant la division que je m'étois prescrite au commencement de ces Lettres, je crois vous avoir montré comment vous pouvez partager et suivre vos études sur l'histoire, et comment, dans les annales des peuples, vous pourrez vous fixer sur les événemens les plus marquans, sur ceux dans lesquels on trouve le plus à s'instruire et à méditer.

Je crois que vous devez lire ce que je dis de chaque peuple, de chaque siècle, de chaque époque, avant de lire, et après avoir lu les historiens que vous voudrez étudier. La lecture antérieure vous ayant donné une idée générale des principaux événemens, de leurs causes, de leurs suites, vous donnera le moyen de les ranger dans

un ordre plus facile pour la mémoire, et d'y attacher le degré d'importance qu'ils méritent. Par la seconde lecture, vous verrez si le jugement que j'en ai porté s'accorde avec le vôtre ; et en cas de différence, vous verrez en quoi l'un de nous deux a pu se tromper. Le travail de comparaison accoutume à réfléchir sur ce qu'on lit, à le rapporter à ce qu'on sait déjà, à le combiner chaque jour avec ce qu'on apprend ; en un mot, à lire avec le double fruit que tout homme doit chercher dans l'étude de l'histoire, qui est non seulement d'orner sa mémoire, mais aussi de former son jugement.

La division des quatre époques que je vous ai présentées m'a paru la plus simple, et en même temps la plus propre à classer les intérêts et les rapports des peuples.

Dans la première, vous voyez la formation des premiers peuples ; ils n'ont encore aucun rapport entr'eux ; mais leurs intérêts et leurs besoins font naître ces rapports. Ils se développent avec plus ou moins de vivacité, plus ou moins de succès, plus ou

moins d'étendue, suivant le caractère, les mœurs, le génie, le gouvernement, le climat. Mais pendant cette première époque, tout semble se passer autour de la portion de l'Asie, où l'humanité a pris naissance. En s'éloignant de leur berceau, les hommes sembloient s'éloigner les uns des autres et oublier leur origine. La Perse, la Syrie, l'Egypte, la Grèce, c'est entre ces quatre nations que l'histoire est long-temps concentrée. La fondation de Rome commence à donner quelque intérêt à l'Italie. Rome devient en quelques siècles le point auquel se rapportent tous les peuples, et finit par rendre romain la majeure partie de ce que l'on connoissoit sur le globe.

Dans la seconde époque, il se fait un grand changement. Des nations à peine connues, refoulées par l'empire romain jusqu'aux extrémités du monde, s'y multiplient dans des proportions incalculables, et viennent toutes en masse sur un empire trop étendu. Des premières hordes sont vaincues, écrasées, anéanties; des secondes, des troisièmes leur succèdent: les prin-

cipaux efforts se font en Europe. Elle dispute à l'Asie l'intérêt de l'histoire. L'empire romain partagé, se maintient à Constantinople; mais en voyant chaque jour diminuer son étendue. Il s'affaisse presque tout-à-coup à Rome; mais, dans l'extrême agitation de l'Europe, il est renouvelé par un peuple qui s'étoit formé aux dépens de ce même empire romain. L'empire germanique commence; et dès ce moment l'Europe va devenir le point central de la terre. C'est à elle que se rapporteront toutes les histoires; c'est d'elle que partiront tous les intérêts.

Dans les commencemens de la troisième époque, cette Europe, qui vouloit être l'arbitre du monde, retombe pendant quelques siècles dans une espèce de barbarie : elle en sort pour reprendre et ne plus perdre son ascendant. Dans le moment où elle est le plus occupée à fixer et assurer ses Etats, la nature lui en ouvre d'autres; ses navigateurs font le tour du monde; ses politiques veulent le partager; de nouveaux sujets de guerre s'élèvent. Jamais un plus

grand

grand spectacle ne s'offrit aux yeux du spectateur. Enfin elle sent la nécessité de donner chez elle une base à son existence. Toutes les passions religieuses et morales veulent s'emparer exclusivement de ce grand ouvrage; elles se fatiguent, s'épuisent et se partagent; et le traité de Westphalie détermine un point fixe, d'où l'on peut avec justice examiner les droits et les prétentions de chaque Etat.

Mais un agent peu connu jusqu'alors, le commerce, est venu s'emparer presque exclusivement de la politique. Il en a multiplié, agrandi toutes les combinaisons : et c'est dans la quatrième époque qu'il se place au-dessus de tous les intérêts, qu'il absorbe tous les rapports, et que, devenu la pompe à feu du monde entier, il aspire et refoule perpétuellement toutes les richesses de l'univers.

Il semble, dans cette quatrième époque, que tous les peuples, tous les pays soient contigus. Le même traité qui règle les limites de la Flandre ou de l'Italie, règle aussi la pêche de Terre-Neuve, et celle

des côtes de l'Ecosse ou de l'Irlande; le commerce de la Côte-d'Or, et celui du Pérou; les droits de la Manche, et ceux de la Baltique; la navigation de Surate, et celle d'Archangel; l'entrée du golfe du Mexique, et celle du golfe Persique; l'entrée de la mer Noire ou de la mer Caspienne, et celle de la mer du Sud. Dans l'intérieur des terres, les pays même les plus sauvages participent malgré eux à la politique européenne; et le paisible chef d'une horde indienne sur les bords du fleuve Saint-Laurent, ou de la rivière des Amazones, traite avec les rois de la France ou de la Grande-Bretagne.

Ainsi l'Europe, la plus petite des quatre parties du monde, est devenue le point central de toute la terre habitable. Si on excepte la Chine, qui est toujours absolument isolée du reste du genre humain, et quelques parties de l'intérieur de l'Afrique, il n'y a point en Afrique, en Amérique, en Asie, d'Etat dont les intérêts ne tiennent à l'Europe. C'est elle qui règle tout ce qui se passe ailleurs; elle a

pris sur l'univers entier cette monarchie universelle, dont chez elle le nom devoit être une impraticable chimère; en parlant sans cesse de son équilibre, elle a rompu celui de la terre; et, plus heureuse qu'*Archimède*, elle a trouvé un point d'appui pour faire mouvoir le globe.

Le grand mot d'équilibre a fait répandre bien du sang, parce qu'on l'a mal entendu; et comme il y aura toujours des personnes intéressées à ce qu'on ne l'entende pas mieux, il est important de savoir ce qu'il peut être, et en quoi il consiste.

Il n'y eut point d'équilibre pour les nations, tant qu'elles n'eurent entr'elles que de foibles relations commerciales. Ces relations pouvoient être foibles, et le commerce être grand, parce que cette grandeur n'étoit pas absolue; elle n'étoit que comparative aux besoins et aux connoissances des peuples. Aussi, parmi les peuples les plus commerçans de l'antiquité que vous avez vus dans la première époque, aucun n'eut-il l'idée d'une monarchie uni-

verselle. Les Romains se trouvèrent, par leur constitution, propres à ambitionner et à obtenir cette monarchie; mais ils n'y parvinrent que par les armes, et non par le commerce. Au contraire, la seule puissance qui ait voulu sérieusement la leur disputer, étoit une puissance commerçante; elle succomba, et cela devoit être, parce que le commerce n'avoit encore aucune des grandes ressources politiques qui pouvoient compenser celles d'une nation guerrière : on faisoit alors la guerre à force d'hommes, et on n'avoit pas encore eu l'idée de la faire à force d'argent.

Les Romains établirent donc cette monarchie universelle; et je vous ai fait remarquer les raisons surnaturelles auxquelles il faut l'attribuer.

La décadence de cet Empire commença presque avec sa grandeur. Ce qui prouve que, dans ces immenses proportions, il est plus facile de conquérir que de conserver.

Cet Empire s'étoit dissous avec un terrible fracas. Les lambeaux étoient encore

épars; rien n'avoit pris de place fixe. Le génie d'un grand homme plana sur ce chaos, lui donna une forme, un ensemble; et Charlemagne se trouva le roi des trois quarts de l'Europe. Mais il n'y avoit que lui qui eût le secret de cette énorme machine; ce secret se perdit avec lui; la machine n'étant pas soutenue et remontée, s'arrêta, se détraqua, et ne reparoîtra plus.

Charlemagne a été et sera en Europe le seul monarque universel. Si quelqu'un eût pu se flatter de renouveler cet exemple, c'étoit Charles-Quint. La fortune sembloit avoir accumulé autour de lui une masse de moyens qui effrayoient par leur volume, et étonnoient par leur nouveauté. Il échoua dans ses projets; il sentit lui-même qu'ils étoient aussi impraticables que séduisans. Les branches d'Autriche et d'Espagne voulurent les reprendre; elles diminuèrent au lieu de s'agrandir: elles perdirent au lieu de gagner.

C'est que l'équilibre sur terre étoit dès-lors, comme il l'a été de nos jours, essen-

tiellement inaltérable par sa nature (1). C'est qu'on n'envahit pas des provinces entières sans des efforts qui consument, sans un éclat qui alarme. Aussi la puissance envahissante cherche-t-elle toujours à dissiper ces alarmes; elle invoque en sa faveur ce même équilibre, dans le moment même où elle le rompt avec trop de violence : tout ce qu'elle dit pour persuader le contraire de ce qu'elle fait, ne sert qu'à prouver combien elle sent elle-même la nécessité de maintenir toujours l'idée attachée à ce mot; et que toute conquête, assez importante pour déranger l'équilibre, refroidit nécessairement les alliés du conquérant, irrite ses anciens ennemis, lui en suscite de nouveaux, et les réunit tous contre lui. Louis XIV ne voulut que donner à la France l'arrondissement qui la mettoit en état de défense, et la prépondérance politique qu'elle doit avoir pour le repos même de l'Europe. Et cependant, voyez combien de ligues se formèrent contre lui, et les trois

(1) Voyez dans ce quatriéme volume, pag. 1, la note au commencement de *la Lettre LXXX*.

terribles guerres qu'il eut à soutenir. Ces ligues et ces guerres furent le fruit de l'adresse de Ferdinand et de l'ambition de Guillaume. Le premier vouloit reprendre son ascendant en Allemagne; le second vouloit conserver celui qu'il avoit en Hollande, et s'emparer du trône d'Angleterre. Mais tous deux, pour parvenir à leurs fins, trouvèrent moyen de répandre une grande alarme sur les projets de Louis XIV; et ces projets, qui se seroient anéantis en se manifestant, coûtèrent des sommes immenses à l'Angleterre et à la Hollande. La première tiroit un grand parti de la terreur publique, et par conséquent pouvoit être regardée comme plaçant avantageusement son argent; mais l'autre ne tiroit de cette terreur aucun parti; elle prodiguoit ses trésors, uniquement pour dire que les marchands de Batavia régloient la politique de l'Europe. Cette politique s'étant tournée contre la puissance bienfaitrice en faveur de la puissance ennemie, ils ont, pendant quatre-vingts ans, mieux aimé prodiguer leur or, que de changer de système:

et même, en 1745, bien convaincus que la France ne vouloit pas de conquêtes, et que Louis XV offroit et vouloit une paix juste, ils l'ont retardée de trois ans, pour donner encore des millions à l'Autriche qui vouloit conquérir.

Voilà où conduisent les combinaisons qui portent sur des principes faux, sur des suppositions impossibles.

Il y a eu, au commencement de ce siècle, un beau moment pour établir en Europe le plus parfait équilibre : c'étoit à la mort de Charles II, lorsque son testament appela le duc d'Anjou au trône d'Espagne. Louis XIV, mûri par l'âge et les réflexions, délivré de la fougue impérieuse de Louvois, ayant donné à la France, du côté de l'Allemagne, un triple rang de frontières fortifiées, auroit écouté toutes les conditions raisonnables qui lui eussent été présentées. Celle à laquelle on attachoit le plus d'importance étoit la renonciation de la branche d'Espagne à la couronne de France, *et vice versâ* : il l'eût acceptée sans hésiter ; car c'étoit autant l'intérêt des deux

couronnes que celui des autres puissances. Ces deux Etats ne pouvoient d'après cela avoir aucun motif, aucun desir d'agrandissement, si on en excepte la Lorraine, sur laquelle il eût été facile de prendre des arrangemens, déjà indiqués par les deux partages éventuels qui avoient précédé la mort de Charles II. L'union des deux cours étoit nécessaire; la preuve, c'est que les guerres qu'elles avoient eues jusqu'alors, jamais n'avoient pour objet *réel* leurs frontières respectives du côté des Pyrénées, mais toujours la Franche-Comté et les Pays-Bas : c'est que depuis que l'Espagne n'eut plus rien de cette fatale succession de Marie de Bourgogne, leurs brouilleries ne tinrent qu'à des circonstances personnelles; et il fallut toujours en revenir à une union commandée par la première de toutes les convenances, celle de l'utilité réciproque. Mais cette union n'étoit, et ne pouvoit être que défensive. Or, si cette vérité eût été, en 1701, saisie par les Hollandais, ils en faisoient immanquablement l'axe de la politique européenne; et sur cet axe ils

eussent établi le mouvement régulier du globe commercial. Leur traité de commerce, combiné avec l'Espagne et la France, obligeoit l'Angleterre d'en faire un avec ces trois puissances; et alors l'Angleterre se trouvoit, par la nécessité même de conserver son commerce, forcément amenée à révoquer son fameux acte de navigation; acte monstrueux, imaginé par Cromwel pendant son usurpation, parce que dans les révolutions on cherche, par des moyens violens, à satisfaire, et sur-tout à occuper l'orgueil national; acte qui étend sur toute l'Europe la force d'un bill du parlement, et auquel la postérité aura peine à croire que toute l'Europe se soit honteusement soumise. Le commerce étant ainsi ramené à son indépendance naturelle par le traité auquel étoient appelées ces quatre puissances, cette quadruple alliance, fondée sur des points moins vacillans que ceux que l'on vit quelque temps après, devoit, avec le temps, prendre une grande consistance sur le continent; elle ne pouvoit entrevoir aucun motif de rupture. Et c'é-

toit déjà un grand point de tranquillité, de savoir que les difficultés qui pourroient s'élever en Asie ou en Amérique, ne troubleroient pas le repos du continent européen. Mais ces difficultés mêmes, en supposant qu'elles s'élevassent, ne devoient jamais apporter un très-grand changement dans les Indes occidentales ou orientales. Les immenses possessions de l'Espagne dans le Nouveau-Monde étoient garanties par une sage politique. Voici ce que disoit à ce sujet, au parlement d'Angleterre, le célèbre Robert Walpool :

« La conservation de la monarchie es-
» pagnole en Amérique, en son entier et
» sans démembrement, a été depuis un
» siècle le système général de toutes les
» puissances de l'Europe; parce que, si
» les richesses que l'Espagne tire de ses
» colonies, tomboient entre les mains
» d'une autre nation, le reste de l'Europe
» seroit bientôt épuisé d'argent, au lieu
» qu'aujourd'hui il n'y a pas de nation
» commerçante qui n'ait, dans les flottilles
» ou les galions, une plus grande portion

» que l'Espagne même. Il est vrai, ces tré-
» sors viennent sous des noms espagnols,
» et le roi d'Espagne y impose toujours
» un indult considérable; mais l'Espagne
» n'est autre chose que le canal par lequel
» tous ces trésors passent dans le reste de
» l'Europe. Si donc nous, ou quelque
» autre nation, prétendions saisir ces tré-
» sors, nous ne manquerions pas de trou-
» ver une puissante opposition; et peut-
» être la jalousie que causeroit cette dé-
» marche, auroit des suites plus fâcheuses
» que ne nous feroient de bien les richesses
» que nous pourrions acquérir. Je crain-
» drois même que nos meilleurs alliés ne
» regardassent cette démarche d'un œil
» bien différent, et ne fussent les premiers
» à s'en plaindre. »

Ces principes, posés par un des plus sages ministres qu'ait eus l'Angleterre, viennent parfaitement à l'appui de ce que je vous ai dit, et auroient été adoptés en 1700, si la Hollande eût été alors assez éclairée pour les présenter et les soutenir. Il est à remarquer qu'à cette époque l'An-

gleterre n'avoit pas encore asservi le Portugal par le traité de 1703, et que si les Hollandais eussent voulu voir que Guillaume n'avoit d'autre intention que de le sacrifier à son ambition personnelle et aux intérêts de la Grande-Bretagne, ils ne se fussent jamais soumis à toutes les gênes qui depuis ont entravé leur commerce. Il me semble donc bien évident que si la Hollande, en s'unissant, ainsi que je le dis, à la France et à l'Espagne, eût amené l'Angleterre à cette alliance, cette époque, si désastreuse pour l'humanité, pouvoit au contraire lui être très-heureuse. Mais, et je vous l'ai déjà fait observer, la haine et l'ambition de Guillaume, l'orgueil et l'humeur des rois de Batavia, étouffèrent des idées raisonnables, justes et utiles. En vain Guillaume exerça-t-il toujours sur la Hollande l'empire le plus arbitraire; en vain ne regarda-t-il jamais cette république, dont il étoit le premier sujet, que comme l'instrument de sa vengeance ou de sa grandeur : la Hollande lui pardonnoit tout, consentoit à tout, pourvu qu'il fût, ainsi

qu'elle, ennemi de Louis XIV. Elle adopta de son vivant, elle outra après sa mort, les mesures iniques dont lui-même se seroit peut-être éloigné s'il eût vécu plus longtemps; et quelques voies conciliatoires qui fussent ou présentées par des gens sages, ou indiquées par la raison ou la convenance, elle persista à les rejeter avec un entêtement absurde, qui finit par être avantageux à Louis XIV. Et c'est ainsi que les conceptions politiques les plus sages, les plus justifiées par les localités, par le concours des événemens, ne peuvent encore être exécutées, s'il ne se rencontre en même temps, dans le concours des personnes principales, cette sagesse de plans, cette infaillibilité du coup-d'œil, cette abnégation de tout intérêt momentané, ce dépouillement de toute considération particulière, si rares, et cependant si nécessaires à réunir dans plusieurs hommes d'Etat.

L'occasion que l'on manqua au commencement du siècle, auroit peut-être pu se représenter après la paix d'Utrecht et la mort de Louis XIV. Il y a même une lettre

de George Ier. à Philipe V, qui sembleroit prouver que l'Angleterre n'étoit pas éloignée de travailler à effectuer et à consolider une alliance telle que celle dont je vous parle, puisque George étoit disposé à restituer Gibraltar. « Je ne balance plus à as-
» surer V. M. de ma promptitude à la sa-
» tisfaire par rapport à la démarche tou-
» chant la restitution de Gibraltar, lui
» promettant de me servir des premières
» occasions favorables pour régler cet ar-
» ticle, du consentement de mon parle-
» ment. » Mais malheureusement la France sous une minorité, le régent léger, et personnellement mécontent de Philippe V; ce monarque sans caractère, et conduit successivement par la princesse des Ursins, par sa seconde femme, par Albéroni; la tête ardente de cet audacieux parvenu, celle du cardinal Dubois, rien de tout cela ne pouvoit inspirer cette sage confiance, la meilleure de toutes les garanties. Tout cela, au contraire, opposoit des obstacles insurmontables au nouveau système qu'il eût été à desirer qu'on adoptât, et qui ne

pouvoit s'établir qu'autant qu'il y eût eu sur les trônes de France et d'Espagne deux monarques aussi puissans par leurs vues et leur capacité, que par l'étendue de leurs Etats.

Les traités d'Utrecht et de Rastadt n'apportèrent donc en Europe aucun changement marquant dans l'équilibre que l'on avoit cherché lors du traité de Westphalie. Celui de 1748 laissa cet équilibre à-peu-près tel qu'il étoit depuis cent ans, qu'il se maintint encore pendant près d'un demi-siècle, tel qu'il se seroit toujours maintenu, tantôt plus, tantôt moins fort, tant que quelque grande nation de l'Europe n'auroit eu aucune de ces longues et violentes convulsions qui, dans leurs ébranlemens, déplacent les arcs-boutans politiques.

Il n'en est pas de même de l'équilibre maritime, de l'empire universel qu'on obtiendroit sur cet abîme immense qui unit toutes les parties du globe. Sous un pareil despotisme tout équilibre seroit entièrement rompu, et tous les Etats se trouveroient réellement sujets d'un seul.

La

La politique réduit aujourd'hui tous ses calculs en argent : tant qu'elle en a, elle est sûre d'avoir à sa volonté l'état de guerre le plus formidable. Qu'elle ait chez elle, ou qu'elle puisse armer pour elle une masse de forces imposantes, et qu'elle peut renouveler en tout temps, l'effet est toujours le même. C'est donc l'argent qui, par-tout où il se trouve accumulé, donne la prépondérance ; et comme c'est par le commerce qu'on le multiplie et qu'on l'accumule, cette prépondérance appartiendroit exclusivement à la puissance qui feroit un commerce exclusif.

Cette remarque importante auroit dû être faite généralement à l'époque de 1748. On auroit dû sentir alors des vérités dont l'application intéressoit si essentiellement tout le continent : c'est que les tranquilles conquêtes du commerce font beaucoup moins de bruit, mais donnent bien plus d'avantages que l'envahissement d'une province ; elles se forment peu-à-peu ; elles n'éveillent pas l'inquiétude publique : au contraire, elles lui présentent des objets de

distractions, en lui offrant de nouveaux objets de jouissances. Elles n'épuisent pas les moyens : au contraire, elles les augmentent, et leur étendue même assure leur solidité. L'indolence, l'impéritie, ferment long-temps les yeux sur le mal; on ne le voit que lorsqu'il est extrême; et alors il faut le rare concours du courage, des circonstances et du succès, pour réclamer efficacement des droits qu'il eût mieux valu ne pas laisser entamer.

Or, depuis toutes les découvertes maritimes, depuis que toutes les sciences concourent à perfectionner la construction des vaisseaux et la navigation, la mer est devenue et ne peut plus cesser d'être le principal domaine du commerce. Si donc une nation tendoit à envahir ce domaine, l'intérêt de toutes les autres devroit les porter à augmenter entr'elles leurs relations réciproques, et à diminuer le plus possible leurs relations avec cette nation; elles devroient s'appliquer à gêner les importations de celles-ci, à favoriser les importations des autres, à encourager leurs

propres exportations. Si cette nation refusoit d'admettre les navires étrangers chargés de marchandises nées dans un autre pays que le leur, toutes les autres nations devroient en agir de même vis-à-vis d'elle. Elles devroient toujours régler leur conduite d'après la sienne, et contredire avec mesure et discernement tous les réglemens qu'elle feroit.

Je sais bien qu'un peuple qui veut être exclusivement vendeur, a, par cela même, besoin de conserver de grands peuples consommateurs, et quelquefois est obligé de baisser ses prix au niveau que lui indique la diminution des demandes; mais, 1°. cette diminution, qui peut être très-sensible pour des objets de luxe ou d'agrément, ne peut presque jamais avoir lieu pour les objets de nécessité; 2°. celui qui vend seul gagne toujours beaucoup, relativement à ceux qui ne vendent pas; 3°. c'est une usurpation dont les conséquences sont incalculables, que la certitude d'avoir exclusivement à sa disposition l'agent irrésistible qui peut, en un moment, changer toutes les

spéculations de la politique, et paralyser, précipiter ou diriger tous ses mouvemens.

Ce n'est pas tout. Le peuple qui exerceroit un pareil empire, en parvenant à la domination exclusive des mers, augmenteroit de jour en jour son crédit; ce qui, à tous ses moyens, ajouteroit une grande force d'opinion. Cette force seroit d'autant plus à craindre, qu'elle établiroit ses points d'appui au milieu même des puissances rivales ou ennemies. Ce peuple naturaliseroit donc, pour ainsi dire, son crédit chez tous les étrangers; et associant, intéressant à sa fortune les gens riches de tous les pays, ou ceux qui cherchent à le devenir, il rendroit son crédit *cosmopolite*, et se feroit des partisans, là même où il n'auroit dû trouver que des rivaux.

Enfin, ce crédit seroit d'autant plus dangereux, qu'il mettroit les autres Etats dans le cas de s'en créer un, par la nécessité d'avoir au moins l'apparence de cet équilibre d'argent, sans lequel l'autre ne peut subsister. Tous s'efforceroient plus ou moins de se faire un crédit. Le citoyen

ne donneroit plus à sa patrie ce dont elle a besoin; il le lui vendroit. Tous les Etats, devenus débiteurs d'eux-mêmes, seroient alors aux ordres de l'agiotage et de la cupidité; et celui qui auroit su le plus faire durer cette magie politique, exerceroit réellement un empire universel sur tous les autres, jusqu'à ce qu'il périt par l'enflure même qui lui donneroit un air de santé.

Etudiez, d'après ces réflexions, la suite de l'histoire depuis 1748; elles vous conduiront à connoître ce qu'est en ce moment la situation de l'Europe, ce qu'elle a à craindre ou à espérer, et si les gouvernemens ont bien ou mal connu leurs véritables intérêts.

Appliquez-vous sur-tout à suivre l'influence que cette extension indéfinie du crédit a eue sur les mœurs publiques, même sur les mœurs privées et sur les gouvernemens, tant vis-à-vis les uns des autres, que vis-à-vis de leurs sujets. Voyez jusqu'à quel point elle peut mettre un gouvernement à la discrétion des prêteurs, et par conséquent placer dans d'autres

mains la force motrice, dont lui seul devroit avoir l'entière direction. Voyez quels différens effets cette extension peut produire suivant la différence des gouvernemens ; ce qui, par exemple, en résulteroit dans un gouvernement représentatif, si la richesse fictive des représentans qui forment le corps législatif, étoit hors de toute proportion avec la propriété territoriale que la loi exige d'eux : jusqu'à quel point ce gouvernement seroit alors obligé, pour conserver une puissance absolue sous des formes populaires, d'être toujours assuré de la grande majorité des voix législatives, et de hausser le prix d'un trafic dans lequel personne ne doit entrer en partage avec lui : et ce qui arriveroit le jour où des événemens imprévus lui feroient perdre ce monopole, dont il se seroit fait un moyen nécessaire, auquel il ne pourroit suppléer qu'avec peine, et en s'exposant à de grands dangers.

C'est d'après ces observations que vous pourrez vous former des idées justes sur ce qui constitue la véritable grandeur d'une

nation, et ce qui doit être sa vraie politique.

Vous verrez qu'il faut trois choses pour donner à une nation un état d'aplomb et de stabilité qui soit indépendant de quelques secousses passagères, de quelques momens de fermentation, et qui toujours la ramène sûrement à une grandeur qui est en elle, et ne peut lui être ôtée que par elle. Ces trois choses sont : son étendue, son commerce, ses productions. Quand ces trois avantages, qu'elle tient de la nature et qu'elle peut perfectionner par l'industrie, sont bien combinés avec son administration; quand elle a d'ailleurs une bonne forme de gouvernement, il ne lui manque plus que de se faire et de suivre un plan raisonné de politique. Ce plan doit être fondé sur sa puissance réelle et relative, sur ses intérêts naturels, parce que ceux-là sont immuables, peuvent être gênés quelquefois, mais ne peuvent jamais être détruits. Ce plan, soigneusement rédigé avec les circonstances, les motifs, les avantages, les inconvéniens réels ou apparens, doit être une pragma-

tique sanction déposée dans les archives de cette nation, comme un des secrets de l'Etat, pour servir à l'avenir de guide à tous ses ministres; parce qu'une politique sage et prévoyante porte toujours ses regards sur l'avenir. Elle sait que rarement les calculs et les événemens de la diplomatie offrent de ces avantages qu'on puisse saisir tout-à-coup, si on ne les a pas fait naître, si on ne les a pas préparés d'avance, si au moins on n'a point établi d'avance les points sur lesquels on pourroit s'appuyer pour en profiter. Elle ne se presse donc jamais de construire; mais elle se presse toujours d'amasser des matériaux qu'elle trouvera sous sa main quand sera venu le moment de s'en servir.

Elle sait qu'un grand Etat qui réunit, ainsi que je viens de le dire, étendue, commerce et productions, doit avoir quatre sortes de forces, force territoriale, force pécuniaire, force militaire, force fédérative; qu'il est parvenu au plus haut degré de puissance, quand ces quatre forces sont entr'elles dans un rapport parfait; et qu'il

s'y maintient tant qu'elles peuvent se donner un secours mutuel; que, d'après cela, elle doit faire souvent un rapprochement exact de sa situation avec celle des autres puissances ennemies ou alliées; et que ce tableau de comparaison doit sans cesse être sous ses yeux, parce que c'est une boussole qu'elle ne peut trop consulter.

Enfin ce plan doit avoir au nombre de ses principales bases ces grandes vérités politiques dont on ne s'écarte point sans s'égarer. Il doit y être établi en principe que la guerre ne doit plus décider de la prépondérance des nations; qu'il faut la chercher ailleurs que dans les chances incertaines des opérations militaires les plus savantes; qu'un grand Etat trouvera toujours cette prépondérance dans ses richesses, quand elles seront le fruit de tous ses avantages naturels et de son industrie, combinés et mis en action par une administration sage et ferme; que, pour cet Etat, le meilleur moyen d'être toujours redoutable au-dehors est de ne jamais abuser de ses forces, de faire craindre sa justice plus que

sa vengeance; de ne point trop affoiblir ses ennemis; de laisser aux puissances secondaires ce système d'intrigue, d'inquiétude, de basses jalousies, ce machiavélisme inventé dans un petit Etat par un esprit sophistique, et que dans un grand Etat l'homme de génie n'adoptera jamais. Une puissance secondaire, toujours dans la crainte de participer à l'embrasement général que produit le choc des empires, d'être envahie ou démembrée pour servir de dédommagement à la paix, a au moins une excuse dans sa foiblesse et dans ses justes terreurs. Mais il n'en est point pour une grande puissance; parce que toutes les fois qu'il y a un embrasement général, c'est évidemment la faute ou de son indolence ou de son ambition. Pour elle, la seule et vraie politique seroit de faire connoître à chaque peuple les biens dont il est appelé à jouir, de maintenir sur les mers une grande liberté, d'établir entre les nations une influence réciproque dont elle observeroit sans cesse les variations et les effets.

Sur ces trois objets intéressans, l'équilibre, le crédit, la politique, je n'ai dû vous indiquer que des principes généraux : votre travail doit être d'en faire l'application aux circonstances et aux localités.

Voyons sous ces deux rapports dans quel Etat la paix de 1748 laissa les principales puissances.

LETTRE XCVI.

Etat politique de l'Europe au milieu du dix-huitième siècle.

Cette paix affermissoit la maison d'Hanovre sur le trône d'Angleterre. La nation regardoit cet affermissement comme un garant de sa tranquillité. Et en effet, la succession parlementaire avoit déjà pour elle l'expérience d'un demi-siècle de calme et de prospérité; ce qui depuis long-temps ne se trouvoit pas dans les annales britanniques. Pendant ce demi-siècle il y avoit bien eu quelques mouvemens popu-

laires : les assemblées publiques avoient vu naître et se débattre quelques factions ; mais dans la balance constitutionnelle, l'autorité royale avoit toujours une prépondérance marquée ; et l'accord maintenu sans interruption entre le trône et le parlement, en réduisant toutes les cabales à quelques intrigues impuissantes, avoit déployé dans toutes leurs forces les ressources et les richesses de l'Etat. La tranquillité publique n'avoit point été troublée par les écarts de la liberté individuelle : jamais une autorité nouvelle n'avoit, avec moins de gêne, assuré et conservé l'ordre dans un grand Etat. Pendant ce temps, le commerce avoit profité de tous les avantages acquis à l'Angleterre par la paix d'Utrecht ; l'industrie perfectionnoit et multiplioit les manufactures, en excitant et employant utilement les découvertes et les progrès des arts et des sciences. La diversité même des opinions religieuses sur le dogme et le culte sembloit avoir enfin déposé cette animosité, qui cent ans auparavant avoit fait répandre tant de sang ; et

ce germe si terrible des dissensions domestiques paroissoit assez desséché pour qu'on n'en craignît plus la reproduction. Ainsi dégagée de toutes les entraves qui, pendant de longs troubles intérieurs, avoient souvent contrarié ou paralysé ses mouvemens, l'Angleterre s'élançoit vers une grandeur dont son imagination reculoit sans cesse les bornes, et étendoit au loin sa gloire et sa richesse.

Aussi le célèbre *Hume*, qui s'arrête avec complaisance sur le riant tableau de ces belles années, ajoute-t-il : *Aucune nation ne peut se glorifier d'une époque si longue et si honorable : et dans toute l'histoire du genre hnmain, il n'y a pas d'exemple que tant de milliers d'hommes aient si long-temps vécu ensemble d'une manière si libre, si raisonnable, si convenable à la dignité de la nature humaine.*

Pendant tout ce temps, soit qu'elle fût en guerre, soit qu'elle fût en paix avec l'Espagne et la France, sa politique vis-à-vis de ces deux puissances avoit toujours pour but deux points qu'elle ne perdit ja-

mais de vue. Empêcher que leur marine ne prît un accroissement redoutable ; et à la faveur de l'indolence des Espagnols et de la trop grande étendue de leurs possessions coloniales, s'y emparer d'une grande partie du commerce par une contrebande reconnue et respectée. Guillaume, avant d'arriver sur le trône d'Angleterre, avoit toujours dit, et depuis qu'il y fut parvenu, l'Angleterre avoit toujours répété avec lui, qu'elle ne vouloit que l'équilibre de l'Europe ; et l'Europe, dont les anciens préjugés ne connoissoient d'équilibre que sur le continent, n'imagina pas qu'il dût y en avoir ailleurs. Lors de la guerre de la succession, l'Angleterre entra dans la ligue, en protestant qu'elle n'avoit aucun motif d'intérêt ; mais en faisant sa paix particulière, elle garda la baie d'Hudson, l'île de Terre-Neuve, Mahon, Gibraltar, de grands avantages dans le commerce des colonies espagnoles, et l'Acadie, dont les limites extensibles à volonté devoient un jour lui donner de vastes contrées dans le nord de l'Amérique.

Pendant la minorité de Louis XV, l'An-

gleterre fut ou parut alliée de la France. Mais je vous ai fait remarquer que cela tenoit aux circonstances singulières dans lesquelles le gouvernement français se trouva pendant la régence, et qui se prolongèrent même après la majorité. La France ne paroissoit point alors songer à relever sa marine, et à tirer parti de son heureuse position sur les deux mers : et pendant qu'elle sembloit oublier de si grands intérêts, l'Angleterre, uniquement occupée de ceux de son commerce, le rendoit par-tout prédominant ou exclusif. L'Espagne voulut enfin mettre un terme à l'extension indéfinie du traité de l'Assiento ; et aussitôt l'Angleterre s'arma pour la maintenir. La France ne crut pas devoir abandonner l'Espagne à ses propres forces ; et l'Angleterre profita de la pragmatique sanction Caroline pour prolonger une guerre sanglante, lors même que cette pragmatique ne pouvoit plus en être l'objet. Elle se chargea presque seule des dépenses de cette guerre ; elle soudoya l'Autriche, la Sardaigne, le Danemarck, la Hesse ; elle négocia la paix entre la Prusse

et l'Autriche ; sous sa médiation fut signée, entre la reine de Hongrie et Charles VII, une convention de neutralité. Elle n'épargna aucuns moyens pour forcer les Hollandais à rompre avec la France contre leurs plus évidens intérêts : et la France, obligée de faire de grands efforts sur le continent, ne s'occupa que foiblement de ceux qu'auroit exigés sa marine.

Ainsi, dans le traité d'Aix-la-Chapelle, l'Angleterre avoit réellement atteint le but qu'elle s'étoit proposé : et ce but étoit d'autant plus intéressant pour elle, que ne lui donnant point un accroissement sensible, il n'excitoit ni la jalousie, ni même l'attention. Mais par cela même, d'après les principes que j'ai exposés dans la Lettre précédente, il lui assuroit des avantages plus grands et plus réels, en la plaçant au rang d'agent nécessaire et principal dans toutes les affaires politiques.

Par elle-même elle n'avoit pas une grande force militaire de terre; mais au-dedans elle avoit toute celle que demandoit sa défense; au-dehors, elle pouvoit s'en procurer une

avec

avec de l'argent. Ses forces de mer, plus utiles, plus nécessaires pour elle, restoient hors de toute proportion avec les autres puissances.

Elle venoit de prouver que sa force fédérative étoit grande; et on pouvoit regarder comme constant qu'elle le seroit toujours, parce que par-tout elle savoit et pouvoit parler en maître; parce que toute la politique se réduisant dès-lors à des calculs d'argent, elle se trouvoit avoir plus de politique que personne; parce qu'il n'y avoit point d'Etat dans lesquels elle ne fît pénétrer ses commerçans, et qu'elle exigeoit impérieusement pour eux des avantages exclusifs; enfin, parce qu'elle ne pouvoit avoir aucunes vues de conquêtes sur le continent, et que toutes les puissances commerçantes étoient obligées de la ménager, depuis qu'elles s'étoient habituées à la craindre. C'est ce qui se voyoit sur-tout en Russie, où déjà elle avoit pris un grand ascendant, qui ne tenoit pas seulement au dévouement que Bestucheff lui avoit voué, mais à l'adresse avec laquelle elle avoit su

rendre nécessaire à Pétersbourg et à Archangel un commerce dont elle retiroit tout le profit.

Sa force territoriale augmentoit tous les jours par l'accroissement de sa population et de sa culture. Dans un territoire où le climat s'oppose à plusieurs productions, son activité et son industrie suppléoient à tout. D'ailleurs ce n'étoit pas seulement dans les trois royaumes qu'il falloit chercher l'Angleterre et les Anglais; l'Angleterre étoit par-tout où ses vaisseaux de guerre pouvoient pénétrer. Elle étoit surtout dans l'Inde, où elle projettoit l'établissement d'une monarchie universelle. Les Anglais se trouvoient par-tout où le commerce pouvoit faire quelques spéculations; et par-tout où ils commerçoient, ils demandoient et obtenoient des priviléges que bientôt ils appeloient des droits.

Enfin, sa force numéraire s'étendoit dans des proportions presque incalculables. La couronne, qui, à l'expulsion de Jacques II, n'avoit pas deux millions ster-

lings de revenus, percevoit annuellement des impôts immenses, mais qui se payoient avec exactitude sans écraser le contribuable. Cette puissance, dont le premier emprunt ne datoit que du règne du prince d'Orange, qui avoit vu cet emprunt perdre cinquante-trois, quoique l'intérêt fût à huit pour cent, qui n'avoit pu le remplir que par les grosses sommes qu'apportèrent les réfugiés français, empruntoit dans toute l'Europe à un intérêt modique, et trouvoit par-tout des prêteurs dont la confiance montoit sans peine à la hauteur de ses demandes.

Dans cette position, elle sentit que la puissance d'opinion qui s'offroit à elle devoit lui servir à étendre et à consolider sa puissance véritable. Sa richesse réelle et sa richesse factice s'élevèrent au plus haut point : avec cette différence cependant, que celle-ci peut-être surpassoit trop la première, et que l'édifice, beaucoup plus vaste que les fondemens, pouvoit indiquer à des yeux attentifs un manque de solidité. Elle réparoit ou pallioit cet in-

convénient par ses lois, par son gouvernement, par une administration nouvelle et hardie. De-là naissoit chez elle ce génie dont tous les efforts tendoient toujours à dominer ; génie à-la-fois commerçant, guerrier, philosophe, spéculateur et politique, qui toujours déplacé dans le second rang, s'élançoit sans cesse au premier, en donnant aux avantages naturels de l'Angleterre toute la valeur dont ils étoient susceptibles, et en ouvrant à ses avantages fictifs la vaste carrière de l'imagination, de l'audace et de l'avidité.

Enfin l'Angleterre, en renouvelant pendant la guerre de 1741, et excédant de beaucoup ce qu'elle avoit fait dans la guerre de la succession, pour solder plusieurs puissances, fixa la révolution qui, depuis le commencement du siècle, s'opéroit dans le système de richesses des grands Etats. Le crédit devint aussi, et fut reconnu puissance européenne. Comme cette puissance devoit influer fortement sur le sort de toutes les autres, l'Angleterre soutint par politique ce que d'abord

elle avoit fait par nécessité. Elle établit et fit adopter pour principe, que chez elle devoit toujours résider cette force nouvellement créée, mais qui déjà gigantesque, suffisoit pour remuer les empires; et si elle permit à la Hollande de paroître en avoir une portion, ce fut en se réservant le pouvoir de diriger cette portion à volonté; ou même de la retirer, comme un rayon qui ne pouvoit jamais se séparer du centre.

La Hollande apprenoit à ses dépens le mauvais emploi des sommes énormes qu'elle avoit prodiguées contre la France. De cette dernière guerre où elle s'étoit laissée entraîner malgré elle, elle ne retireroit d'autre fruit que l'établissement d'un Stathoudérat héréditaire, même en faveur des filles. Cette hérédité devoit la rendre encore plus dépendante de l'Angleterre, et soumettre à cette altière rivale les spéculations d'Amsterdam et les délibérations de La Haye : ou si les unes et les autres devoient respectivement se trouver en contradiction, ce ne pouvoit être qu'au détriment de l'intérêt général. Dans tous les

cas, la Hollande se trouvoit de plus en plus au-dessous du rôle qu'elle avoit trop long-temps et trop mal voulu jouer ; et sa position, connue de toutes les puissances, ne lui laissoit plus espérer de reprendre le rang qu'elle avoit follement usurpé par une force agressive, et qu'elle ne pouvoit obtenir et garder que par une médiation sage et respectable.

C'est bien alors qu'elle dut commencer à voir que ce fameux traité de la Barrière, source de tant de discussions, étoit une de ces erreurs politiques qu'adopte aveuglément la vengeance ou l'esprit de parti, et que le temps même ne dissipe qu'à force de malheurs. Le seul traité de Barrière qui pût être réellement avantageux à la Hollande, étoit une alliance solide entr'elle et la France, fondée sur l'intérêt des deux puissances. Celui que l'on imagina en 1713, ne reposoit que sur l'intérêt de l'empereur. Il avoit été jugé ainsi par les Etats-Généraux eux-mêmes. Dans une lettre du 31 mars, ils disoient aux provinces : *Tout bien considéré, il faut comprendre que*

les Pays-Bas ne peuvent servir à l'empereur à autre chose qu'à s'attacher et à tenir dans ses intérêts la Grande-Bretagne et la Hollande, qui confinent de si près aux Pays-Bas, très-éloignés des autres Etats autrichiens. Cela se vit bien dans la guerre de 1741. Le parti stathoudérien se servit de ce traité pour faire fournir d'abord des subsides, puis des troupes à l'Autriche. Sans ces subsides et ces troupes la paix eût été faite cinq ans plus tôt. On ne parvint à la faire qu'en attaquant la Hollande. Il étoit donc évident qu'elle ne tiroit aucun avantage de ce traité. Cela se vit encore bien plus clairement près de quarante ans après, lorsque Joseph II sentit que la liberté de l'Escaut lui seroit bien autrement utile qu'une prétendue barrière, et anéantit lui-même le traité, en démantelant les places auxquelles la Hollande avoit si long-temps attaché tant d'importance. C'est par des rapprochemens de ce genre que vous apprendrez à distinguer, dans la politique établie depuis la paix de Westphalie, ce qui ne tenoit qu'au mo-

ment, aux personnes, aux préjugés, et ce qui reposoit sur les grands principes, bases immuables de toute pacification sage et durable.

L'Espagne, après avoir été pendant plus de quinze ans le jouet de la politique autrichienne, s'étoit enfin rapprochée de la France, et y avoit gagné, pour deux branches de la maison régnante, le royaume de Naples et le duché de Parme. Mais sa mauvaise administration avoit mis dans un trop grand jour le secret de sa force ou plutôt de sa foiblesse territoriale. Sa force fédérative étoit à-peu-près nulle, parce qu'on n'a d'alliés réellement utiles, qu'autant que l'on a une puissance redoutable; et ce qui arriva en 1762 prouva bien que son alliance étoit plutôt une charge qu'un secours. Sur terre, sa force militaire avoit encore soutenu les restes de son ancienne réputation; mais sur mer, la supériorité anglaise lui faisoit craindre de se mesurer avec elle. Sa force numéraire étoit toujours grande; mais les sources en étoient situées dans un autre monde, où,

bien loin d'assujettir ses ennemis aux lois de son commerce, elle ne pouvoit même les faire respecter par ses sujets; l'excessive contrebande qui venoit de donner lieu à la dernière guerre, étoit faite, à la vérité, par les négocians anglais, mais provoquée et soutenue par les colons espagnols.

La Prusse, quoique avec le nom de royaume, ne faisoit encore qu'un point sur le continent. Les différentes parties qui la composoient n'avoient encore ni solidité, ni amalgame; il ne falloit chercher en elle d'autre force que la force militaire. Mais le génie de son Frédéric lui tenoit lieu de tout ce qu'elle n'avoit pas. Déjà il avoit jugé qu'ayant deux fois abandonné la France dans la dernière guerre, il ne devoit compter que foiblement sur son alliance; et ne voyant point de moyens solides d'agrandir ses Etats sans la conservation de la Silésie, il ne négligeoit rien de tout ce qui pouvoit non seulement lui assurer sa conquête, mais l'identifier avec la Prusse.

L'Autriche sortoit de la guerre, en per-

dant à la vérité une belle province; mais cette perte même avoit été pour Marie-Thérèse l'occasion d'une conquête qui valoit bien mieux que la Silésie. Les cœurs des Hongrois s'étoient donnés à elle sans retour et sans regret. Ce beau royaume, riche de sa population et de ses denrées, voyoit avec plaisir les premiers fruits de son dévouement, dans les succès qui, en Allemagne et en Italie, avoient réparé les revers de sa souveraine. Cette princesse célèbre, en prolongeant la guerre, avoit trouvé moyen de se faire payer par ses alliés, et par-là suppléoit à sa force numéraire, qui n'avoit jamais été et ne pouvoit pas être en proportion avec l'étendue de ses domaines.

Ces domaines, dont plusieurs étoient très-éloignés les uns des autres, ne lui donnoient pas une force territoriale aussi grande que s'ils eussent été unis. La Belgique étoit sans doute une de ses plus riches possessions, et un des meilleurs pays de l'Europe; mais son grand éloignement de Vienne, la position des Etats intermé-

diaires qui la séparent de cette capitale, ont des inconvéniens qui compensent, et peut-être surpassent les avantages. La cour de Vienne le sentoit si bien, que depuis long-temps elle avoit formé, et qu'elle n'a jamais perdu de vue, le projet d'échanger la Belgique contre la Bavière. C'est ce qu'elle eût fait après la guerre de sept ans, si l'issue de cette guerre n'eût pas trompé tous ses calculs. C'est ce qu'elle vouloit faire en 1778, à la mort de l'électeur Maximilien, ce dont elle avoit déjà traité avec son successeur, et ce que le vieux Frédéric empêcha par la belle campagne qui amena la paix de Teschen.

Malgré ce qu'elle avoit abandonné de ses anciennes possessions en Italie par les deux derniers traités, elle n'oublioit point tout ce qui lui avoit appartenu dans cette riche partie de l'Europe. Ce qui lui en restoit encore étoit d'un grand produit, mais ne tenoit point immédiatement au Tyrol.

D'ailleurs, la distance, la variété des provinces soumises à la domination au-

trichienne, exigeoient une administration compliquée et un état de défense coûteux ; et le plus habile administrateur doit s'attendre à rencontrer souvent des difficultés dans un gouvernement qui s'étend sur des Flamands, des Bohémiens, des Hongrois, des Croates, des Allemands et des Italiens.

Mais cette grande variété de nations lui donnoit une force militaire nombreuse, aguerrie, facile à recruter, composée d'hommes endurcis à la fatigue ; et cette force militaire, destinée à défendre d'immenses frontières, étoit depuis près de deux siècles habituée à être toujours, sinon dans un état de guerre, au moins dans une grande activité.

Enfin, l'Autriche avoit, dans cette dernière guerre, retrouvé son ancienne force fédérative. L'alliance de l'Angleterre et de la Hollande, qui lui fut acquise pendant presque tout le règne de Louis XIV, qu'elle avoit perdue pendant le ministère de Walpool et de Fleury, et dont la privation lui avoit coûté si cher en 1733, s'étoit renou-

velée en faveur de Marie-Thérèse, et l'avoit soutenue au milieu des plus grands désastres. Elle y avoit ajouté l'alliance de la Russie ; alliance dès-lors consacrée comme un des principes fondamentaux du cabinet de Vienne, et qu'elle regardoit surtout comme un des plus sûrs moyens de contredire le parti de la France à Varsovie, à Stockholm, à Constantinople. On étoit alors loin de prévoir qu'en s'opposant toujours en Pologne, en Suède, en Turquie, aux intérêts de la France, l'Autriche auroit cependant l'adresse de s'allier avec elle, et parviendroit à affoiblir par cette alliance la rivale qu'elle n'avoit pu vaincre.

La Russie, à peine connue au commencement du siècle, étoit déjà une grande puissance en Europe : le génie d'un grand homme l'avoit créée; et le mouvement rapide qu'il lui avoit imprimé, conservoit une telle force, que tout ce qu'elle faisoit encore sembloit être la suite de cette première impulsion.

Un bras appuyé sur la Baltique, l'autre passant sur la mer Noire, et cherchant à

cerner la mer Caspienne, la Russie présentoit alors l'image d'une masse colossale qui, poussée en avant dans les glaces du Nord, menaçoit tout ce qui se trouveroit devant elle. Mais dans cette masse gigantesque, le corps étoit chétif et mal nourri; la force n'étoit que dans les bras, qui bientôt se seroient desséchés, s'ils n'avoient trouvé moyen de fortifier le reste du corps, dont ils pompoient perpétuellement la substance.

Cette vérité étoit connue à Pétersbourg; c'est parce qu'on la connoissoit bien, qu'on affectoit tous les dehors qui pouvoient la déguiser. C'est pour cela que l'on cherchoit à réparer par une grande force fédérative et militaire ce qui manquoit à la Russie en forces numéraire et territoriale, et à soutenir avec adresse les deux premières, jusqu'à ce que le temps eût donné les deux autres.

La marche, la tactique, les victoires, les défaites même des Russes avoient un caractère particulier qui rappeloit les anciennes invasions du Nord. Il sembloit

que cette manière de faire la guerre fût éternellement attachée aux peuples sortis de ces vastes contrées. La Russie prodiguoit ses soldats ; et ces soldats étoient impassibles, infatigables, exaltés par le dogme religieux d'une prédestination irrésistible. Elle égorgeoit et transplantoit les vaincus; et le pays qui lui restoit n'étoit le plus souvent qu'un désert.

Cette manière de faire la guerre étoit terrible, mais elle avoit valu à la Russie de grands succès, et devoit lui en valoir encore ; parce que cette terreur toujours placée en avant-garde, s'accordoit parfaitement avec le principe de son gouvernement et l'organisation de ses armées. Il n'y a qu'à voir ce que lors du traité de Neustadt la Russie avoit déjà gagné sur la Suède ; celle-ci fut obligée de lui abandonner la Livonie, l'Esthonie, l'Ingrie, une grande partie de la Carélie, et beaucoup d'îles ; c'est-à-dire environ trois cents lieues de terre en longueur et cent lieues de largeur : tout cela situé auprès, autour ou au milieu de la Baltique, sur laquelle par conséquent

la Russie acquéroit une grande puissance.

Une force militaire aussi prodigieuse, aussi redoutable, et depuis la bataille de Pultawa, presque familiarisée avec les triomphes, étoit encore augmentée par une force fédérative. Vous venez de voir que la Russie en avoit une grande dans son alliance avec l'Autriche; et cette force étoit sur-tout imposante par les coups qu'elle menaçoit de porter à la Turquie. Elle en avoit une dans les intelligences perpétuelles qu'elle entretenoit avec les mécontens de Pologne; et il ne falloit pas croire que cette force ne reposât que sur quelques factions éphémères. Depuis que par le fait les troubles de la Pologne étoient en permanence, depuis que les insurrections, les confédérations étoient un effet nécessaire de ses vices constitutifs, la Russie étoit toujours sûre de trouver réellement une alliance dans des dissensions éternelles, qui empêchoient les Polonais de donner des secours à la Porte. Elle en avoit une dans l'ascendant qu'elle avoit pris au milieu du sénat de Stockholm ou du cabinet de Copenhague;

gue; ascendant qui, obtenu d'abord par des guerres heureuses, se maintenoit et s'augmentoit peut-être par des moyens moins bruyans, mais plus sûrs. Enfin, elle en avoit une dans son alliance avec l'Angleterre: et en 1741, un traité défensif avoit fixé les secours réciproques qui devoient être fournis en cas d'attaque. Si la signature de ce traité tint alors aux circonstances qui allumoient la guerre en Europe, l'esprit qui l'avoit dicté tenoit à l'industrie et à la prévoyance commerciale de la Grande-Bretagne, et aux avantages qu'elle comptoit trouver en Russie.

A la vérité, sa force pécuniaire n'étoit pas à beaucoup près aussi grande. Sa monnaie métallique n'avoit aucune proportion avec ses vastes limites. Sa monnaie fictive ne jouissoit d'aucune confiance, et perdoit beaucoup au milieu même de l'empire russe. Mais ces vices étoient de nature à pouvoir diminuer graduellement, à mesure que les progrès de l'administration, de l'industrie, de la civilisation, développeroient la force territoriale. Lorsque Pierre-le-

Grand monta sur le trône, les revenus de l'Etat n'étoient que de six millions de roubles. Dès 1748 ils étoient presque quadruplés. Ce vaste empire avoit des ressources assurées dans les différens genres de culture auxquels il est propre. Il est presque par-tout régulièrement coupé par de grandes rivières navigables pendant l'été, et où les traîneaux offrent pendant les glaces des moyens de transports prompts et faciles. La majeure partie de ses provinces méridionales est fertile, et ne demande que de la culture. Il avoit des ressources dans ses mines d'or de Sibérie, dans ses mines de fer, de cuivre, mal exploitées encore, mais qui promettoient un grand profit, vu le bas prix de la main-d'œuvre. Enfin ses ressources assurées étoient dans l'extension presque indéfinie d'un commerce inépuisable. C'étoit à lui que l'on devoit déjà l'augmentation des revenus publics, puisque la progression des douanes avoit été bien au-dessus de celle de la culture et des manufactures. Il recevoit bien moins qu'il n'exportoit, parce que la plu-

part de ses habitans n'avoient eu encore que peu de besoins, et ne pouvoient pas arriver de si tôt au point où le superflu devient nécessaire. La nature lui donnoit de grands moyens d'échange dans les matériaux indispensables pour la navigation. Bois, fer, acier, goudron, chanvre, tout cela ne pouvoit lui être enlevé par aucune concurrence ; et plus le commerce augmentoit chez les autres nations, plus il avoit à demander à la Russie.

Il est vrai que, par une suite de l'état d'engourdissement dont elle étoit si récemment sortie, elle n'avoit pas encore imaginé de vendre ces matériaux autrement que tels qu'elle les recevoit de la nature ; elle n'avoit pas imaginé de les travailler, de les transporter elle-même. Mais enfin elle pouvoit ouvrir les yeux, et voir l'avantage qu'elle auroit à exporter elle-même ses productions, à les exporter sur des vaisseaux construits chez elle, construits par elle, et qui devenoient eux-mêmes marchandises dans les ports étrangers. C'étoit un grand pas à faire ; mais ce pas une

fois fait, lui donnoit une grande supériorité, parce que cette supériorité, établie sur la mer Blanche et la mer Baltique, se seroit étendue sur la mer Noire et la mer Caspienne.

Avant les ravages de Tamerlan, la Russie méridionale avoit été un entrepôt des Indes : les productions de l'Asie se portoient sur le Tanaïs et le Borysthène. Pierre avoit attiré à Astracan des Arméniens, qui sont les facteurs de l'Asie; il avoit fait avec la Perse un traité par lequel toute la soie qui n'étoit pas destinée aux manufactures persannes, devoit être livrée aux Arméniens d'Astracan pour le compte de la Russie. Cette branche de commerce en eût immanquablement attiré d'autres, en fixant des maisons riches et industrieuses sur quelques places de la mer Noire. Mais, après la mort de Pierre, les Anglais obtinrent la liberté du *transit*, pour importer leurs marchandises et exporter celles de Perse. La grande quantité de marchandises européennes qu'ils apportoient, affoiblit le commerce des Arméniens, et mina ce-

lui de la Russie. Il étoit difficile de lutter contre des rivaux qui avoient l'avantage de vendre les productions de leur pays, et assez d'argent pour acheter les soies avant la récolte. Mais les Arméniens se vengèrent en pillant les comptoirs anglais, en chassant de Perse ces concurrens impérieux, en obtenant de la Russie de leur retirer le *transit*; et sans les malheurs qui, après Thamas-Kouli-Kan, firent de la Perse un théâtre de sang et de carnage, les vues de Pierre Ier. pouvoient être reprises et suivies avec succès.

Tous les avantages que la culture et le commerce pouvoient déployer en Russie pour augmenter sa force pécuniaire et territoriale, lui étoient donc offerts par la nature. Elle n'en avoit encore profité que par intervalles, par occasions, plutôt par cette espèce d'instinct qui porte tous les Etats à la recherche de ce qui leur est utile, que par l'esprit de calcul et de combinaison qui doit les guider dans cette recherche. Mais cet esprit qu'amènent nécessairement les progrès de la civilisation,

devoit tôt ou tard être le produit de l'expérience et de l'industrie, l'un et l'autre devoient tôt ou tard éclairer la Russie sur ses vrais intérêts : et peut-être, d'après la forme de son gouvernement, d'après le génie de ses habitans, qui ne pouvoit être fortement frappé que par des objets imprévus et bien sensibles, étoit-il plus sage de les étonner d'abord par de grandes conquêtes, pour lesquelles il ne faut que l'impétueuse avidité d'une masse sauvage, que de les appeler à ces travaux, à ces spéculations du commerce, qui n'appartiennent qu'aux nations entièrement civilisées, qui exigent le concours d'un grand nombre de connoissances, et qui supposent des relations habituelles dans toutes les parties du globe.

La Turquie, malgré quelques défaites célèbres, avoit plutôt gagné que perdu dans ses guerres depuis près d'un siècle. Venise, à qui elle avoit déjà enlevé l'île de Candie, avoit été obligée de lui céder la Morée; et cette importante acquisition donnoit un bel arrondissement à l'empire

turc. Vis-à-vis de l'Autriche, on se prenoit, on se rendoit alternativement Belgrade et quelques cantons de la Transilvanie. Vis-à-vis de la Russie, l'état de guerre étoit presque toujours subsistant, parce que la guerre avoit pour objet des points d'un grand intérêt : c'étoient Asoph, la Crimée, les bouches du Danube, c'est-à-dire les possessions les plus essentielles sur la mer Noire, et sans lesquelles la Russie ne pouvoit élever, et la Turquie ne pouvoit soutenir sa puissance.

Mais déjà cette puissance ottomane, n'opposant jamais dans les combats que les efforts de la valeur aux combinaisons d'une tactique qui se perfectionnoit sans cesse, laissoit entrevoir son affoiblissement graduel et irréparable. Ses éternels ennemis assuroient, pendant la paix, le succès de la guerre qu'ils se préparoient à recommencer; et elle, au contraire, soit indolence, soit habitude, soit imprévoyance, attendoit qu'elle fût au moment d'être attaquée pour ramasser à la hâte des armées indisciplinées, et dont

le nombre même devoit hâter la ruine.

Venise, quoique humiliée des pertes qu'elle avoit faites, avoit senti, dès la paix de Passarowitz, combien pouvoit lui être funeste l'agrandissement de l'Autriche aux dépens de la Turquie; elle avoit fait avec la Porte une paix solide; mais cette alliance, utile à Venise, ne présentoit au Turc aucune force fédérative. Il ne savoit point en chercher, ou ne pouvoit en trouver une en Pologne. La France seule suffisoit, sans doute, pour lui en assurer une très-utile; mais la France étoit au moment de changer son système fédératif, et ce changement inattendu devoit laisser la Porte à elle-même.

La France s'étoit présentée aux conférences d'Aix-la-Chapelle, avec les conditions qu'elle avoit proposées long-temps auparavant, et en rejetant sur ses ennemis toute la défaveur d'une guerre injustement prolongée. Elle sortit de ces conférences avec un avantage plus réel que d'avoir acquis quelques lieues de territoire, celui de fixer l'opinion de l'Europe sur la modéra-

tion et la justice de Louis XV. Le gouvernement français pouvoit alors tirer un parti d'autant plus grand de cette opinion, que non seulement le roi régnant, mais la France même ne desiroit, et ne pouvoit desirer aucune autre conquête. L'acquisition de la Lorraine venoit encore d'être consolidée par le traité d'Aix-la-Chapelle. Cette province, l'Alsace, plusieurs rangs de places fortes, donnoient au royaume un ensemble indissoluble. Sa marine avoit essuyé des pertes; mais le courage, l'instruction, l'activité de ses marins pouvoient, en réparant ces pertes, la remettre sur un pied respectable. Les économies du cardinal de Fleury n'avoient pas suffi pour les frais de la guerre. On avoit été obligé d'augmenter les impôts, de recourir à des emprunts; mais on n'avoit encore touché à aucune des immenses ressources de ce superbe empire. Une administration sage pouvoit rétablir les finances dans le meilleur état. Il ne manquoit donc à la France que d'avoir et de suivre un bon système fédératif; et jamais peut-être sa position et les circonstances ne s'étoient si

parfaitement accordées pour lui fournir une occasion plus favorable.

Une grande puissance qui ne veut que conserver, qui ne peut plus vouloir conquérir, qui ne propose dans ses traités aucune condition contraire à ce but, qui retrouve sans cesse dans son sol, dans le génie, dans le caractère de ses habitans, des avantages qu'on ne peut lui ôter; dont le gouvernement réunit l'antiquité des formes et la certitude d'une prompte obéissance; dont le souverain est passionnément chéri d'un peuple attaché à l'autorité paternelle d'une dynastie de huit siècles; cette puissance a certainement plus de facilités qu'aucune autre pour se donner les plus utiles alliances. Tous les Etats ayant en général un besoin mutuel de chercher du secours les uns auprès des autres, celui qui peut offrir assistance ou protection, sans donner inquiétude, est certainement celui qui peut réunir le plus d'alliés, et le mieux les choisir.

Au moment même où elle terminoit à Aix-la-Chapelle une guerre commencée

depuis huit ans, l'Europe calculoit déjà qu'un intervalle de repos, devenu nécessaire par un long épuisement, ne seroit rien moins qu'une paix solide. La dernière héritière de Charles-Quint voyoit avec peine sur d'autres têtes tant de fleurons détachés des couronnes de ses ancêtres. Deux fois elle avoit signé en frémissant l'abandon de la Silésie; mais elle avoit frémi sur-tout de l'abandonner à un souverain si récemment élevé par l'Autriche même à la dignité royale; et il étoit aisé de prévoir que toute la politique autrichienne ne tendoit qu'à recouvrer une possession dont la perte humilioit encore plus son orgueil, qu'elle ne diminuoit sa puissance. Le nouveau maître de la Silésie devoit prendre aisément l'alarme sur tout ce qui paroîtroit menacer ou même inquiéter une souveraineté aussi récente. La Russie, toujours occupée de ses vastes plans, toujours liée avec la cour de Vienne, toujours prête à agir avec elle, soit pour attaquer la Turquie, soit pour augmenter les troubles de la Pologne, soit pour arrêter l'a-

grandissement de la Prusse, s'étoit irrévocablement inscrite au rang des puissances européennes, et avoit signalé sa prise de possession de ce nouveau rang en envoyant des troupes contre la France. Une nouvelle guerre devoit éclater bientôt au milieu du choc de tant d'élémens divers, ou elle devoit être prévenue par une sage et puissante médiation. Cette médiation n'auroit pu appartenir qu'à la France ou à l'Angleterre; et il étoit de l'intérêt général qu'elle appartînt à la première. Rappelons ici ce que je vous disois dans ma dernière Lettre, sur le double équilibre de terre et de mer. Il n'y avoit point à craindre que le premier pût être rompu par la France ni par l'Angleterre; mais non seulement celle-ci tendoit à rompre le second, il entroit dans son système politique que ce second équilibre n'existât pas. Or, il est de principe qu'il ne faut jamais accepter pour médiateur un Etat à qui la médiation peut, s'il en abuse, donner de trop grands avantages; et on ne pouvoit se dissimuler que l'Angleterre,

une fois parvenue à se faire reconnoître pour médiatrice permanente, feroit toujours tourner ce titre au profit de son commerce, et conséquemment à l'augmentation indéfinie de sa puissance.

Tout appeloit donc le cabinet de Versailles à devenir le centre politique de l'Europe. Pendant long-temps, dans les siècles précédens, ce centre avoit été forcément établi à Rome : il s'y étoit trouvé transporté par des circonstances, par des considérations plus religieuses que politiques ; et il avoit dû commencer à s'en éloigner, à mesure que l'on avoit appris à séparer la politique et la religion, et à éviter les maux que leur mélange avoit trop souvent produits. C'étoit au traité de Westphalie que la cour de Rome avoit, pour la dernière fois, fait accepter sa médiation ; encore fut-elle moins d'office que de bienséance à la fin d'une guerre qui avoit eu pour cause des intérêts religieux ; et la véritable médiation fut exercée par le ministre vénitien. Vingt ans après la Hollande avoit pris le rôle de médiatrice, qui

en effet lui convenoit à beaucoup d'égards; mais qui finit par lui être funeste, parce que, non contente de le remplir avec une partialité injurieuse, elle voulut y joindre celui de susciter et de soudoyer des ennemis contre la puissance qui devoit être sa première alliée. La Suède avoit été médiatrice au congrès de Riswich, pendant la minorité de *Charles XII*. Mais la Suède n'avoit pas alors éprouvé les pertes énormes qu'elle fit dans les vingt-cinq premières années du siècle suivant, elle dominoit dans le Nord, où la Russie n'avoit point encore marqué. Mais tout étoit changé lors du congrès d'Aix-la-Chapelle; et quand ce congrès eut donné la paix au continent, il n'y avoit que la France à qui on pût, sans danger, confier le soin de la maintenir.

Déjà dix ans auparavant la France avoit utilement employé sa médiation aux négociations de Belgrade. Ce rôle étoit alors pour elle d'autant plus beau à jouer, que la prochaine ouverture de la succession de Charles VI pouvoit faire desirer de voir l'Autriche occupée dans le Levant par une

guerre sanglante; et en cherchant à terminer cette guerre avant la mort de l'empereur, le cardinal de Fleury donnoit en effet une grande idée de sa justice. Aussi telle fut la confiance qu'il inspira, que le ministre français, M. de Villeneuve, recevoit directement les instructions de Vienne et de Pétersbourg, et avoit seul le véritable secret de la négociation, secret ignoré des ministres Russes et Autrichiens. Vous remarquerez que cette négociation s'étoit ouverte dès 1738, par conséquent, dans le temps même du traité qui assuroit à la France la Lorraine, et à une branche de Bourbon d'Espagne le royaume de Naples. Or, si Louis XV avoit reçu des cours de Vienne et de Pétersbourg le titre de médiateur, dans l'instant même où il arrondissoit si parfaitement son royaume, et donnoit un troisième trône à sa famille, ce titre lui eût été encore plus assuré par toutes les puissances continentales, lorsque la paix d'Aix-la-Chapelle avoit fait connoître sa sagesse et sa modération.

Comme les événemens survenus en

Europe depuis 1748 ont été souvent influencés par ceux survenus en Asie, je dois vous présenter, tant sur le traité d'Aix-la-Chapelle que sur celui de Belgrade, deux observations que vous pourrez développer, en étudiant la suite de l'histoire.

Le 8 février 1745, le grand visir avoit, par une lettre adressée à tous les Etats chrétiens, offert la médiation du grand seigneur. C'étoit un changement bien marquant dans la politique ottomane; c'en étoit un non moins frappant dans ses préjugés religieux. L'offre ne fut pas acceptée: chaque cour fit une réponse dilatoire. La cour de Vienne étoit en ce moment trop animée pour agréer la médiation d'un ennemi. L'Angleterre, déjà si jalouse du commerce du Levant, auroit craint de serrer encore les nœuds de la France et de la Turquie; et la Russie, fière d'être devenue partie nécessaire dans les affaires d'Europe, ne vouloit point y laisser faire un premier pas à une puissance dont elle convoitoit une partie des possessions. A ces

obstacles

obstacles se joignoient ceux que produisoient la religion, les habitudes, le gouvernement de l'empire ottoman. Mais l'idée de faire accepter par les puissances européennes la médiation du croissant, étoit, ce me semble, de la part du divan, une politique aussi sage que prévoyante, et le vrai moyen de forcer la Turquie à se familiariser avec les usages, les sciences, l'industrie de l'Europe.

Cette idée avoit peut-être été suggérée à la Porte par l'exemple qu'avoit donné, six ou sept ans auparavant, un souverain plus reculé dans l'Asie, et célèbre par ses étonnans exploits. Thamas Kouli-Kan avoit, avant la paix de Belgrade, offert à la Porte sa médiation. Cet homme extraordinaire, qui sembloit né pour changer entièrement l'état de l'Asie, et qui peut-être y fût parvenu, s'il n'eût été enlevé par une mort prématurée, avoit parfaitement jugé que les violentes et rapides excursions de la Russie s'étendroient jusqu'à la Perse; que l'intérêt de la Perse et de la Turquie étoit de faire une alliance solide, pour opposer un front

redoutable aux entreprises de Pétersbourg; qu'en se rendant médiatrice entre cette cour, celle de Vienne et la Porte, la Perse devenoit nécessairement partie dans les contestations qui pourroient à l'avenir s'élever entre ces trois puissances; et que, réunie avec la Turquie, elles mettroient alors dans la balance européenne un poids qui devoit y produire un effet très-sensible. Si l'offre de Thamas ne fût pas arrivée trop tard, si la nouveauté de cette offre n'eût pas paru devoir être un titre d'exclusion, le génie de ce monarque asiatique permet de croire qu'il en eût tiré, pour la Perse, de grands avantages auxquels la France eût été nécessairement associée. Les conquêtes de la Russie ne se fussent point étendues sur une grande partie des côtes de la mer Caspienne : la Géorgie n'eût point laissé ouvrir un passage jusque dans sa capitale; ni elle, ni la Crimée, ne fussent devenues des provinces Russes. Chez elles se seroient établis les entrepôts du commerce des Indes, qui se seroit fait par la Perse. La mer Noire, presque entièrement

sous la domination ottomane, devenoit alors un grand objet de spéculation pour le commerce européen; et la France, la plus ancienne et la plus fidelle alliée de la Turquie, seule admise au-delà des Dardanelles, se trouvoit naturellement avoir sur la mer Noire la prépondérance qui depuis long-temps lui étoit acquise dans les échelles du Levant.

Quand vous examinerez avec soin le vaste accroissement que la Russie a pris, sur-tout depuis vingt-cinq ans, la force prodigieuse qu'il lui donne déjà, et qu'il doit lui donner encore, vous serez à portée de juger par vous-même combien cet accroissement eût trouvé d'obstacles en Perse et en Turquie, sans les troubles qui suivirent la mort de Kouli-Kan, et qui ont déchiré la Perse pendant si long-temps, en la soumettant à une foule de petits tyrans; sans l'aveuglement qui armoit la Perse et la Turquie l'une contre l'autre, malgré le plus grand des intérêts qui leur prescrivoit une alliance nécessaire.

C'est ainsi que souvent il faut aller

chercher dans des temps, dans des lieux éloignés, la cause de plusieurs effets qui, au premier coup-d'œil, semblent n'avoir avec ces temps et ces lieux aucun rapport de vraisemblance. C'est ainsi que, depuis que la politique commerciale est devenue la première de toutes, tout ce qui peut un jour apporter un grand changement dans ses spéculations, produire une nouvelle branche de commerce, en déplacer les entrepôts, ne doit jamais être regardé comme indifférent, à quelque distance qu'il se passe; parce qu'il n'y a point de distances pour l'intérêt qui a toujours le desir, et pour l'industrie qui a toujours le moyen de les franchir.

Les réflexions que, dans cette Lettre, je vous indique très-sommairement, peuvent vous diriger dans l'étude que vous aurez à faire pour connoître et apprécier la situation et la politique des principales puissances, pendant les cinquante dernières années du dix-huitième siècle; et vous jugerez bien mieux de ce qu'elles ont gagné ou perdu, quand vous vous serez bien fixé

à vous-même le point dont elles étoient parties.

En résumant vos idées jusqu'à l'époque qui termine cet ouvrage, vous pourrez, ce me semble, classer ces puissances ainsi qu'il suit :

1°. Celles qui, ayant chez elles armées, flottes, argent et ressources territoriales, pouvoient faire la guerre sans aucun secours étranger, pouvoient agir seules, sans aucune ligue. Telle étoit l'Angleterre, et sur-tout la France.

2°. Celles qui, avec des forces redoutables, ne trouvoient cependant pas chez elles les mêmes avantages, et étoient obligées d'y suppléer, au moins pour l'argent, par des ressources extérieures. Telles étoient l'Autriche, la Prusse, la Russie.

3°. Celles qui ne pouvoient entrer en guerre, sans entrer dans une ligue, et sans avoir des subsides, qui, dans les ligues même, ne sont jamais regardées que comme puissances secondaires, et auxquelles les grands Etats ne permettoient même pas de s'armer les unes contre les autres; telles

que le Portugal, la Sardaigne, la Suède, le Danemarck.

4°. Enfin, celles qui ne doivent desirer que de rester dans leur médiocrité, en améliorant leur état par la sagesse et non par la force, en tirant avec adresse tout le parti possible de l'intérêt général, qui tend à les conserver par la crainte d'agrandir les autres. Telles étoient la Suisse, Gênes, Venise, les princes de l'empire.

LETTRE XCVII ET DERNIÈRE.

Etat moral et religieux de l'Europe, au milieu du dix-huitième siècle.

DANS plusieurs endroits de cet ouvrage, je vous ai fait remarquer, comme une partie essentielle de l'histoire, les changemens survenus dans les mœurs des peuples dont vous étudierez les annales. Cette remarque est ici d'autant plus essentielle, que les grands événemens de la fin du dix-huitième siècle ont eu pour première cause

l'état moral et religieux dans lequel l'Europe faisoit depuis cinquante ans de trop sinistres progrès. C'est donc sur cet état que je dois fixer vos regards, pour compléter ce cours d'instruction que ces Lettres doivent vous présenter, et pour vous faire observer la formation du volcan qui menaçoit tous les gouvernemens.

Pour rendre plus sensible le tableau que je dois vous offrir en finissant, rappelez-vous ici plusieurs des principes fondamentaux dont j'ai fait, dans le cours de l'ouvrage, une fréquente application; et en contemplant les bases immuables et nécessaires de toute société politique, de toute autorité souveraine, vous serez plus fortement frappé des efforts et des desseins de ceux qui ont si constamment travaillé à les détruire.

Cette conclusion me paroît devoir être placée à la fin de l'étude du droit public, sur laquelle j'ai voulu porter votre attention; et après avoir vu, dans la Lettre précédente, la situation respective des Etats, quant à leur puissance relative,

vous trouverez dans celle-ci la situation générale des gouvernemens vis-à-vis d'eux-mêmes.

Il est bien vrai, et je vous ai déjà fait observer que tous les gouvernemens humains doivent participer aux effets inévitables de la foiblesse humaine. Mais au milieu même de tous les chocs qui peuvent changer la face des empires, il est une vertu générale qui les soutient tous; qui prend racine dans l'existence même de la société : cette vertu résulte des trois sortes de lois nécessaires à l'humanité.

Vous n'avez pas perdu de vue la belle idée de Montesquieu, qui a trouvé ces trois sortes de lois dans la nature même de l'homme, et remarquez dans quel ordre elles sont placées : religion, morale et politique. Mais remarquez sur-tout que cet ordre est une chaîne indissoluble; et que s'il ne peut y avoir de lois politiques sans morale, il ne peut y avoir de morale sans religion.

Ainsi, en suivant toujours la même gradation, le droit politique sera fondé sur le

droit naturel, et le droit naturel sur le droit divin.

Celui-ci sera donc la pierre angulaire de l'édifice social. C'est un des points que *Grotius* a le mieux traité dans son ouvrage, *de Jure Belli et Pacis.* Il a prouvé avec force combien la religion étoit nécessaire, et combien étoient coupables ceux qui vouloient la détruire : et ce n'est pas seulement, dit-il, dans une société particulière qu'il faut considérer cette vérité ; c'est dans la grande société du genre humain. Sans la religion, cette société ne pourroit subsister, parce qu'il n'y auroit plus de justice.

« *Heu! primæ scelerum causæ mortalibus ægris*
» *Naturam nescire Deûm.* »

Pietate sublatâ, dit Cicéron, *fides etiam, et societas humani generis, et unâ excellentissima virtus justitia tollitur.*

Aussi Epicure n'eut-il pas plutôt méconnu la divinité, qu'il réduisit la justice à un vain nom. *Religioni propria est justitia.* Comment pourroit-il connoître la justice, celui qui en méconnoît la source?

Il dira avec ce même Epicure, qu'il n'y a rien de juste naturellement; et que si on doit s'abstenir des crimes, c'est parce qu'ils sont inévitablement accompagnés de la crainte du châtiment.

Passant ensuite aux notions contemplatives de la divinité, Grotius en conclut qu'il est nécessaire de l'honorer et de l'aimer. L'idée d'un Dieu créateur et régulateur de l'univers a toujours été générale. Quant aux effets moraux, il est absolument indifférent de nier un Dieu, ou de nier qu'il dirige et inspecte les actions humaines. C'est donc par la nécessité même, que ces notions, sans le secours de la révélation, se sont conservées pendant tant de siècles, chez tant de peuples, et qu'on les a comprises dans le droit des gens.

Ainsi, si l'on pouvoit imaginer une société qui voulût se constituer sur le mépris de la divinité, cette société ne pouvant plus substituer à une croyance universelle qu'une terreur générale, effraieroit, mais ne gouverneroit pas.

Pourquoi ? Parce qu'en détruisant la

religion, elle auroit détruit le lien social; parce qu'il n'y a point de code qui puisse suppléer à ce lien ; parce que ce premier anneau une fois rompu, on cherche vainement à le remplacer par d'autres : on en multipliera le nombre, on en augmentera la circonférence, on en aggravera le poids; qu'en résultera-t-il? Une chaîne immense, qui n'aura de point d'appui nulle part, qui écrasera, mais qui n'attachera pas.

Dans tous ces principes, ainsi que dans ceux que je vous ai déjà exposés, principes heureusement inattaquables, consolidés par l'assentiment et l'expérience de tous les siècles et de toutes les sociétés, vous retrouverez les droits et les devoirs de l'homme social. Vous voyez, comme je vous l'ai déjà dit, *Lettre VII*, que ce n'est qu'en remplissant les uns, qu'il peut exercer tranquillement les autres. Sublime combinaison du Créateur, qui, destinant l'homme à la société, l'attachoit à ses devoirs par le maintien et l'exercice même de ses droits, et ne lui assuroit son existence civile que par les bienfaits de la re-

ligion, garant elle-même de l'existence sociale.

De cette combinaison naissent les rapports nécessaires de la liberté civile avec les opinions morales et religieuses : rapports qui, embrassant les rois et les peuples dans la même chaîne, en placent le premier anneau dans la main même du Tout-Puissant ; qui établissent l'union intime de la société avec la souveraineté et la religion ; qui soumettent d'abord les sujets à l'autorité légitime, par le sentiment de leurs devoirs, et les y attachent par le sentiment de leur bonheur ; et qui, mettant ainsi la tranquillité de l'ordre social, non sous l'inspection d'une recherche inquiète ou orgueilleuse, mais sous la garde d'une antique et religieuse vénération, éloignent à jamais des peuples le moyen, le desir, le soupçon de pouvoir détruire le gouvernement.

En analysant ces rapports, vous verrez que *les hommes sont en état de jouir de la liberté civile, exactement dans la même proportion où ils sont disposés à*

contenir leurs passions par les liens de la morale, dans la même proportion que leur amour pour la justice est supérieur à leur cupidité; et par conséquent dans la proportion de leur respect pour la religion, seule et vraie source de toute justice et de toute morale.

Tel est l'enchaînement des lois divines, morales et politiques. Tel est le triple cercle qui contient la société humaine, et sans lequel une société civilisée ne peut avoir d'existence assurée. Les atteintes que l'on porte à ces lois sont donc bien plus intéressantes à observer dans l'histoire, que les attaques faites sur tel ou tel point du globe. Car du moment que ces atteintes ont une sorte de caractère public; du moment qu'elles sont l'effet, non de quelque folie, de quelques malices individuelles, mais d'un système raisonné, suivi, propagé, il y a, au milieu de l'Etat, une cause immédiate de destruction : et cette cause devient d'autant plus active dans ses effets, que l'Etat est moins frappé des dangers auxquels elle l'expose.

De tout temps la foiblesse ou la perversité humaine avoit produit quelques impies, qui désavouoient ou insultoient la sagesse toute puissante du Créateur au milieu des merveilles de la création. L'opinion publique repoussoit ces absurdes assertions : une horreur générale, un mépris universel s'attachoit à l'impie qui osoit les reproduire. Tel fut pendant long-temps, en Europe, le sort de l'athéisme. On ne le regardoit pas comme une doctrine, pas même comme un système. Il étoit réputé erreur ou extravagance. Le petit nombre de ses sectateurs ne faisoit pas corps. Les difficultés des communications, des correspondances, ajoutoient encore aux obstacles que présentoit le défaut d'instruction pendant le gouvernement féodal. Cette ignorance publique, qui étoit non seulement de mode, mais de dignité, commençoit à se dissiper, lorsque les guerres de religion vinrent troubler et exalter toutes les têtes. L'enthousiasme devint égal de part et d'autre, parce qu'il fut esprit de parti. Ceux même qui ne le partageoient pas, qui ne

le suivoient que par ambition, étoient obligés de paroître extérieurement attachés à des principes dont les défenseurs servoient leurs ambitieux projets. Il est vrai (et je l'ai déjà remarqué) que cet esprit de parti, fatigué lui-même de tant de guerres longues et cruelles, commença à s'éteindre à la paix de Westphalie. Mais il avoit laissé par-tout une impression religieuse, qui ne pouvoit s'effacer tout-à-coup. Cependant cette impression même devoit s'affoiblir peu-à-peu par le rapprochement politique des deux religions; c'est ce qui arriva : alors chaque parti jugea plus froidement ce qui s'étoit fait de part et d'autre. On s'étoit mutuellement porté aux plus grands écarts; et la raison ne put s'empêcher d'en rougir devant elle-même. L'athéisme saisit cet instant avec autant d'empressement que d'adresse; et en imputant à la religion des égaremens qui n'étoient que ceux de l'humanité, il donna le signal à tous les auxiliaires dont les secours lui devenoient nécessaires.

Les circonstances lui en offroient un qui se présentoit au combat avec l'arme du ridicule, l'arme la plus aisée à manier, la plus difficile à éviter. C'étoit les querelles des jansénistes et des molinistes (1). Toutes ces querelles font d'abord un premier mal;

---

(1) Cette partie d'une Lettre destinée à montrer les progrès et les dangers de l'irréligion, a été (dans le *Journal des Débats*, du 28 fructidor an 10) critiquée par quelqu'un que je crois très-religieux, mais qui a eu la distraction de me juger beaucoup plus sur ce qu'il me faisoit dire, que sur ce que j'avois dit. Cette étrange méprise exige un mot de réponse. Quiconque n'aura lu que le journal, croira que je me suis donné tous les torts qu'on m'impute. C'est en commençant à la page 324 du quatrième volume de la première édition de mon ouvrage, qu'il faut suivre le critique et ma réponse.

D'après le critique, on doit croire que j'ai parlé des querelles théologiques sous la fin du règne de Louis XIV, avec un esprit de parti que je n'ai jamais eu, et conformément à la *Gazette ecclésiastique*, que je n'ai jamais lue. J'ai parlé de ces querelles en peu de mots, comme historien, comme tout homme de bon sens et de bonne foi, et uniquement sous le rapport du mal trop réel qu'elles ont fait à la religion.

D'après le critique, on doit croire que *j'ai trop écouté les préventions qui dominoient dans le parlement.* A côté de cette phrase, il me suffira de placer ce que j'ai dit dans la Lettre LI. « Les opinions contraires (au molinisme)

elles

elles accoutument à disputer sur le dogme, qui jamais ne devroit, entre particuliers,

---

» avoient prévalu dans le parlement; et l'*esprit de secte* (*) » se joignant à celui du corps, appela fortement le parle- » ment à user *sans ménagement* de l'autorité qu'il venoit » de reprendre. » Trois pages plus bas, j'ai ajouté : « Les » appels comme d'abus auxquels on avoit eu recours pour » empêcher la justice ecclésiastique d'empiéter sur la justice » séculière, furent ensuite employés par celle-ci *pour em-* » *piéter sur l'autre*. Tel est le sort de tout ce qui se trouve » entre les mains des hommes. »

Le critique dit : *Ce n'étoit pas uniquement dans ces querelles qu'il falloit aller chercher la source de l'irréligion. Elle se trouve dans ce torrent de vices qui sous la régence se débordèrent du fond du Palais-Royal.* Assurément tout le monde conclura de-là que je n'ai point indiqué les débordemens de la régence comme une des sources de l'irréligion. Or, il n'y a qu'à lire les pages 325 et 326, où l'on trouvera entr'autres les phrases suivantes. « La séve- » rité de Louis XIV avoit peut-être fait quelques hypo- » crites : la dissolution du régent et de sa cour multiplia » les impies. La monstrueuse élévation du cardinal Dubois » fut une insulte à la Divinité. »

D'après le critique, on doit croire que *j'ai rappelé contre le prétendu abus de la confession auriculaire, des diatribes répétées jusqu'à la satiété par les libertins et les impies de tous les âges.* Or, quelle est la phrase qu'il traduit par cette virulente diatribe? Car c'est bien à la sienne que

(*) Si ce mot indique de la prévention, ce n'est sûrement pas celle dont le critique a voulu parler.

être matière à discussion. Elles accoutument à critiquer, à analyser les preuves et les raisonnemens théologiques, et dans tout cela, il n'y a qu'à perdre pour la religion.

---

l'on peut donner ce nom. La voici : « Un ordre religieux, » et cependant souverain, dominoit par la confession dans » presque toutes les cours catholiques. » Je crois pouvoir dire au moins que la traduction n'est pas fidelle. Quant à ma phrase en elle-même, avant de la nier, il faut brûler toutes les histoires de France et d'Espagne, et notamment celle de leur rivalité, par M. Gaillard, tom. 8, p. 232.

Enfin, d'après le critique, on doit croire que je me suis *laissé entraîner à des reproches graves contre Louis XIV, et si rebattus, si souvent repoussés, que ce n'étoit pas la peine de les répéter;* et que je l'ai présenté *comme susceptible de foiblesse, de pusillanimité, de bigotterie.... tremblant devant un prêtre.* Pour justifier une pareille imputation, il faudroit au moins que l'on pût trouver dans l'ouvrage une de ces expressions, qui assurément étoient bien loin de mon esprit. Or, il n'y en a *aucune* (*); et j'en suis encore à concevoir comment, après avoir écrit sur Louis XIV *la Lettre XCIII*, et notamment la fin de cette même Lettre, j'ai pu être accusé d'avoir *méconnu l'ame forte*, grande, héroïque de Louis XIV, qui est sans cesse l'objet de mon admiration et de mes regrets. Le journaliste auroit bien voulu que j'eusse dit ce qu'il me fait dire.

(*) En parlant du P. Le Tellier (ce que j'ai supprimé dans la seconde édition), j'avois dit qu'il abusa de la vieillesse et de la piété de Louis XIV.

Mais elles produisirent encore un mal bien plus grand, lorsqu'elles furent devenues une affaire d'Etat : lorsqu'un ordre religieux, et cependant souverain, qui avoit la confiance de presque toutes les cours catholiques, eut regardé ces querelles comme une attaque directe contre lui, et les traita comme une affaire de corps ; lorsqu'on eut vu disparoître les dernières pierres de ce Port-Royal, si long-temps l'asyle des grands talens et des grandes vertus; enfin, lorsqu'il fallut chaque jour soutenir, par des coups arbitraires de l'autorité, cette constitution, trop célèbre sous le nom d'*Unigenitus*, dont les partisans et les ennemis donnèrent à la religion de nouveaux sujets de scandale.

C'étoit d'ailleurs un grand scandale pour tous les gens de bien, et une grande jouissance pour les impies, que ces interminables distinctions des casuistes, qui, à force de subtiliser les fautes, et même les crimes, altéroient par des sophismes la simplicité des préceptes évangéliques,

et tendoient à démoraliser la religion. Mabillon avoit dit, avec raison, que ces distinctions ne sont propres qu'à gâter l'esprit et le cœur. Le grand Bossuet s'étoit élevé contre la funeste doctrine du probabilisme. Mais cette doctrine, bien plus commode que le sage axiome de la loi naturelle, *tu doutes, abstiens-toi*; que le principe de Cicéron, *dubitatio cogitationem significat injuriæ*, se propageoit dans la société, dont elle relâchoit ou désunissoit les liens.

La régence survint dans ces circonstances, au moment où l'incendie étoit le plus fortement allumé. Le régent, trop connu par des mœurs et des maximes immorales et impies, suivit cependant, dans ces disputes, les erremens du dernier règne; et l'athéisme jouit de voir celui qui fouloit aux pieds la religion et la décence, employer son autorité pour défendre la grâce suffisante contre la grâce efficace. Il se promettoit bien d'en conclure que ces mots étoient vides de sens, et qu'il ne falloit croire ni aux uns ni aux autres, ni même

aux principes dont on pouvoit tirer des conséquences si contradictoires.

Enfin, l'immoralité publique vint donner une grande force à la nouvelle philosophie; car ce fut sous ce nom que l'athéisme se propagea. La sévérité de Louis XIV avoit peut-être fait quelques hypocrites : la dissolution du régent et de sa cour multiplia les impies. La monstrueuse élévation du cardinal Dubois fut une insulte à la Divinité; et la vanité des nouveaux philosophes, en saisissant tous ces avantages, crut que le moment ne pouvoit être plus favorable pour attaquer ouvertement les saintes vérités de la religion chrétienne.

Et cependant cette religion n'a pas un précepte qui ne tende à créer ou à maintenir les vertus sociales. C'est une chaîne bienfaisante de consolations et de devoirs, dont le premier anneau, placé dans les cieux, ramène sans cesse l'homme à son origine et à sa fin.

Des différens rapports que nous avons ensemble, a dit de nos jours un célèbre orateur de la chaire, *naissent quatre*

sortes de devoirs essentiels au bonheur et à la tranquillité de la vie civile : devoirs d'état, qui sont les fondemens de la société; devoirs de justice, qui en font la súreté; devoirs de charité, qui en sont les liens; devoirs de bienfaisance, qui en font les douceurs. Or, ajoute-t-il, *la religion seule commande et perfectionne ces différens devoirs; et par conséquent elle seule veille aux intéréts de la société;* elle seule prescrit l'abnégation de soi-même; elle seule peut faire voir de grands talens sans orgueil, et produire de grandes actions sans intérêt personnel et sans amour-propre. Il n'appartient qu'à elle de faire de vrais citoyens, qui s'immolent sans réserve au bien public, *pour servir avec zèle* et charité *des indifférens, des envieux, des ingrats et des ennemis.* Elle seule peut donner la sécurité dans la vie sociale. *Les hommes,* dit toujours le même orateur, *peuvent nous défendre des tigres et des lions; mais qui nous défendra des hommes?... Les lois humaines n'ont jamais osé dire : aimez votre pro-*

chain; et l'évangile crie par mille bouches : aimez vos ennemis. Enfin, un des préceptes de cet évangile est la soumission aux puissances. Pour rendre plus respectable le pouvoir qui régit la société, la religion nous en révèle l'origine; et ainsi qu'elle, il descend de Dieu même. *Omnis potestas à Deo :* maxime sublime, qui ne souffre aucun commentaire, qui évite le danger des abstractions; maxime conservatrice, qui commande l'obéissance et la fidélité, qui ne présente qu'une vérité simple, immuable comme Dieu même; maxime bienfaisante, qui, pour le bonheur des peuples, ne leur montre, dans les fautes ou les succès du gouvernement, que les effets de la vengeance ou de la bonté divine, et qui devient ainsi le plus ferme appui des souverains, et le plus fort lien des sujets.

Ce fut cet appui, que dans leurs conciliabules les philosophes décidèrent qu'il falloit abattre; ce fut ce lien qu'ils se promirent de couper; et malheureusement ils trouvèrent les esprits dans des disposi-

tions trop favorables. Outre celles que je vous ai déjà indiquées, chaque jour il s'en développoit d'autres par ce qu'on appeloit *le progrès des lumières*. Par quelle fatalité ces mots, qui ne devroient présenter que le tableau des belles découvertes de l'esprit humain, présentent-ils les plus grands écarts de son orgueilleux délire?

A compter de ce moment, il y eut une secte d'athéisme, comme il y avoit eu des sectes de luthéranisme et de calvinisme. Elle eut ses chefs, ses statuts, ses épreuves, ses correspondances, ses adeptes. Elle seule s'empara des réputations littéraires; et plus d'un candidat s'y fit aggréger, pour avoir l'air de partager des opinions que son cœur rejetoit en secret. Elle sembla prendre pour devise le mot *tolérance*; mais une de ses premières lois fut l'intolérance entière contre tout ce qui pouvoit la contredire. Elle éprouva bientôt qu'il y avoit une union nécessaire entre les pouvoirs religieux et politiques : car dès qu'elle eut attaqué le premier, elle vit qu'elle s'étoit donné des forces pour attaquer l'autre : et alors son

orgueil impie et anti-social se promit la ruine de tous les deux.

En vain cette secte destructive se trouva-t-elle divisée contre elle-même : une partie vouloit un matérialisme absolu, et frémissoit à l'idée d'une religion quelconque imposée aux hommes ; l'autre répugnoit à l'idée de ce matérialisme absurde, et se contentoit de nier la religion révélée. Mais toutes deux, l'une en délivrant l'homme de toute espèce de joug religieux, l'autre en lui laissant la liberté de s'en choisir, ou de s'en forger un à son gré, se réunissoient pour affirmer que la loi de nature ne l'ayant soumis à aucun joug politique, il ne pouvoit être légitimement assujetti à aucun ; et que la multitude étant seule souveraine, seule volonté générale, seule puissance exécutrice, avoit le droit et le pouvoir de renverser, de changer toute autorité quelconque, qui ne pouvoit dépendre que d'elle si elle étoit juste, et qui étoit injuste si elle n'en dépendoit pas.

Dès que cette assertion de lèze huma-

nité eut été prononcée, tous les trônes, tous les gouvernemens furent attaqués.

La coignée fut mise à la racine de l'arbre social, qui, de jour en jour, recevant moins de sucs nourriciers, devoit se dessécher peu-à-peu, jusqu'à ce qu'il tombât sous la répétition continue des coups qu'on devoit lui porter.

Telle étoit l'effrayante prédiction que déjà des yeux attentifs lisoient dans les productions de cette philosophie. Ce n'étoit que dans la seconde partie de ce malheureux siècle, que devoit être sur le point de s'accomplir la seconde partie de cette prédiction; mais la première s'accomplissoit déjà vers la fin de l'époque à laquelle finissent ces lettres.

Malheureusement presque tous les gouvernemens furent aveugles, insensibles ou inattentifs sur ce qui se passoit autour d'eux, sur ce qui se tramoit contre eux. Quelquefois même ils eurent l'impolitique impiété de fournir des armes à leurs ennemis, dans lesquels la vengeance divine permettoit qu'ils ne vissent que les enne-

mis d'une autorité supérieure, dont eux-mêmes auroient voulu s'affranchir.

Mais ce fut sur-tout sur le chemin qu'avoient pris les affaires générales de l'Europe, que les sectes philosophiques trouvèrent de fortes recrues dans deux classes d'hommes autrefois inconnues, les rentiers viagers et les agioteurs. Le système de finances qu'adoptoient les grands Etats, devoit multiplier ces deux classes, dont l'extension indéfinie ne pouvoit manquer d'influer fortement sur les mœurs et les opinions publiques et particulières. L'égoïsme, présage le plus funeste du bouleversement des empires, prit tout-à-coup un accroissement rapide, et promit à la philosophie de nouvelles victoires, en amenant sous ses drapeaux cette foule d'hommes accoutumés, intéressés à s'isoler de tout ce qui les entoure; uniquement occupés à rapporter tout à eux-mêmes; ne connoissant plus ni Etat, ni famille; et remplaçant par les jouissances effrénées de la passion et de la cupidité les douces et délicieuses jouissances que la famille et

l'Etat procurent aux bons pères, aux bons époux, aux bons fils, aux bons citoyens.

Alors il n'y eut plus rien qui ne fût cité au tribunal souverain de cette philosophie. Principes ou préjugés, sentimens ou habitudes, affections ou raisonnemens, religion ou gouvernement : tout fut de son ressort : tout fut soumis à son examen, dans lequel l'esprit d'analyse, de recherche, de critique, d'ironie, de destruction, décomposoit, neutralisoit, alambiquoit, ridiculisoit sans cesse tous ces liens heureux et nécessaires, qui se prêtent une force mutuelle, et dont l'ensemble portant sur tous les points de l'ordre social, y maintient l'harmonie, en établissant leur rapport avec le centre commun, où tous doivent répondre.

Ainsi se préparoient les grands événemens qui devoient faire de la fin du dix-huitième siècle l'époque la plus horriblement instructive pour l'observateur sage et religieux. Je vous ai conduit jusqu'au moment où tout se disposoit pour faire naître, pour hâter, pour diriger ces évé-

nemens ; et quand vous les étudierez dans l'histoire de nos jours, rapportez-les aux causes que je viens de vous indiquer. Vous jugerez bien mieux de leurs effets, lorsque vous connoîtrez leur origine, lorsque vous verrez comment les fils de cette trame affreuse étoient disposés d'avance ; comment la philosophie cherchoit à s'emparer de l'homme au sortir même de l'enfance ; comment elle vouloit dominer dans son éducation ; comment, sachant trop bien que les hommes se conduisent autant avec les mots qu'avec les choses, et voulant remplacer en apparence ce qu'elle détruisoit en réalité, elle prononça plus emphatiquement le mot de vertu, à mesure qu'elle en desséchoit la source, et substitua les stériles vertus de l'orgueil aux fécondes vertus de la religion ; comment, en affectant de réduire les plus anciens principes à de vieux préjugés, dont elle devoit affranchir l'humanité, en analysant tous les sentimens qui naissent, croissent, s'identifient avec tous les membres d'un Etat bien constitué, elle substitua à une société

religieuse et politique une réunion fortuite d'êtres qui ne connoissent entr'eux d'autres liens que ceux que leur fantaisie ou leur intérêt pouvoit forger ou rompre; enfin comment, en faisant pénétrer ses poisons dans tous les pays, dans toutes les classes, dans toutes les corporations, jusque sur les trônes, elle avoit paralysé d'avance toutes les forces qu'une tardive et imprévoyante terreur voudroit lui opposer, et assuré le jeu prompt et répété de toutes celles qu'elle-même voudroit mettre en activité.

A la vue de ce que devoient être, et de ce qu'ont été les suites d'une conduite si fortement combinée, vous vous rappelerez ce que j'ai dit dans la *Lettre III*, sur les prophéties qui annoncent les révolutions et la chute des empires; et vous verrez vingt pages de ces prophéties s'appliquer avec une effrayante justesse aux événemens dont chacun de nous a été témoin et victime, après y avoir peut-être plus ou moins contribué.

J'ai fini la tâche que je m'étois imposée.

Je vous ai présenté un plan de travail qui doit non seulement vous faire connoître l'ensemble de l'histoire, mais vous apprendre à en juger, à en apprécier les principaux faits; non seulement vous instruire de ce qu'un homme du monde ne doit pas ignorer, mais sur-tout vous armer de toute la force, de toute la vérité des principes, qui seuls peuvent nous guider au milieu des orages dont nous sommes entourés. La jeunesse s'effraie quelquefois, ou du moins se rebute, à la vue de ces principes dont la rigueur contredit la présomption qui ne doute jamais, l'orgueil qui supporte impatiemment le moindre frein, et cette effervescence de liberté plus active encore dans l'effervescence de l'âge. Mais quand elle voit ces principes éclaircis, justifiés, prouvés par une suite de faits, presque tous uniformes, quoique passés dans des lieux et dans des temps différens, elle peut alors y trouver une grande instruction. Si elle lit avec le desir sincère de se former le cœur et l'esprit, l'un et l'autre se partageront le fruit de son tra-

vail; celui-ci, en retenant des faits, des parallèles, des rapprochemens curieux et satisfaisans; celui-là, en se pénétrant de toutes les maximes religieuses, morales et politiques sans lesquelles l'homme ne peut remplir les trois devoirs qui lui sont imposés.

Fin de la quatrième et dernière Partie.

TABLE

Des Lettres contenues dans ce Volume.

QUATRIÈME PARTIE.

LETTRE LXXX. CHANGEMENS *qu'opère le traité de Westphalie : état dans lequel il met l'Europe.* pag. 1

LXXXI. *Tableau général de l'histoire jusqu'à la mort de Louis XIV.* 23

LXXXII. *Révolutions en Angleterre, sous Charles Ier.* 59

LXXXIII. *Sous Cromwel, et le parlement Croupion.* 98

LXXXIV. *Sous Monck et Charles II.* 116

LXXXV. *Sous Jacques II.* . . . 144

LXXXVI. *Révolution de Portugal.* 165

LXXXVII. *Révolution de Danemarck.* 187

LXXXVIII. *Révolutions de Hongrie.* 196

LXXXIX. *De la Pologne, de la Prusse et de la Russie.* 207

LETTRE XC. *Histoire de Louis XIV jusqu'à la mort de Mazarin.* . . pag. 230
XCI. *Jusqu'à la paix de Riswich.* 256
XCII. *Jusqu'en* 1715. . . . 288
XCIII. *Effet du règne de Louis XIV sur l'intérieur du royaume. Etat de la France à sa mort.* 318
XCIV. *Depuis* 1715 *jusqu'en* 1748. 350
XCV. *Résumé de l'Ouvrage. Réflexions générales sur l'équilibre, le crédit et la politique des Etats.* 413
XCVI. *Etat politique de l'Europe au milieu du dix-huitième siècle.* . . 443
XCVII ET DERNIÈRE. *Etat moral et religieux de l'Europe, au milieu du dix-huitième siècle.* . . 486

Fin de la Table du quatrième et dernier Volume.

TABLE

ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE.

(Les chiffres romains indiquent les tomes ; les chiffres arabes désignent la pagination.)

A.

Abbadie (d'), IV, 51.
Absalon, I, 40 ; sa mort, 41.
Abuchaïde, roi de Samarcande, III, 488.
Abyssinie, III, 507.
Achaïe (fédération des peuples de l'), I, 240 ; sa sagesse, 241 ; formée de douze villes, 242 ; asservie par les Romains, 244 ; son analogie avec la Hollande et la Suisse, 246.
Achéens (ligue des), I, 240 ; secourent les Romains, 244 ; asservis par eux, *id.*
Achéri, IV, 252.
Achmet III détrôné, III, 467.
Ackbaz, roi d'Indostan, III, 490 ; son caractère, *id.*
Actium (bataille d'), I, 19 ; époque du despotisme de Rome, 363.
Adherbal, vaincu par Jugurtha, I, 312.
Adrien, empereur romain, II, 17 ; sa sagesse, 34.
Adultère, autorisé à Sparte, I, 193.
Affranchis à Rome, I, 343 ; leur crédit sous les empereurs, II, 76.
Afghams, princes persans, III, 478.
Afrique, I, 15 ; son histoire intérieure peu connue, III, 507 ; ses côtes septentrionales soumises aux Turcs, 509 ; ravagées par la peste, *id.*
Agésilas, roi de Sparte, I, 206 ; abroge les lois de Lycurgue, 350.
Agis, roi de Sparte, I, 206.
Agnadel (victoire d'), III, 238.
Agricola soumet l'Angleterre, II, 265.
Agriculture honorée en Perse, I, 101 ; en Chine, *idem.*
Agrippine écarte Britannicus du trône, II, 33 ; sa mort, 62.
Aguesseau (chancelier d'), ses principes sur l'unité de l'autorité royale, III, 50.
Aix-la-Chapelle, condamnée pour son luthéranisme au ban de l'empire, III, 361 ; préliminaires de paix de 1748, IV, 339 ; effets de ce traité, 402 ; il est le complément de celui de Westphalie, 411 ; ce traité divise les puissances de l'Europe en quatre classes, 485.
Alains (les) en Espagne, II, 234.
Alaric, roi des Goths, appelé en Grèce par Rufin, II, 139 ; prend Rome, 199.
Albe (duc d'), III, 268.
Albéroni (cardinal) IV, 354 ; son extraction, *idem* ; ses qualités et talens, 355.

Albert Ier., empereur, II, 406; sa rigueur, III, 180.
Albert II, empereur d'Autriche, II, 462; épouse la fille de Sigismond, III, 181; s'établit en Hongrie, 208.
Albert de Brandebourg embrasse le luthéranisme, III, 262.
Albigeois (croisade contre les), III, 9.
Albin, roi des Lombards, II, 213; sa politique, *idem*; périt par l'ordre de sa femme, 219.
Alcibiade, I, 207.
Alençon (duc d'), chef de l'union d'Utrecht, III, 269.
Alexandre-le-Grand, roi de Macédoine, I, 14; reproche aux Grecs de se laisser gagner par les Perses, 210; comprime la Grèce, 242; rapidité de sa marche, 259; son caractère, 260; sa grandeur d'ame, 261; sa conduite à l'égard de la famille de Darius, *idem*; son égarement, 262; étendue de ses conquêtes, 263; ses états partagés, 264; pénètre dans l'Inde, 460; sa conduite à l'égard de Porrhus, *idem*.
Alexandre-Sévère, II, 34.
Alexandre VI, pape, III, 294.
Alfred-le-Grand, II, 471; vaincu par les Normands, 472.
Allemagne (empire d'), ses pertes au traité de Westphalie, IV, 2. *Voy.* Autriche.
Almanza (victoire d'), IV, 46.
Alpes, I, 16.
Alphonse Henriquez, roi de Portugal, II, 481.
Alphonse fait arrêter le légat d'Eugène III, II, 482.
Alphonse-le-Catholique, roi d'Espagne, II, 249; s'allie avec Charlemagne, 250.
Alphonse, roi de Portugal, IV, 180; signe son abdication, 181; avoit épousé une princesse de Nemours, *idem*.
Alsace, se rend indépendante, II, 485; origine de la maison de Lorraine et d'Autriche, *idem*.
Aman (supplice d'), I, 100.
Amalécites, I, 34.
Amasis, roi d'Egypte, I, 85; parvient au trône par trahison, *idem*.
Amboise (cardinal d'), III, 225, 293; sa sagesse et son attachement pour Louis XII, *idem*.
Amboise (conjuration d'), I, 230.
Ambroise Aurélien, II, 266.
Aménophis, roi d'Egypte, père de Sésostris, I, 84.
Amérique (découverte de l'), III, 177; son histoire, 512; ses malheurs, 514.
Amphyctions (tribunal des), I, 235; cause de guerre parmi les peuples de la Grèce, 236; son but manqué, *idem*; leur pouvoir s'affoiblit, 238.
Amurat II, empereur de Turquie, III, 463; ses talens, 473.
Amurat III, succède à Mustapha, III, 466.
Amurat IV, veut changer la dynastie régnante, III, 468; sa vertu et ses talens, 473.
Anacharsis (reproches d') à Solon, I, 160; ses voyages, 199.
André Ier., roi de Hongrie, I, 204.
André II, roi de Hongrie, III, 204; son règne, 205.
Angleterre, I, 17; peuplée par les hommes du Nord, II, 200; chef-lieu du druidisme, 264; conquise par Agricola, 265; envahie par les Pictes, *idem*; par les Saxons, 266; ses guerres avec la France, III, 104; ses divisions intestines, 105; caractère de son peuple, 109; conquise par Guillaume, 111; changemens dans la branche régnante, 115; changemens dans la religion, 117; relation de son histoire et de celle de France, 119; division des maisons d'Yorck et de Lancastre, 276; se sépare de l'église catholique, 277; excommuniée, 278; alliée de la France sous Elisabeth, 280; intéressée à la conservation du

traité de Westphalie, IV, 20; ses possessions, *idem*; ses révolutions, 59; les presbytériens, 68; troubles sous Charles Ier., 76; changement de constitution et de gouvernement, 102; son parlement cassé par Cromwel, 107; parlement Croupion, 115; Monck, 116; Charles II rappelé, 135; révolution sous Jacques II, 147; Guillaume III parvient au trône, 160; prospérité, 465; soudoie les puissances de l'Europe les unes contre les autres, IV, 447; sa force militaire, 448; sa force fédérative, 449; sa force territoriale, 450; sa force numéraire, 451.
Anglus, roi des Anglo-Saxons, II, 254.
Angoulême (duchesse d'), III, 299; sa prudence, 300.
Anjou (maison d'), à Naples, III, 134.
Anne, reine d'Angleterre, IV, 39; son heureux changement pour la France, 45, ses craintes, 297.
Anne de Bretagne, III, 226; raisons qui militoient en faveur de son mariage avec Charles VIII, 286.
Anne de Boulen, III, 279.
Années jubilaires chez les Juifs, I, 26.
Annibal, I, 16; mène les Gaulois en Italie, 17; défait les Romains, 352, étonné de la fierté des Romains, 353; abandonne l'Italie, 355; sa fuite en Asie, 365; réclamé par les Romains, 366.
Annoblissemens en France, III, 10.
Anquetil (esprit de la ligue par), III, 311.
Anséatiques (villes), II, 448.
Anselme, IV, 53.
Antalcides (pays d'), I, 207.
Antiochus chassé d'Europe, I, 356.
Antigone bat Cléomène, I, 212.
Antipater bat Cléomène, I, 212.
Antoine (Marc), I, 19; vaincu à Bologne, 400; en guerre avec Auguste, 401; son parti dans le Triumvirat, *idem*; bataille d'Actium, 407; son caractère, 408; fait proscrire les assassins de César, 428.
Antoine de Lèves, III, 247.
Antonin Le Pieux, empereur romain, II, 17; sa sagesse, 34.
Appien, son histoire de la guerre civile, I, 270; nous a conservé la formule des proscriptions, 419.
Appius, décemvir, I, 347.
Arabes, III, 457; leur caractère, 458; soumis à Mahomet, 459.
Aréthus, chef des Achéens, I, 242.
Arau (traité d'), IV, 316.
Arbre généalogique historique, I, 9.
Arcadiens gagnés par les Spartiates, I, 219.
Arcadius, empereur de Constantinople, II, 110.
Aréopage d'Athènes, I, 159.
Argenson (d'), IV, 52.
Argos, I, 188.
Ariarat soumis aux Romains, I, 361.
Aristide, banni, I, 170; proscrit à cause de sa justice, 422.
Aristomènes, chef de Messéniens, I, 219; pris par les Spartiates, 221.
Aristote blâme l'établissement des Éphores, I, 228; ses ouvrages proscrits par le Concile de Paris, III, 128.
Armagnacs (haine des), et des Bourguignons, I, 430; III, 156.
Arnaud, IV, 51.
Arnaud (ambition d'), II, 343.
Artaphernes (expédition d'), I, 231.
Artaxerxès, frère de Cyrus, I, 237.
Aspasie asservit Périclès, I, 177.
Assiento (traité de l'), IV, 447.
Assuérus favorable aux Juifs, I, 191.
Assyriens, I, 14; leur histoire, 92.

Astolphe s'empare de Ravennes, II, 216.
Athanarie, chef des Vandales, II, 122.
Athènes, I, 109; sa supériorité, *idem*; son histoire, 157; son législateur; *idem*; sa population, 184; ses troubles, 186; sa rivalité avec Sparte, 207 et 234; oubli des lois de Solon, 238; son despotisme sur les peuples voisins, 239.
Athéniens, leur analogie avec les Français, I, 179; prennent Naxos, 269; Salamine, *idem*; Délos, *idem*; Cythère, *idem*; Samos, *idem*; Mélos, 240; proscription chez les...., 413.
Athotis, roi législateur des Égyptiens, I, 87.
Atlas historique de Lesage, I, 10.
Attila, chef des Huns, II, 198; assiége Rome, 199.
Audener, reine de France (mort d'), II, 216.
Auguste (Octave), I, 11; seul maître, 19; son précepte de ne pas augmenter l'étendue de l'empire, 304; admet Antoine et Lépide au Triumvirat, 407; bataille d'Actium, *id.*; sa conduite à l'égard d'Antoine, 408; différends d'Octave et d'Auguste, 409; maître de Rome maîtresse du monde entier, 438; ferme le temple de Janus, 441; naissance du fils de Dieu, 442, son règne doit être lu dans Bossuet, 445; il étoit chef d'une monarchie universelle, 446; conserve les noms et emplois républicains, 452; faiblesse de son autorité, 453, son inquiétude, 456; son avènement cause trois grands changemens dans Rome, l'Italie et l'empire, II, 5; réflexions sur son caractère, 8; comparé à Charlemagne, 16; ses fautes en administration, 20; sa faiblesse, et petitesse de ses moyens, 26; sa clémence, 28; meurtrier de Toranius et de Gallius, *idem*; adopte Tibère, 29; doit sa gloire à sa bonne fortune, 37; sa conduite dans les Gaules, 269.
Auguste, roi de Pologne, IV, 30; son compétiteur, 315; ses guerres, *idem*; Auguste II, roi de Pologne, IV, 364; sa mort force la France à faire la guerre, *idem*; mit la tête de Stanislas à prix, 472.
Aurang-Zeb, empereur de Mogol et d'Indostan, III, 491; ses conquêtes, *idem*; son énergie, 492.
Aurèle (Marc), empereur romain, II, 17; sa sagesse, 34.
Aurélien, empereur; sa fin, II, 86.
Augsbourg (ligue d'), IV, 283.
Austrasie (royaume d'), II, 259.
Autriche (puissance de la maison d'), III, 184; ce qu'elle perdit au traité de Westphalie, IV, 2; résumé de ses pertes à l'époque du traité de 1748, 402; son état sous Marie-Thérèse, 459; son rôle brillant à cette époque, 460.
Azar, se rend indépendant en Espagne, II, 480.
Azincourt (bataille d'), II, 494, et III, 147.

B.

Babor, roi de l'Indostan, III, 489.
Babylone (captivité de), I, 34; l'empire de...., 92; prise...., 93; tributaire des Perses, 97.
Bacchus (aventures fabuleuses de), I, 263; ses voyages merveilleux, 457; civilisa les Indes, 458.
Baillet, IV, 51.
Baillifs-royaux établis par Philippe-Auguste, II, 387.
Bajazet Ier., III, 462.
Bajazet II, III, 463.
Bali (bataille de), II, 266.
Balthazar, roi de Babylone, I, 93; sa fin, 96.
Baluze (sur les capitulaires), II, 310, et IV, 52.

Barbeyrac, IV, 52.
Barcelone (prise de), IV, 46.
Barthélemy (massacre de la St.-), I, 430; III, 312.
Batavie, II, 256; ses lois, 260; *voyez* Pays-Bas et Hollande.
Bataves marchant sous César, I, 190; habitant la Frise; II, 256; leur courage, *idem*; leur gouvernement, 257; envahis par les peuples du Nord, 259.
Bettori, roi de Pologne, IV, 209.
Beaudoin Ier., comte de Flandre, II, 196.
Beaudoin II, *idem*.
Beaudot de Juilly; ses histoires de Philippe Auguste et de Charles VII, II, 470.
Bavière (électeur de), promu au trône impérial, IV, 385; sa mort, *idem*.
Bayard, héros de la Chevalerie française, III, 296; arme chevalier François Ier., *idem*.
Beaufort (duc de), IV, 236; son caractère, 240.
Bélisaire, II, 161; ses succès, ses malheurs, *idem*; remplacé par Narsès, 213.
Belle-Isle (maréchal de), IV, 381; ses guerres, *idem*.
Benévent (duc de), II, 217.
Berg-op-Zoom (prise de), IV, 399.
Bernard (St.-); ses discours, III, 4.
Bernin, IV, 56.
Bernoully, IV, 56.
Berry (duc de), petit-fils de Louis XIV, IV, 316.
Berulle (cardinal de), III, 402.
Berwick, IV, 46; victoire, *id.*; assure le trône de Philippe V, *idem*.
Bethlem-Gabor, Transylvain, III, 367.
Biarne, roi de Suède, II, 255.
Bignon, IV, 52.
Blanche de Castille, III, 129; sa régence, *idem*.
Bodillon (outrage fait à), par Childéric II, II, 256.
Bohême (royaume de), III, 215; troublé par les Hussites, 216; sa conduite sous Rodolphe et Mathias, 356.
Boileau, IV, 54.
Boleslas, prince de Pologne, II, 456.
Boniface VIII interdit le royaume de France, III, 92; ses différends avec Philippe-le-Bel, 136.
Borysthène, I, 328.
Bosphore, I, 18.
Bossuet (histoire universelle de), I, 21; ce qu'il dit des Égyptiens, 74 et 91; du règne d'Auguste, 445, et IV, 52.
Boufflers; ses talens, IV, 44.
Bougeant, histoire du traité de Westphalie, par le Père, II, 405.
Boulainvilliers (opinion de) sur les États-généraux, III, 89.
Bourbon (cardinal de), III, 315.
Bourbon connétable, III, 299; tué au siége de Rome, *idem*.
Bourdaloue, IV, 51.
Bourgogne (royaume de-), II, 406; finit à la mort de Rodolphe, III, 483.
Bourgogne (duché de), II, 488; réuni à la France, *idem*; séparé de nouveau, 489; passe à l'Autriche, III, 182.
Bourguignons (haine des) et des Armagnacs, I, 430.
Boussole (découverte de la), III, 171.
Bragance (le duc de), IV, 165; son caractère, 174; caractère de la duchesse, 175; le duc nommé général, 177; surprend Lisbonne, 178; est proclamé roi sous le nom de Jean Ier, 180.
Brames prêtres des Indes, I, 475.
Brandebourg (maison de), III, 262; son marquisat devient couronne, IV, 214; *Voyez* Prusse.
Breda (conférences de), IV, 399.
Brême, ville anséatique, II, 448.
Brennus s'empare du Capitole, I, 17.
Brésil, III, 519.
Bretagne (le comte de), sous la

régence de Blanche de Castille, III, 130.
Bretons (les) vaincus par les Barbares, passent dans le pays de Galles, II, 265.
Brèves fait un traité de commerce entre la France et la Porte, III, 474.
Britannicus écarté du trône, II, 33.
Bruant se réfugie de Siam à Pondichéry, III, 506.
Brun, au congrès de Munster, III, 417.
Brunehaut, reine de France, II, 276.
Bucharie (royaume de), III, 488.
Buenos-Ayres, III, 519.
Bulle-d'Or, II, 461.
Burrhus, précepteur de Néron, II, 83.

C.

Cabochiens, III, 146.
Calais au pouvoir des Anglais, III, 104.
Caligula; ses proscriptions, I, 415; son règne, II, 34 et 52; fait regretter Tibère; 55; se fait adorer, 80; son cheval, 81; sa fin, *idem*.
Callicratidès, général Lacédémonien, I, 354.
Calliste, affranchi, II, 77.
Calmar (assemblée des États Danois à), III, 254.
Calmet (dissertations de don), I, 22, et IV, 52.
Cambrai (ligue de), III, 221.
Cambyse, I, 85; réunit l'Égypte à la Perse, 95; sa sévérité, 100.
Candie (île de), prise par les Turcs, III, 461.
Cannes (défaite des Romains à), I, 65.
Canut, roi de Danemarck, II, 473.
Canutson (Charles), roi de Suède, III, 257, 258.
Capétiens (race des rois), II, 369; tableau de cette race, 400.
Capitole pris par Brennus, I, 17.
Capoue (délices de), I, 355.
Caracalla, II, 61.
Carlos (don), IV, 358; reconnu duc de Toscane, 363; ses succès, 371; roi de Naples et de Sicile, 373.
Carlowitz (paix de), IV, 291.
Carteret, ministre anglais, IV, 338.
Carthage, I, 5 et 15; fondée par les Phéniciens, 60; son analogie avec l'Angleterre, *idem*; ses guerres avec Rome, 61; ses suffètes, 62; ses richesses, 64; ses factions, 65; ses habitans divisés par classes, *id.*; ses dissentions intestines, 355; reçoit la paix de Rome, après l'avoir vaincue, 366; haine de Caton, 358; sa ruine, 360.
Carthaginois ligués avec Philippe contre les Romains, I, 354; massacrés par les Romains, 360; ne peuvent résister en Afrique, 364.
Casimir (Jean), roi de Pologne, IV, 223.
Caspienne (mer), I, 18.
Cassini, IV, 56.
Cassius, son sort, I, 393.
Cateau Cambrésis (paix de), III, 308.
Catherine de Médicis, III, 310; irrite les Protestans, 312.
Catherine Ire, veuve de Pierre-le-Grand, IV, 228.
Catherine II, impératrice de Russie, IV, 228.
Catilina, I, 285; discours aux conjurés, 306.
Catinat (maréchal de), IV, 44.
Caton, I, 16; son austérité, 285, son orgueil, 289; sa haine contre Carthage, 358.
Caucase, I, 379.
Celtes, I, 378; excursions des, 379; pays qu'ils couvrent, 380; leur Druidisme, 382.
César (Jules), dompte les Gaulois, I, 17; dictateur, 188; arme les Bataves, 190, son discours contre Catilina,

285 ; dictateur, 334 ; porte la guerre dans les Gaules, 387 ; ses commentaires, *idem* ; dompte les Gaulois, 388 ; sa guerre avec Pompée, 398 ; sa mort, 399 ; réflexions, sur le passage du Rubicon, 404 ; conduite de Pompée à son égard, 406 ; sentit la nécessité de réformer les lois, II, 147.
Chabannes, III, 296.
Charles IV, empereur d'Allemagne, II, 459.
Charles-Quint, I, 5 ; donne Malte à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, III, 5 ; épouse Jeanne de Castille, 185 ; sa rivalité avec François Ier., 188 ; son histoire, par Robertson, 189 ; son caractère et son bonheur, 247 ; son aveuglement, 249 ; rend la liberté à François Ier., 300 ; résigne la couronne à son fils, 306 ; se retire dans un cloître, 307 ; son ambition, 340.
Charles VI, archiduc, IV, 299 ; ses prétentions au trône d'Espagne, *idem* ; couronné à Madrid, 300 ; empereur, gagne les Hongrois, 305 ; s'unit à Philippe V, roi d'Espagne, 358 ; sa politique, 359 ; ses lenteurs, 362 ; sa mort, 374.
Charles Ier., roi d'Angleterre, IV, 59 ; casse successivement plusieurs Parlemens, 63 ; mécontente les trois royaumes, 65 ; épouse Henriette de France, 67 ; sa faiblesse, 72 ; ses fautes, 76 ; quitte Londres, 80 ; prisonnier à Holmby, 95 ; sa fermeté, 100 ; son procès, 103 ; sa mort, *idem*.
Charles II, proclamé en Écosse, IV, 105 ; ses fautes, 106 ; défait à Worcester, *idem* ; assiste aux conférences de l'île des Faisans, 127 ; envoie Granville à Monck, 134 ; son retour préparé par Monck, 135 ; sa conduite, 142.
Charles II, roi d'Espagne, IV, 292 ; appelle le petit-fils de Louis XIV au trône, *idem* ; sa mort, 294.
Charles Martel défait les Sarrasins, II, 285 ; duc des Français, 286.
Charlemagne, roi de France, et empereur, I, 11 ; son administration, 99 ; comparé à Auguste, II, 16 ; confirme la donation de Ravennes, 222 ; prend Pavie, *idem* ; s'empare de la Lombardie, 223 ; sa sagesse, 308 ; sa législation, 309 ; ses capitulaires, 312 ; maître de la Germanie, 319 ; passe en Italie, 320 ; hommage de Léon III, 321 ; rétablit l'empire d'Occident, 322 ; son jugement, par Montesquieu, 327 ; monarque universel, IV, 421.
Charles-le-Chauve (faiblesse de), II, 346.
Charles-le-Gros (faiblesse de) II, 343, dépouillé de ses couronnes, 346.
Charles-le-Simple, II, 351 ; se retire près de Henri, roi de Germanie, 352.
Charles V répare le mal fait par les états-généraux, III, 93 ; sa conduite à cet égard, 99 ; surnommé le Sage, 142.
Charles VI, sa démence, III, 138 ; sa minorité, 146.
Charles VII, III, 104 ; reconquit son royaume, 147.
Charles VIII, III, 120 ; mauvaise politique, *idem* ; ligue contre lui, *idem* ; sa bonté, 282.
Charles IX, III, 309 ; sa mort, 313.
Charles-le-Téméraire, II, 489 ; sa mort, III, 182.
Charles d'Anjou, roi de Hongrie, III, 208.
Charles d'Anjou, roi de Naples, III, 134.
Charles XII, roi de Suède, III, 261 ; ses fautes, IV, 27 ; fléau pour la Suède, 32 ; ses succès, 34 ; se mêle des affaires de la Pologne, 212.

Charnassé envoyé par Richelieu auprès de Sigismond, roi de Pologne, III, 390.
Chartes des libertés, III, 107; des forêts, *idem*.
Chaulieu, IV, 54.
Chauvelin, ministre, IV, 382; disgracié, *idem*.
Chevalerie française (de la), II, 391.
Chiersi (assemblée de), II, 346.
Childebert III, dit le Juste, II, 284.
Childéric II, roi de France, assassiné, II, 276.
Chili, III, 519.
Chilperic Ier., Néron de la France, II, 276.
Chilperic II, son caractère, II, 284.
Chine, I, 2; histoire de la..., 464; caractère de son peuple, *idem*; auteurs à consulter, 467; a vaincu ses vainqueurs, 468; son législateur, 469; ses vingt-une Dynasties, III, 495; ses révolutions, 497; pouvoir des Eunuques, 498; sa reconnoissance publique, 499.
Chinois, par leurs mœurs assujettissent leurs vainqueurs, I, 86; n'ont jamais eu d'autre gouvernement que le Monarchique, 155.
Chio-ang-ti, empereur de la Chine, I, 470.
Choronne, roi de Mogol, armé contre son père, détrôné par ses fils, III, 491.
Christine, fille de Gustave, reine de Suède, IV, 32.
Christian Ier., roi de Suède et de Danemarck, III, 258.
Christian II, roi de Danemarck, néron du Nord, III, 255.
Christian II, roi de Danemarck, III, 255; se sépare de l'église catholique, *idem*; s'allie à François Ier., *idem*.
Christianisme sous Constantin, II, 102.
Chrysogonus affranchi de Sylla, I, 424.
Chypre (royaume de), II, 435.
Chu, chef de la vingt-unième dynastie de Chine, III, 498.
Chuven, chef de la quatorzième dynastie de Chine, III, 497.
Cicéron, I, 278; ses plaidoyers, 280; portrait du peuple romain, 281; contre Verrès, 282; ses offices, 283; sur les Gracques, 348; tableau de la république, 399, ses lettres familières, 402; mesure de Clodius, 415; pour Roscius, 424; ses lettres à Atticus, 437; à suivre pour l'étude des révolutions, *idem*; sentit la nécessité de réformer les lois, II, 147.
Cimbres, I, 38; défaits par Marius, *idem*; habitent le Danemarck et la Suède, II, 254.
Cincinnatus, dictateur, condamne Spurius Mélina, I, 276.
Cinna (clémence d'Auguste), II, 28.
Clarendon, historien, IV, 62.
Claude Ier., empereur, II, 40; son règne, 52; son imbécillité, 81.
Claude II, II, 35.
Cléandre, favori de Commode, condamné, II, 73.
Clément V, pape, fait condamner les Templiers, III, 6.
Clément VI, pape, II, 457.
Clément VII, pape, III, 249.
Cléomènes fait égorger les cinq Éphores, I, 212; fuit en Égypte, *id.*; pendu à Alexandrie, *idem*.
Cléopâtre, I, 19.
Clodius, médite les crimes qui doivent le porter au tribunat, I, 278; defend aux augures leurs observations le jour des comices, 294; son tribunat, 309; sa proscription, 415; sa haine contre Cicéron, 416.
Clodomir, frère de Clotaire Ier., II, 275.
Clotaire Ier., roi de France, II, 275.
Clotaire II, II, 252.
Clotsvinde, femme d'Albouin, II, 215.

Clovis, roi de France, II, 273; son caractère, 274; sa mort, 281.
Clovis jeune (mort de), II, 276.
Clovis III, sa mort, II, 284.
Colbert, ministre d'état; sa prévention contre le Parlement, III, 71; distingué par Mazarin et Louis XIV, IV, 49; ingratitude publique, *idem*; sa vigilance, 322.
Colomb (Christophe), III, 176.
Côme de Médicis, III, 168.
Commène fonde Trasibonde, II, 196; traite avec Guillaume, fils de Roger, 408.
Commode, II, 35; fait périr Cléandre et Perennius, 73.
Confucius (autorité de), en Chine, I, 86; sous les rois Tartares, *idem*; sa doctrine et ses lois, 469.
Conrad Ier., empereur de la Germanie, II, 370.
Conrad II, empereur, héritier de Rodolphe III, II, 483.
Conrad IV, empereur de Germanie, II, 445.
Constance, mère de Frédéric II, empereur, II, 449.
Constance (concile de), I, 246.
Constantin; son règne, II, 101; protége le Christianisme avant son baptême, 102; transporte l'empire à Constantinople, 110; réflexions sur son règne et sur son baptême, 116; fait périr son fils, 128; partage l'empire entre ses enfans, *idem*; transporte les lois romaines à Constantinople, 147.
Constantin Paléologue, dernier empereur d'Orient, II, 197; sa fin, *idem*.
Constantinople, devient le siége de l'empire, II, 110; prise par les Croisés latins, 195; son commerce, 228.
Conti (prince de), élu roi de Pologne, IV, 315.
Contrat-Social de Rousseau, I, 81; *idem*, 125.
Copenhague assiégé par les Suédois, IV, 190; traité de..., 249.
Cordemoy, historien, IV, 53.
Corinthe; proscription, I, 413.
Coriolan, moins généreux que Thémistocle, I, 191; son jugement, 337.
Corneille, IV, 54.
Cosroës le Grand, monarque persan, II, 120.
Cottus, roi, I, 321.
Courtray (bataille de), III, 91.
Cousin-Despréaux, historien, I, 167 et 217.
Crammer, introduit l'hérésie en Angleterre, III, 279.
Crassus périt avec son armée, I, 18; dispute de pouvoir avec Pompée, 276; veut réformer les lois, II, 147.
Crécy (bataille de), II, 494, et III, 138.
Créqui (duc de), IV, 333.
Crésus vaincu et pris par Cyrus, I, 96; ses paroles, *idem*.
Crétois, I, 125.
Crévier, son histoire des Empereurs, I, 268.
Croisades plus funestes à l'empire grec qu'à celui des Musulmans, II, 193; leurs motifs, 435; deviurent une maladie politique, 496; suscitées par les Papes, 504; profitent à Venise et à Gênes, 508; leur effet en France, III, 1; prêchées par Pierre, 3.
Cromwel éprouve en Angleterre les mêmes effets qu'Auguste à Rome, II, 20; son ambition, IV, 33; soumet les Écossais, 84; se fait dispenser d'aller au Parlement, et conserve sa place à l'armée, 91; sa conduite dissimulée, 94; casse le Parlement, 107; en crée un nouveau, 108; proclamé protecteur, 109; son pouvoir, 111; sa mort, *id.*; ses talens, 112.
Crotoniates (les) demandent des lois à l'Achaïe, I, 241.
Cryptie, ou assassinat des Ilotes, autorisé à Sparte, I, 196.

Cugnière (Pierre), III, 76.
Cumberland (duc de), IV, 396.
Cyrus, I, 95; réunit la Médie, l'Assyrie et la Lydie à l'empire des Perses, *id.*; ses conquêtes, *idem;* prend Sardes, 96; prend Crésus, *idem;* prend Balthazar, *idem;* encourage l'agriculture, I, 101.
Cythère (habitans de), faits prisonniers, et menés à Athènes, I, 239.

D.

Dagobert III, roi de France, (mort de), II, 284.
Daguesseau, IV, 52.
Dairo, ou empereur du Japon, III, 502; son pouvoir, *idem.*
Danius, premier roi de Danemarck, II, 254.
Dampierre sauve Ferdinand, III, 376.
Daniel (prophéties de), sur la ruine des empires, I, 450.
Danemarck, fondé par les peuples du Nord, II, 200; habité par les Cimbres, 254; devient puissance et couronne héréditaire, 475; Margnerite, reine, III, 253; son étendue, 254; ses troubles, 255; hérédité de la couronne assurée à la famille royale, IV, 28; révolutions, 187; changemens dans la constitution, 188; pouvoir et hérédité déférés à Frédéric, 192.
Dantzick, ville anséatique, II, 449.
Danube, I, 15; peuples au-delà, du.... restent libres, 363.
Danville, géographe, II, 324.
Darius (les Perses sous), I, 95; ses expéditions, 231; ses malheurs, 258; sa famille, 261.
Dauphiné, I, 16; réuni à la France, III, 137.
Davaux, III, 424; sa conduite à Osnabruck et Munster, *idem;* ses négociations, IV, 49; ses talens, 280.
David, I, 38.
Décalogne, I, 26.
Décemvirs à Rome, I, 345.
Délations, II, 41, 64.
Delhy, capitale de l'Indostan, III, 490.
Delos pris par les Athéniens, I, 239.
Delphes (temple de), pillé, I, 236.
Démosthènes, orateur, I, 180; ses invectives contre Philippe, *idem;* redoute Phocion, 181; fils d'une esclave Scythe, 185.
Denain (victoire de), IV, 46.
Descartes, philosophe, IV, 55.
Desfarges fait de Siam à Pondichéry, IV, 506.
Despotisme, en quoi il diffère de la souveraine puissance, I, 455.
Deutéronome, I, 25, 28.
Devoirs de l'homme, I, 14.
Dictature à Rome, I, 332.
Didier, roi des Lombards, II, 229.
Diedric ou Thierry, comte de Hollande, II, 259.
Difficulté dans l'étude de l'histoire des Juifs, I, 22.
Divorce chez les Juifs, I, 34; à Rome, *idem.*
Domat (préambule des lois civiles par), I, 24, excellence de son ouvrage, II, 141; ses travaux IV, 52.
Domitien, II, 34.
Don, fleuve, I, 380.
Donawerth (ville de) jugée et condamnée pour son Luthéranisme, III, 361.
Douze-Tables Romaines, ou recueil des lois, II, 145.
Dracon, législateur, I, 62; comparaison de sa législation avec celle de Solon, *idem.*
Droits de l'homme social, I, 14; en quoi il diffère de ses facultés, 16; Romain, 105; établi par Justinien II, 140; politique, IV, 488; naturel, 489; Divin, *idem.*
Druides, I, 382, leur culte respecté par les Romains, 384.
Druidisme en Angleterre, II, 264.
Drusus (haîne d'Auguste contre), II, 30.

Dubois (cardinal), IV, 351 et 501.
Dubos, historien, IV, 53.
Duels (édit sur les), IV, 340.
Duguay-Trouin, IV, 47.
Duguesclin opposé au roi de Navarre, III, 141; sa valeur, 143; sa mort, 145.
Duhalde, sa description de la Chine, I, 467.
Duquesne, IV, 47.

E.

Ebrouin (mort d'), II, 285.
Echard (Laurent), son histoire ancienne, I, 269; son jugement sur Rome, 308.
Ecossais, leur conduite à l'égard de Charles Ier., IV, 84.
Ecosse, alliée naturelle de la France, II, 474.
Edit de Nantes (révocation de l'), IV, 335.
Edouard, roi d'Angleterre, II, 474.
Edouard (St.) appelé Guillaume-le-Bâtard, II, 489.
Edouard-le-Confesseur, III, 107.
Edouard I.er, roi d'Angleterre, III, 256.
Edouard IV, détrône Henri VI, roi d'Angleterre, III, 107.
Edouard VI, roi d'Angleterre, III, 279.
Egbert, roi d'Angleterre, détruit l'heptarchie, II, 471.
Egérie et Numa, I, 247.
Egidius, maître de la milice romaine, II, 278.
Eginètes (les), condamnés à mort, I, 239.
Egmont (exécution du comte d'), III, 269.
Egypte, ancienne, I, 14; son histoire, 73; moderne, II, 508; soumise aux Arabes, *idem*.
Egyptiens, I, 14; leur histoire, 73; étude de l'astronomie, *idem*; leurs travaux, *idem*; sagesse de leur gouvernement, 74; leurs idées sur l'ame et sur la vie, 76; leurs lois, 78; ministres des cultes, 79; excellente législation, 82 et 85.
Elamites, I, 155.
Electeurs d'Allemagne (les sept), II, 460.
Eléonore de Guyenne, II, 399; répudiée, 490.
Eleusis, pillée par les Spartiates, I, 209.
Elide, ravagée par les Spartiates, I, 209.
Elisabeth, reine d'Angleterre, III, 279; aide Henri IV à monter sur le trône, 280; son caractère, 281; ses fautes, *idem*; sympathie de son génie et de celui d'Henri IV, 333.
Elisabeth, impératrice de Russie, IV, 218.
Emmanuel, roi de Piémont, IV, 36.
Empire romain, divisé en empires d'Orient et d'Occident, II, 129; par Valence, et Valentinius Ier., 136; sa ruine, 209 et 224.
Empire Germanique, II, 322; son étendue, 325; son état après Charlemagne, 329; sa décadence, 402; gouverné par les trois maisons de Saxe, Franconie et Souabe, 444.
Engilbert, roi de Danemarck, III, 257; ses succès, *idem*.
Enguerrand de Coucy, III, 130.
Epaminondas secoue le joug de Sparte, I, 209; reprend la Messenie, 216.
Ephores (les), égorgés en plein jour, I, 212; leur pouvoir, 227; analogie avec les tribuns de Rome, 229.
Eric Ier., roi de Suède, chassé du trône, III, 257.
Eric II, roi de Suède, III, 261.
Erlach, général-major, III, 404.
Eschile, I, 253.
Eschine, orateur, I, 180.
Esclaves chez les Anciens, I, 124 et 127; à Sparte, 196; à Rome, 343; armés après la bataille de Cannes, 345.
Esclavons, II, 251.
Espagne, I, 15; troupes Romaines en... 354; devient province Romaine, 387; proie des barbares, II, 234; devient monarchie,

235 ; envahie par les Maures, 247, bataille de Xérès, 248; relevée par Alphonse-le-Catholique, 249 ; se divise en plusieurs royaumes, 480 ; ses états d'Amérique, III, 510 ; ce qu'elle perdit au traité de Westphalie, IV, 3 ; son état après le traité de 1748, 456.
Essex, comte, III, 181.
Estrades (d'), IV, 49 ; ses négociations à La Haye, 259; et leurs difficultés, 266.
Estrées (d'), IV, 49.
Etat de société, I, 120 ; état de nature, *idem*.
Etats-Généraux, III, 82 ; leurs effets, 88 ; éloignés par Louis XIV, 89 ; convoqués la première fois par Philippe-le-Bel, 91 ; leur danger pour la monarchie, 93 ; leurs décisions annullées par le Parlement, 94 ; leur composition, 100.
Etelrède, roi d'Angleterre, chassé de ses états, II, 473.
Etienne V, pape, couronne Louis-le-Débonnaire, II, 337.
Etienne (Saint), duc de Hongrie, sacré roi, II, 476; sagesse de son règne, III, 202.
Etingen (bataille d'), IV, 395.
Etude de l'histoire, I, 1 ; de la morale, 2.
Eudes, couronné à Rheims, II, 351.
Eugène III, pape, veut interdire Alphonse, II, 482.
Eugène (prince), IV, 44.
Eumènes, roi de Pergame, I, 264.
Eumènes, soumis aux Romains, I, 361.
Eunuques (pouvoir des), dans l'empire d'Orient, II, 132 ; conduite de Thamas-Kouli-Kan, à leur égard, 135 ; en Chine, III, 498.
Euripide, I, 253.
Eurotas, I, 229.
Excommunication, II, 421 ; de Robert, *idem* ; de Philippe Ier., 422 ; d'Henri IV, 423.

F.

Fabert, maréchal, IV, 43.
Fabius, dictateur, I, 66.
Fairfaix, général, IV, 9.
Faisans (île des), IV, 41.
Falubre (de la), conseiller au Parlement de Paris, IV, 331.
Familles militaires et sacerdotales en Egypte, I, 79.
Fénélon, IV, 51.
Féodal (gouvernement), II, 3-4.
Féodalité (premier période de la), II, 346.
Ferdinand subjugue le Portugal, II, 481.
Ferdinand-le-Catholique, III, 184 ; ses états, *idem* ; maître de Naples, 224 ; son ambition, 225.
Ferdinand, fils de Charles Quint, roi des Romains, III, 366.
Ferdinand, roi de Bohême et de Hongrie, III, 368 ; sa fermeté, 374 ; empereur, 378 ; sa politique, 381 ; son édit contre le luthéranisme, 386 ; destitue le général Walstein, 389.
Ferrand, conseiller, fils de Ferrand, doyen du Parlement de Paris, massacré par le peuple le 4 juin 1652, IV, 244.
Ferrières (droit romain par), II, 149.
Fléchier, IV, 51.
Fleury (cardinal de), IV, 216 ; termine la guerre de 1733, *idem* ; ses négociations avec Walpoole, 360 ; sa sagesse, 362 ; sa politique, 368 ; assure la Lorraine à la France, 373 ; en fait donner l'usufruit à Stanislas, *idem* ; son grand âge, 374 ; fait déclarer la guerre à Marie-Thérèse, 382 ; insulté à Vienne, 386; meurt considéré et respecté, 395.
Fleury, historien, IV, 53.
Fleurus (bataille de), IV, 43.
Fohi, empereur, législateur des Chinois, I, 470; sa sagesse, 471.

Fontaine (de la), IV, 54.
Fontenoi (journée de), IV, 398.
Forum, I, 24.
France (royaume de), fondé par les Francs, II, 200; son état sous la première race, 206; sous Charlemagne, 291; devient empire, *idem*; son état après Charlemagne 329; sous la seconde race, 342 et 353; envahie par les Normands 354; réflexions sur la seconde race, 357; effets des croisades, III, 1; annoblissement, 10; belles-lettres, institutions publiques, et justice, 21; interdite par Boniface VIII, 92; attachement de son peuple pour son roi, 98; sa noblesse, 101; ses guerres avec l'Angleterre, 104; ses provinces envahies par les Anglais, 105; son peuple comparé à celui de l'Angleterre, 111; relation de leur histoire, 119; ravagée par la ligue, 312; son état à la mort d'Henri III, 319; ce qu'elle gagne au traité de Westphalie, IV, 2; son état sous Louis XIV, 318; après le traité d'Aix-la-Chapelle, 472; devient médiatrice pour toute l'Europe, 479.
Franc-Fief (droit de), III, 12.
Franche-Comté, conquise, IV, 278.
François Ier. (prise de), I, 5; sa conduite envers les Rochellois, III, 113; dans sa captivité, *idem*; son histoire par Gaillard, 189; sa rivalité avec Charles-Quint, 192; sa belle ame, 247; ses fautes, 248; journée de Pavie, *idem*.
François II, roi de France, III, 309.
Francs (invasion des), II, 125 et 200; font la conquête des Gaules, 272; état de ce pays, 292; leur analogie avec les Gaulois, 293; leurs assemblées, 302.
Frédégonde, reine de France, II, 275; ses crimes, *idem*.
Frédéric Ier., roi de Prusse, IV, 377; prétend à l'Empire, *idem*; son luxe, 378; ses offres à Marie-Thérèse, 380.
Frédéric II, Guillaume, roi de Prusse, IV, 378; sa politique, *idem*; ses revenus, 379.
Frédéric III, roi de Prusse, IV, 379; perfectionne sa tactique, *idem*.
Frédéric Ier., roi de Danemarck, III, 255.
Frédéric II, roi de Danemarck, cède au Sénat, III, 256.
Frédéric III, roi de Danemarck, IV, 32; hérédité de la couronne, 192.
Frédéric Ier., Barberousse, empereur d'Allemagne, II, 449
Frédéric II, empereur, II, 449; étendue et nombre de ses couronnes, *idem*; excommunié, 450.
Frédéric III, fils d'Albert II, III, 181.
Frédéric, électeur Palatin, roi de Bohême, III, 379; assiége Ferdinand dans Vienne, 380; perd la bataille de Prague, 383.
Frédéric Ier. fait succéder Charles XII, roi de Suède, III, 399.
Frenck, général autrichien, IV, 385.
Fribourg (traité de), avec les Suisses, III, 297.
Frioul (duc de), II, 217.
Frisons. *Voy.* Bataves.
Fronde (guerre de la), III, 450; dirigée contre Mazarin, IV, 246.
Furstemberg (prince de), IV, 278.

G.

Gaillard, son histoire de Charlemagne, II, 309; son histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre, 493.
Galba, empereur Romain, II, 18; sa fin, 34; son caractère, 89; périt au milieu d'un sacrifice, 91.
Galilée, condamné à abjurer la vérité, III, 159.

Gall (Saint-), le Prince (abbé de), IV, 316.
Galles (pays de), habité par les Bretons, II, 266.
Gallicane (droits de l'église), IV, 334.
Gallius, mis à mort par Auguste, II, 28.
Gamara, ambassadeur espagnol, IV, 268.
Garsias Ximenès, roi d'Espagne, II, 480.
Garnevidès (Dynasties de), III, 482.
Gassendi, IV, 55.
Gaston de Foix (mort de), III, 242.
Gaules, I, 15; entrée des Carthaginois, 61; entrée des Romains, 378; entrée des Celtes, 380: les peuples du Nord et les Francs, 384; provinces Romaines, 387: population, 388; domptées par César, 389; divisions civiles et religieuses, 391; caractère de ses peuples, II, 267; conquises par les Francs, 272.
Gaulois, passent en Italie, I, 17; peuplent une partie de l'Italie, 55; chassés de ce pays, 357: passent en Grèce, 381; fondent la Galatie, *idem*; leurs mœurs et religion, II, 267; conduite d'Auguste à leur égard, 269; leur analogie avec les Francs, 293.
Gautier de Sibert, historien, II, 467.
Gènes, profite des croisades, II, 507; se révolte contre Louis XII, III, 246.
Gengiskan, conquérant fameux, II, 198; ses conquêtes, III, 482; étendue de ses Etats, 483.
Géographie (étude de la), I, 5.
Georges Ier., roi d'Angleterre, IV, 431.
Georges II, roi d'Angleterre, IV, 388.
Gépides (les), en Pannonie, II, 214.
Gérard d'Alsace, II, 485.
Gérold, comte de Genève, II, 483.
Gertruydemberg (conférences de), IV, 301.
Gibbons (histoire de), auteur à consulter, II, 6.
Gibelins (dissentions civiles des), I, 430.
Gibraltar pris par les Anglais, IV. 305.
Girardon, sculpteur, IV, 57.
Godard (victoire de S.), III, 475.
Godefroi de Bouillon, roi de Jérusalem, II, 497.
Godefroi, historien, II, 470, et IV, 53.
Golconde (royaume de), III, 492.
Gothicus, roi de Suède, et Gothie, II, 255.
Gothie, II, 254.
Goths (invasion des), II, 121; en Italie, 213.
Gontrand-le-Riche, II, 486.
Gouvernemens (bases des), I, 13; des Grecs, 110; le meilleur des... 154.
Gracques (les), I, 64; mettent la république en danger, 345; leur fin, 349.
Granvelle (cardinal de), III, 268.
Graphéparanomon d'Athènes, I, 182; ses abus et avantages, *idem*.
Gras (le), massacré par le peuple, IV, 244.
Grèce, renverse l'Empire des Perses, I, 105; ses gouvernemens, 109; ses révolutions, 231; rivalité de Sparte et d'Athènes, 234; proscription, 235; fournit des troupes aux Perses, 237; son despotisme, 239; sa religion, 250; son degré le plus brillant, 252; ses jeux, sa poésie, ses théâtres, 253; perd sa liberté, 254; asservie par les Romains, 264.
Grecs, efforts des Perses contre les... I, 107; ils nomment le roi de Macédoine généralissime, *idem*; se laissent gagner par Xerxès, 210; leur despotisme, 239; asservis par Philippe, 255; vengés en Perse par Alexandre, 262.
Grégoire V. pape, II, 421.
Grégoire IX excommunie Frédéric, II, 450.
Grégoire VII, pape, II, 419; son dictatus, 420; ses différends

avec l'empereur Henri IV, 427.
Grisons, I, 378.
Grosier, histoire de la Chine, I, 467.
Grotius, ses maximes sur le droit des gens, I, 350; sur le droit divin, IV, 489.
Guelfes (dissentions civiles des), I, 430.
Guernesey, IV, 20.
Guerre punique, I, 65 et 359.
Guillaume-le-Conquérant, introduit la féodalité en Angleterre, II, 375; secouru par Henri Ier, 489; passe en Angleterre, *idem.*
Guillaume III, Stathouder, IV, 39; sa politique, *idem*; détrône son beau-père, *idem*; son caractère, 145; son animosité contre Louis XIV, 146; ses intelligences contre Jacques II, 149; se fait élire roi, 160; sa trahison envers Louis XIV, 279; son ambition, 280; ses intrigues, 285; ses vues sur l'Espagne, 288; sa mort, 296.
Guises (les), abandonnés par Henri III, I, 349; leur politique, III, 113; regardés comme les libérateurs de la France, 308; leur faction, 310; leur assassinat, 311 et 317.
Gustave Vasa, roi de Suède, III, 258.
Gustave Adolphe, roi de Suède, III, 261, ses succès, 390; sa mort, 391; ses qualités, 392; comparé avec Charles XII, roi de Suède, 396.
Guyon (l'abbé), son histoire des Indes, 477; son histoire Critique de l'Empire d'Occident, II, 341.

H.

Hambourg, ville anséatique, II, 448.
Hannon (faction d') à Carthage, I, 64.
Hanovre (maison d') sur le trône d'Angleterre, IV, 443.
Hanskrit, langue des Brames, I, 476.
Harlay (de), son opinion sur la jurisdiction, III, 67.
Hegbert, roi d'Angleterre, II, 267.
Heliogabale, empereur, II, 96.
Henault (le président), II, 412.
Henri-l'Oiseleur, empereur de Germanie, II, 370.
Henri de Bavière, empereur, II, 451; son vœu de virginité, 454.
Henri IV, empereur, II, 427.
Henri V, empereur, II, 392; excommunié, 431.
Henri VI, empereur d'Allemagne, II, 449.
Henri II, roi d'Angleterre (trouble entre les enfans d'), III, 122.
Henri IV détrône Richard II, roi d'Angleterre, III, 106, 276.
Henri VII, roi d'Angleterre, détrône Richard III, surnommé le Salomon du Nord, 277.
Henri VIII, roi d'Angleterre, III, 117; ligué contre Louis XII, 222; attaque la France, 243; renvoie la tante de Charles-Quint, 278; se brouille avec François Ier., 298.
Henri Ier., roi de France, II, 489.
Henri II, III, 301; troubles de son règne, 302; sa mort, 308.
Henri III, III, 309; d'abord roi de Pologne, 313; sa faiblesse à l'égard des Guises, 316, 349; se réconcilie avec le roi de Navarre, depuis Henri IV, 317; sa mort, *idem.*
Henri IV, excommunié, II, 424; son ordonnance sur les annoblissemens, III, 15; son caractère, 324; ses victoires et son abjuration, 325; son entrée à Paris, 326; conduite de l'Espagne et du Pape à son égard, 329; sa grandeur d'ame, 335; sa mort, 336; établit l'unité de l'autorité royale, 439.
Henri, duc de Guise, III, 314, conçoit et forme la ligue, 315;
Heptarchie (l') en Angleterre, II, 266; sa fin, 471.
Héraclides respectés à Sparte, I, 227.

Héraclius, empereur, II, 164; s'allie avec les Turcs, 165.
Herbelot, IV, 53.
Hérésies dans l'église, deviennent affaires d'état, II, 108.
Hesse (Landgrave de), III, 404.
Hibernie, ou Irlande, II, 265.
Hiram, roi de Tyr, I, 56.
Histoire, son but, I, 4; divisée en trois parties : ancienne, intermédiaire et moderne, 11.
Hoangti, empereur de la Chine, I, 470.
Hogue (bataille navale de la), IV, 47.
Hollande; son analogie avec l'Achaïe, I, 245; ses comtes, II, 259; sa fausse politique, IV, 29; son état depuis le traité de Westphalie, 260; son industrie, 261; ses états en Asie, Afrique et Amérique, 264; secourus par Louis XIV, 272; sa ligue, 273, épuise ses trésors, 276; ses états-généraux entraînés par Guillaume, 283; la ligue d'Augsbourg, *idem*; liguée contre Philippe V, 297; ses succès, 300; son orgueil absurde, 302; paix d'Utrecht, 305; soutient Marie-Thérèse, 390; s'arme contre Louis XV, 391; ne retire aucun fruit du stathoudérat, 455.
Homayum, roi d'Indostan, III, 489.
Homère, le plus grand peintre des mœurs, I, 155.
Hongrie, III, 201; son premier roi, St.-Etienne, 202; ses lois, 204; son ouvrage tri-partie, 209; sa couronne affermie dans la maison d'Autriche, 214; hérédité de sa couronne, IV, 28; révolution à cet égard, 197; conduite de Léopold aux États, 201; celle de Joseph Ier., *idem*; Charles VI change de conduite, 205.
Hongrois, III, 201; leur gouvernement, 202; éligibilité de la couronne, 207; la déclarent héréditaire, IV, 205; enthousiasme des États, 383.
Hôpital (chancelier de l'), II, 152; ses principes sur l'Unité royale, III, 50; sa sagesse, 435.
Horn (duc de), III, 269.
Hospitaliers de St.-Jean de Jérusalem, III, 5.
Hotman censure le Code de Justinien, II, 152.
Hume (histoire d'Angleterre par), III, 108, et IV, 62.
Hugues Capet, fait sacrer son beau-frère Raoul, II, 352; son origine, 360; son élection, 371.
Humbert aux blanches mains, II, 483.
Huns, commandés par Attila, II, 198.
Hussein, roi de Perse, III, 477.
Hussites (secte des), III, 216.
Hycmpsal, assassiné par Jugurtha, I, 310.

I.

Ibrahim, proclamé, détrôné et étranglé, III, 467.
Illyrie, conquise par les Romains, I, 356.
Ilotes à Sparte, I, 196.
Imprimerie (invention de l'), III, 170.
Indes, leur histoire, I, 457; civilisées par Bacchus, 458; leur analogie avec les Egyptiens, 459; Satrapie envahie par Alexandre, 460; commerce avec la Perse, 461; voyages des flottes de Salomon et de Carthage, 462; compagnie des Indes, IV, 30.
Indiens, dans l'armée de Xerxès, I, 460; dans l'armée de Darius, *idem*.
Indostan, III, 481; soumis à Gengiskan, 483; à Tamerlan, 485; ses révolutions, 490; ravagé par Thamas-Kouli-Kan, 492; succès des Européens, 494.
Innocent III, pape, abuse des croisades, III, 8; excommunie Jean-sans-Terre, 123.
Innocent IV, pape, II, 450.
Intérêt public, I, 116.

Invasions des peuples du Nord, II, 121.
Irlande, habitée par les Pictes, II, 265.
Isaïe (prophéties d'), I, 50.
Isabelle de Castille épouse Ferdinand V, III, 184.
Isdegerde, monarque persan, tuteur de Théodore le jeune, fils d'Arcadius, II, 120.
Italie, I, 15; délivrée par Marius, 17; affaiblissement du pouvoir des empereurs, II, 408.

J.

Jacques Ier., roi d'Angleterre, II, 336 et 402; sectes sous son règne, IV, 62.
Jacques II, roi d'Angleterre, se déclare catholique, IV, 147; ses fautes, 152; abandonné par Churchill-Malborough, 154; sa fuite, *idem*; se réfugie en France, 155.
Jagellon, roi de Pologne, IV, 210.
Jansénisme, III, 73; ses querelles, IV, 496.
Janus (temple de), fermé par Auguste, I, 441.
Japon, III, 500; son histoire peu connue, 501; querelle des Hollandais et Portugais, 503.
Jarnac (bataille de), III, 312.
Jean-sans-Terre, III, 107; excommunié, 123; sa mort, 124.
Jean, roi de France, II, 488, états-généraux durant sa captivité, III, 93; retourne prisonnier en Angleterre, 141.
Jean XXII, pape, II, 457.
Jean-Bart, IV, 47.
Jeanne d'Arc, III, 147.
Jeanne de Castille épouse Charles-Quint, III, 185.
Jehan-Ghir, roi de l'Indostan, III, 490
Jersey, IV, 20.
Jérusalem détruite, I, 41; temps des Croisades, II, 435; reprise par Saladin, III, 127.
Jésus-Christ (naissance de), I, 442.
Jésuites (conduite des) au Paraguay, III, 516.
Joinville (son histoire de Saint-Louis), II, 470.
Joncquoi (victoire de), III, 376.
Joseph Ier., empereur d'Allemagne, IV, 298; accorde le titre de roi à l'électeur de Brandebourg, 299; sa mort, 302.
Joseph II, empereur, IV, 383; anéantit le traité de Bavière, 455.
Joseph (le Père), envoyé à Ratisbonne, III, 388.
Joyce va chercher Charles Ier. à Holmby, IV, 97.
Jugurtha, I, 16; guerre de....., 309; assassine Hyempsal, 310; ses largesses, 311; détrône Adherbal, 312; assassine à Rome le neveu de Massinissa, 313; trahi, 314; arrêté par Marius, 315.
Juif (peuple), I, 13; son histoire, 21; épars sur le globe, 26; esclave de ses créanciers, 31; sa puissance sous David et Salomon, 38; conduite de Philippe Auguste à l'égard des Juifs, III, 126.
Jules-César, *voyez* César.
Jules II, pape, III, 223; propose la ligue de Cambray, 234; excommunie Venise, 237; son triomphe, 239; sa politique, 241.
Julien l'Apostat, II, 106; son caractère, 129.
Junon d'Argos, I, 209.
Justice (de la) en France, du temps de Croisades, III, 21.
Justiniani envoyé par Venise à Maximilien, III, 238.
Justinien; sa rédaction des lois, I, 105; son règne, II, 140; fait massacrer les habitans de Constantinople, 164.
Jutes, peuple du Jutland, II, 254.

K.

Kaleb, ancêtre de Mahomet, II, 173.

Kenigseck, général autrichien, IV, 386.
Kircher (Athan.); la Chine illustrée, I, 467.
Kona, livre des Chinois, I, 470.
Koran, II, 171; examen du.... 177.
Koreïdhites, tribu la plus noble d'Arabie, II, 171.
Kosa, roi des Arabes, II, 173.
Kouli-Kan, *voy.* Thamas-Kouli-Kan.

L.

Labarre; son histoire d'Allemagne, II, 404.
Laboureur (le); son histoire de Charles VI, II, 470.
Labyrinthe, I, 73.
Lacédémone, I, 109.
Lacédémoniennes (femmes), I, 200.
Laconie (partage des terres en), I, 123.
Ladislas, roi de Hongrie, III, 204.
Lamoignon, IV, 52.
Lancastre (maison de); ses querelles avec celles d'Yorck, III, 106.
Languedoc, I, 16.
Larrey, son histoire d'Éléonore de Guyenne, II, 470.
Lascasas (Barthélemy), historien, III, 513.
Laugier (l'abbé), historien, II, 429.
Laurent-Échard, *voy.* Echard.
Lautrec, III, 296.
Law (système de), III, 74.
Lebeau (histoire du Bas-Empire, par)..... I, 269.
Lebrun, IV, 57.
Lech, fondateur de la Pologne, II, 253.
Législateurs (connoissances nécessaires aux), I, 129.
Législation de Moïse, I, 25; fondée sur la religion, 81; de Solon, 109; de Dracon, 162; de Lycurgue, 192; de Mahomet, II, 176.
Leguaranda, ministre espagnol, III, 417.
Leibnitz, IV, 56.
Lenglet (l'abbé); sa méthode d'étudier l'histoire, I, 7, 21, 74, 91.
Léon III; sa conduite envers Charlemagne, II, 321.
Léon X, pape, III, 244.
Léopold, empereur d'Allemagne, IV, 37; son adresse, 289; ses vues sur l'Espagne, 291.
Léothycidas, fils d'Agis, roi de Sparte, I, 207.
Lépide, I, 19; admis dans le Triumvirat, I, 407.
Leuctres (bataille de), I, 213.
Lesage (Atlas historique de), I, 10.
Lesko, roi de Pologne, II, 253.
Levellers, ou applanisseurs, IV, 99.
Libon-Drusus, accusé de lèze-majesté, II, 66.
Lieu-Gu, chef de la 8e. Dynastie chinoise, III, 497.
Lieu-Pang, chef de la 5e. Dynastie chinoise, III, 497.
Ligue (la); son analogie avec le décemvirat, I, 419; ses proscriptions, 430; conçue par les Guises, III, 315; ses suites, 317.
Linscot; ses voyages aux Indes et en Chine, I, 467.
Lisbonne prise sur les Maures, II, 482; surprise par le duc de Bragance, IV, 178.
Livie sollicite Auguste en faveur de Tibère, II, 32.
Loi *majestate*, II, 64; confusion des lois à Athènes, II, 144; à Rome, 145; des Ripuaires, 221; des Saliens, *idem*; des Bourguignons, *idem*; des Visigoths, 225; Salique, 296.
Lombards (peuples de la Scandinavie), II, 214; s'emparent de la Pannonie et de l'Italie, 215; leurs rois, 219.
Lomégo (assemblée de) pour l'hérédité du trône, II, 482.
Londres au pouvoir des Indépen-

dans, sous Charles Ier, IV, 90.
Longueville (la duchesse de) dans la Fronde, IV, 236.
Lorraine cédée à l'Empereur, II, 353; revient à la France, IV, 373.
Lothaire, roi de France, II, 349.
Lothaire, roi de Lorraine, II, 421.
Louis Ier., dit le Débonnaire, roi de France, II, 335.
Louis IV d'Outremer, II, 352; situation de l'empire, 402.
Louis V, roi de France, II, 449; sa mort, 352.
Louis VI, le Gros, affranchit les serfs, II, 387; marche contre Henri V, 392, apprécia Suger, 506.
Louis VII, roi de France, II, 490; ses fautes, 491; régence de Suger, III, 122.
Louis VIII, III, 9.
Louis IX, dit Saint-Louis, II, 435; sa conduite à l'égard du pape, 456; droit de Franc-Fief, III, 12; laisse le gouvernement à sa mère, 131; son caractère, 132; son éloge par Voltaire, 134.
Louis X, roi de France, meurt sans enfans, III, 105.
Louis XI, inamovibilité des juges, III, 44; son règne, 152; perd la Bourgogne, 182; son opinion sur le mariage d'Anne de Bretagne, 286; et sur ceux de Marie de Bourgogne, et de Jeanne de Castille, 290.
Louis XII, tuteur de Charles d'Autriche, depuis Charles-Quint, II, 120; ses vues sur Naples, III, 220; ligue contre lui, 222; sa loyauté, 225; Anne de Bretagne, 226; trompé par Maximilien et Ferdinand, 233; ses succès en Italie, 238; ses revers, 242; sa mort, 246.
Louis XIII, sa minorité, III, 69 et 400; force lui-même le passage des Alpes, 402; s'empare d'une partie de la Lorraine, 407; sa mort, 409.
Louis XIV, rivalisé par la Hollande, I, 246; prévenu contre le Parlement, III, 72; sa minorité, 419; entre dans les Pays-Bas et Provinces-Unies, IV, 13; durée de son règne, 24; épouse l'Infante d'Espagne, 25; princes régnant de son temps, 32; sa grande puissance et sa supériorité, 40; hommes illustres, 41; envoie Vendôme en Espagne, 45; distingue Colbert, 49; son règne divisé en trois époques, 231; troubles pendant sa minorité, *idem*; sagesse de la reine, 232; la fronde, 242; majorité, 248; fait alliance avec Cromwel, *idem*; pardonne au prince de Condé, 251; son mariage, 252; ses lettres, 254; nourri de la politique de Richelieu et de Mazarin, 256; son caractère, 258; secourt la Hollande, 271; ses projets, 272; traité d'Aix-la-Chapelle, *idem*; détruit la ligue de la Hollande, 273; l'Europe liguée contre lui 278; sa modération à Nimègue, 279; ligue d'Augsbourg, 283; paix de Riswick, 287; accepte le testament de Charles II, 293; ses revers, 300; paix d'Utrecht, 302; mort de ses enfans, 305; paix de Rastadt, 306; sa grandeur d'ame et sa résignation, 317; état de la France, 318; son discernement, 319; révoque l'édit de Nantes, 335; édit sur les duels, 340; sa vie privée, 343; sa splendeur, 344; sa mort, 350.
Louis XV, IV, 350; sa minorité, *idem*; sa loyauté, 361; son désir de la paix, 362; dirigé par le cardinal de Fleury, *idem*; soutient le roi de Pologne, 366; forme la quadruple alliance, 369; ses vues, 370; se charge de combattre l'Allemagne, 378; assure la Lorraine à la France, 383; entraîné par le cardinal de Fleury à la guerre, 382; état de l'Europe à la paix de 1748,

400 ; pris pour médiateur par toutes les puissances, 479.
Louis, fils de Philippe Auguste, roi d'Angleterre, III, 124 ; assiégé dans Londres, abandonne la couronne, 125.
Louis de Bavière, II, 404 ; excommunié trois fois, 457.
Louis, roi de Hongrie et de Pologne, II, 477 ; un de leurs plus grands rois, III, 208.
Louis de Haro (don), IV, 251 et 253.
Louvois (M. de), son inflexibilité, III, 72 ; sa jalousie, IV, 42 ; son ambition, 48 ; ennemi de Turenne et de Pomponne, 277 ; abuse de l'ardeur de Louis XIV, *idem* ; sa mort, 285 ; son caractère, 286.
Loyseau (traité des seigneuries par), III, 96.
Lubeck, ville anséatique, II, 448.
Lucrèce (mort de), I, 294.
Luther, ses premières plaintes, III, 240 ; base de ses principes, 304.
Luthéranisme ; son étendue, III, 303 ; ses effets politiques, 342 ; troubles en Allemagne, 358.
Lutzen (Gustave Adolphe, meurt à), III, 391.
Luxembourg (maréchal de), IV, 43.
Luynes (crédit du duc de), III, 445.
Lycurgue, I, 25 ; législateur, 105 et 109 ; ses lois, 192 ; institution monastique, 198 ; ne veut point de famille, 211 ; disparaît, 224 ; met des modifications, 226 ; ses lois vieillissent à Sparte, 238.
Lycurgue, aventurier, achète la royauté, I, 213.
Lysandre, Spartiate, s'empare d'Athènes, I, 207 ; double la paie des matelots, 210 ; filles de Lysandre refusées en mariage, 225.

M.

Mabillon, IV, 53.
Macédoine, I, 242 ; sauve les Achéens, 243 ; menacée par les Romains, et asservie, 244 ; Philippe, roi, 242 ; Alexandre, roi, 255 ; Persée roi, 264 ; province Romaine, 356.
Macrin, empereur, II, 95 ; sa mort, 96.
Maestricht (prise de), IV, 399.
Magnus conspire contre Maximin, II, 61.
Mahmoud, usurpateur en Perse, III, 478 ; envahit l'Indostan, 481.
Mahomet, II, 167 ; sa politique, 169 ; ses moyens, 173 ; son Koran, 176 ; ses talens, 191 ; étendue de sa religion, 194 ; s'empare des peuples de l'Asie, III, 458.
Mahomet II détruit l'Empire d'Orient, II, 197 ; parvient à l'Empire, III, 463 ; sa mort, *idem*.
Mahon, pris par les Anglais, IV, 305.
Maillard, sa conduite sous Charles VI, III, 141.
Maillotins, III, 146.
Maimbourg, historien, II, 403, et IV, 53.
Maintenon (madame de), sa présomption, III, 74.
Maires du Palais, s'emparent de l'autorité des rois de France, II, 282 et 307.
Malborough, IV, 50 ; duchesse de..., 303.
Malesherbes, sa sagesse, III, 74.
Mallebranche, IV, 55.
Malplaquet (bataille de), IV, 44.
Malte (île de), donnée à l'ordre de Saint-Jean, III, 5.
Mansard, IV, 56.
Mansfeld, chef de parti, III, 374 ; battu, 376 ; ses propositions à Frédéric, 384.
Mansfeld (la comtesse de), III, 362.
Manlius-Capitolinus, précipité du roc Tarpéien, I, 393.
Mantinéens chassés de leur ville par les Spartiates, I, 207.
Mantoue (duché de), III, 401.

Marathon (bataille de), I, 170.
Marc-Aurèle. *Voy.* Aurèle.
Marcel, chef de parti sous Charles VI, III, 140.
Marcien épouse Pulchérie, II, 139.
Mardochée accusé par Aman, I, 100.
Mardonius (expédition de), I, 231.
Marguerite d'Autriche, III, 235.
Marguerite, reine de Danemarck, III, 253.
Marguerite de Navarre, III, 305.
Marie, reine d'Angleterre, III, 279 ; épouse Philippe II, *idem*.
Marie Stuart, III, 281 ; épouse François II, 298.
Marie-Thérèse, reine de Hongrie, III, 214 ; hérédité de la couronne en sa faveur, IV, 205 ; hérite de tous les états d'Autriche, 376 ; sa grandeur d'ame, 380 ; ligue contre elle, 382 ; se présente aux états hongrois avec son fils entre ses bras, 383.
Marignan (bataille de), III, 248.
Marius (guerres civiles de), I, 17 ; force le sénat, 65 ; défait les Cimbres, 381 ; ses vengeances et proscriptions, 398.
Marsaille (victoire de la) IV, 44.
Martin (histoire des Gaules de don), I, 234.
Massillon, IV, 51.
Massinissa, I, 16.
Mathias s'élève contre l'empereur Rodolphe, III, 356 ; nommé roi de Bohême, *idem* ; parvient au trône impérial, 367 ; ses fautes, 371 ; sa mort, 374.
Mathilde (la comtesse), II, 425.
Maurepas (M. de), ministre, III, 59.
Maures en Espagne, II, 201 ; l'envahissent entièrement, 248.
Maurice, empereur, II, 165.
Maurice de Nassau, chef des Pays-Bas, III, 272.
Maurienne (Comté de), II, 483.
Maxence, battu par Constantin, II, 101.
Maximilien, duc de Bavière, III, 383.
Maximilien Ier., empereur de Germanie, II, 447 ; étendue de ses états, III, 181 ; épouse Marie de Bourgogne, 183 ; son avarice, 225 ; ses trahisons, 243.
Maximilien II, empereur d'Allemagne, III, 348.
Maximin, II, 61 ; fait périr Magnus, *idem*.
Mayenne (duc de), III, 99.
Mazarin (cardinal de), arrêt du Parlement contre lui, III, 71 ; suit la marche de Richelieu, 450 ; proscrit, 451 ; sa politique, IV, 41 ; distingue Colbert, 49 ; son défaut de fermeté, 233 ; sa conduite envers le grand Condé, 237 ; la fronde dirigée contre lui, 246 ; conserve la prépondérance à la France, 249 ; récit de ses conférences, 254.
Méchanidas achète la royauté à Sparte, I, 213.
Mecque (temple de la), II, 171 ; son pélerinage, 172.
Mèdes, I, 14 ; leur empire, 94 ; réuni à la Perse, 95.
Médicis (dissentions civiles des), I, 430 ; leur gloire, III, 168.
Médicis. *Voy.* Côme, Marie, etc.
Mégare, I, 188.
Mélius Spurius, I, 276.
Mélos ravagée par les Athéniens, I, 240.
Mentzel, général autrichien, IV, 385 ; publie un manifeste odieux, 396.
Mérovée jeune (mort du), II, 276.
Mérovingiens exclus du trône, II, 288.
Messaline, II, 83.
Messéniens, I, 216 ; massacre d'une Messénienne, 217.
Mexique, I, 16 ; sa découverte, III, 511.
Mézerai, historien, IV, 53.
Mignard, IV, 57.
Milet, I, 188.
Millot (l'abbé), II, 467.
Miltiade, vainqueur, I, 170 ; sa mort, *idem*.

Miron, conseiller, massacré, IV, 244.
Mirweiss, usurpateur en Perse, III, 478.
Mithridate, roi de Pont, I, 5; fait périr 80,000 Romains avec Crassus, 18; son courage, 361; ses revers, 362; sa mort, 363.
Mitylène (suicide des filles de), I, 78.
Mœris (lac), I, 73 et 89.
Mogol (empire du), III, 478.
Mohacz (bataille de), III, 210.
Moïse, législateur, I, 25.
Molé, IV, 52.
Molière, IV, 54.
Molinisme, III, 73; querelles du... IV, 496.
Monarchie, I, 155; le meilleur de gouvernemens, *idem*; universelle, 446; projettée par Charles-Quint, *idem*; française, II, 465; universelle sous Charlemagne, IV, 421.
Monck, IV, 116; sa conduite, 117, passe en Angleterre, 121; parlement Croupion, 123, état de l'armée, *idem*; sa discrétion, 126; ménage le parlement, l'armée, le comité de sûreté et Londres, 127; le comité lui envoie des députés, 128; entre dans Londres, 130; rétablit l'ancien parlement, *idem*; fait révoquer le serment d'abjuration, 131; fait convoquer un nouveau parlement qui vôte le retour du roi, 135.
Monfort, marche contre les Albigeois, III, 9.
Montéeneulli, IV, 42.
Montesquieu, I, 25; ses principes sur le gouvernement, 112; sur les esclaves de l'antiquité, 125; son histoire d'Alexandre, 260; grandeur et décadence des Romains, 271; ses principes sur la vertu des républiques, 333; un des meilleurs auteurs à consulter, 437.
Montmouth (le duc de), IV, 146.
Montrose, chef de parti, pris, jugé et exécuté, IV, 105.
Moreau, ses discours doivent être consultés, II, 283, 310 et 467.
Muhammed, empereur du Mogol, III, 492.
Munster (congrès de), III, 344, 409.
Mustapha, couronné et détrôné, III, 466.

N.

Nabis achète la royauté, I, 213.
Nange-saeki, III, 502.
Narcisse affranchi, II, 77.
Narsès, eunuque; ses talens militaires, II, 133; ses succès, 161.
Narsès, premier exarque de Ravennes, II, 213; allié d'Alboin, 215; sa mort, 216.
Nasica, *Voy.* Scipion.
Nassovitz, général, IV, 371.
Navarre (le roi de), *Voy.* Henri IV, roi de France, III, 311.
Naxos réduite en esclavage, I, 239.
Nécessité d'un plan d'étude pour l'histoire, I, 1, 6.
Nègres (traite des), III, 507.
Néron, ses proscriptions, I, 415; sa tyrannie, 452; placé sur le trône au détriment de Britannicus, II, 33; condamne Pison, 61, fait périr Agrippine, Octavie, Plautus, Sylla, 63, 83.
Nerva, sagesse de son gouvernement, II, 34; il étoit étranger, 95.
Nicée devient le siége de l'empire d'Orient, II, 196.
Nicéphore, empereur d'Orient, II, 324.
Nicolas Ier., pape, II, 421.
Nicole, IV, 54.
Nicomède, soumis aux Romains, I, 361.
Niester, fleuve, I, 380.
Ninive (empire de), I, 92.
Nil, I, 73.
Nimègue (congrès et traité de), IV, 279; indemnités et reprises accordées par ce traité, 311.
Nizam, ministre de Muhammed, III, 492.

Digitized by Google

Noailles, IV, 45 et 396.
Noé, souche de l'histoire, I, 11.
Normands (incursion des), II, 344, leur invasion en France, 354; en Angleterre, 472.
Norus, roi de Norwège, II, 255.
Nostre (le), IV, 56.
Numa Pompilius, I, 25; son règne, 292; sa nymphe Egérie, 347.
Numance et Scipion l'africain, I, 348.
Numérien, II, 35.
Numidie envahie par Jugurtha, I, 310.
Nursia détruite par Auguste, II, 28.

O.

Octave, *Voy.* Auguste.
Octavie, mise à mort par Néron, II, 62.
Odoacre, roi des Turcilinges, II, 210; sa mort, 213.
Oldembourg, maison régnante en Danemarck, III, 255.
Olinthiens, pillés par les Spartiates, I, 208.
Oliva (traité d'), IV, 249.
Olme, son histoire d'Angleterre, II, 376.
Orange (prince d'), III, 269; assassiné à Delft, 270.
Orange (prince d'), sa trahison, IV, 279. *Voy.* Guillaume III.
Oréos pris par les Athéniens, I, 239.
Orléans (le duc d'), frondeur, IV, 236; son caractère, 240.
Orléans (duchesse d'), ses négociations en Angleterre, IV, 274.
Orléans (le duc d'), régent sous la minorité de Louis XV, IV, 350: sa politique, 356.
Orléans (le père), historien, IV, 53.
Osman, III, 466; sa mort, *idem.*
Ossat (cardinal d'), II, 423.
Osnabruck (congrès d'), III, 344, 409.
Ostracisme à Athènes, I, 170; son insuffisance, 188.
Othon, empereur Romain, II, 18, 34; comment il fut proclamé empereur, 92; se tue pour échapper à Vitellius, *idem.*
Othon, empereur de Germanie, II, 353.
Othon III, empereur, II, 451; érige la Pologne en royaume, 476.
Otrante (Mahomet prend), III, 463.
Ottoman (origine de l'empire), III, 460; ses révolutions continuelles, 465.
Othman, fondateur de l'empire Ottoman, III, 460.
Ottomane (puissance), II, 476; son étendue, III, 196; embrasse la Bulgarie, la Croatie, la Transilvanie, 200; son affaiblissement, IV, 471.
Oxenstiern, III, 421.

P.

Paez, sa régence tyrannique, II, 482.
Palatinat (ravage du), IV, 278.
Pallas, affranchi, II, 77 et 83.
Pannonie (la), II, 214; prend le nom de Hongrie, 324.
Pannoniens (les) défaits par Tibère, II, 32.
Papes (droits et puissance des), II, 226; abus de leur pouvoir, 337; leurs prétentions, 413; accroissement de leur puissance, 417; abusent de l'excommunication, 420; réflexions sur les puissances spirituelle et temporelle, 439.
Papinien, jurisconsulte, II, 141.
Paraguay (le), III, 516; intérêt de son histoire, 518.
Paris se rend à Charles VII, II, 380; son parlement, III, 41; entrée d'Henri IV, 326.
Parlement sous les 1re. et 2e. races, II, 397; ses pouvoirs, III, 32; son ancienneté, 33; sous Charlemagne, 34; de Paris devient sédentaire, 41; sa composition, 42; son ressort, 46; ses fonctions,

47; son état sous Saint-Louis, 51; de Toulouse, 52; n'a point eu d'historien, 61; idées à cet égard, 65; son triomphe sous Louis XI, 66; son attachement aux rois, 67; divisé dans les guerres de religion, 68; sa fermeté dans la ligue, 69; sa dépendance sous Richelieu, 70; son état sous Louis XIV, 72; sa conduite dans la dispute du jansénisme et du molinisme, 73; défend les libertés de l'église gallicane, 75; s'élève contre les prétentions du clergé, 78; sa conduite dans la guerre de la Fronde, IV, 242.
Paros (siège de) levé par Miltiade, I, 70.
Partage des terres (du), I, 123; aboli à Sparte, 210.
Parthenie, génération anonyme née dans la guerre des Messéniens, I, 221.
Parthes (les), I, 18; restent libres après Mithridate, 363; attaquent l'Empire Romain, II, 119.
Pascal, IV, 56.
Paschal II, pape, II, 430.
Patrimoine de St.-Pierre, II, 425.
Patrona-Kalib, III, 467, sa fin, *idem*.
Pavie (bataille de), I, 5; prise par Charlemagne, II, 222; journée de..., III, 248.
Pays-Bas ou Hollande, II, 263; embrassent le luthéranisme, 265; se soulèvent contre l'Espagne, 268; offrent la souveraineté à Henri III, 269, et à Elizabeth, 270; leur début simple et modeste, 271; nomment pour chef Maurice-de-Nassau, 272.
Pèdre (don), fils cadet de Jean Ier., parvient à la couronne de Portugal, IV, 182; épouse la femme de son frère Alphonse, *idem*.
Péloponnèse (guerre du), I, 177, 210, 240; villes du... réunies par Aratus, 242.
Pépin-le-duc, II, 285; ses victoires, *idem*.
Pépin-le-Bref, II, 16; marche contre Astolphe, 222; monte sur le trône, 286 et 308.
Pérennius, ministre de Commode, II, 73.
Pergame (royaume de), I, 264.
Périclès suscite la guerre du Péloponnèse, I, 177; soumis à Aspasie, *idem*.
Pérou, I, 16; III, 519.
Pérouze, détruite par Auguste, II, 28.
Perse, ancienne, I, 14; son étendue, 97; moderne, III, 475; son état, 476; ses souverains, *idem*; ses révolutions, 478; ses guerres civiles, 480.
Persécutions, II, 41.
Persée, roi de Macédoine, I, 244, 264; vaincu par les Romains, 356.
Perses (les), I, 14; leur histoire, I, 92; étendue de leur empire, 97; hérédité du trône, *idem*; agriculture, 101; impôts, 102; religion, 103; lois, 104; vaincus et soumis par la Grèce, 105; gagnent les Grecs, 210; vaincus et défaits par Alexandre, 258; leur mollesse, *idem*; attaquent l'Empire Romain, II, 118.
Peter-Waradin, funeste à l'Empire Ottoman, III, 464.
Pharsale (bataille de), I, 190, 404.
Phéniciens, I, 13; leur histoire liée à celle de Carthage, 53; ils sont les ovaires de l'Europe, *idem*; leurs voyages, *idem*; pays peuplés par eux, 55; génie et mœurs, 56; leur commerce, 57; ne souffroient point de rivalité sur mer, *idem*; leur analogie avec les Vénitiens, *idem*; gouvernement monarchique, 58; leur législation, *idem*; fondent Carthage, 60.
Philiassiens assujettis par Sparte, I, 207.
Philippe, roi de Macédoine, I, 253; prive la Grèce de sa liberté, 254; ses moyens, 255; sa politique, 256; sa conduite à l'é-

gard des Grecs, 257 ; sa mort, *idem*.
Philippe, roi de Macédoine, se ligue avec les Carthaginois contre les Romains, I, 354 ; leur demande la paix, 356.
Philippe Ier., roi de France, excommunié, II, 422.
Philippe-Auguste établit les baillifs royaux, II, 387 ; s'empare de la Normandie, 503 ; son courage, III, 122 ; ses fautes, 123 ; son fils, roi d'Angleterre, 124.
Philippe-le-Hardi, II, 489 ; fait des annoblissemens, III, 11 ; fixe la majorité des rois à 14 ans accomplis, 97.
Philippe-le-Bel condamne les Templiers, III, 7 ; convoque les états-généraux, 91 ; crée le parlement de Toulouse, 135 ; sa vigilance, *idem* ; sa conduite à l'égard d'Edouard Ier., 136 ; ses héritiers, 137.
Philippe-de-Valois, III, 137 ; réunion qu'il fait à la couronne, *idem*.
Philippe, successeur de Charles-Quiot, III, 264 ; perd la Batavie, 267.
Philippe II, roi d'Espagne, III, 307 ; ennemi de Henri IV, 329 ; fait la paix, 330 ; entretient en France des intrigues, 331.
Philippe III, roi d'Espagne, réclame les couronnes de Hongrie et de Bohême, III, 368.
Philippe V, roi d'Espagne, IV, 40 ; appelle à son secours le duc de Vendôme, 45 ; proclamé à Madrid, 294 ; ses revers, 300 ; forcé de quitter Madrid, *idem*, et II, 443.
Philistins, I, 34.
Philopemen termine la guerre des Athéniens, I, 243.
Philosophes de la Chine, I, 2.
Phocas, usurpateur, fait périr Maurice, II, 165 ; sa fin, *idem*.
Phocéens (les) pillent Delphes, I, 236.
Phocion ; sa fin, I, 171 ; son opinion sur Athènes, 181 ; proscrit à cause de ses vertus, 422.
Pictes (les), II, 200 ; passent dans les îles Britanniques, 265.
Pierre (l'abbé de St.) ; paix universelle, II, 334.
Pierre l'hermite et pélerin, prêche les croisades, III, 3.
Pierre-le-Cruel, III, 142.
Pierre Ier., empereur de Russie, dit Pierre-le-Grand, IV, 15 ; ses talens, 34 ; son caractère, 215 ; fit avec le régent un traité de commerce, 217 ; ouvre des canaux en Russie, *idem*.
Pinto, IV, 176 ; sa sagesse, *idem*.
Pise asservie par les Florentins, III, 230.
Pisistrate, tyran d'Athènes, I, 167.
Pison, adopté par Galba, II, 90 ; abandonné par lui, et sa fin, 91.
Pison, ami de Clodius, lui envoie six cents gladiateurs, I, 278 ; son consulat, 309 ; ses exactions en Macédoine, 320 ; sa conduite à Rome, 322.
Plantagenets (maison des), III, 115.
Platée (bataille de), I, 185.
Platon, éducation du roi de Perse, I, 97 ; a conservé les pensées de Socrate, 171 ; son Phédon, 173.
Plautus mis à mort par Néron, II, 62.
Plucquet, son histoire des hérésies, II, 428.
Plutarque, historien, I, 180 ; sur Sparte, 210 ; vie des plus célèbres Romains, 270 ; ses reproches à Caton, 290.
Poitiers (bataille de), II, 494 ; ses suites malheureuses, III, 138.
Polignac, IV, 49 ; ses négociations, 303.
Politique tirée de l'Ecriture sainte de Bossuet, I, 22 ; politique du siècle présent, IV, 433.
Pollion (Vedius), II, 77.
Pologne érigée en royaume, II, 476 ; divisée entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, IV, 17 ; ses fautes, 30 ; ses révolutions, 207 ; troubles à chaque élection,

209 ; projets d'envahissement formés par la Russie, l'Autriche et la Prusse, 225 ; date de sa perte, 366; ses guerres intestines, 371 ; Stanislas abdique, 373 ; Auguste II, roi, *idem*.
Poltrot assassine le duc de Guise, III, 311.
Polybe, son opinion sur le gouvernement de Carthage, I, 63.
Polythéisme (écarts du) à Carthage, I, 70.
Pompée, I, 16; ses libéralités, 277; dispute de pouvoir avec Crassus, et ensuite avec César, *idem* ; emploie la superstition pour rompre les comices, 293 ; sa mort, 398 ; son caractère, son irrésolution, 404 ; ses fautes, 406.
Pomponne, IV, 49; son avis et celui de Turenne, 275.
Pont (royaume de), I, 5.
Pont-Chartrain, IV, 52.
Porsenna, guerre contre Rome, I, 295 ; ses propositions de paix, 352.
Portail, IV, 52.
Porte (empire de la), voyez Ottomans et Turcs.
Portugal, autrefois Lusitanie, II, 250; soumis par les Romains, les Suèves, les Goths et les Sarrasins, *idem* ; devient puissance particulière, 481 ; ses états en Amérique, III, 519; ce qu'il gagne au traité de Westphalie, IV, 4; assure son indépendance, 26; révolution en faveur du duc de Bragance, 165 ; mauvaise politique de l'Espagne à son égard, 169 ; ses fautes, 184; se déclare pour Philippe V, *idem* ; assujetti à l'Angleterre, 185.
Porus, roi de l'Inde, I, 460; procédé d'Alexandre à son égard, *idem*.
Potose (mine du), III, 519.
Pragmatique-Sanction Caroline, IV, 376.
Prague (la retraite de) IV, 385.
Praguerie, sous Charles VII, III, 149.
Presbytériens Anglais (les), IV, 68; leur conduite à l'égard de Charles Ier., 77.
Preuil (St.) condamné à mort par Richelieu, III, 443.
Prophéties sur la ruine des Juifs, I, 42; sur celle des Empires et la marche d'Alexandre, 51.
Proscriptions à Rome, I, 409 ; suspendues sous Auguste, *idem* ; recommencent sous Tibère, *id.* ; en Grèce, 413 ; sous Néron et Caligula, 415 ; ouvrage de l'amour-propre, 422; de Sylla, appelée *bataille de Cannes*, par Cicéron, 427.
Prostitution (la) avoit des temples à Carthage, I, 71.
Provinces-Unies. *Voy*. Pays-Bas.
Prusse, réunie au Danemarck, III, 253; devient royaume puissant à la paix de Westphalie, IV, 14; sa couronne devient héréditaire, 214 ; tend à envahir la Pologne, 220; s'empare de la Silésie, 227 ; conduite et faiblesse de l'Autriche à son égard, 299 ; reconnue Royaume au traité de Rastadt, 306; son état après le traité de 1748, 457.
Ptolomée, soumis aux Romains, I, 361.
Publicola. *Voyez* Valérius.
Puffendorff, ses maximes sur le droit des gens, I, 350; son histoire de l'Empire, II, 405 ; et IV, 52.
Puissance souveraine, I, 454; en quoi elle diffère du despotisme, 455.
Puget, sculpteur, IV, 57.
Pulchérie, impératrice, II, 139.
Pyramides d'Egypte, I, 73.
Pyrrhus, son invasion, I, 352.

Q.

Quinte-Curce, son histoire d'Alexandre-le-Grand, I, 260.
Quinault, IV, 54.
Quentin (journée de St-.) III, 307.

R.

Racine et Eurypide, I, 253, et IV, 54.
Ragotski, IV, 35.
Rantzaw, Suédois, IV, 43.
Raoul, sacré roi de France, II, 352.
Rastadt (paix de), IV, 306; restitutions faites par ce traité, 314.
Ravennes (exarchat de), II, 213; pris par Astolphe, 216; sa donation aux Papes par Pepin-le-Bref 222; laissé aux papes par Charlemagne, 321.
Réal (St.), IV, 53.
Régences de Blanche de Castille et d'Anne d'Autriche, II, 296; du duc d'Orléans sous la minorité de Louis XV, IV, 350.
Religion chrétienne, I, 422.
Rentz (acte de la diète de), II, 458.
Retraite des dix-mille, I, 37.
Retz (cardinal de), ses mémoires, III, 71; IV, 41; son histoire de la Fronde, 235; abusa de son influence sur le Parlement, 244.
Révocation de l'édit de Nantes, IV, 335.
Révolutions; Cicéron et Montesquieu sont les meilleurs auteurs à consulter pour leur étude, I, 437.
Rhin, I, 15.
Rhode, résiste à Mahomet II, III, 463.
Richard, dépouillé de la Normandie par Philippe-Auguste, II, 503.
Richard II, roi d'Angleterre, détrôné par Henri VI, III, 106.
Richard III, roi d'Angleterre, détrôné par Henri VII, III, 107.
Richard, fils de Cromwel, IV, 114; il est destitué, *idem*.
Richelieu (le cardinal de), tint le parlement dans sa dépendance, III, 69; évêque de Luçon, 382; sa conduite à l'égard de Walstein et de Ferdinand, 387; divise Ferdinand et l'électeur de Bavière, 389; envoie Charnassé en Pologne, 390; ses négociations pour le duché de Mantoue, 401; fait épouser la sœur de Louis XIII, à Jacques Ier. 402; traite avec la Suède, 403; avec la Saxe-Weymar, *id*; avec la Hesse, 404; s'assure de la Hollande, 405; secourt la Catalogne, 406; son activité, 407; sa mort, 409; réflexions sur son ministère, 411; il fut toujours ministre et jamais courtisan, 446; sa politique, 447; suivie par Mazarin, 450; et par les ministres de France dans le traité de Westphalie, IV, 6; son opinion sur l'Allemagne, 8.
Richemont (connétable de), II, 380.
Rio della Plata, III, 519.
Riswich (traité de) IV, 287, restitutions faites par ce traité, 312.
Robert, fils de Hugues Capet, excommunié, II, 421.
Robert-le-Fort, père d'Eudes, II, 351.
Robert, frère d'Eudes, II, 352; sa fin, *idem*.
Robert, comte de Dreux, frère de Louis VII, II, 502.
Rochefoucault (la), IV, 54.
Rodrigue, roi d'Espagne, perd la bataille de Xerès, II, 248.
Rodolphe de Halsbourg, empereur, II, 405; chef de la maison d'Autriche, III, 182.
Rodolphe III, roi de Bourgogne, II, 483.
Rodolphe, empereur d'Allemagne, III, 355; est forcé de transiger avec Mathias, 356; guerres et révolutions pour le luthéranisme, 360.
Rollin, son histoire romaine, I, 267; ses avantages et inconvéniens pour l'étude, 268.
Rollon, chef des Normands, épouse la fille de Charles-le-Simple, II, 355.
Romain (empire) sous Auguste, I, 438; aucun empire n'a été aussi étendu, 443; ses limites, 444.

Romaine (l'histoire), est un véritable nécrologe sous Marius, Sylla, les Triumvirs, Tibère, Néron, Caligula, I, 415.
Romaine (république), son étendue, son ambition, I, 326; déchirée par les factions, 328; asservie, *idem*; perd sa tranquillité avec ses rois, 330; va chercher en Grèce les lois des Douze Tables, *idem*; ses dictateurs, 331; ses conquêtes, 378; ses divisions intestines, 392; sous Marius, Sylla, César, Pompée, 398; à la mort de César, 399; proscriptions, 409.
Romains, 80,000 massacrés par Mithridate, I, 18; guerriers, citoyens et souverains, 124; leurs ouvrages, succès et conquêtes, 266; leurs révolutions, 272; largesses au peuple, 278; leur ferocité, 285; effet des victoires d'Annibal sur leur caractère, 357; leur décadence à la ruine de Carthage, 360; leur guerre avec Mithridate, 361; leur haîne contre Annibal, 366; rapidité de leur victoire en Asie, 367; leur fausse magnanimité, 372; leur cupidité, 375.
Rome, I, 15; asservie par César, 17; triomphant n'est pas invincible, 18; redevient monarchie, 19; en parallèle avec Carthage, 61; partage des terres, 123; son histoire, 266; ses troubles et ses révolutions, 272; de l'usure, 290; fables sur son origine, 291; ses rois, 294; son état lors de l'abolition de la royauté, 299; son despotisme, 303; ses troubles et changemens de gouvernement, 304; les trésors de la Grèce et de l'Asie transportés à Rome, 319; ses dictateurs, 332; ses tribuns du peuple, 335; ses chevaliers, ses affranchis et esclaves, 342; arme ses esclaves, 345; sa conduite après la bataille de Cannes, 353; son pouvoir après ses conquêtes, 371; ses proscriptions, 414; avènement d'Auguste, II, 5; son état suivant Tacite, 19; à la ruine de l'Empire, 199; prise par Alaric, *idem*, et par Astolfe, 222.
Romulus, I, 105; sa mort, 296.
Romulus-Augustule, dernier empereur romain, II, 210.
Roscius proscrit par Sylla, I, 424.
Rosemond, son histoire de Lancastre et d'Yorck, III, 108.
Roussean, IV, 54.
Roussean, son opinion sur l'histoire des Juifs, I, 24 et 26; son Contrat Social, 83.
Rovère (cardinal de la), *Voy.* Jules, II.
Rufin, ministre tuteur, appelle Alaric en Grèce, II, 139.
Russie, embrasse le christianisme, II, 476; son étendue, IV, 15; réorganisée par Pierre-le-Grand, 215; ses canaux, 217; ses révolutions, 228; son état en 1748, 461: ses forces, 464; son commerce, 468.
Ruyter battu par Duquesne, IV, 47.

S.

Sacerdoce (hérédité du) chez les Juifs et les Egyptiens, I, 79.
Saladin, chasse de Jérusalem les hospitaliers de St.-Jean, III, 5; reprend Jérusalem, 127; son humanité, *idem*.
Salamine, prise par les Athéniens, I, 239.
Salerne, secourue par quarante croisés, II, 434.
Salluste, sa guerre de Jugurtha et la conjuration de Catilina, I, 270; puissance de Rome, 305.
Salomon, roi des Juifs, I, 34; prend à Tyr des ouvriers pour son temple, 56.
Salomon, général de Justinien, II, 161.
Salvius, III, 421.
Samarcande (royaume de), III, 488.
Samnites (guerre des), I, 352.

Samon, marchand de Sens, roi des Esclavons, II, 252, et de Pologne, 253.
Samos (prise de), I, 239.
Sanche III, dit le Grand, roi d'Espagne, II, 481; ses héritiers, III, 184.
Santeuil, IV, 54.
Sardanapale, roi d'Assyrie, I, 94.
Sardaigne (troupes romaines en), I, 353; prise par les Sarrasins, II, 434; royaume de Sardaigne ou de Savoie, IV, 306; entre dans la quadruple alliance, 369; reçoit le Novarrois et le Tortonnais, 372.
Sarmates (les) ravagent l'empire d'Occident, II, 200; passent en Pologne et dans la Thuringe, 251.
Sarmatie (la) échappe à la puissance de Rome, I, 363; envahie par les Celtes, 380.
Sarrasins en Espagne (les), II, 247; passent dans les Gaules, 248; défaits par Charles Martel, 285; s'emparent de la Sicile et de la Sardaigne, 433.
Saturne, on lui sacrifie des victimes humaines, I, 70.
Saül, roi des Juifs, I, 39.
Savoie (le duc de), se joue de ses alliés, IV, 285.
Savoie (le duché de) est reconnu royaume, IV, 306.
Saxons (les), peuple du Nord, II, 200.
Scanderberg arrête les succès d'Amurat II, III, 463.
Scandinavie, son étendue, II, 325.
Scha-Abbas, roi de Perse, III, 476.
Scheik-Omer, roi de Samarcande, III, 488.
Scipion, ses sages avis à Jugurtha, I, 310.
Scipion l'Africain, vainqueur de Numance, I, 348.
Scipion Nasica, délivre Rome de Tibérius-Gracchus, I, 348; son opinion sur la ruine de Carthage, 358.
Scots (les) s'emparent du Nord de l'Angleterre, II, 265.
Scythes (les), peuple du Nord, I, 18; restent libres, 363.
Séguier, IV, 52.
Séjan, favori de Tibère, II, 51; sa mort, 60.
Sélim, proclamé empereur, III, 466.
Sénat romain, son apathie, II, 87; sous les empereurs, 98.
Sénèque, philosophe, II, 83; sa mort, 85.
Serfs chez les Juifs, I, 31; leur affranchissement en France, II, 396.
Serge II, pape, II, 419.
Sertorius, I, 16.
Servien à Osnabruck, III, 421.
Servilius-Sulpitius, II, 147.
Servius-Tullius, ses lois, I, 292.
Sésostris (conquêtes de), I, 83; traverse les Indes, 458.
Sévère, II, 35; ses exactions et sa cruauté, 61.
Sextus Pompée, veut réformer les lois, II, 147.
Sforce (Ludovic), duc de Milan, III, 220.
Sha-Jehan, *Voy.* Chorrom.
Shir-Kan, usurpateur en Indostan, III, 490.
Siam (royaume de), III, 504; son roi massacré, 505.
Sicile conquise, II, 408; prise par les Sarrasins, 434.
Sicyoniens (proscriptions chez les), I, 413.
Sigismond Ier., roi de Pologne, III, 262; ses différends avec Gustave Adolphe, 390.
Sigismond, roi de Suède, III, 261.
Sigismond, roi de Hongrie, III, 181.
Siphax, I, 16.
Siphoas, roi, législateur des Egyptiens, I, 89.
Slaves, *Voy.* Eselavons.
Smalcade (ligue de), III, 255.
Sobieski, roi de Pologne, IV, 35; ses nombreux compétiteurs, 209.
Socrate, sa sagesse, I, 171; sa fin, *idem*; justice lui est rendue

après sa mort, 174 ; motif de sa proscription, 422.
Soliman Ier., chasse de Rhodes les hospitaliers de St.-Jean de Jérusalem, III, 5 ; ses débats avec l'Autriche, pour la Hongrie, 211 ; ses succès, 467 ; ses talens, 473.
Solon ; paroles de Crésus, I, 96 ; législateur d'Athènes, 109 ; divise le peuple en quatre classes, 157 ; établit des prytanées, 158 ; confie ses lois à l'aréopage, *id.* ; reproches d'Anacharsis, 160 ; examen de ses lois, 161 ; soumis à Pisistrate, 167 ; ses lois commentées dans Athènes, 238.
Sonnerat, son voyage aux Indes et en Chine, I. 467.
Sophocle, I, 253.
Sparte, I, 109; partage des terres, 122, 194 ; son histoire, 192 ; adultère autorisé, 193 ; assassinat des Ilotes, 196 ; repas public, 203 ; faiblesse de ses rois, 205 ; ses Ephores, *idem* ; ses invasions dans la Grèce, 206 ; met la royauté à l'enchère, 212 ; sa ruine sous Nabie, 215 ; s'empare de la Messénie, 218 ; honore la vieillesse, 222 ; jalouse Syracuse, 234 ; ses proscriptions, 413.
Spolette (duc de), II, 217.
Spurius Mélius, I, 276 ; mis à mort, *idem*.
Staffarde (victoire de), IV, 44.
Sfairs, général anglais, IV, 396.
Stanislas, roi de Pologne, IV, 30 ; ses revers et ses vertus, 211 ; nommé roi une seconde fois, 366 ; forcé de fuir, 371 ; sa tête mise à prix, *idem* ; dédommagé par les duchés de Bar et de Lorraine, 373.
Steinkerque (bataille de), IV, 43.
Stenon (les deux), rois de Suède, III, 258.
Stilicon, ministre tuteur, II, 139.
Strafford (le comte de) jugé et condamné, IV, 72.
Strengnez (états de Suède tenus à), III, 259.
Strozzi (dissentions civiles et sanglantes des), I, 430.
Successeurs d'Alexandre, I, 14.
Suède, peuplée par les hommes du Nord, I, 380 ; ses habitans, 200 ; devient couronne héréditaire, II, 475 ; réunie au Danemarck, III, 253 ; envahie vingt-quatre fois par le Danemarck, 256 ; ses états-généraux, 259.
Sueur (le), peintre, IV, 57.
Suez (canal ouvert anciennement à l'Isthme de), III, 229.
Suger, ministre, II, 492 ; sa conduite pendant les croisades, 506 ; sa régence, III, 122.
Suénon, roi de Danemarck, II, 473.
Suèves (les) en Espagne, II, 234.
Suicide des jeunes filles à Mitylène, I, 78.
Suisse, son analogie avec l'Achaïe, I, 243 ; ses guerres intestines, IV, 316.
Sully, son caractère, III, 323 ; attachement et amitié d'Henri IV, 332 ; envoyé en Angleterre, 336.
Suwarow, ses victoires, IV, 16.
Sybarites, ont recours aux Achéens, I, 241.
Sylla, guerres civiles, I, 17 ; dictateur, 188 ; ses libéralités, 277, son abdication, 395 ; ses crimes, 396.
Sylla, sénateur, mis à mort par Néron, I, 62.
Syracuse, I, 188 ; son pétalisme ou loi de proscription, 188 ; jalousée par Sparte, 234 ; son état et ses tyrans, 301.
Syrie (royaume de), I, 356.

T.

Tacite, historien, I, 271 ; son tableau de Rome sous Auguste, II, 19 ; son histoire de Tibère, 70.
Tacite, empereur, II, 34 ; nommé par le sénat, 87.
Talapoins, religieux de Siam, III, 504.
Talon (mémoires de) sur la fronde, IV, 236.

Tamerlan, II, 198; descendant de Gengis-Kan, III, 485; sa mort, 488.
Tanger (colonne de) élevée par les Phéniciens, I, 55.
Tarpéien (Roc), I, 287 et 393.
Tarquin l'ancien, achète la couronne, I, 275.
Tartares, se soumettent aux lois des Chinois, I, 86.
Tavernier, ses voyages, III, 502.
Tchekely, IV, 35.
Temple de Jérusalem détruit, I, 42.
Templiers, III, 5; condamnés, 7.
Testry (victoire de), II, 285.
Teutonique (ordre), III, 262.
Teutons (les) habitoient le Danemarck, II, 254.
Thamar (grossesse de), I, 37.
Thamas-Kouli-Kan, III, 478; parvient au trône, 479; avait offert sa médiation au traité de Belgrade, IV, 481.
Thèbes, I, 182; prise par les Spartiates, 207; sa résistance, 230; ses proscriptions, 413.
Thémistocle chassé d'Athènes, I, 170; fils d'une esclave, 185; refuse les offres du roi de Perse, 191; proscrit, 422.
Théodoric, roi des Goths, II, 211.
Théodose-le-Grand, II, 131.
Théopompe augmente le pouvoir des Ephores, I, 227.
Thibault, comte de Champagne, III, 129.
Thiéry, frère de Clotaire, II, 275.
Thiéry IV, roi de France, II, 284.
Thomassin, IV, 51.
Thou (de), II, 416; condamné, III, 444.
Thucydide, I, 239.
Turn (le comte de), III, 358; sa révolte, 371.
Tibère, ses proscriptions, I, 415; sa politique, 452; adopté par Auguste, II, 29; préféré à Drusus, 30; ses talens militaires, 32; son règne, 70; condamne Séjan, 72.
Tigellin, favori de Néron, II, 83.
Tillemont, son histoire des empereurs, I, 270; IV, 53.
Tilly, chef de parti, III, 385.
Timothée, fils d'une esclave, I, 185.
Tite-Live, ses discours, I, 285.
Titus, nommé les délices du genre humain, II, 34; succède à son père Vespasien, 94.
Tokembourg (le), IV, 316.
Tollard, IV, 45; sa captivité en Angleterre, *idem*.
Torannius mis à mort par Auguste, II, 28.
Torcy, IV, 49.
Torys (antipathie des) et des Wights, IV, 148; rentrent dans le ministère, 304.
Totila, roi des Goths, II, 216.
Toulouse (parlement de), III, 53; transféré à Beziers, *idem*.
Tourville, IV, 47.
Trajan empereur, II, 17; sa sagesse, 34.
Transit (liberté du), IV, 468.
Trebisonde (empire de), II, 196.
Tremouille (Louis de la) III, 296.
Trésivani (harangue de), III, 236.
Tribonien jurisconsulte, II, 141.
Tribuns de Rome, I, 229; leur analogie avec les Ephores de Sparte, *idem*; leur pouvoir, 336.
Trivulce, III, 296.
Turenne, IV, 42; entraîné dans la fronde, 237; opposé au prince de Condé, 239; confiance de Louis XIV en lui, 272; son avis dans la guerre de Hollande, 275.
Turquie (empire de), III, 193; son état, son étendue, son orgueil, 196.
Turcs (les) renversent l'empire de Constantinople, II, 196; maîtres de Rhodes et de Jérusalem, III, 199; de la Bulgarie, de la Croatie, de la Transilvanie, 200; veulent s'emparer de la Hongrie, 208; inquiétude de l'Autriche, 214; leur empire en Asie, 460; ses révolutions continuelles, 465.
Turcilinges (les), II, 210.
Tygrane, soumis aux Romains, I, 361.
Tyr, I, 51; sa ruine annoncée par les prophètes, *idem*.

U.

Ulm (traité d'), III, 382.
Ulpien jurisconsulte, II, 141.
Union évangélique, III, 344; nomme un chef, 363; ses succès, 380.
Urbain II, pape, II, 422.
Urbain Grandier mis à mort, III, 443.
Ursins (la princesse des), IV, 354.
Utrecht, (union d'). III, 269; paix et traité, IV, 305; restitutions faites par ce traité, 313.
Uxbrigge (conférences d'), IV, 84.
Uxelles (d'), IV, 49; sa conduite en négociation, 301.

V.

Vacquerie (la), premier président au parlement sous Louis XI, III, 66.
Valens, empereur Romain, II, 122; partage l'empire avec Valentinien Ier., 136.
Valentinien Ier. partage l'empire avec Valens, II, 136.
Valérius Publicola, I, 298.
Valois (branche des), II, 399; appelé au trône, III, 105; triomphe de l'Angleterre, 116; s'éteint par la mort du duc d'Anjou et d'Henri III, 314.
Valteline, III, 400.
Vandales, I, 55; leurs invasions, II, 121; en Espagne, 234.
Varus établit un tribunal romain en Germanie, II, 146.
Vasconcellos périt dans la révolution de Portugal, IV, 178.
Vassalité, II, 385.
Vassy (massacre de), I, 430, et III, 312.
Vatel, ses maximes sur le droit des gens, I, 350.
Vauban (maréchal de), IV, 46.
Vaugué, ambassadeur, IV, 390.
Vedius Pollion, sa cruauté, II, 77.
Veïes (siége de), I, 352.
Velly (l'abbé de), historien, II, 275 et 468.
Vénalité des charges, III, 79.
Venceslas, roi de Bohême, IV, 210.
Vendôme (le comte de), chef du conseil de régence, III, 300.
Vendôme (le duc de), ses victoires, IV, 45.
Venise (république de), II, 207; ses commencemens, 233; ses guerres avec les Sarrasins, 477; profite des croisades, 508; ligue de Cambrai, III, 221; sa sagesse, 222; ses conquêtes, 226; son commerce, 227; son ambassadeur à Constantinople, 229; sa puissance maritime, 230; ses richesses, 231; sa fermeté, 236; excommuniée par Jules II, 237; se soumet à Jules, 239.
Vêpres siciliennes, III, 134.
Verrès, harangue de Cicéron contre lui, I, 282; ses exactions dans sa préture, 309; ses proscriptions, 316.
Vertot (l'abbé de), ses révolutions romaines, I, 270; son histoire de Malte, III, 6, et IV, 53.
Vervins (paix de), III, 330.
Vespasien, II, 34; proclamé, 94; transmet la couronne à Titus son fils, *idem*.
Véturie, mère de Coriolan, I, 191.
Victimes humaines à Carthage, I, 70.
Villars (le maréchal duc de), IV, 46; sa mort, 371.
Villeneuve (de), ministre de France, IV, 479.
Vindex, soulève les Gaules, II, 93.
Viomandus, II, 278; son discours et ses effets sur le peuple, 279.
Visapour (royaume de), III, 492.
Visconti (dissentions civiles et sanglantes des), I, 430.
Visigoths (lois des), I, 99; leurs invasions, II, 121; fondateurs de la monarchie Espagnole, 235.
Vitellius, empereur romain, II, 18; sa fin, 34; jetté dans le Tibre, 92.
Vitikind, roi des Saxons, II, 319.
Vitizia, troubles à sa mort en Espagne, II, 247.
Volsques, commandés par Coriolan, I, 191.

Voltaire attaque l'histoire des Juifs, I, 22; sa haine contre eux, 24.

W.

Walpool (ministre de), IV, 357.
Walstein, chef de parti, III, 385: fait tenir un congrès à Lubeck, 386; ses succès, 387; sa destitution, 389; assassiné à Egra, 405.
Waltrade, femme de Lothaire roi de Lorraine, I, 421.
Waseunars de Hollande, II, 260.
Weymar (le duc de Saxe-), III, 403.
Westeras (états de Suède tenus à), III, 260.
Westphalie (traité de)., I, 11; conférences de, III, 400; ce traité réunit les négociations d'Osnabruck, Munster, Nimègue, Utrecht, Riswich, et Rastadt, 412; sagesse de ses principes, 426; les changemens qu'il opère, IV, 2; conduite des ministres français, 6; fait pour les intérêts respectifs de tous les états de l'Europe, 12; se soutient malgré les guerres de Louis XIV, 13.
Wighs (faction des), IV, 296.
With (Jean de), IV, 265; ennemi du Stathoudérat, *idem;* sa politique, 267; massacré avec son frère, 278.
Wolsey (le cardinal), III, 297.

X.

Xénélasie, mot d'ordre donne par Lycurgue, I, 201.
Xénophon, I, 174; son jugement sur Athènes, 175, sur sa constitution, *idem;* sa retraite des dix mille, 237.
Xérès (bataille de), II, 248.
Xerxès, monarque persan, I, 210; gagne les Grecs, *idem.*

Y.

Ya-Ho, empereur de la Chine, I, 470.
Yking, livre des Chinois, I, 471.
Yolande, femme de Frédéric II, empereur, II, 449.
Yorck (maison d'), ses querelles avec celle de Lancastre, III, 106.
Yvoie (entrevue d'), II, 453.

Z.

Zacharie, pape, II, 287.
Zaleucus, sa maxime contre ceux qui proposent de nouvelles lois, I, 129.
Zénon, empereur d'Occident, II, 211.
Zwingle (sectateurs de), III, 351.

Fin de la Table Alphabétique et Analytique.

DE L'IMPRIMERIE DE P. GUEFFIER.

ERRATA.

TOME PREMIER.

Pag. 165, lig. 17, au lieu *de se comprendre*, lisez *de se compromettre.*

TOME SECOND.

Pag. 17, lig. 21, au lieu d'*Antoine*, lisez *Antonin-le-Pieux.*
Pag. 147, lig. 7, au lieu de *Sextus, Pompée*, lisez *Sextus-Pompée.*

TOME QUATRIÈME.

Pag. 46, lig. 15, au lieu de *Barwick*, lisez *Berwick.*
Pag. 210, lig. 24, au lieu de *Vanceslas*, lisez *Venceslas.*

80083